Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – N° 15988 – 7 F | SAMEDI 22 JUIN 1996 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Un Français sur deux admet le mariage homosexuel

Un sondage du « Monde » à la veille de la Gay Pride

LA LESBIAN AND GAY PRIDE, expression de la *« fierté homosexuelle »*, aura lieu, sous la forme de défilés, samedi 22 juin à Paris et dans plusieurs villes de province. Un sondage réalisé par l'IFOP pour *Le Monde* a beau indiquer que 46 % des Français jugent *« plutôt choquante »* cette manifestation, la tolérance à l'égard de l'homosexualité progresse sur le long terme en France. Toutefois notre sondage met en évidence un léger tassement des opinions tolérantes. En 1986, 54 % des personnes interrogées considéraient que l'homosexualité est *« une manière comme une autre de vivre sa sexualité »*. Elles sont 67 % en 1996. De même 48 % des Français estiment aujourd'hui que les couples homosexuels doivent pouvoir se marier.

Réalisée les 6 et 7 juin auprès d'un échantillon représentatif de 950 personnes, cette enquête indique malgré tout que le pourcentage des personnes estimant que l'homosexualité constitue *« une perversion sexuelle à combattre »* est resté identique entre 1986 et 1996.

Les Lesbian and Gay Prides sont des manifestations aux allures résolument festives qui ont recueilli en France un succès grandissant ces dernières années. Les participants de samedi insisteront sur une revendication : l'instauration d'un « contrat d'union sociale » qui ne serait pas réservé aux seuls couples homosexuels mais ouvrirait la voie à leur reconnaissance légale et aux avantages qui en découlent (transmission des patrimoines et avantages sociaux par exemple). Cette revendication a reçu, jeudi 20 juin, le soutien du Parti socialiste dont les parlementaires pourraient déposer une proposition de loi dans ce sens.

Lire pages 10 et 11 et un point de vue page 15

Alain Juppé soumet le SMIC à sa politique de rigueur

Selon l'OCDE, la croissance française sera limitée à 1 % en 1996

LE GOUVERNEMENT ne donnera pas de « coup de pouce » au SMIC. Alors qu'en 1995 il avait décidé de relever de 4 % le salaire minimum, il a décidé que celui-ci ne progressera le 1er juillet 1996 que du montant de l'obligation légale, soit 0,37 %. Le SMIC mensuel net devrait dépasser très légèrement la barre symbolique des 5 000 francs. Le choix de la rigueur salariale risque de relancer les controverses sur la politique du gouvernement, jugée restrictive par les socialistes, d'autant que le pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier a baissé au premier trimestre de 1996.

L'arbitrage sur le SMIC intervient sur fond de conjoncture morose. Selon les prévisions de l'OCDE, publiées jeudi 20 juin, la croissance en Europe sera limitée à 1,6 % en 1996 et à 1 % en France.

Lire pages 3 et 32



Enquête : le dossier « vache folle » en trois questions

COMBIEN de bovins ont-ils été touchés par la maladie de la « vache folle » ? Est-elle transmissible à l'homme ? Quel rôle ont joué les farines animales ? *Le Monde* répond à ces questions dans une page « dossier ». En France, les syndicats agricoles multiplient les pressions afin d'obtenir une augmentation des indemnisations pour les éleveurs. Des incidents violents ont opposé policiers et éleveurs dans la nuit de jeudi à vendredi au Mans. Au sommet européen ouvert, vendredi 21 juin, à Florence, les partenaires de la Grande-Bretagne ont bon espoir de trouver une solution rapide à la crise.

Lire notre enquête page 14 et nos informations pages 3 et 8

Combat des chefs à Moscou

Les limogeages annoncés par Boris Eltsine parmi les « durs » de son entourage renforcent le poids du général Lebed. p. 2 et notre éditorial p. 16

Un revers pour Michel Giraud (RPR)

Sous la pression des élus écologistes, le président du conseil régional d'Ile-de-France a dû renoncer provisoirement à soumettre au vote son projet de réglementation des marchés. p. 8

L'avenir de M. Boutros-Ghali

En dépit de l'opposition affichée des Etats-Unis à sa candidature, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, paraît décidé à aller à la bataille pour obtenir un deuxième mandat. p. 32

Le rapport Fauroux

Le premier ministre n'a retenu du rapport Fauroux sur l'éducation que quelques réformes consensuelles. Pour le reste, a-t-il dit, ce travail *« n'engage que ses auteurs »*. p. 12

Bonnes nouvelles pour l'exportation

Les entreprises françaises exportatrices se réjouissent de la récente hausse du dollar et de la lire. p. 17

Festival Montpellier-Danse

A partir du 21 juin, la manifestation met à l'honneur le répertoire des années 70 à aujourd'hui. p. 26

Des Goya interdits aux femmes dans un monastère d'Aragon

MADRID
de notre correspondant

« La culture n'a pas de sexe », s'insurgent les femmes aragonaises. Elles ont donc décidé de protester contre l'interdiction qui leur est faite de contempler à leur aise les fresques peintes par Goya dans la chartreuse d'Aula Dei, un monastère situé à la périphérie de Saragosse. Pour le moment, seules la reine Sofia d'Espagne et la restauratrice, Teresa Grasa, ont obtenu le privilège d'admirer les sept panneaux restants sur les onze peints sur les murs de la chapelle par l'artiste aragonais entre 1772 et 1774. Il a fallu une dispense papale pour permettre à ces deux femmes de pénétrer au sein de ce monde clos, raconte le quotidien *El Pais*, qui révèle cette injustice.

Jusqu'à présent, seuls les hommes ont le privilège d'entrer chez les moines trois jours par semaine. Un comble, disent les femmes, en cette année de célébration du 250e anniversaire de la naissance de Goya et alors que les autorités font un énorme battage autour de cet événement. Il nous est interdit, protestent-elles, d'avoir accès à ce qui est considéré comme une œuvre majeure de ce peintre sous prétexte que le monastère bannit les femmes de son enceinte.

Il n'est évidemment pas question de rompre les règles de l'ordre fixées depuis le XIe siècle, ajoutent-elles, mais, par exemple, d'établir des horaires stricts ou d'installer des couloirs protégés afin de ne pas rompre la paix monastique. Il est vrai que la chapelle se trouve au centre de la chartreuse et qu'il n'est pas facile de tracer un chemin discret à l'abri des regards. Le gouvernement d'Aragon a déjà eu toutes les peines du monde à obtenir l'accès du public trois jours par semaine.

Afin de s'opposer à cet interdit, divers groupements de femmes aragonaises ont décidé de se mobiliser contre cette discrimination inadmissible. Des pétitions circulent et une manifestation était prévue devant le monastère samedi 22 juin afin de se faire entendre des moines. Des solutions existent, clament les femmes ulcérées par ce sexisme qui leur ôte l'unique possibilité de voir des œuvres parmi les plus méconnues de celui qui fut leur compatriote et qui ne s'est jamais embarrassé de conventions pour dire ce qu'il avait à dire. Comme elles !

Pour ces protestataires, ce trésor doit être partagé par tous. Il fut certes sauvé grâce aux moines revenus s'établir dans la chartreuse en 1901 alors que les bâtiments avaient été transformés en usine à soie puis abandonnés avant de tomber pratiquement en ruine. Deux peintres français, Paul et Amédée Bouffet, restaurèrent ce qui n'était à l'époque considéré que comme des peintures d'une grande valeur. Elles furent ensuite définitivement attribuées à Goya au début du siècle. Depuis, les moines sont les seuls à en profiter. Tous les jours. Les femmes ne demandent à les contempler que quelques instants, dans un respect réciproque, dû autant à leur sexe qu'à la sérénité monastique. Un instant de contemplation, c'est tout !

Michel Bôle-Richard

Des archives transparentes

LES DOCUMENTS du régime de Vichy pourraient être consultés librement dans l'année si le Parlement suit les recommandations du rapport remis, jeudi 20 juin, par Guy Braibant au premier ministre. Ce grand juriste, dont le père fut directeur général des Archives de France, a dressé le bilan de la loi d'inspiration libérale de 1979. Une loi de transparence bien vite rognée par des décrets d'application restrictifs. M. Braibant propose de réviser à la baisse ces *« décrets illégaux »* et de sanctionner par une peine maximale de sept ans d'emprisonnement les fonctionnaires négligents avec les documents constitutifs de notre mémoire nationale.

Lire page 7

L'Europe et l'exception britannique

DE GAULLE avait raison ; Pompidou a eu tort. Le général avait refusé d'accepter le Royaume-Uni dans le Marché commun, parce qu'il se souvenait du mot de Winston Churchill : *« Entre l'Europe et le grand large, l'Angleterre choisira toujours le grand large. »* Son successeur à la présidence de la Ve République, qui cultivait une méfiance profonde envers les Allemands, organisa en 1972 un référendum pour accueillir les Anglais dans l'Europe. Faiblesse coupable, destinée à mettre fin au tête-à-tête franco-allemand, mais dont l'Union européenne tout entière fait encore les frais : l'affaire de la « vache folle » l'a prouvé.

Ce n'est pas la première fois. A peine étaient-ils entrés dans la Communauté que les Britanniques, à la faveur d'un basculement de majorité des conservateurs vers les travaillistes, estimaient la note trop élevée, réclamaient la diminution de leur contribution au budget communautaire et menaçaient de s'en aller. Un référendum, organisé par le premier ministre Harold Wilson, mit fin au débat et fit taire les anti-européens du Parti travailliste. Car les eurosceptiques ne se recrutent pas seulement dans les rangs conservateurs, comme on aura certainement l'occasion de s'en apercevoir si le leader travailliste Tony Blair, personnellement bien disposé à l'égard de l'Europe, remplace John Major dans les prochains mois.

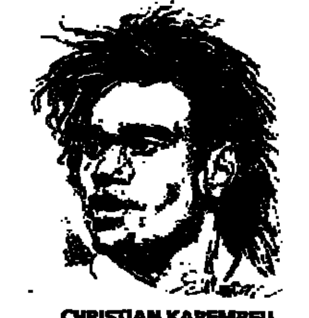
Les exigences d'Harold Wilson, qui occupèrent cependant quelques sommets européens, n'étaient rien à côté du véritable chantage que Margaret Thatcher – les conservateurs revenus au pouvoir – exerça pendant des années, au nom d'un principe bien simple : *« I want my money back »* (« Je veux mon argent ») ; autrement dit, il n'est pas question que la Grande-Bretagne paie plus pour la Communauté qu'elle ne reçoit d'elle. Cette affaire accapara les chefs d'Etat et de gouvernement pendant plusieurs années, jusqu'à ce que, excédé, François Mitterrand accorde un chèque à Mme Thatcher, pour solde de tous comptes, afin que l'Europe puisse recommencer à aller de l'avant.

La politique d'obstruction menée par Londres à cause de la « vache folle » n'est donc pas une nouveauté. Qu'elle ait été efficace ou non, elle a empoisonné la vie de l'Union pendant des semaines et elle a exaspéré ses partenaires parce qu'elle s'ajoutait à une attitude systématiquement négative sur la révision du traité de Maastricht. Bien sûr, John Major peut faire valoir que son gouvernement n'est pas le seul à employer tous les moyens à sa disposition, les plus légaux comme les moins légitimes, quand il s'agit de défendre ses intérêts nationaux. Les mauvais exemples sont nombreux. La Grèce ne bloque-t-elle pas depuis des semaines l'aide européenne à tous les pays méditerranéens, en arguant de son différend avec la Turquie ?

Daniel Vernet

Lire la suite page 16

Un dévoreur d'espace



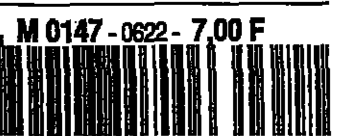
CHRISTIAN KAREMBEU

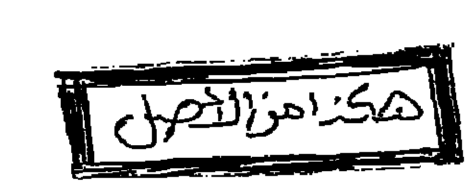
EURO 96. Apparue comme une pâle copie de l'Ajax d'Amsterdam, lors de la première phase du Championnat d'Europe des nations de football, l'équipe des Pays-Bas doit affronter en quarts de finale son homologue française, samedi 22 juin, sur la pelouse d'Anfield Road à Liverpool (TF 1, 19 h 30). La sélection d'Aimé Jacquet a jusqu'alors pratiqué un jeu sans panache mais très efficace grâce à ses milieux défensifs, grands dévoreurs d'espace. L'ancien Nantais Christian Karembeu en est sans doute le meilleur prototype.

Lire page 22

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 0622 - 7,00 F





RUSSIE Le clan « libéral » autour du président Boris Eltsine semble être sorti vainqueur de l'épreuve de force politique qui se déroule au Kremlin depuis le début de la semaine et qui s'est soldé, jeudi 20 juin, par le limogeage de trois « faucons ». Leur départ a été obtenu par le général Alexandre Lebed, le nouvel homme fort du régime, qui s'était également vu accorder la « démission » du très impopulaire ministre de la défense, lundi. ● ALEXANDRE KORJAKOV, Mikhaïl Barsoukov et Oleg Soskovets, les membres de cette troïka jadis intouchable, étaient accusés de représenter un « *Etat dans l'Etat* ». ● LA PUBLICATION, jeudi, des résultats officiels du premier tour de l'élection présidentielle du 16 juin, confirme que ni Boris Eltsine ni son rival communiste, ne sont assurés de l'emporter au second tour, fixé au mercredi 3 juillet.

Le départ des « durs » du Kremlin rallie les libéraux à M. Eltsine

Depuis la promotion d'Alexandre Lebed auprès du président russe, la lutte de pouvoir au sein du gouvernement tourne à l'avantage des « libéraux » ; accusés d'avoir fomenté un « coup d'Etat », MM. Korjakov et Barsoukov n'ont cependant pas été arrêtés

MOSCOU
de notre correspondante

Au lendemain de la journée mémorable qui a vu Boris Eltsine sacrifier, sur l'autel de sa réélection, les « généraux de l'ombre » qui ternissaient son image depuis des années, les commentateurs russes étaient partagés, vendredi 21 juin, sur le sens et les effets de cette décision. Les libéraux du clan adverse, celui du « père des privatisations » Anatoli Tchoubaïs, ont célébré sans retenue cette « *victoire définitive de la démocratie* » en Russie qui « *garantit la réélection de Boris Eltsine* ». Ils affirment que les responsables limogés avaient un plan, en accord avec une frange nationaliste du Parti communiste, pour remplacer le second tour de l'élection par un « compromis » entre le président et son rival Guennadi Ziouganov si Boris Eltsine sortait en trop mauvaise posture du premier tour.



ÉLECTIONS

Mais d'autres commentateurs, plus sceptiques, mettant en doute la version des faits donnée par les vainqueurs, pensaient que cette « révolution de palais », aux trop forts relents d'intrigues dont les électeurs ne sont pas dupes, ne suffira pas à donner au président sortant les voix nécessaires pour vaincre au second tour. Son rival communiste pouvant encore, selon eux, tirer avantage de toutes les secousses intervenues au Kremlin depuis le premier tour de l'élection, dimanche 16 juin.

Tout avait commencé par le ralliement surprenant à Boris Eltsine du candidat arrivé en troisième position, l'ancien « général rebelle », Alexandre Lebed, supposé apporter ses voix au président. La presse communiste est passée à l'offensive, publiant à la « une » des lettres d'électeurs déçus, criant à la « *trahison* » : le général est, en effet, passé en vingt-quatre heures, de son rôle de candidat de l'opposition à la présidence à celui d'apparatchik en chef pour la sécurité, aux ordres du président sortant, son rival d'hier...

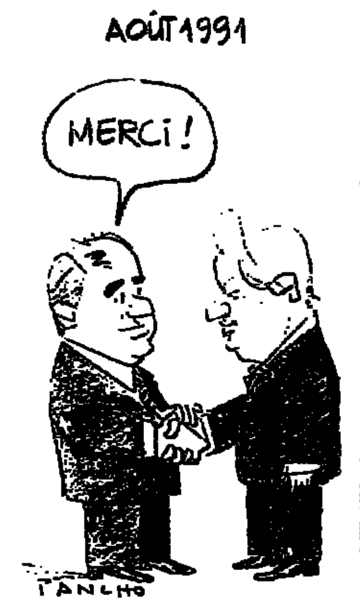
Alexandre Lebed essaye depuis lors d'expliquer qu'il applique simplement la dernière version de son programme électoral, que personne n'a sans doute lue, mais où il se déclare anticommuniste et se donne pour première tâche d'empêcher toute guerre civile en Russie. Au point qu'il fut soupçonné de souhaiter des tempêtes, pour justifier son rôle et ses ambitions. Sa première récompense – la tête du ministre de la défense, Pavel Gratchev, attendue depuis deux ans – n'a pas suffi apparemment à faire taire les opposants. L'un d'eux, l'ancien vice-président, Alexandre Routskoï, un autre général que Boris Eltsine avait pris comme colistier lors de l'élection présidentielle de 1991 afin d'attirer des voix d'opposants, n'a pas manqué de prédire à Alexandre Lebed le même sort que le sien : il fut écarté dès qu'il tenta de s'attaquer à la corruption dans les hautes sphères du pouvoir, la seconde priorité déclarée d'Alexandre Lebed.

BESOIN DE POUVOIRS RÉELS

Pour ce faire, et pour ne pas perdre toute crédibilité, Alexandre Lebed avait besoin de pouvoirs réels, empiètant sans aucun doute sur ceux du chef du service de sécurité présidentiel, Alexandre Korjakov, et du chef du FSB (ex-KGB), Mikhaïl Barsoukov. Ces pouvoirs lui furent promis, et ces généraux se sont affolés. D'autant plus qu'ils étaient placés devant le fait accompli de « l'opération Lebed », montée par leurs ennemis de toujours, le clan « libéral » du Kremlin conduit par Anatoli Tchoubaïs.

Une séance réunissant « généraux » et « libéraux » à l'état-major de campagne de Boris Eltsine au lendemain du premier tour, fut houleuse : Alexandre Korjakov a réclamé, selon l'agence Tass, qu'Anatoli Tchoubaïs et Sergueï Filatov, l'ancien chef de l'administration présidentielle, ne fassent aucune apparition télévisée, pour ne pas « *irriter l'électorat* », supposé les haïr. C'est pour cette raison déjà que le général Korjakov avait obtenu leur mise à l'écart l'hiver dernier, avant qu'ils ne reviennent diriger la campagne, sans apparaître en public, du moins pour ce qui concerne Anatoli Tchoubaïs.

Ce dernier a joué le rôle-clé du financier, capable de mobiliser les grandes firmes, privatisées grâce à lui, en faisant comprendre à leurs patrons que le moment est venu de renvoyer l'ascenseur. L'argent



de la campagne de Boris Eltsine coule à flots et, comme toujours en Russie, pas toujours dans le sens prévu, apprenait-on périodiquement ces derniers temps. « *Les généraux Korjakov et Barsoukov ont été démis parce qu'ils se sont attaqués au saint des saints de la campagne : ses flux financiers* », a affirmé, jeudi, le président (communiste) de la Douma, Guennadi Seleznev.

Les deux généraux avaient arrêté, dans la nuit de mercredi à jeudi, deux hommes chargés de la campagne présidentielle dans les médias et proches de M. Tchoubaïs (*Le Monde* du 21 juin). Ce dernier, rameutant ses amis des télévisions, a fait échouer ce qui apparaît comme une tentative des généraux de l'impliquer dans une affaire de détournement de fonds. Voulaient-ils vraiment arrêter ensuite le premier assistant du président, Viktor Illiouchine, ainsi que M. Tchoubaïs, comme l'a affirmé ce dernier, jeudi, lors d'une conférence de presse, qualifiant cela de « *tentative de créer les conditions d'un putsch et l'annulation des élections* » ? Le plus probable reste, selon beaucoup de commentateurs, que les deux généraux se sentaient piégés par le nouveau tandem Tchoubaïs-Lebed : s'ils n'avaient pas entrepris cette action préventive, dit-on, leur sort aurait quand même été réglé sous peu, pour attirer des voix et donner au général Lebed les apparences, au moins, d'une liberté d'action. C'est après vingt-cinq minutes d'entretien avec M. Tchoubaïs que Boris Eltsine a signé l'oukaze destituant MM. Korjakov et Barsoukov, ainsi que leur « père spirituel », Oleg Soskovets. Mais Anatoli Tchoubaïs a ajouté que cette décision du président avait « *mûri en lui depuis longtemps* », même s'il a encore fait preuve de sa « *fantastique capacité à prendre les bonnes décisions au bon moment* »...

Boris Eltsine, en annonçant sa décision de destituer ses trois collaborateurs, s'est toutefois bien gardé de les accuser d'avoir comploté. Le président a évoqué la nécessité de la rotation et du « *sang neuf* », tout en affirmant qu'il entendait « *trop de plaintes* » à leur sujet. Les limogés n'ont pas été arrêtés et leur intérim est assuré par des adjoints. Alexandre Korjakov a même déclaré qu'il « *ne quittait pas l'équipe du président et ferait tout pour assurer sa victoire* », sans oublier d'accuser M. Tchoubaïs d'avoir « *menti à 100 % sur tous les points* ».

SOUTIEN DE IAVLINSKI

Le « combat des chefs » dans la coulisse risque donc de se prolonger. Mais c'est là qu'Alexandre Lebed entre en scène, comme dans un scénario trop bien préparé : lors d'une conférence de presse, tenue jeudi à l'issue de son intronisation comme secrétaire du Conseil de sécurité, il a adopté le rôle du juge au-dessus des parties, dont le rôle est d'imposer des consensus, avec vigueur naturellement. Ses pouvoirs élargis n'ont cependant pas encore fait l'objet d'un oukaze, et la presse libérale s'en inquiétait, vendredi, craignant que Boris Eltsine n'ait pas réellement mis fin au rôle politique d'Alexandre Korjakov.

Cette presse se félicitait, par contre, de la réaction positive de l'opposant réformateur Grigori Iavlinski, qui a, pour la première fois, appelé à soutenir Boris Eltsine au second tour, même si certains « faucons » restent encore au pouvoir. Il s'agit notamment du chef de l'administration présidentielle, Nikolaï Egorov, du ministre de l'intérieur, Anatoli Koulikov, et, pour certains, du premier ministre Viktor Tchernomyrdine, dont M. Iavlinski réclamait le départ, accusant son gouvernement d'être le premier foyer de corruption du pays. « *A qui le tour ?* », demandaient, vendredi, les plus optimistes des journalistes russes.

Sophie Shihab

Satisfaction à Washington

Le département d'Etat américain s'est réjoui, jeudi 20 juin, de la confirmation de la tenue du second tour de l'élection présidentielle russe le 3 juillet prochain. Repoussant l'idée que la Russie affronte une période de tentatives de coups d'Etat, Nicholas Burns, porte-parole du département d'Etat, a refusé de commenter le limogeage par Boris Eltsine de trois de ses ministres soupçonnés d'avoir voulu s'opposer au scrutin. Il a jugé positive, à l'issue de ces événements, *« la réaffirmation par le président Eltsine et son nouveau chef de la sécurité nationale, Alexandre Lebed, que le second tour de l'élection aura bien lieu ». – (AFP, Reuter.)*

La disgrâce des « hommes de l'ombre » du président russe

MOSCOU
de notre correspondant

Trois « *faucons* » ont brûlé leurs ailes. Trois partisans des solutions de force, qui menaient depuis des mois une guerre dangereuse et secrète pour sauver leur « patron » malgré lui, sont tombés. Alexandre Korjakov, chef de la puissante garde présidentielle (quarante mille hommes) et ami de Boris Eltsine, Mikhaïl Barsoukov, fidèle du président et directeur du FSB (ex-KGB), et le mystérieux Oleg Soskovets, premier vice-premier ministre, ont été démissionnés, jeudi 20 juin, de leurs fonctions par le chef de l'Etat. Depuis longtemps, ces trois hommes, liés entre eux, menaient une bataille contre les « libéraux » du Kremlin. Ils avaient fait chuter Sergueï Filatov, le chef de l'administration présidentielle, et Anatoli Tchoubaïs, le « père des privatisations ».

LE « RASPOUTINE DU KREMLIN »

Ils étaient, avec Pavel Gratchev, le ministre de la défense limogé lundi, les artisans de l'aventure sanglante en Tchétchénie. Ils militaient pour le report des élections. Bref, ils « *avaient commencé à prendre trop d'initiatives, à résoudre des questions qui n'étaient pas de leur compétence* », a admis, jeudi, le président russe en faisant rouler leurs têtes.

Alexandre Korjakov, toujours aux côtés du président russe, était « l'intouchable ». C'était le plus connu des trois « hommes de l'ombre ». Confident, garde du corps et partenaire de tennis de Boris Eltsine, il avait un accès illimité au chef de l'Etat. C'est lui qui, en 1994, refusa de réveiller le président lors d'une escale en Irlande où il était attendu pour une visite officielle. C'est lui qui, en juillet 1996, lors de la seconde crise cardiaque de Boris Eltsine, aurait refusé de remettre au premier ministre, qui devait assurer l'intérim, la mallette nucléaire... La presse l'avait surnommé le « Raspoutine du Kremlin ».

Depuis dix ans, Alexandre Korjakov était l'infatigable garde du corps de Boris Eltsine. A l'âge de vingt ans, il entre au KGB, commence sa carrière comme simple garde du mausolée de Lénine sur la place Rouge. Quand Boris Eltisne est chassé du Politburo en 1987, Alexandre Korjakov, entre-temps devenu son chauffeur, lui téléphone pour lui demander « *s'il pouvait rester à* [son] *service, sans salaire* », écrit le maître du Kremlin dans ses Mémoires. M. Korjakov met sa voiture personnelle à disposition du futur chef de l'Etat.

Lorsque Boris Eltsine refait surface, Alexandre Korjakov grimpe les échelons avec lui. Il est l'un des acteurs principaux de l'assaut sanglant d'octobre 1993 lancé contre le Parlement russe entré en rébellion contre le président. En décembre 1994, il envoie même une lettre au premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, pour s'opposer au plan de la Banque mondiale sur la réforme des exportations de pétrole. A l'été 1996, Alexandre Korjakov obtient la nomination de son protégé et ami, le général Mikhaïl Barsoukov, comme chef du FSB, l'ex-KGB. La vieille maison retrouve rapidement ses immenses pouvoirs : perquisitions, arrestations, détentions.

« L'INSUBMERSIBLE »

Militaire de formation sans grande autorité sur ses pairs, Mikhaïl Barsoukov, quarante-neuf ans, était aussi un fidèle de Boris Eltsine et d'Alexandre Korjakov depuis des années. Il a fait le coup de feu en octobre 1993. Presque invisible en public, il accompagnait souvent, selon la presse russe, le chef de l'Etat dans des parties de pêche et de chasse. En janvier 1996, Boris Eltsine le charge de résoudre la crise de Pervomaïskaïa, une localité du Daghestan où des indépendantistes tchétchènes et une centaine d'otages sont encerclés par les forces russes. L'opération tourne au fiasco politique et au désastre militaire. Plus de cent cinquante personnes sont tuées, mais les indépendantistes tchétchènes parviennent à s'enfuir.

Discret, surnommé « l'insubmersible », Oleg Soskovets, quarante-sept ans, puissant et mystérieux premier vice-premier ministre russe depuis 1993, était, selon Anatoli Tchoubaïs, le « père spirituel » des deux âmes damnées de Boris Eltsine. Selon la presse russe, il était « *l'idéologue* » des « durs ». Véritable numéro deux du gouvernement, Oleg Soskovets « remplaçait » parfois le premier ministre, recevant ainsi à sa place la reine d'Angleterre en 1994.

Russe né au Kazakhstan, pur produit de l'industrie soviétique de défense, cet ouvrier métallurgiste devenu directeur d'usine, représentait au gouvernement les intérêts du complexe militaro-industriel souvent opposé aux réformes. Partisan de la formation de groupes industriels et financiers d'Etat, il s'était fait remarquer par ses sorties contre le FMI, contre les privatisations, aussi virulentes que les critiques des communistes russes. Avec la « poussée rouge », son pouvoir n'a fait que croître. En février 1996, c'est lui qui est nommé responsable de la campagne de Boris Eltsine. Chacun voit alors en lui le prochain premier ministre. Cependant, Oleg Soskovets ne peut – ou ne veut pas – faire la campagne du président russe. Il ne collecte pas les signatures nécessaires.

Les « libéraux », qu'il avait écartés un mois plus tôt, reviennent alors en force. Ils réussissent à redonner une vie politique à Boris Eltsine, qui retrouve la forme. Ce succès signe la défaite du « parti de la force ». Mais peut-être pas sa fin. Intouchables, insubmersibles, les trois « hommes de l'ombre », pourtant accusés publiquement de tentative de putsch, restent libres. Ils ont annoncé qu'ils restaient au service du président.

Jean-Baptiste Naudet

Le second tour de l'élection a été fixé au 3 juillet

MOSCOU
de notre correspondante

Mettant fin à des manœuvres ayant duré plus d'une semaine, la commission centrale électorale a confirmé, jeudi 20 juin, la date du mercredi 3 juillet pour la tenue du second tour de l'élection présidentielle. D'obscures intrigues ont présidé à l'acceptation surprise, la veille, de cette date par le rival de Boris Eltsine, le communiste Guennadi Ziouganov, candidat d'un « bloc des forces populaires et patriotiques ». Choisie pour tomber un jour de semaine, quand les Russes ne seront pas partis dans leurs datchas de week-end, cette date avantage Boris Eltsine. En effet, tous les analystes en Russie sont d'accord pour dire que plus la participation électorale sera faible, plus les chances de gagner de M. Ziouganov seront fortes, ses électeurs étant plus disciplinés. Les stratèges de la campagne électorale de Boris Eltsine ont donc fixé leur choix sur le 3 juillet, amenant la commission électorale « indépendante » à se battre pour la faire accepter par la Douma, la Chambre basse du Parlement, dominée par les communistes et leurs alliés. Les arguments étaient tout trouvés : le devoir de cette commission est non seulement de donner aux citoyens la possibilité de voter en plus grand nombre possible, mais aussi de veiller à ne pas violer un autre « *droit constitutionnel des Russes, leur droit au repos* »... L'approbation de la Douma était cependant nécessaire pour faire du 3 juillet un jour chômé. Jeudi, cependant, cette nécessité semblait devenue moins évidente : le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, a signé un arrêté en ce sens, sans attendre un vote de la Douma.

La loi électorale prévoit que le second tour doit être organisé obligatoirement un jour chômé, dans les deux semaines suivant la publication des résultats du premier tour. Ces résultats, issus de la collation des protocoles envoyés par chacune des quatre-vingt-neuf régions de Russie (Tchétchénie comprise, où le scutin s'est réduit à une mascarade), ont été publiés jeudi. Ils varient peu de ceux qui furent diffusés, dès le lendemain du scrutin : 35,28 % à Boris Eltsine (soit 26,6 millions de voix) et 32,04 % à M. Ziouganov (soit 24,2 millions d'électeurs). Ils sont suivis par Alexandre Lebed : 14,5 % (10,9 millions), Grigori Iavlinski 7,34 % (5,5 millions) et Vladimir Jirinovski 5,7 % (4,3 millions). La participation de 69,8 % a donné 75,58 millions de voix exprimées, soit 5 millions de plus qu'en décembre 1995, pour les législatives.

Comparés à celles-ci, ces résultats ont confirmé, non seulement, la « stabilité » de l'électorat communiste et assimilé, mais sa légère baisse (ils avaient eu alors quelque 25 millions de voix). Cette heureuse issue pour le pouvoir ne lui garantit cependant pas une victoire au second tour : c'est la première fois qu'un second tour est organisé en Russie et la façon dont se feront les reports de voix reste inconnue. Les opinions nouvelles à ce sujet touchent surtout les voix d'Alexandre Lebed : beaucoup seraient celles d'indécis, n'ayant pas voté en décembre dernier, mais qui se sont décidés en voyant sa vigoureuse campagne médiatique des derniers dix jours, quand il avait déjà beaucoup adouci ses critiques contre le pouvoir.

Ce nouvel électorat du général Lebed, estimé à au moins un tiers de ses électeurs, n'aura pas de problèmes à tourner casaque avec lui. En revanche, ceux qui reconnaissaient surtout en lui le « général rebelle » auront sans doute une réaction partagée. Les électeurs de Iavlinski devraient plus facilement voter pour Boris Eltsine après le limogeage de trois « faucons » du Kremlin. Quand à ceux de Vladimir Jirinovski, ils pourraient représenter l'électorat le plus obéissant, comme l'affirme constamment M. Jirinovski. Il retarde d'ailleurs toute prise de position dans l'attente de propositions des deux candidats restés en lice.

S. Sh.

« Vache folle » : M. Major tente d'éviter un fiasco politique chez lui

Il attaque son rival travailliste Tony Blair

LONDRES
correspondance

En bloquant le fonctionnement de l'Union européenne pour tenter d'obtenir une levée de l'embargo sur les exportations de bovins, John Major s'est engagé dans une bataille que la Grande-Bretagne n'avait aucune chance de gagner face à ses quatorze partenaires européens. La reculade que constitue la proposition britannique de tuer jusqu'à 67 000 têtes de bétail supplémentaires, faite à la veille du conseil européen de Florence, a contribué à accroître l'impression d'un fiasco politique dont le gouvernement conservateur porte seul la responsabilité. Pour tenter de redresser la barre et se concilier le groupe des eurosceptiques, furieux de cette « humiliation diplomatique », l'hôte de Downing street, au plus bas dans les sondages, a choisi d'attaquer les convictions pro-européennes de son rival travailliste Tony Blair.

« Je ne doute pas que l'avenir de la Grande-Bretagne reste dans l'Union européenne, au cœur des événements et non pas sur la touche », avait déclaré Tony Blair, le 18 juin, à Bonn, devant un parterre de patrons allemands. Signature de la charte sociale, extension du vote à la majorité qualifiée et refus d'exclure une participation à la monnaie unique : pour le chef du Labour, l'Europe se faisant de toute façon, autant en être. Par rapport à John Major, M. Blair dispose il est vrai d'un atout de choix : alors que les eurosceptiques de droite tiennent l'équipe dirigeante, dont la majorité parlementaire, réduite à une seule voix, est virtuellement en otage aux Communes, les euro-rebelles travaillistes, appartenant à l'aile gauche, sont eux totalement marginalisés.

A la lumière de la résurgence de l'« europhobie », se cachant derrière l'épisode de la « vache folle », les menaces sur la flotte de pêche ou la controverse sur le lait en poudre pour bébé, bon nombre de stratèges conservateurs estiment que les positions pro-européennes de Tony Blair peuvent constituer un handicap électoral pour ce dernier. La contre-attaque, lancée le 19 juin par John Major, qui a stigmatisé à nouveau l'Europe sociale, l'extension du vote à la majorité qualifiée ou l'affaiblissement des pouvoirs des Parlements nationaux, participent de cette tactique. John Major, toutefois, s'est montré soucieux d'éviter les positions trop tranchées afin de ne pas heurter de front ses partenaires européens. Son refus catégorique d'un retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne, comme le préconise une partie des anti-Maastricht, atteste de cette pondération. Le tapis rouge déroulé par Bonn devant Tony Blair, traité avec des égards dignes d'un premier ministre en exercice, le tête-à-tête d'une heure et quarante minutes avec Helmut Kohl et les jugements flatteurs de la presse allemande ont profondément irrité John Major, qui garde une rancune tenace au chancelier, accusé d'être à l'avant-garde du maintien de l'embargo.

La précipitation avec laquelle le ministère britannique de l'agriculture a revu son plan d'abattage, l'absence de consultation des organisations professionnelles et les lauriers adressés subitement à la Commission européenne, jugée parfaitement impartiale dans l'affaire du bœuf, soulignent cette volonté de mettre fin le plus rapidement possible à une crise européenne des plus préjudiciables. Car d'autres nuages s'accumulent pour John Major. La conférence multipartite sur l'Ulster a commencé sous de bien mauvais auspices. Le Sinn Fein en est exclu, mais toutes les négociations dans le passé pour tenter de résoudre le conflit en l'absence de la branche politique de l'IRA ont échoué. Si la reprise économique est toujours au rendez-vous et le chômage au plus bas depuis cinq ans, la situation précaire des finances publiques pourrait interdire l'octroi de largesses électorales substantielles dans le budget qui doit être présenté en novembre. Le climat social ne cesse de se détériorer, comme le montrent des grèves à répétition dans les services publics. Ces difficultés alimentent les rumeurs d'élections anticipées en octobre. Mais, jusqu'à nouvel ordre, le chef du gouvernement a préféré attendre le printemps 1997 et un retour possible à la confiance.

Marc Roche

Bruxelles veut accélérer les recherches sur les maladies neurodégénératives

LA PEUR, si elle n'évite pas le danger, peut aider à déplacer les montagnes, fussent-elles administratives et européennes. C'est ainsi que la Commission de Bruxelles va proposer lors du sommet de Florence le lancement d'un plan d'action d'envergure visant à accélérer les travaux de recherche fondamentale sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ) et plus généralement l'ensemble des maladies neurodégénératives dues à des agents transmissibles non conventionnels (ou prions).

Ce plan suit une demande en ce sens faite par François d'Aubert, secrétaire d'Etat français à la recherche, auprès d'Edith Cresson, commissaire européen à la recherche. Il devrait être doté d'un montant pouvant atteindre 925 millions de francs. Le programme de recherche, financé par la Commission, portera sur une meilleure coordination entre les travaux menés par les différents Etats de l'UE. Il visera par ailleurs à l'amélioration de la surveillance épidémiologique de la MCJ. Dans une seconde étape, ce plan cherchera à financer la recherche fondamentale concernant l'identification et la détection des agents responsables de l'ESB et de la nouvelle forme humaine de MCJ.

La Commission a, d'autre part, annoncé, jeudi 20 juin, la création d'un comité multidisciplinaire, composé de sept membres, *« chargé de veiller à ce que les avis scientifiques sur l'ESB relèvent de la consultation d'un nombre aussi vaste que possible d'experts »*. La création de ce comité – dont le mandat porte sur *« les aspects les plus importants des encéphalopathies spongiformes transmissibles »* – avait été demandée par M. Chirac. Cette structure reproduira à l'échelon de l'Union le comité récemment créé par le gouvernement français et présidé par le docteur Dominique Dormont.

Le comité européen sera amené à donner un avis sur les différentes étapes qui, dans les mois et les années à venir, devraient conduire à une levée progressive de l'embargo frappant les bovins britanniques. Il pourra également, sur telle ou telle question, solliciter l'avis d'autres spécialistes.

En marge de ces initiatives très attendues dans les milieux scientifiques, le professeur Charles Weissman (Institut de biologie moléculaire de Zurich) a constitué, à la demande de Franz Fischler, commissaire européen à l'agriculture, un groupe de travail chargé de définir les axes prioritaires de la recherche sur les maladies dues aux agents transmissibles non conventionnels. Cette nouvelle organisation et ces nécessaires soutiens financiers ne doivent pas faire oublier que, parce qu'ils n'ont pas été décidés plus tôt, on ne disposera pas avant plusieurs années de certitudes scientifiques sur la transmission à l'homme de l'agent de la « vache folle ».

J.-Y. N.

L'économie européenne fait pâle figure dans un monde en pleine expansion

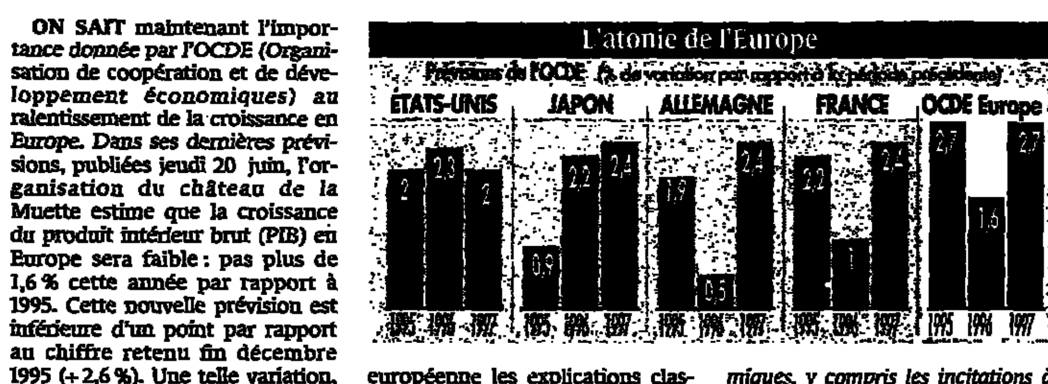
La reprise devrait s'amorcer au second semestre sur le Vieux Continent

Les dernières prévisions de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tablent sur un taux de croissance très faible en Europe pour cette année : 1,6 %. La reprise se dessinerait à l'automne et 1997 serait une année meilleure. L'OCDE craint toutefois les effets d'une rigueur budgétaire excessive et conseille des politiques monétaires plus accommodantes.

ON SAIT maintenant l'importance donnée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) au ralentissement de la croissance en Europe. Dans ses dernières prévisions, publiées jeudi 20 juin, l'organisation du château de la Muette estime que la croissance du produit intérieur brut (PIB) en Europe sera faible : pas plus de 1,6 % cette année par rapport à 1995. Cette nouvelle prévision est inférieure d'un point par rapport au chiffre retenu fin décembre 1995 (+ 2,6 %). Une telle variation, en seulement six mois, est considérable et en dit long sur l'importance de la dégradation de la situation en Europe.

Si le freinage européen est général, s'il touche des pays comme l'Espagne, la Grande-Bretagne et plus encore l'Italie (+ 1,7 % contre + 2,7 % prévu à la fin de 1995), l'essentiel des responsabilités est à chercher du côté du couple franco-allemand. L'OCDE crédite maintenant la France d'un maigre 1 % de croissance, très inférieur aux + 2,2 % retenus à la fin de 1995. Mais la correction est encore plus impressionnante pour l'Allemagne, dont le PIB ne devrait pas augmenter de plus de 0,5 %, soit presque deux points de moins que ce qui avait été retenu il y a six mois (+ 2,4 %).

L'Europe, avec son chômage élevé (10,5 % de la population active), fait donc pâle figure dans un monde en pleine expansion : l'Amérique du Nord continue de bien se porter, l'Asie multiplie les taux de croissance élevés, et d'abord la Chine, à nouveau créditée pour cette année d'un bond de 10,5 % de son PIB. Le Japon lui-même, qui vient de traverser une crise aussi longue que grave, est en train de sortir de la récession avec un taux de 2,2 %.



L'OCDE donne à la déficience européenne les explications classiques que l'on connaît : ombre portée de la hausse des taux d'intérêt à long terme survenue en 1994, perte de compétitivité de plusieurs pays de l'Union européenne du fait *« des turbulences »* qu'ont connues les marchés des changes en mars et avril 1995, période au cours de laquelle le dollar avait battu des records de baisse vis-à-vis du mark puis vis-à-vis du yen. De façon plus particulière, ce sont les fortes augmentations de salaires négociées en 1995 outre-Rhin qui – avec la hausse du mark – ont profondément entamé la compétitivité des coûts allemands. En France, la perte de confiance des chefs d'entreprise et des ménages a limité les investissements et les dépenses de consommation. La panne européenne ne serait donc que passagère, la reprise devant s'amorcer au second semestre de cette année.

L'OCDE continue à placer au premier rang de ses recommandations à l'Europe *« l'intensification du processus d'assainissement des finances publiques »*, soulignant que, dans *« nombre de cas, la structure et la générosité des systèmes de transferts sociaux, de même que les impôts nécessaires pour les financer, ont eu pour effet d'affaiblir les incitations économiques, y compris les incitations à travailler, à embaucher et à acquérir des qualifications »*.

PARADOXE

Il n'empêche. L'optimisme qui incite l'OCDE à prévoir une année 1997 meilleure cache de véritables inquiétudes et sûrement pas mal de reproches faits à l'Europe. S'il est vrai que le climat est maintenant plutôt moins mauvais qu'à l'époque où les économistes du château de la Muette établissaient l'essentiel de leurs prévisions, force est de dire que les gouvernements européens sont jugés trop optimistes. En témoigne par exemple le taux de croissance retenu pour la France cette année, inférieur à la prévision du gouvernement Juppé : + 1 % au lieu de + 1,3 %. Pour minime qu'elle soit, la différence n'en est pas moins significative d'une certaine méfiance des Anglo-Saxons à l'égard des politiques économiques conduites en Europe, où l'on ne croit pas au danger d'une récession suscitée par des politiques budgétaires *« dures »*. Pour les Européens, les sacrifices budgétaires supplémentaires rendus nécessaires pour satisfaire aux critères de Maastricht ne provoqueront pas de récession, ni même de ralentissement, car les agents économiques retrouveront confiance en l'avenir. Concrètement, plus personne n'aura à craindre de hausses subites d'impôts, décidées dans la hâte pour combler des déficits béants.

La position anglo-saxonne est sensiblement différente. On le voit bien dans l'analyse que fait l'OCDE : à vouloir encore serrer la vis des dépenses publiques, sans nouvelles baisses des taux d'intérêt, certains pays risquent de casser la reprise. Le mot récession est même employé. Ce débat avait eu lieu en mai, lors de la réunion ministérielle de l'OCDE à Paris. Une réunion au cours de laquelle certains économistes s'étaient inquiétés des effets déflationnistes de politiques budgétaires strictes, insuffisamment compensées par des politiques monétaires accommodantes. Forts de leurs cinq années de croissance, les Américains sont effectivement bien placés pour estimer que la *policy mix* européenne est mal dosée : peu lisible, elle ne permet pas aux banques centrales de manœuvrer pour relâcher à temps les taux d'intérêt alors que *« c'est essentiellement à la politique monétaire qu'il reviendra de soutenir la demande et l'emploi »* au cours des mois à venir.

Paradoxe. Ce qui surgit maintenant dans le débat est en fait l'importance trop grande donnée en Europe à la lutte contre l'inflation, alors même que les prix n'augmentent plus que de 2,5 %, ce qui correspond *grosso modo* – si l'on tient compte de l'inévitable imprécision des relevés statistiques – à une quasi-stabilité du coût de la vie. La Banque des règlements internationaux (BRI) avait, il y a une dizaine de jours, rappelé qu'à côté des risques inflationnistes existent aussi des risques déflationnistes. Une première de la part de la BRI qui sonne comme un avertissement.

Alain Vernholes

Le fossé entre les Américains les plus riches et leurs compatriotes se creuse

WASHINGTON
de notre correspondante

La tendance était connue, mais les chiffres sont cruels. Selon les dernières statistiques du Bureau fédéral du recensement, le fossé entre les Américains les plus riches et le reste de leurs compatriotes n'a jamais été aussi large depuis la deuxième guerre mondiale.

La vraie brèche a commencé à s'ouvrir il y a près de trente ans. De 1968 à 1994, le cinquième supérieur de la population, c'est-à-dire les 20 % situés en haut de l'échelle sociale, a vu ses revenus augmenter de 44 %, après ajustements tenant compte de l'inflation. Pendant ce temps, les revenus du cinquième inférieur (les 20 % situés en bas de l'échelle) n'ont progressé, eux, que de 7 %. Paradoxalement, cette accélération a été plus spectaculaire encore pendant les deux premières années de l'administration Clinton, une administration démocrate, qu'au cours des deux mandats du président Reagan, qui dirigeait une administration républicaine. En 1993 et 1994, les revenus des 20 % supérieurs de la population ont été plus importants que ceux des 60 % constituant les classes moyennes, tandis que ceux des 20 % inférieurs stagnaient ou baissaient. Bref, les riches sont plus riches et les pauvres plus pauvres...

Ce paradoxe, soulignent les experts du Bureau du recensement, s'explique en partie par l'utilisation d'une nouvelle méthode statistique et le recours systématique à l'informatique, qui a permis d'affiner les analyses. Mais personne ne conteste la tendance, qui fait désormais partie intégrante du débat sur le rôle et le modèle du cycle actuel de croissance aux Etats-Unis : cette tendance, c'est l'accroissement des inégalités et la stagnation des revenus des classes moyennes.

Les analystes avancent plusieurs explications à ce phénomène. Les transformations de l'économie ont éliminé un grand nombre d'emplois du secteur industriel qui assuraient des salaires de bon niveau à des ouvriers peu qualifiés ; la baisse du taux de syndicalisation et l'augmentation des emplois à temps partiel ont privé la main-d'œuvre de sa combativité en matière de négociations salariales ; l'utilisation croissante des nouvelles technologies privilégie la main-d'œuvre hautement qualifiée : l'atout essentiel de la main-d'œuvre, aujourd'hui, c'est le savoir.

L'irruption massive des femmes sur le marché du travail a aussi joué un rôle, en particulier dans le secteur des emplois très qualifiés, dont les titulaires féminines s'arrêtent de moins en moins souvent de travailler lorsqu'elles ont des enfants. L'expérience prouve par exemple que les femmes à haut niveau de formation épousent des hommes de même niveau, créant ainsi des ménages qui vont gonfler la catégorie de population à hauts revenus.

Sylvie Kauffmann

Le premier voyage de Jean Paul II dans l'Allemagne réunifiée s'annonce difficile

Le pape se recueillera à la porte de Brandebourg, à Berlin, avec le chancelier Kohl

Jean Paul II entame, vendredi 21 juin, son troisième voyage en Allemagne. Il se rendra d'abord à Paderborn (Rhénanie-Westphalie) puis, dimanche 23, à Berlin, au stade olympique où il évoquera la mémoire des victimes du nazisme. Il visitera également la porte de Brandebourg en compagnie du chancelier Helmut Kohl. Quelques manifestations hostiles sont prévues au cours de ce voyage.

PADERBORN (RHÉNANIE-WESTPHALIE)
de notre envoyé spécial

C'est la première fois que le pape se rend dans l'Allemagne réunifiée. En novembre 1980, la République fédérale avait accueilli avec chaleur ce nouveau pape polonais. En 1987, le climat est déjà plus lourd : son discours en faveur des libertés à l'Est lui vaut encore une bonne cote de popularité, mais la contestation monte contre son intransigeance morale et doctrinale et ses nominations d'évêques conservateurs.

En se rendant cette fois dans Berlin réunifié, Jean Paul II accomplit l'un de ses vœux les plus anciens. Après avoir rempli le stade olympique, où sont attendus 120 000 fidèles (dont un quart de Polonais), il se rendra dimanche, en compagnie d'Helmut Kohl, à la porte de Brandebourg, dont Mikhaïl Gorbatchev dit un jour qu'elle avait été ouverte aussi grâce au pape polonais. Visite symbolique : avec la chute du mur, 1989 est l'année-charnière de son pontificat. Ses dix premières années sont dominées par un message de résistance au totalitarisme et de *« liberté »*. Les suivantes par une vision désenchantée de la société moderne et un message de *« vérité »* qu'il martèle à une Europe réunifiée, invitée à renouer avec ses valeurs et son héritage chrétiens. Mais, avec les flambées nationalistes, avec la course à la consommation et l'effacement du rôle des Eglises (y compris en Pologne), la « sortie » du communisme déçoit les espoirs de ce premier pape slave, qui avait fait des chrétiens persécutés derrière le Rideau de fer des témoins de fidélité, cités en modèles à l'Ouest. La réalité est cruelle. L'ex-Allemagne de l'Est (17 millions d'habitants) compte moins d'un tiers de baptisés (avec une majorité de protestants). Les associations « humanistes » (*Humanistische Verbände*) et les groupes de libres-penseurs – qui veulent manifester dimanche à Berlin – occupent les espaces laissés vides par des Eglises qui, avant 1989, étaient des lieux de résistance intellectuelle.

CLIMAT DE FRONDE

La réunification a même renforcé les tendances sceptiques et critiques au sein de la société allemande. Sans doute la pratique religieuse dominicale (18 %) reste-t-elle supérieure à celle de la France et les Eglises sont-elles encore en mesure d'organiser des rassemblements de masse (*Kirchentage* pour les protestants et *Katholikentage*). Leur poids institutionnel demeure puissant (sauf dans les Länder de l'Est). Mais, depuis 1989, les « sorties » des Eglises (manifestées par le refus de payer l'impôt ecclésiastique) s'élèvent à 200 000 par an environ chez les catholiques, davantage dans l'Eglise évangélique (EKD). Surtout, un climat de fronde s'est développé entre une grande partie de l'opinion et l'Eglise romaine.

En 1994, la lettre du pape déclarant *« définitif »* le refus d'ordonner des femmes fait des vagues dans un pays où les nombreuses facultés de théologie sont occupées à 80 % par des femmes. D'autres protestations suivent la réponse négative du cardinal Ratzinger, préfet de la congrégation romaine de la doctrine, ancien archevêque de Münich, à la demande formulée par trois évêques allemands d'assouplir la discipline qui interdit le sacrement eucharistique aux divorcés remariés. Enfin, malgré les ouvertures de la dernière encyclique de 1985, *Ut unum sint* (Qu'ils soient un), le sentiment demeure d'une paralysie dans le dialogue œcuménique, important dans un pays où catholiques et protestants sont numériquement à égalité.

S'agit-il d'une crise des institutions ? Ou d'une crise du sens religieux, comme disent les évêques allemands ? Toutes ces critiques ont convergé dans le « référendum » qui a récolté l'an dernier plus d'un million et demi de signatures. Lancé par un collectif sous le nom de *« Wir sind Kirche »* (« Nous sommes l'Eglise »), ce mouvement serait typique, dit-on en Allemagne, d'une contestation moins *« idéologique »* et plus *« romantique »*, moins attachée à critiquer les structures de l'Eglise (comme le fait encore un Hans Küng, ancien professeur à Tübingen, condamné par Rome) qu'à mettre en cause sa capacité à dialoguer, à rompre avec un discours dogmatique et une morale rigoriste.

La troisième visite du pape risque de se ressentir de ces tensions. Au stade olympique, où Hitler avait ouvert les Jeux de 1936, Jean Paul II béatifiera deux prêtres opposants célèbres au nazisme, Bernard Lichtenberg et Karl Leisner. Il aura des entretiens avec le président Herzog et le chancelier Kohl, avec le Comité central des catholiques allemands et le Conseil central des juifs. Il dira, que puisque le christianisme a survécu aux deux grands totalitarismes du vingtième siècle, il doit pouvoir résister à l'idéologie matérialiste. Mais avec quelles chances d'être écouté ? Aucun dialogue n'est prévu, ni à Paderborn ni à Berlin, avec les représentants des courants critiques.

Henri Tincq

Radovan Karadzic est candidat à la présidence de la République serbe

SARAJEVO
de notre correspondant

Radovan Karadzic est-il un homme aux abois, ou plus simplement un homme pressé ? Avant même que l'OSCE n'annonce, mardi 25 juin, sa décision sur la tenue d'élections générales en Bosnie à l'automne prochain, M. Karadzic a confirmé sa candidature à la présidence de la République serbe, l'entité bosniaque actuellement sous son contrôle. Il continue ainsi de défier la communauté internationale, puisque l'accord de Dayton prévoit explicitement que les « criminels de guerre » n'ont pas le droit de participer au scrutin.

« Une provocation... », a estimé un porte-parole du haut représentant civil Carl Bildt. *« Ce n'est pas une surprise, et la communauté internationale n'acceptera pas »* la candidature de M. Karadzic, a-t-il poursuivi. A Sarajevo, le premier ministre bosniaque, Hasan Muratovic, a appelé les artisans de l'accord de paix à se *« débarrasser »* du « président » serbe bosniaque qui tente d'*« empêcher les élections »*. M. Muratovic préconise *« une intervention des forces de l'OTAN »* afin d'arrêter le leader ultranationaliste.

Radovan Karadzic, qui avait accepté le mois dernier de ne plus apparaître publiquement, a fait connaître sa décision par l'intermédiaire du comité du Parti démocratique serbe (SDS). Un communiqué de l'agence SRNA a indiqué, jeudi 20 juin, que les dirigeants du SDS avaient *« approuvé à l'unanimité »* la candidature du « commandant suprême » des Serbes de Bosnie. Une convention générale du parti de Radovan Karadzic doit se prononcer définitivement sur la liste des candidats le 28 juin.

INCULPÉ DE « GÉNOCIDE »

En vertu du plan de paix de Dayton, les personnes inculpées par le tribunal de La Haye n'ont pas le droit d'être candidates aux élections. Elles devaient également démissionner de toute fonction publique avant le 20 janvier dernier, ce que le camp serbe a obstinément refusé. Radovan Karadzic et le commandant militaire Ratko Mladic sont inculpés de *« génocide »*, *« crimes contre l'humanité »* et *« crimes de guerre »* pour le siège de Sarajevo et les massacres commis à Srebrenica. Les auditions des témoins à charge débuteront le 27 juin à La Haye.

L'ouverture de cette audience du TPI, dans une salle où les deux accusés ne seront pas présents, contribuera à augmenter la pression sur les pays occidentaux afin qu'ils écartent MM. Karadzic et Mladic du pouvoir. La Serbie, qui a signé le plan de paix au nom des Serbes bosniaques, a clairement indiqué qu'elle n'enverrait pas les deux hommes devant leurs juges. L'unique solution demeure donc leur arrestation par les soldats de l'IFOR.

Il y a deux semaines, l'OTAN a discrètement modifié les consignes destinées à ses soldats en Bosnie. Dans une directive datée du 8 juin, il était précisé qu'*« il est devenu inadmissible pour la communauté internationale que les deux criminels de guerre Karadzic et Mladic soient toujours en liberté »*, et une opération militaire a été déclenchée afin de resserrer l'étau autour du « président » de la République serbe (*Le Monde* du 13 juin). Ce renforcement des patrouilles autour de son repaire ne semble pas impressionner Radovan Karadzic, persuadé que l'OTAN quittera la Bosnie à la fin de l'année et que son heure de gloire reviendra.

M. Karadzic souhaiterait surtout démontrer à la communauté internationale qu'il est populaire et que s'attaquer à lui est synonyme de s'attaquer au peuple serbe tout entier. Par le biais de sa candidature, il cherche à modifier les règles du jeu dictées par l'accord de Dayton et, au-delà, à enterrer au plus vite un processus de paix qui lui est défavorable. La balle est désormais dans le camp international, avec une contrainte cruciale à l'esprit : les élections, *« libres, équitables et démocratiques »*, devraient avoir lieu dans onze semaines.

Rémy Ourdan

Une décision « nulle et non avenue » pour Washington

Les Etats-Unis considèrent la candidature de Radovan Karadzic à la présidence de la Republika Srpska (RS) comme *« nulle et non avenue »* puisqu'il ne peut pas être élu aux termes de l'accord de Dayton, a indiqué, jeudi 20 juin, le département d'Etat.

« Son nom ne figurera pas sur les bulletins de vote »*, a expliqué le porte-parole du département d'Etat, Nicholas Burns, en ajoutant : *« Il ne peut pas être élu, qu'il ait 100 ou 1 000 voix. »

De son côté, le sous-secrétaire d'Etat, Peter Tarnoff, a déclaré avoir *« reçu des informations selon lesquelles les autorités de Belgrade, et même certains membres de la direction divisée de la Republika Srpska, examinent les conséquences qu'aurait, pour eux, le maintien au pouvoir du criminel de guerre Radovan Karadzic »*. – *(AFP.)*

Le rapport Marchand sur l'aide française au développement sera finalement publié

ALAIN JUPPÉ, lors de la première réunion du comité interministériel de l'aide au développement (CIAD), jeudi 20 juin, a décidé que le rapport parlementaire établi, à la demande du premier ministre, par le député UDF de l'Hérault Yves Marchand allait être publié. La diffusion de ce document, intitulé « Une urgence : l'afro-réalisme », avait été jusqu'alors restreinte. Le rapport préconisait non seulement de conditionner l'aide à des progrès dans le fonctionnement des Etats bénéficiaires mais encore de supprimer l'*« aide liée »*, c'est-à-dire l'obligation faite à ces Etats d'acheter en échange des biens et des services auprès des entreprises du pays bailleur de fonds (*Le Monde* du 6 juin). Cette dernière proposition fait problème. Aussi le feu vert donné à la publication a-t-il été accompagné de la décision de soumettre le rapport à un examen dans le cadre du comité de coordination avec le secteur privé, présidé par le ministre de la coopération, Jacques Godfrain.

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : la Cour suprême de Californie** a partiellement invalidé, jeudi 20 juin, la loi dite « du troisième coup », adoptée en mars 1994, qui imposait aux magistrats de condamner à des peines allant de vingt-cinq ans d'emprisonnement à la perpétuité toute personne reconnue coupable pour la troisième fois d'un délit, quel qu'il soit, si les deux condamnations précédentes ont sanctionné des crimes ou des délits qualifiés. Tout aussi controversée, la décision de ramener les forçats enchaînés sur les bords des routes vient de vivre ses derniers jours en Alabama, premier Etat à réintroduire cette mesure il y a un an. L'administration pénitentiaire d'Alabama, le gouverneur Fob James et les avocats des détenus sont parvenus, jeudi, à un accord mettant fin à cette pratique. – *(Corresp.)*

■ **Washington ne se servira pas du dollar** comme instrument de politique commerciale, a affirmé, jeudi 20 juin, le secrétaire au Trésor, Robert Rubin. A quelques jours de la réunion du G 7, à Lyon, il a réitéré la position américaine selon laquelle un dollar fort est *« très important pour les Etats-Unis »*. – *(AFP.)*

■ **SAINT-DOMINGUE : le directeur de la chaîne de télévision Teleantillas**, Juan Bolivar Diaz, connu pour son opposition au régime du président conservateur Joaquin Balaguer, a été condamné pour diffamation à six mois de prison et à 3 millions de pesos (plus de 1 million de francs) d'amende. Cette condamnation relance la polémique sur les atteintes à la liberté d'expression à dix jours du second tour de l'élection présidentielle. – *(Corresp.)*

EUROPE

■ **ALBANIE : le Parlement européen a demandé la suspension** de toute coopération avec l'Albanie. Il demande à Tirana d'annuler les élections litigieuses des 26 mai et 2 juin, dans une résolution adoptée jeudi 20 juin à Strasbourg. Par ailleurs, un tribunal de Tirana a condamné à perpétuité trois anciens responsables du Parti communiste pour *« crimes contre l'humanité »*. – *(AFP.)*

■ **BIÉLORUSSIE : les corps de dix mille personnes fusillées par les nazis** pendant la deuxième guerre mondiale ont été découverts dans une fosse commune près de Minsk, a annoncé, jeudi 20 juin, un responsable du ministère de la défense. Cette fosse se trouve sur l'emplacement d'un camp où les Allemands avaient rassemblé, en juin 1941, quelque cent quarante mille prisonniers de guerre et civils soviétiques. – *(AFP.)*

■ **SLOVAQUIE : le gouvernement ne dispose plus de majorité parlementaire** après la décision, jeudi 20 juin, des deux partis extrémistes de la coalition au pouvoir de retirer leur soutien au premier ministre, Vladimir Meciar. Celui-ci a indiqué que les ministres du Parti national slovaque (SNS) et de l'Association des ouvriers (ZRS) s'étaient désolidarisés de leurs partis et qu'ils restaient en fonctions. L'opposition, qui veut éviter des élections anticipées, a précisé qu'elle soutiendrait un gouvernement minoritaire. – *(AP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **IRAK : la mise en œuvre de la résolution** « pétrole contre nourriture » va améliorer l'approvisionnement du pays en produits de première nécessité, mais elle ne suffira pas à combler le déficit alimentaire, estime l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans son dernier bulletin sur les perspectives alimentaires mondiales, publié vendredi 21 juin à Rome. Pour financer ses importations de nourriture, l'Irak devrait disposer de 3 milliards de dollars par an, selon les calculs de la FAO. Or, dans la meilleure des hypothèses, Bagdad ne disposera que de 2 milliards de dollars.

■ **Rolf Ekeus, responsable de la commission spéciale des Nations unies** chargée de contrôler le désarmement de l'Irak, a annoncé, jeudi 20 juin, la fin du démantèlement d'une usine d'armes chimiques à Hakam, à une soixantaine de kilomètres au sud-ouest de Bagdad. – *(AP.)*

■ **LIBAN : les cinq pays membres du groupe de surveillance** du cessez-le-feu du 27 avril au Liban sud ont repris contact mercredi 19 juin au département d'Etat à Washington, pour la première fois depuis les élections israéliennes du 29 mai. – *(AFP.)*

■ **LIBYE : l'Union européenne** a rejeté *« fermement »*, jeudi 20 juin, la législation *« extraterritoriale »* adoptée la veille par les Etats-Unis et qui prévoit des sanctions contre les entreprises investissant dans les industries iraniennes et libyennes. – *(AFP.)*

ÉCONOMIE

■ **La conférence annuelle de l'Organisation internationale du travail** (OIT) s'est achevée jeudi 20 juin à Genève. Elle a adopté une convention protégeant les travailleurs à domicile et approuvé la préparation d'une convention proscrivant l'exploitation des enfants. Le directeur général du BIT, Michel Hansenne, a enjoint aux Etats de *« ne pas maintenir artificiellement des conditions sociales inférieures pour obtenir un avantage comparatif déloyal »*, jugeant *« infondée »* la crainte que le respect des normes fondamentales du travail entrave le développement économique.

Mexico fait appel aux militaires pour réorganiser la police

MEXICO
de notre correspondant

Une trentaine d'officiers militaires, dont sept généraux et neuf colonels, ont été nommés aux postes-clés du secrétariat de la sécurité publique, qui gère les 72 000 policiers de Mexico, en remplacement de civils. Placé à la tête de la police, le 8 juin dernier, Enrique Salgado veut, en plaçant des militaires aux postes de commande de la police, créer un véritable état-major de crise chargé de lutter contre la montée spectaculaire de la violence. *« Nous serons durs et inflexibles »*, a-t-il lancé en guise d'avertissement aux groupes de délinquants et aux policiers corrompus.

Ce n'est pas la première fois que des militaires occupent des fonctions similaires, mais leur présence n'avait jamais été aussi massive pour assumer des tâches qui, reconnaissent-ils eux-mêmes, ne sont pas dans leurs attributions normales.

MAUVAISE RÉPUTATION

Le général Salgado a expliqué qu'il s'agissait d'une situation *« transitoire »*, le temps de *« renforcer et de professionnaliser la police mais aussi de rétablir la confiance de la société à l'égard de ce service public »*. De source officielle, on indique que la désignation de quatre autres généraux et *« de dix à quinze autres colonels »* sera annoncée au cours des prochains jours. La mauvaise réputation de la police mexicaine ayant débordé depuis bien longtemps les frontières du pays, la décision de faire appel à l'armée a généralement été bien accueillie. A l'heure actuelle, près de trois cents policiers de la capitale sont emprisonnés, dont une centaine pour meurtre. Leurs activités vont du trafic de drogue au vol de voitures, en passant par les hold-up de banques, le racket et, une « industrie » en plein essor, les enlèvements. Selon le PRODH, une organisation des droits de l'homme liée aux jésuites, *« 60 % des délits commis dans la capitale sont attribuables à des policiers ou à d'anciens policiers »*. Les agressions ont augmenté de 30 %, par rapport à l'an dernier, dans la capitale.

Malgré leurs salaires misérables, tous les policiers, loin de là, ne sont pas corrompus au moment de leur embauche. Tous sont pourtant contraints de recourir, très vite, à la fameuse *mordida* qui consiste à extorquer les automobilistes et les commerçants sous divers prétextes. Un pourcentage important des sommes obtenues est destiné à leurs chefs, jusqu'au plus haut niveau. S'ils ne paient pas leur quote-part, ils n'ont aucune chance de progresser dans la hiérarchie. C'est précisément ce système que veulent casser les militaires.

Bertrand de la Grange



هكذا من الأصل

Le sommet du Caire n'aplanira pas les divergences entre pays arabes

Provoqué par l'élection de M. Nétanyahou au poste de premier ministre de l'Etat hébreu, cette rencontre réunira vingt et un participants. Ceux-ci devraient réaffirmer leur appui au processus de paix à condition qu'Israël respecte les principes qui ont permis de le mettre en route

Les rois et chefs d'Etat de vingt et un pays arabes ou leurs représentants, ainsi que le chef de l'Autorité palestinienne, devaient se retrouver, samedi 22 juin au Caire pour un sommet, le premier depuis six ans, provoqué par l'élection du chef de la droite israélienne, Benyamin Nétanyahou, au poste de premier ministre. Cette réunion devait être précédée, la veille, par une rencontre des ministres des affaires étrangères, afin d'élaborer un projet de communiqué final. Les participants devraient apporter leur soutien au processus de paix à condition que les principes de base, définis lors de la conférence de Madrid en février 1991, n'en soient pas dévoyés. Ils ne devraient pas pour autant réussir à aplanir les divergences qui continuent de séparer certains d'entre eux, en particulier la Syrie et la Jordanie, sur des questions telles que le terrorisme, l'attitude à adopter face à l'Iran, ou encore avec la Turquie, qui a conclu en février dernier un accord militaire avec Israël.

LE CAIRE
de nos envoyés spéciaux

Si l'élection de Benyamin Nétanyahou comme premier ministre israélien a permis la réunion du premier sommet arabe depuis six ans, elle n'a pas aplani pour autant les divergences interarabes. A la veille de l'ouverture, samedi 22 juin, au Caire, de ce sommet, auquel participeront quatorze chefs d'Etat sur les vingt et un invités – l'Irak ayant été exclu – les ministres des affaires étrangères devront faire preuve de beaucoup de talent pour empêcher ces divergences d'occulter l'objectif principal du sommet : un soutien au processus de paix, mais sur les bases de la conférence qui l'avait lancé, le 31 octobre 1991, à Madrid, c'est-à-dire l'échange de la terre contre la paix et la sécurité pour tous.

Pour ces premières retrouvailles depuis la déchirure de la guerre du Golfe, consécutive à l'invasion du Koweït par l'Irak, en août 1990, certains pays arabes entendent bien faire valoir leurs différences et surtout leurs priorités. Le premier ministre jordanien, Abdel Karim Kabariti, a donné le ton, jeudi, dès son arrivée au Caire, en affirmant : *« Avant de parler de paix avec les autres, il faut faire la paix entre nous. »*

Le roi Hussein a récemment accusé la Syrie de soutenir des actions terroristes en Jordanie, et Amman souhaite que soit soulevée la question du terrorisme lors du sommet. La Jordanie, qui a signé la paix avec Israël et qui est le seul pays arabe à avoir favorablement accueilli l'élection de M. Nétanyahou, *« veut la poursuite du processus de paix, mais ne veut pas de menées terroristes de certains pays arabes dans d'autres »*, dit-on de source jordanienne. Amman dénonce en privé l'alliance syro-iranienne et a tenté de s'assurer sur ce point le soutien des pays du Golfe qui entretiennent des relations difficiles avec l'Iran, c'est-à-dire Bahreïn et les Emirats arabes unis. Dans leur comuniqué final, les participants au sommet devraient condamner le terrorisme en général, tout en faisant une distinction, réclamée notamment par la Syrie, entre terrorisme et lutte de libération nationale.

ATTITUDE DE BON VOISINAGE

Le deuxième point du contentieux qui oppose Amman à Damas porte sur l'attitude vis-à-vis de la Turquie. *« Le processus de paix et la relance de l'action arabe commune seront au centre du sommet, mais il faut que les dirigeants arabes examinent d'autres sujets importants, en particulier la concentration de troupes turques à la frontière avec la Syrie »*, a déclaré le chef de la diplomatie syrienne, Farouk El Chareh.

Or la Jordanie menace d'exiger une condamnation de l'Iran si le sommet dénonce la Turquie. Sur ce point toutefois, Amman risque d'être mise en minorité, tant est forte l'inquiétude des pays arabes et de l'Egypte notamment, à propos de l'accord militaire israélo-turc conclu en février. Les pays arabes devraient appeler Ankara à *« adopter une attitude de bon voisinage avec les pays arabes et à respecter leurs intérêts en reconsidérant son accord avec Israël. »* La mise en cause directe de l'Iran n'est pas non plus souhaitée par certains Etats comme l'Arabie saoudite, de crainte d'inciter Damas à resserrer ses liens avec Téhéran.

UN CERTAIN CONSENSUS

La Jordanie et la Syrie s'opposent aussi à propos de la réévaluation du processus de paix. Le roi Hussein s'est déclaré optimiste quant à la continuation de ce processus, alors qu'on estime à Damas que les positions de M. Nétanyahou sont incompatibles avec le cadre de la paix défini lors de la conférence de Madrid. *« Amman jugera le gouvernement israélien sur ses actes et non sur son programme annoncé »*, dit-on de source jordanienne. Mais Damas pense que les trois « non » de M. Nétanyahou à l'Etat palestinien, à la discussion sur Jérusalem et au retrait du Golan sont un avertissement suffisamment clair qui devrait se traduire par un arrêt, ou au moins un ralentissement de la normalisation avec l'Etat juif.

Sur ce dernier point, un certain consensus existe, même si des divergences subsistent sur la nécessité de brandir officiellement cette menace au stade actuel – divergences auxquelles ne sont sans doute pas étrangères les mises en garde répétées de Washington à ne pas fermer la porte au nez de M. Nétanyahou. *« Nous ne cherchons pas l'affrontement avec Israël, mais chacun doit savoir d'ores et déjà qu'il ne peut y avoir de paix sur les bases définies par M. Nétanyahou »*, dit-on de source égyptienne.

La formation du gouvernement israélien et l'annonce de son programme ont incontestablement renforcé le camp des partisans de la fermeté. Les discussions sur le contenu du communiqué final s'annoncent donc animées. Celui-ci devrait réaffirmer et préciser l'engagement des Arabes envers la paix, notamment quant au droit des Palestiniens à l'autodétermination.

Réclamé notamment par les Palestiniens, le sommet du Caire devrait aussi mettre en place un mécanisme de suivi du processus de paix, pour permettre aux Arabes de réagir rapidement et avec un minimum de cohésion aux actions redoutées du nouveau gouvernement israélien.

Alexandre Buccianti et Françoise Chipaux

■ **Un représentant spécial du** premier ministre israélien a affirmé, jeudi 20 juin, au huitième Forum (économique) de Crans-Montana en Suisse, que Benyamin Nétanyahou n'avait *« d'autre choix »* que d'achever le processus de paix lancé par les travaillistes. *« Si le sommet du Caire renforce les engagements des participants à la paix, sa tenue peut ne pas être une mauvaise chose. Si, au contraire, il s'avère n'être qu'un forum pour* (la) *surenchère, cela ne sera pas une bonne chose pour la paix et la stabilité dans la région »*, a déclaré Zalman Shoval. – *(AFP.)*

Le Hamas propose une trêve sous conditions

La branche militaire du Mouvement de la résistance islamique palestinienne (Hamas) a proposé, jeudi 20 juin, au gouvernement israélien une trêve sous conditions, tout en menaçant de reprendre ses attentats si celles-ci n'étaient pas satisfaites.

Le groupe Ezzedine El Kassam réclame l'arrêt de toute forme de *« terrorisme organisé »* contre le Hamas, et de toute *« agression policière ou autre »* contre les civils palestiniens, ainsi que la libération de tous les partisans du Hamas incarcérés, notamment Cheikh Ahmad Yassine (chef spirituel du mouvement, emprisonné depuis mai 1989), l'arrêt des punitions collectives et la levée du bouclage de Gaza et de la Cisjordanie. Il réclame aussi la libération des personnes arrêtées par l'Autorité palestinienne et la suspension des mesures prises contre lui par cette même Autorité. – *(AFP.)*

Un chewing-gum aphrodisiaque déchaîne les passions en Egypte

LE CAIRE
de notre correspondant

L'opinion publique égyptienne est préoccupée par une affaire rocambolesque, qui mêle désordre des sens et complot politique. Tout a commencé par une rumeur, née il y a deux semaines à l'université de Mansoura, au nord-ouest du delta : la consommation d'une certaine marque de chewing-gum inciterait les jeunes femmes au libertinage.

L'affaire a pris une dimension nationale, il y a quelques jours, lorsque le député de Mansoura en a saisi le Parlement. Devant ses collègues, Fathi Mansour a produit un échantillon de la fameuse gomme avant de présenter les conclusions d'un rapport selon lequel les procès-verbaux *pour agressions sexuelles se seraient* multipliées à Mansoura et que les femmes seraient souvent à l'origine des délits. Le député a ajouté que la gomme vendue dans les épiceries et pharmacies proviendrait d'Israël. Des journaux d'opposition ont été jusqu'à évoquer *« un complot israélien »* visant à déstabiliser la société égyptienne, le Mossad, le service secret de l'Etat hébreu, étant même accusés de distribuer ce mystérieux chewing-gum.

Présenté par la presse d'opposition comme une *« catastrophe menaçant la sécurité de la société égyptienne »*, ce dossier a été confié à la commission parlementaire chargée de la santé qui a saisi le gouvernement. Aujourd'hui, cinq ministères se penchent sur la scabreuse confiserie : l'industrie, la recherche scientifique, la santé, l'approvisionnement et même l'intérieur. Si les analyses en laboratoire n'ont encore rien donné, les agents du ministère de l'intérieur ont mené campagne, jeudi 20 juin, au Caire et dans le delta, afin de saisir les stocks. *Plusieurs commerçants ont déjà été* interpellés pour *« vente de produits sexuellement excitants introduits en contrebande de l'étranger »*.

A. B.

Des affrontements font une centaine de blessés en Indonésie lors d'une manifestation du Parti démocratique

La fille du défunt président Sukarno tente de conserver l'indépendance de sa formation

Une lutte est engagée en Indonésie pour le contrôle du Parti démocratique (PDI) entre l'actuelle dirigeante de cette formation, Megawati Sukarnoputri (fille du défunt président Sukarno, le « père de l'indépendance » renversé à la faveur du coup d'Etat anticommuniste de 1965), et le régime du président Suharto, au pouvoir depuis 1966. La première souhaite devenir « indépendante » du pouvoir en place. La répression par les forces de l'ordre, jeudi 20 juin, à Djakarta, d'une manifestation du PDI, a fait une centaine de blessés.

BANGKOK
de notre correspondant en Asie du Sud-Est

La lutte pour le contrôle du Parti démocratique indonésien (PDI), l'une des trois formations politiques autorisées, a pris une tournure violente avec des affrontements, jeudi 20 juin, à Djakarta, entre forces de sécurité et partisans de l'actuelle présidente du PDI, Megawati Sukarnoputri. Après cinq heures de défilé, la dispersion de cinq mille manifestants a fait, selon de bonnes sources, une centaine de blessés, dont dix-huit membres des forces de l'ordre. La police a annoncé détenir, pour interrogatoire, cinquante-sept personnes.

Les partisans de la fille de feu Sukarno, le « père de l'indépendance », protestaient contre l'ouverture, le jour même, à Medan, dans le nord de l'île de Sumatra, d'un congrès « dissident » du PDI qui aurait pour objet d'expulser Megawati Sukarnoputri de la présidence du mouvement qu'elle occupe depuis 1992. La faction de Megawati a accusé la direction des forces armées d'être derrière cette rencontre alors que les militaires ont démenti avoir appuyé les dissidents. Autorisé, mercredi, par le président Suharto, le congrès de Medan s'est ouvert sous haute protection, et en présence du ministre de l'intérieur, Yogie Memed, et du commandant en chef des forces armées, le général Feisal Tanjung. Celui-ci est intervenu à la tribune pour démentir toute ingérence.

La crise au sein du PDI, qui couvait depuis que Megawati a laissé entendre qu'elle pourrait être candidate à la présidence en 1998, s'est cristallisée, au début de juin, lorsque quinze des vingt-six membres du bureau exécutif du mouvement ont réclamé la réunion urgente d'un congrès à la requête, ont-ils affirmé, de 215 des 306 branches du parti. Pour leur part, les partisans de Megawati affirment que seules 141 branches du PDI ont réclamé la réunion d'un congrès et que seules 74 de ces demandes étaient valides. La réunion de Medan a donc été déclarée par Megawati contraire aux statuts du parti.

Amalgame d'anciens partis chrétiens et nationalistes, le PDI est la plus petite des trois formations représentées au Parlement, derrière le Golkar, qui s'appuie sur la fonction publique, et le Parti du développement uni (PPP), d'obédience plutôt musulmane. En 1992, lors des dernières élections générales, le Golkar avait obtenu 68 % des suffrages, tombant pour la première fois sous la barre des 70 %, le PPP 17 % et le PDI 15 %.

Une démocratie sous surveillance

Arguant du fait que les quelque 200 millions d'Indonésiens appartiennent à de multiples ethnies et sont répartis sur treize mille îles et îlots, le régime dit de « démocratie consensuelle » – issu du coup d'Etat anticommuniste de 1965 – n'autorise que trois formations, le Golkar, le PPP et le PDI, et interdit les partis religieux. Comme tous les cinq ans, ces trois formations se disputeront, en 1997, 425 des 500 sièges du Parlement, le quota de députés réservé aux Forces armées ayant été ramené, l'an dernier, de 100 à 75.

Les 500 membres du Parlement et 500 « grands électeurs » désignés par le pouvoir se réuniront en Congrès, en 1998, pour élire le chef de l'Etat à l'issue du sixième mandat présidentiel consécutif du général Suharto, qui avait été réélu, en 1993, sans adversaire.

SIGNES DE SCLÉROSE

Depuis lors, une certaine agitation politique s'est développée. Un système fondé sur le consensus, qui ne reconnaît donc pas de partis d'opposition, et dont la réglementation très stricte remonte à 1972, donne des signes de sclérose dans un archipel de plus de 190 millions d'habitants, où le niveau de vie a plus que doublé ces deux dernières décennies. Le Golkar, qui s'est donné pour objectif de repasser la barre des 70 % lors des élections générales de 1997, redoute de faire les frais de ces changements.

Le président Suharto, qui vient de fêter ses soixante-quinze ans et dont le sixième mandat vient à échéance en 1998, a toutefois ajouté, le 11 juin, devant un rassemblement de jeunes à Djakarta, qu'il *« ne changerait pas un système qui a prouvé son efficacité »*. De son côté, Megawati, qui est âgée de quarante-neuf ans, a souhaité que le PDI devienne non un parti d'opposition, ce qui est interdit par la Constitution, mais une formation « indépendante » du pouvoir. Elle n'exclut toujours pas d'être candidate à la présidence dans deux ans, ce qui constituerait un précédent si Suharto est lui-même candidat à un septième mandat, hypothèse jugée probable par de nombreux observateurs.

Encore faudrait-il que Megawati conserve la présidence du PDI, ce qui n'est pas évident. Mercredi, à Djakarta, une manifestation de quelque deux mille de ses partisans avait eu lieu dans le calme. Le lendemain, les choses ont tourné à l'aigre devant le monument national, où un vaste déploiement de forces de l'ordre a stoppé, à coups de grenades lacrymogènes, les manifestants vêtus de rouge, la couleur du PDI. Mais l'issue du bras de fer en cours dépendra largement des décisions prises par le congrès de Medan.

Jean-Claude Pomonti

5,3 milliards de dollars d'aide internationale

IL EST DES PAYS à qui l'on pardonne beaucoup en raison de leur succès. C'est le cas de l'Indonésie : les représentants des Etats industrialisés d'Europe, d'Asie et d'Amérique, ainsi que des institutions financières internationales, réunis à Paris les 19 et 20 juin, ont décidé de lui accorder 5,3 milliards de dollars de crédits, pour la deuxième année consécutive.

Une telle confiance envers le plus grand archipel du monde récompensait dans le passé un anticommunisme sans faille ; aujourd'hui, elle vole au secours d'une réussite économique certaine. D'abord une croissance de 6,7 % par an en moyenne depuis trente ans, encore accélérée les dernières années, atteignant 8,1 % en 1995. L'économie s'est diversifiée. La production agricole assure désormais une autosuffisance alimentaire ; elle ne représente plus que 17,4 % du produit intérieur brut, contre 30 % il y a vingt ans. La croissance vient de l'industrie (40 %) et des services (24 %). Si le pétrole a largement aidé au décollage, il ne fournit plus que 20 % des recettes d'exportations, contre 75 % il y a encore dix ans, l'essentiel provenant des produits manufacturés.

La croissance a permis à l'Indonésie, avec un PNB par tête avoisinant les 900 dollars, de passer depuis 1993 du statut de pays *« pauvre »* à celui de pays à revenu *« moyen bas »* dans la classification des institutions internationales. La proportion de pauvres y est tombée, selon les chiffres officiels, de 30 % en 1987 à 14 % en 1993, même si le niveau de vie de beaucoup reste à peine supérieur au seuil de pauvreté. Le pouvoir d'achat du salaire minimum a doublé depuis 1989.

TENSIONS SOCIALES CROISSANTES

Enfin, ce développement a été alimenté par l'investissement (atteignant 34 % du PIB), lui-même appuyé sur une épargne interne de même niveau. Les investissements directs étrangers, qui ont doublé l'an dernier, atteignant 5,7 milliards de dollars, n'ont apporté qu'un complément. Devant le risque de surchauffe provoqué par l'accélération de la croissance en 1995, le gouvernement a doublé son excédent budgétaire, le faisant passer de 0,3 % à 0,6 % du PIB, et il a adopté une politique monétaire restrictive.

Ce succès a fait accepter des pratiques qui seraient vigoureusement condamnées ailleurs, comme les persécutions de syndicalistes – dans une étude récente, la Banque mondiale juge nécessaire d'améliorer les relations du travail et la négociation collective pour réduire des tensions sociales croissantes ; ou méthodes peu conformes aux canons économiques actuels, comme le relèvement de droits de douane, ou un traitement fiscal préférentiel accordé à des firmes locales (le Japon s'en était toutefois inquiété, et les donateurs souhaitent plus de *« transparence »* dans les relations entre public et privé).

Les donateurs s'inquiètent, par ailleurs, d'une *« vulnérabilité »* nouvelle de l'économie. L'inflation ne descend pas en dessous de 9-10 %. Le « boom » de l'an dernier a entraîné une forte croissance des importations d'équipements et de biens intermédiaires, mais encore plus des biens de consommation, provoquant pour la première fois un déséquilibre des échanges, et triplant le déficit des paiements courants (passé de 3,5 à 9 milliards de dollars).

Ce déficit peut facilement être financé par l'apport extérieur, mais le montant des capitaux « volatils » s'accroît encore plus vite que celui des investissements directs. D'autre part, la dette indonésienne s'est gonflée ces dernières années, atteignant quelque 100 millions de dollars et 53,6 % du PIB.

Aussi la Banque mondiale a-t-elle, dans son étude, invité l'Indonésie à accélérer les privatisations (les entreprises publiques fournissent encore 15 % du PIB) et à en utiliser le produit pour se désendetter. Les « donateurs » suggèrent de profiter de l'afflux de capitaux pour confier au privé l'amélioration des infrastructures, tout en veillant à l'équilibre régional, et de concentrer les dépenses sur les secteurs sociaux, conformément aux priorités affichées par le gouvernement.

De fait, l'Indonésie conserve certaines faiblesses, que la Banque mondiale a mises en évidence dans son étude. Les dépenses de santé, par exemple, y sont bien plus faibles qu'en Malaisie ou en Thaïlande ; assez développé, le réseau de soins est de qualité médiocre. La mortalité infantile, en dépit du niveau d'éducation et de l'autosuffisance alimentaire, demeure élevée, plus proche de celle de l'Inde que du reste de l'Asie du Sud-Est, voire de la Chine.

Guy Herzlich

Le premier tour de l'élection présidentielle tchadienne est contesté

ABIDJAN
de notre correspondant

Il aura fallu dix-huit jours à la cour d'appel de N'Djamena, juridiction suprême au Tchad, pour proclamer les résultats du premier tour de l'élection présidentielle du 2 juin. Elle a confirmé, jeudi 20 juin, la première place du président sortant, Idriss Deby, tout en réduisant son score par rapport aux résultats provisoires publiés par la Commission électorale nationale indépendante (Ceni) et en réévaluant celui de son adversaire, Wadal Abdelkader Kamougue. M. Deby passe de 47,86 % à 43,8 % et M. Kamougue de 11,08 % à 12,39 %. Suivent, dans l'ordre, Saleh Kebzaboh, Jean Bawoyeu Alingué, Lol Mahamat Choua et Adoum Moussa Seif. La participation aura finalement atteint 70 %.

Ces corrections ne suffiront sans doute pas à apaiser les quatorze adversaires de M. Deby qui avaient tous déposé des recours en annulation que la cour d'appel a rejetés. Dans la semaine qui avait suivi le premier tour du scrutin, tous avaient dénoncé une série d'irrégularités. L'opposition relevait l'emploi d'une encre prétendument indélébile – pour identifier les électeurs qui avaient déjà voté – lavable à l'eau, ou la mise en circulation de cartes d'électeurs vierges.

Mais, si fraude il y eut, elle concerne essentiellement le vote des nomades, des Tchadiens de l'étranger et des « personnes en déplacement » – car le code électoral permet, lors des scrutins nationaux, aux électeurs éloignés de leur domicile de voter là où ils se trouvent, sur simple présentation d'une carte d'électeur et d'une pièce d'identité. Ces trois catégories représentent près du tiers des votants et la régularité de leur suffrage est incontrôlable.

CAMPAGNE ÉCOURTÉE

L'implication de la France dans l'organisation du scrutin en a fait la cible des critiques de l'opposition. Le matériel électoral a été imprimé en France, ce sont des soldats français de l'opération « Epervier » qui ont acheminé les urnes des régions enclavées vers N'Djamena. Les opposants estiment que Paris avait une préférence pour M. Deby, même si, avant le scrutin, la France estimait que le président sortant n'atteindrait pas la majorité absolue.

Le retard dans la publication des résultats ne permettra pas que la campagne pour le second tour – organisé le 30 juin – dure quinze jours, comme le prévoyaient les textes, et l'opposition s'estimera légitimement lésée. Or, si le report du second tour ne peut être envisagé, c'est principalement parce que la France assurera une grande partie de la logistique, et que les militaires et les matériels sont déjà réservés pour le 7 juillet, date de l'élection présidentielle au Niger, où un autre militaire arrivé par la force au pouvoir, le colonel Ibrahim Barré Maïnassara, tentera de légitimer son autorité par les urnes.

Thomas Sotinel

Le GIA affirme avoir négocié avec la France à Alger avant l'assassinat des sept moines trappistes

DANS UN COMMUNIQUÉ de trois pages, obtenu, jeudi 20 juin, par le bureau de l'agence Reuter à Paris, la fraction de Djamel Zitouni, la plus dure des Groupes islamiques armés (GIA), assure qu'un de ses émissaires a bien discuté avec des diplomates français en poste à Alger, après l'enlèvement des sept moines trappistes, assassinés en mai.

Sous réserve d'authentification, le texte, rédigé en arabe, tente de relancer ainsi la polémique sur les *« tractations »* qu'auraient eues les autorités françaises et les ravisseurs. La France avait nié tout dialogue avec les *« terroristes »*, expliquant que si un émissaire du GIA, porteur d'une cassette audio, avait bien été reçu à l'ambassade de France à Alger, elle n'avait traité qu'avec les autorités algériennes.

Selon le communiqué, un émissaire de Zitouni s'est présenté, le 30 avril, vers midi, à l'ambassade de France, où il a rencontré pendant *« une heure et demie »* des diplomates. Rencontre au cours de laquelle *« divers sujets ont été abordés en sus de celui des moines (...) »*, notamment *« la guerre menée par le GIA contre la France. »* Décrivant le *« chaos et la terreur »* qu'a provoqués la présence, dans les locaux de l'ambassade, de l'envoyé du GIA, le communiqué assure qu'après l'entrevue le consul de France et un diplomate nommé « Clémont » ont accompagné l'émissaire à bord de deux voitures blindées dans les rues d'Alger, où il s'est ensuite fondu dans la foule, *« dans la zone d'Hussein Dey »*.

Le GIA explique que son chef a été contraint de relater sa version des faits en raison des *« mensonges »* répandus dans la presse française qui a relaté la rencontre comme une simple *« livraison avec accusé de réception »*. Il affirme, enfin, que les moines ont été tués en raison de la *« trahison »* française, sans en dire davantage. Le GIA avait revendiqué, le 23 mai, dans un communiqué, l'assassinat des sept religieux, enlevés le 27 mars, dans leur monastère de Notre-Dame de l'Atlas, près de Médéa. – *(Reuter.)*

MÉMOIRE Dans son rapport sur les archives nationales et départementales remis au premier ministre, Alain Juppé, jeudi 20 juin, Guy Braibant propose un « toilettage » de la loi du 3 janvier 1979 et de ses décrets d'application, qu'il déclare *« illégaux »*. ● GUY BRAIBANT demande que les délais de communication des documents aux historiens et au public soient abaissés. Selon ses critères, les archives du régime de Vichy seraient immédiatement consultables. ● Le rapporteur propose *aussi que le code pénal prévoie* une peine d'emprisonnement maximale de sept ans pour sanctionner les fonctionnaires qui auraient détruit, détourné ou soustrait des archives publiques. ● DEUX ARRÊTS rendus récemment par le Conseil d'Etat montrent qu'il peut être efficace de déposer des recours en justice pour obtenir des documents *refusés par l'administration.*

« Le système des archives nationales est dans un état critique »

Guy Braibant, conseiller d'Etat honoraire, a remis son rapport au premier ministre jeudi 20 juin. Il propose de réduire les délais de communication des documents et d'établir une véritable transparence des archives

GUY BRAIBANT, président de section honoraire au Conseil d'Etat, a remis, jeudi 20 juin, son rapport sur les archives de France à Alain Juppé. La mission d'établir un *bilan de l'application de la loi* de 1979 sur les archives lui avait été confiée, le 25 mars 1995, par Edouard Balladur.

« Vous venez d'étudier l'ensemble du système archivistique français. *Quel est votre diagnostic ?*

– Pour résumer, je me suis demandé si nous étions confrontés à une crise. Finalement, je me suis rallié à l'expression d'état critique. C'est moins dramatique, mais on n'est pas loin de la crise ! Cette situation s'explique parce que nous sommes en pleine période de mutation. Mon rapport aborde essentiellement trois problèmes : celui de la collecte des archives, celui de l'accès à ces documents et, enfin, la gestion de ces ensembles documentaires.

– La collecte auprès des administrations et des ministères est-elle lacunaire ?

– Vous savez, les rois de France demandaient déjà instamment aux fonctionnaires royaux, au Moyen Age, de ne pas oublier de rétrocéder leurs archives. Le problème se pose toujours pour les hommes politiques. Le droit ne s'est jamais vraiment adapté à cette question. Autrefois, à chaque changement de gouvernement, les cheminées des ministères *ronflaient* : on brûlait des masses de documents, ou on les emportait. Depuis 1984, le président de la République, le premier ministre ou les ministres doivent en principe remettre leurs archives. Ils en sont avisés systématiquement.

» Mais bien peu de décideurs, d'administrateurs sont sensibilisés à l'intérêt de ces dépôts. Il y a un problème de culture. Ce n'est pas la préoccupation première de l'énarque moyen ; c'est un énarque qui vous parle ! Nous ne sommes pas dans une société qui vit dans la durée, mais dans l'immédiat.

» Cela dit, on ne peut pas tout garder. Les administrations produisent beaucoup. Il faut trier, classer. Et, à côté des archives politique et administratives, il existe des archives qui mériteraient plus *d'attention* : celles de la Sécurité sociale, par exemple, un secteur assez maltraité jusqu'à présent, les archives des entreprises publiques ou privées – SNCF, EDF, Air France, etc. –, sans parler des archives scientifiques. Il semble que beaucoup de chercheurs ne s'intéressent pas à leurs documents. Il y a un retard considérable en France.

– Quelle solution préconisez-vous ?

– Je propose carrément d'ordonner des sanctions. Elles existent dans la loi. Il faut les renforcer et les appliquer. Ce qui est grave, ce sont les fonctionnaires qui gardent des archives qui ne leur appartiennent pas. Ou qui les laissent détruire. Je suggère au premier ministre d'aligner les peines sur celles de l'article 433-4 du code pé*nal, soit* sept ans d'emprisonnement et 700 000 francs d'amende.

– La loi de 1979 a représenté une avancée. N'a-t-elle pas aujourd'hui prématurément vieilli ?

– La loi est devenue en partie obsolète. Je ne la renie pas, mais on a restreint sa portée dans des décrets d'application. En d'autres termes, les administrations ont récupéré par les décrets ce qu'elles avaient perdu au niveau de la loi. *Cette restriction a été jusqu'*à l'illégalité puisque le Conseil d'Etat vient d'annuler l'un de ces décrets. Les autres sont aussi illégaux en grande partie.

» Le défi, c'est la transparence, et la transparence, c'est une culture. Il ne suffit pas de la proclamer, il faut la pratiquer. Or elle n'est pas entrée dans les esprits, ni chez les fonctionnaires, ni dans le public, ni même dans celui des journalistes. Il y a très peu de recours devant les tribunaux ! Il faut revoir les décrets, abaisser les délais d'accès aux archives et régulariser le système des dérogations, *qui* engendre un sentiment d'arbitraire et d'inégalité.

– Commençons par les délais.

– Il serait bon de fixer des délais plus courts : vingt-cinq ans pour la plupart des archives et cinquante ans au maximum pour certains cas limites. *Par* exemple, ceux qui sont classés « secret défense ».

– Des chercheurs se heurtent parfois à un refus de communiquer sur les années noires, la période de Vichy, ou sur les événements d'Algérie. Les délais de trente ans ne deviennent-ils pas, alors, des délais de soixante ans ?

– Exactement. Une anecdote : j'ai reçu l'historien américain Robert Paxton. Il m'a dit de but en blanc : *« Soixante ans, c'est trop long. »* Je lui ai fait remarquer que le délai est de trente ans. *« Oui,* m'a-t-il répondu, *mais pratiquement tout ce qui est intéressant, c'est soixante. »* La loi est interprétée largement...

– A quelle date la totalité des archives sur Vichy sera-t-elle accessible ?

– En 2004, mais je propose de les *ouvrir maintenant* en réduisant de dix ans le délai spécial de soixante ans et de cinq ans le délai ordinaire de trente ans. En revanche, pour le secret médical, je suggère un délai de cinquante ans à compter du décès ou soixante-quinze ans à compter du document si l'on ne connaît pas la date du décès.

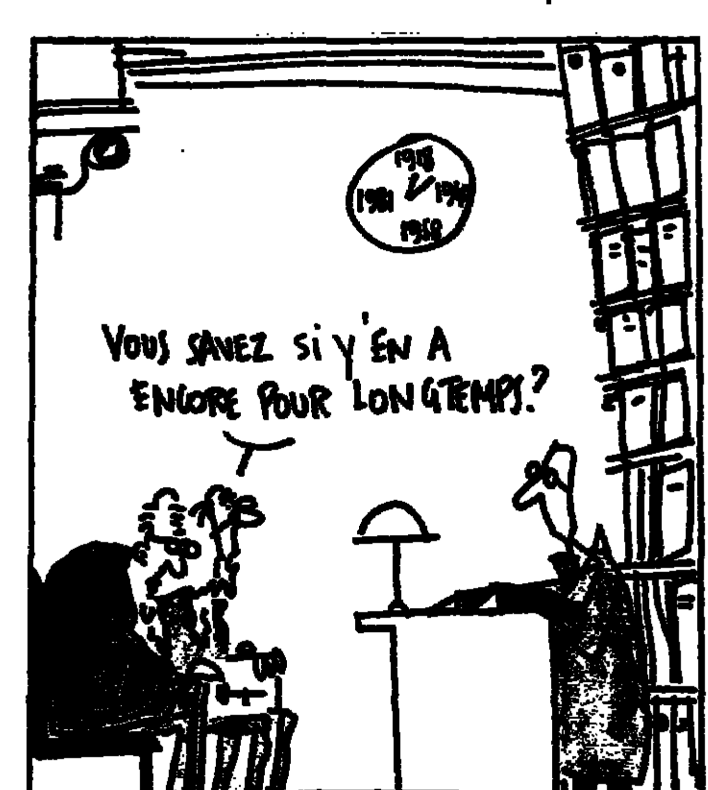
– Quelle est la situation dans les pays étrangers ?

– En Suède, le pays le plus libéral en la matière, la transparence est totale depuis deux siècles. Le principe est inscrit dans la Constitution. La règle, c'est « pas de délai ». *Toutes les archives de l'Etat* sont communicables à n'importe quel citoyen. D'ailleurs, chaque administration est dotée d'une salle de lecture où l'on peut consulter les documents à tout moment. Il y a quelques exceptions, comme les documents militaires, qui sont appliquées avec discernement.

» Aux Etats-Unis, depuis le Freedom of Information Act, voté en 1966, tous les documents « déclassifiés » sont librement consultables. C'est une autre tradition. Le président des Etats-Unis décide que tel pan des archives est « déclassifié ». *C'est ainsi que* toutes celles qui concernent la guerre du Vietnam sont ouvertes. Bill Clinton a « déclassifié » en 1995 quantité d'archives de la CIA. Je n'ai pas l'impression qu'on en ait tiré des conséquences en France.

– Parce qu'on se réfugie toujours derrière le sacro-saint « secret défense » ?

– Ce secret existe sans doute, mais un officier français nous a confirmé que *« le secret défense vieillit vite »*. Et puis à quelle date faut-il se placer pour apprécier un document dont la divulgation porterait *« atteinte à la sûreté de l'Etat »* ? A la date où il a été émis ou aujourd'hui ?



» En outre, il existe parfois des procédures de communication compliquées. C'est ainsi que le général de Gaulle avait demandé que ses manuscrits soient déposés à la Bibliothèque nationale et ses archives personnelles aux Archives de France. Ce qui a été fait. Mais c'est son fils, l'amiral de Gaulle, *qui détient la clé des autorisations.* Le comité scientifique qui a travaillé sur les origines de la Constitution de 1958 s'est demandé s'il existait dans les archives du fondateur de la Ve République des documents concernant l'élaboration de la Constitution. L'amiral a répondu par la négative. On a dû se contenter de cette réponse !

– La gestion des archives est-elle un problème aussi épineux que les deux premiers ?

– Il existe, de fait, une balkanisation des archives. Les dépôts nationaux sont situés à Paris et en province. Il existe aussi une centaine de centres d'archives départementales, *alimentés aux trois* quarts par l'Etat. Sans doute cette situation permet-elle de multiplier les sources de financement. Il y a aussi un éclatement d'une autre nature : par exemple, le ministère des finances et la préfecture de police de Paris sont dotés de services d'archives autonomes avec leur politique. Il faut prendre acte de cette balkanisation. Cela facilite du reste les versements d'archives.

» On ne peut pas revenir en arrière, mais il faut, tout de même, une politique nationale. Il serait judicieux de renforcer le rôle de la direction des Archives de France pour contrôler l'ensemble et de créer des outils de coordination : un institut des hautes études d'archives, par exemple, qui serait une sorte de forum, et un conseil national des archives, présidé par le premier ministre, ce qui permettrait d'affirmer la vocation interministérielle des archives.

– Faut-il dans ce cas aller jusqu'au bout de votre logique et rattacher les Archives de France à Matignon ?

– C'est la solution idéale, mais impraticable. Le premier ministre ne dispose pas de services importants. Le rattachement des archives au ministère de la culture, la situation actuelle, est donc le pire des systèmes, à l'exclusion de tous *les autres ! D'ailleurs, dans la* plupart des pays, les archives dépendent du ministère de la culture.

» En revanche, la transformation des Archives de France en établissement public – comme le musée du Louvre ou le domaine de Versailles – donnerait à l'institution une souplesse de gestion, une responsabilité accrue et davantage d'autonomie.

Cette solution pourrait également s'appliquer aux archives départementales, dont la situation actuelle est impossible à tenir. Ces établissements, essentiellement nourris de dépôts de l'Etat (préfec*ture, police), sont intégralement* subventionnés par les conseils généraux et sont dirigés par des agents de l'administration centrale. »

Propos recueillis par Laurent Greilsamer et Emmanuel de Roux

Quatre « délais spéciaux »

La loi du 3 janvier 1979 prévoit que les documents communicables librement avant leur versement aux archives nationales le demeurent après. Les autres archives sont soumises au *« délai ordinaire »* de 30 ans. Il existe toutefois quatre *« délais spéciaux »*, qui réduisent singulièrement l'accès aux archives :

● **60 ans.** Ce délai vise les *« documents qui contiennent des informations intéressant la sûreté de l'Etat ou la défense nationale »*.

● **100 ans.** Ce délai concerne les *« renseignements individuels ayant trait aux faits et comportements d'ordre privé »* recueillis lors d'enquêtes statistiques, les *« minutes des notaires »*, l'état-civil ainsi que *« les affaires portées devant les juridictions »*.

● **120 ans.** Ce délai, à compter de la naissance, concerne les *« dossiers de personnel »* (dossiers de carrière, etc.).

● **150 ans.** Ce délai, à compter de la naissance, concerne les documents qui comportent des *« renseignements individuels de caractère médical »*.

Deux arrêts « historiques »

HISTORIENS ET CHERCHEURS, encore un effort ! Ne soyez pas timorés. N'hésitez pas à réclamer les archives auxquelles vous avez droit. Protestez, *tempêtez si vous n'obtenez pas raison.* Au besoin, faites des procès ! Vous les gagnerez...

Telle pourrait être la morale de deux arrêts rendus récemment par le Conseil d'Etat. Le premier arbitrait en faveur de la citoyenne Jobez poursuivant le ministère des affaires étrangères. C'était le 8 avril 1994, date désormais historique.

Au terme d'un marathon judiciaire, le Conseil d'Etat signifiait nettement que Mme Jobez avait le droit, pour des motifs qui ne regardent qu'elle, de demander à consulter les archives des concessions de Shanghaï, Tsien-Tsin et Hankéou, rétrocédées à la Chine par le traité de T'chong-King en 1946. En lui opposant les rigueurs du délai spécial de « sauvegarde » de soixante ans concernant la sûreté de l'Etat, le Quai d'Orsay avait tout simplement entaché sa décision d'*« excès de pouvoir »*. Foi de juges.

Le second arrêt, en date du 10 janvier 1996, a la même tonalité. A Mme Drouard, soucieuse de pouvoir lire le dossier de pupille de l'Etat de sa mère, née en 1909, le département de Paris s'était opposé *fermement, arguant que cette lecture ne saurait* être licite avant un délai de cent ans, voire de cent vingt ans, après la naissance de l'intéressée. Là encore, le Conseil d'Etat a tranché. Le président du Conseil de Paris avait mal lu les textes et ledit dossier était *« communicable dans un délai de soixante ans à compter de la date des actes »*.

Voilà qui devrait suffire à encourager les historiens à partir à l'assaut des archives contemporaines avec vigueur. Voilà qui donne rétrospectivement du poids aux philippiques de Sonia Combe, qui s'insurgeait, en 1994, dans son livre *Archives interdites* (Albin Michel), contre le *« totalitarisme »* de l'administration.

En l'occurrence, ce sont deux particuliers qui ont ouvert la brèche. Deux citoyens, dont l'action salutaire a dorénavant valeur jurisprudentielle.

L. G.

« Certaines dispositions sont, ou sont devenues, illégales »

***NOUS REPRODUISONS** ci-dessous deux extraits du rapport sur les archives en France, qui doit être publié en juillet à La Documentation française :*



VERBATIM

« L'accès aux archives est devenu un enjeu sensible qui a fait récemment l'objet de polémiques. La libéralisation des règles applicables en la matière s'inscrit dans le cadre d'un mouvement général des sociétés contemporaines vers une plus grande transparence, dont participe la loi du 3 janvier 1979. L'intérêt pour une Histoire de plus en plus récente entraîne une augmentation constante des demandes de consultation d'archives en dérogation aux délais légaux de communicabilité. Elles ont doublé entre 1990 et 1994, et 90 % des demandes formalisées reçoivent une réponse positive.

» L'accès aux documents et archives publics apparaît désormais comme une garantie fondamentale des droits des citoyens dans les sociétés démocratiques. L'évolution politique des pays d'Europe centrale et orientale s'est accompagnée depuis 1989 d'une ouverture spectaculaire en la matière. Le mouvement connaît une telle ampleur que la législation française, qui avait valeur de modèle en 1979, se trouve dépassée : ainsi, l'ouverture des archives russes offre aux spécialistes du régime de Vichy des sources qui leur étaient fermées en France.

» Si les difficultés rencontrées par les chercheurs trouvent parfois leur origine dans une méconnaissance de la loi ou dans une mauvaise application de celle-ci, il n'en demeure pas moins que la question d'une libéralisation mesurée de la législation française mérite d'être posée. A défaut, la disparité des règles d'accès aux archives exposerait la France à voir son Histoire nationale s'élaborer à partir d'archives étrangères ou privées, comme on l'observe déjà pour les recherches sur l'Occupation depuis une vingtaine d'années, et risquerait d'entraîner un retard de l'école française en matière d'Histoire contemporaine.

» Le mouvement général vers la transparence en France et dans les pays comparables, l'ouverture des archives à l'étranger qui, combinée avec le développement d'Internet, conduit à un système d'"archives sans frontières", l'accélération de l'Histoire et le vieillissement rapide des secrets, tout porte à remettre en cause un dispositif qui a constitué un progrès en son temps mais qui est en train de devenir anachronique. (...)

» Les textes relatifs aux archives doivent être revus. C'est une néces*sité juridique qui s'imposerait* même si on l'envisageait indépendamment de toute volonté de réforme. Certaines dispositions sont, ou sont devenues, illégales ; d'autres sont mal harmonisées avec leur environnement *législatif.*

» Ce constat concerne aussi bien les questions liées à la décentralisation que celles relatives à la transparence, c'est-à-dire sans doute les deux défis majeurs auxquels sont désormais confrontées les archives. La refonte de la réglementation s'impose donc, à plus forte raison si l'on souhaite clarifier les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités locales ou répondre à la demande d'une ouverture plus libérale des fonds. »

Chiffres et lettres

● **Structures.** Il existe cinq services d'archives nationales :
– le centre des archives d'outre-mer, à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) ;
– *le centre des archives* contemporaines, à Fontainebleau (Seine-et-Marne) ;
– le centre historique des archives nationales, à Paris ;
– le centre des archives du monde du travail, à Roubaix (Nord) ;
– le dépôt central de microfilms à Saint-Gilles (Gard).

A cela s'ajoutent 100 centres départementaux, 470 services communaux, une quinzaine de services régionaux et des services divers (chambres de commerce, services hospitaliers, etc.).

Il existe d'autre part quatre centres d'archives des collectivités et territoires d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

Les archives du Quai d'Orsay et du ministère de la défense bénéficient d'un statut d'autonomie qui remonte à l'Ancien Régime.

● **Effectifs.** Au 31 décembre 1994, *3 947 personnes travaillaient pour* les Archives de France dont 400 aux archives nationales, 2 188 aux archives départementales et 1 089 aux archives communales.

● **Services.** 231 445 lecteurs ont fréquenté les centre d'archives en 1994 (contre 93 644 en 1980). 4 180 000 articles leur ont été communiqués (contre 1 371 000 en 1980).

Les demandes de dérogations se sont élevées à 1 918.

● **Revue.** L'Association des archivistes français publie tous les trimestres des informations et des analyses dans *La Gazette des archives.* 9, rue Montcalm, 75018 Paris.

Les céréaliers manifestent leur solidarité avec les éleveurs victimes de la « vache folle »

Les agriculteurs les plus riches contribueront pour 200 millions de francs au plan gouvernemental

Devant le congrès des céréaliers, Philippe Vasseur a demandé à l'ensemble des professions agricoles d'être solidaires des éleveurs victimes de la mévente de la viande bovine. Les céréaliers qui bénéficient d'une conjoncture mondiale très favorable ont accepté d'y consacrer 200 millions de francs. Sensible à leur demande, le ministre de l'agriculture a promis de défendre à Bruxelles une suppression de la jachère.

TOURS
de notre envoyé spécial

Solidarité et compétitivité ont été les deux mots-clés du congrès de l'Association générale des producteurs de blé (AGPB) réuni mercredi 19 et jeudi 20 juin à Tours. Devant Joseph Daul, président de la Fédération nationale bovine, et Luc Guyau, président de la FNSEA, le président du puissant lobby des céréaliers, Henri de Benoist, a donné l'exemple et le signal de départ à l'ensemble des professions agricoles pour que se manifeste concrètement la solidarité de tous les agriculteurs face à la crise que traversent les éleveurs de bovins.

Les cultivateurs de blé, de maïs ou d'orge qui bénéficient d'une conjoncture mondiale particulièrement florissante et recoivent, au surplus, des aides européennes automatiques, ont adopté à la quasi-unanimité une motion de soutien qui se traduit par un apport de 200 millions de francs à leurs collègues dans l'infortune. Cette somme correspond à leur contribution annuelle au budget annexe des prestations sociales agricoles (Bapsa) qui aurait due être supprimée cette année. L'AGPB a accepté de renoncer à cette suppression afin que la somme afférente *« facilite la mise en œuvre des mesures sociales et le plan de restructuration économique »* annoncé par le gouvernement.

Par ailleurs, la banque d'affaires de la profession céréalière, Unigrains, dont les encours atteignent 2,14 milliards de francs a mis en place un fonds de garantie de 150 millions de francs pour soulager la trésorerie de plusieurs entreprises du secteur de la transformation de viande. Au vu des analyses récentes de la commission des comptes de l'agriculture de la nation, les autres branches qui devraient, dans la foulée, suivre la démarche des céréaliers sont les viticulteurs des zones d'appellation contrôlée – ils ont connu une hausse de leurs revenus de 30 % l'an dernier – et les éleveurs de porcs (+ 21 %) qui bénéficient de prix de vente soutenus depuis deux ans. Si l'on veut aussi faire jouer la solidarité géographique, on notera avec intérêt que les écarts de revenu agricole moyen entre départements sont considérables : quand le Vaucluse est à l'indice 100, la Côte-d'Or est à 240 et la Seine-et-Marne est à 210 alors que la Manche dépasse à peine 59 et la Haute-Vienne 37.

Quant au Crédit agricole, il reste étonnement silencieux depuis le début de la crise de la « vache folle ». Aucun agriculteur, aisé ou impécunieux, n'ignore pourtant que la « banque verte » a été capable il y a quelques semaines d'aligner près de 10 milliards pour mettre la main sur Indosuez, selon une logique plus proche de la concentration capitalistique que du soutien au monde rural.

LE MINISTRE OVATIONNÉ

Mais les céréaliers français qui, depuis longtemps tiennent une place de leaders sur la marché mondial tant pour les performances de rendement que pour les parts de marché, voulaient que le ministre les rassure sur la jachère, expression, pour eux, d'un *« malthusianisme nocif »*. Henri de Benoist avait prononcé une philippique d'une rare violence à l'adresse de la Commission européenne, soupçonnée entre les lignes d'être à la solde de Washington : *« L'Union se saborde à l'exportation, tandis que les Etats-Unis, avec leur nouvelle loi agricole récente, se donnent les moyens d'aborder en conquérants la prochaine décennie (...). Notre profession est excédée d'être exposée aux initiatives bancales et téléguidées de certains commissaires dont la responsabilité est aussi nulle que leur marge de manœuvre est grande. »*

Partisan d'un modèle de production économique *« raisonnablement intensif (...) offensif et compétitif »*, le ministre de l'agriculture a annoncé clairement la position qu'il défendra les 24 et 25 à Luxembourg : *« Je demanderai une baisse radicale de la jachère : la situation justifierait que son taux soit égal à 0 %. C'est pourquoi la baisse à 5 %* (au lieu de 10 actuellement) *proposée par la Commission est insuffisante. »* Il n'a pas été applaudi. Il a été ovationné.

François Grosrichard

Premières manifestations des éleveurs

PLUS DE 70 MANIFESTATIONS devaient avoir lieu vendredi 21 et samedi 22 juin à l'initiative de la FNSEA et du Centre national des jeunes agriculteurs, pour attirer l'attention, pendant le sommet de Florence, sur la crise de la « vache folle » et ses répercussions chez les éleveurs de bovins et dans les entreprises de viande. A Tulle (Corrèze) étaient prévus des lâchers de vaches et de moutons dans les rues de la ville. Dans les Deux-Sèvres on a préféré une opération « villages morts ». Des « opérations escargots » devaient avoir lieu dans huit endroits de Saône-et-Loire. Ici et là les agriculteurs proposeront à la population de partager des barbecues et des brochettes. Les agriculteurs de Gironde demanderont, à Bordeaux, à être reçus par le maire, Alain Juppé. A Paris, des animaux arriveront par péniches au pont de la Concorde.

Des consignes de calme ont été données par les dirigeants des syndicats agricoles à leurs troupes, mais, vu l'état de tension de beaucoup d'éleveurs, notamment dans l'Ouest et le Centre, des incidents n'étaient pas à exclure. Vendredi matin, les forces de l'ordre ont dû intervenir pour dégager l'accès au terminal des ferries à Caen-Ouistreham où plusieurs centaines d'éleveurs de l'Orne et du Calvados avaient empêché, avec des tracteurs et des camions, l'accostage dans la nuit d'un navire en provenance de Portsmouth. Au Mans, l'affrontement a été violent dans la nuit du 20 au 21 entre manifestants et forces de l'ordre. Les incidents ont fait six blessés et du mobilier urbain a été saccagé. Le préfet ayant accepté de recevoir une délégation d'agriculteurs, ces derniers se sont ensuite dispersés.

La Coordination rurale (classée à droite) ne s'associe pas aux manifestations. Elle estime pourtant que le plan gouvernemental annoncé le 19 juin *« est largement insuffisant et inadapté- »* et dénonce les importations massives de viande à bas prix, *« véritable capitulation »*.Elle estime pourtant que le plan gouvernemental annoncé le 19 juin *« est largement insuffisant »*. Responsable national du PS chargé de l'agriculture et de la ruralité, Georges Garot estime que le plan pour les éleveurs *« est sans rapport avec la situation actuelle »*. Au nom du PC, Rémy Auchedé, député du Pas-de-Calais, pense qu'il ne s'agit que d'*« une bolée d'oxygène »*. A droite, deux députés UDF des Deux-Sèvres, Dominique Paillé et Jean-Marie Morisset, ont estimé qu'il s'agissait d'un plan *« très nettement insuffisant »* et demandent au gouvernement de *« revoir sans tarder sa copie »*.

Un gouvernement entre « clientélisme » et santé publique

EN QUELQUES SEMAINES, l'affaire de la « vache folle » a profondément changé de nature. D'un dossier agricole, elle est devenue, au gré des révélations sur les risques de transmission et sur la nature des produits potentiellement contaminés, un dossier brûlant de santé publique. Soit, pour les dirigeants du pays, un enjeu qui vient bousculer toutes les hiérarchies. La pression conjointe de la presse et du changement de ton de l'opposition, qui a mis en cause l'attitude du chef de l'Etat, a contraint le gouvernement à modifier sa stratégie de communication sur cette affaire.


ANALYSE

Face aux attaques du PS, on n'avait entendu, la semaine précédente, qu'une seule voix gouvernementale, celle du ministre de l'agriculture, Philippe Vasseur, aussi en charge de l'alimentation. Omniprésent, tant dans les médias qu'à l'Assemblée nationale, il s'était défendu en polémiquant avec ses accusateurs, leur reprochant de ne pas avoir *« su prendre leurs responsabilités en 1988 et 1989 »* à propos de l'importation de farines britanniques. Pour spectaculaire et efficace qu'elle fût à l'égard du PS, cette attitude a eu deux conséquences négatives : elle a renforcé les craintes de l'opinion et, en conséquence, inquiété les organisations agricoles professionnelles, qui voient leurs produits toujours plus entachés de suspicion. Les agriculteurs ont en effet déjà suffisamment de difficultés pour ne pas goûter une polémique politique dont ils sont les premières victimes.

Conscient de ces deux risques de dérapage, Alain Juppé n'a eu de cesse, depuis le début de la semaine, de rééquilibrer la communication du gouvernement. Plusieurs réunions interministérielles ont été organisées à cet effet autour du premier ministre, en présence des titulaires des portefeuilles de la santé publique, de la recherche, et de l'agriculture. Face à l'ampleur de la crise, et à ses inconnues, il s'agit, pour le chef du gouvernement, d'éviter à tout prix le canal d'information unique qu'aurait pu être tenté de représenter le ministère de l'agriculture. L'affaire du sang contaminé est là pour rappeler les dangers d'un monopole ministériel. Multiplier les porte-parole est aussi, pour le gouvernement, un moyen de rendre leur indépendance aux administrations en les sortant de la tutelle – et de la pression – du « ministère-clientèle » qu'est celui de l'agriculture. Il donne aussi à l'opinion le sentiment, essentiel, que les enjeux économiques ne se substituent pas aux enjeux de santé publique.

En acceptant, voire en sollicitant la création d'une mission parlementaire sur le sujet à l'Assemblée nationale, le gouvernement poursuit la même stratégie. Il chasse, là encore, les fantômes de l'affaire du sang contaminé – le secret des cabinets et d'une administration –, en affichant une volonté de transparence, qui est aussi un moyen de coresponsabiliser les parlementaires. Le choix, pour la présidence de cette mission, d'un médecin généticien et spécialiste des questions d'éthique, Jean-François Mattei (UDF), est tout aussi symbolique de la volonté de privilégier la santé publique.

Le conseil des ministres de mercredi était également significatif de cette inflexion de la communication gouvernementale. Sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), il a donné lieu à une communication conjointe des trois ministres de l'agriculture, de la recherche et de la santé publique (*Le Monde* du 20 juin). Rendant compte des propos du chef de l'Etat, au cours de ce conseil, le porte-parole du gouvernement, Alain Lamassoure, a insisté sur la *« priorité »* donnée à la santé publique. Le gouvernement, a demandé M. Chirac, doit *« continuer de tout mettre en œuvre pour faire prévaloir l'intérêt de la santé publique avant toute chose »*. L'après-midi à l'Assemblée, pour les questions au gouvernement, c'est le secrétaire d'Etat à la santé, Hervé Gaymard, qui est intervenu, et non plus M. Vasseur.

En recevant d'urgence Luc Guyau, président de la FNSEA, à l'Elysée, lundi 17 juin, Jacques Chirac l'a sensibilisé au même message : priorité absolue à la santé publique même lorsque les professionnels touchés figurent parmi les « clientèles » privilégiées du chef de l'Etat.

Pascale Robert-Diard

Jacques Peyrat confirme son adhésion au RPR

En rejoignant le parti néogaulliste, le maire de Nice veut se rapprocher de Paris et s'impliquer dans les investitures électorales

LE MAIRE DE NICE, Jacques Peyrat, ancien député du Front national, a confirmé, vendredi 21 juin, son adhésion au RPR (*Le Monde* du 15 juin). *« Je veux briser l'ostracisme de Nice »*, nous a-t-il affirmé, en expliquant que *« le RPR est le parti du gouvernement »*. Cette adhésion, négociée depuis près d'un an, a été acquise après un entretien récent avec le premier ministre, Alain Juppé, qui est aussi président du RPR. Elle fait une victime : Patrick Stefanini, secrétaire général adjoint du RPR, dont la démission du conseil municipal de Nice, annoncée dans une lettre adressée au maire, le 14 juin, sera effective le 24 juin. Celui-ci est sacrifié sur l'autel de l'intérêt supérieur du parti. Fidèle de M. Juppé, l'engagement intransigeant de M. Stefanini pour le RPR l'empêche de tirer quelque amertume à l'issue de ce combat.

Colistier de l'ancien maire de Nice, Jean-Paul Baréty, battu aux élections municipales de 1995, M. Stefanini n'est pas parvenu à s'imposer au sein de la fédération RPR des Alpes-Maritimes. Son poids dans l'appareil du mouvement néogaulliste n'a pas suffi face au pouvoir d'attraction que représente le maire de la cinquième ville de France. M. Peyrat lui rend aujourd'hui cet hommage : *« C'est un grand fonctionnaire d'Etat.*

UN INTÉRÊT POUR LE SÉNAT

Il retrouvera la place qu'il n'aurait jamais dû quitter ».

Le maire de Nice, qui se définit comme *« jacobin »*, veut se rapprocher de Paris, afin de mieux faire de sa ville et du pays niçois la *« métropole azuréenne »*. Au cours des derniers mois, il a rencontré à peu près tous ceux qui comptent au sein du RPR : Bernard Pons, Jacques Toubon, Jean-Louis Debré, mais aussi Philippe Séguin, Charles Pasqua et Edouard Balladur.

Du premier, son meilleur défenseur, qui est aussi ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, il indique avoir obtenu des assurances pour faire de Nice la tête de pont d'un réseau de villes touristiques de la Méditerranée occidentale. De même, Corine Lepage, ministre de l'environnement, serait favorable à l'idée d'un centre méditerranéen de l'environnement et du développement durable.

Peu intéressé par les structures internes du RPR, M. Peyrat entend, en revanche, s'impliquer *« complètement et totalement »* dans le choix des candidats lors des prochaines échéances électorales. Il ne cache pas son intérêt pour le Sénat, dès le prochain renouvellement prévu, dans les Alpes-Maritimes, en 1998. Enfin, interrogé sur la question des alliances et sur ses relations futures avec le Front national, M. Peyrat a pris cet engagement : *« Je ferai ce que le RPR décidera. »*

Pour autant, le maire de Nice doit encore s'attacher à convaincre ceux qui, au sein du RPR, n'apprécient guère sa venue. Certains militants regrettent ainsi qu'il n'y ait pas eu de débat sur l'adhésion d'un ancien adversaire du parti néogaulliste et sur sa volonté de se plier à la discipline du Rassemblement. Beaucoup ne voient dans cet accord que des intérêts électoraux, en regrettant que MM. Peyrat et Stefanini n'aient pu s'entendre. *« L'un a le pouvoir, l'autre a les relations et de grandes compétences. La différence d'âge entre eux permettait de faire un tandem de qualité »*, explique Bruno Miraglia, conseiller régional. *« L'accord avec M. Stefanini aurait été une garantie d'avoir l'appui de Paris pour le développement de la ville,* ajoute Bernard Asso, conseiller municipal et conseiller général. *Seul, M. Peyrat devra savoir renforcer le RPR pour avoir un vrai poids politique, travailler avec tout le monde et tenir compte de l'histoire locale du parti .»*

Jamais, durant sa première année de mandat, le maire de Nice n'a lancé de signe de rapprochement vers le RPR, et beaucoup attendent à la fois du Rassemblement et de son nouveau membre, des éclaircissements sur des points de crispation de la vie politique, en particulier les accords électoraux avec le Front national pour lesquels, en novembre 1995, au cours d'une émission sur Radio Shalom, M. Peyrat s'était montré favorable.

Jean-Pierre Laborde et Jean-Louis Saux

« Nous ne partageons pas les mêmes valeurs »

Au soir du second tour des élections municipales, le 18 juin 1995, Patrick Stefanini assurait que le RPR *« n'accueillerait pas en son sein »* Jacques Peyrat, *« dont nous avons dit sans ambiguïté,* précisait-il, *que nous ne partageons pas les mêmes valeurs »*. Celui qui était alors le directeur adjoint du cabinet du premier ministre ajoutait : *« Je ne sais pas ce que fera l'UDF. Elle prendra ses responsabilités »*, en faisant observer que Jean-Marie Le Pen avait *« salué la victoire de M. Peyrat »*.

Au même moment, Bernard Pons, ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme, à qui l'on prête des vues municipales sur Cannes, faisait le siège de l'Elysée pour convaincre le président de la République, avec succès, que la place de M. Peyrat était au RPR. Le premier ministre a fini par se rallier, le 6 juin, à ce choix en faveur duquel Jean-François Mancel, secrétaire général du mouvement, et Pierre Pasquini, ministre des anciens combattants, militaient aussi activement.

La droite mise en difficulté au conseil régional d'Ile-de-France

MICHEL GIRAUD a subi une défaite, jeudi 20 juin, au conseil régional d'Ile-de-France. Il a préféré faire voter par le RPR et l'UDF une motion de procédure des écologistes empêchant le vote d'un règlement intérieur de la commission des marchés plutôt que de prendre le risque d'être mis en minorité sur ce dossier sensible. L'adoption de ce règlement était pourtant, à ses yeux, suffisamment importante pour qu'il rajoute une séance au calendrier des travaux de l'assemblée régionale. Il espérait ainsi *« vider l'abcès »* de l'affaire des dysfonctionnements de la commission des marchés, dénoncés dans la presse par son ancienne présidente Claude-Annick Tissot (RPR), en répondant publiquement aux accusations de son opposition. Il n'y est parvenu que partiellement, dans un discours d'introduction dénonçant *« l'abus des insinuations infondées, des procès d'intention et des procès tout court »*.

Ouvert sur des querelles de procédure, le débat a tourné court avec l'adoption de cette motion, présentée dans des termes très sévères par Loïc Le Guénédal (écologistes). *« Les méthodes même d'organisation utilisées tronquent le fond du débat. L'aspect technique de la délibération n'est pas neutre. Il gomme le problème central de clarification des procédures »*, a déclaré cet élu, membre de la commission des marchés, au nom d'un groupe qui, depuis quatre ans, fournit à la majorité relative RPR-UDF l'appoint des voix nécessaire au fonctionnement de la région.

ISSUE DE SECOURS

« Que votre majorité relative vote [la motion], *et vous admettrez alors que ce débat était tronqué d'avance et que votre politique est ici condamnée »*, avait averti M. Le Guénédal. Le RPR et l'UDF l'ont pourtant votée, sans prendre la peine d'expliquer leur attitude, contrairement aux autres groupes (PS, PC et FN) qui, souhaitant en découdre sur les conditions d'attribution des marchés des lycées, ont voté contre. Les Verts avaient déposé leur propre motion, réclamant que M. Giraud porte plainte, au nom de la région, afin que soient mis à jour *« les circuits financiers divers et annexes »*.

La faiblesse de la défense du RPR et de l'UDF laissait présager que la majorité avait décidé d'emprunter cette issue de secours. Alors que M. Giraud s'était montré virulent contre *« ceux qui accusent sans apporter de preuves »*, y compris contre M[me] Tissot, absente, Robert Pandraud, président du groupe RPR, n'a pas trouvé d'autre porte-parole que Jean-Louis Fanost pour s'exprimer au nom de son mouvement. Orateur peu habile, M. Fanost est surtout le représentant du RPR à la commission des marchés, ce qui est un handicap lorsque ces marchés sont précisément soupçonnés d'avoir alimenté de façon occulte ce parti. Embarrassés par les récents développements de l'affaire des HLM de Paris, les élus de la capitale sont restés muets.

L'UDF, pour sa part, s'est surtout attachée à décrédibiliser Alain Rist, président des Verts, et auteur, en tant qu'ingénieur, d'une étude, pour le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, présidé par une de ses amies politiques, reconnaissant quelque mérite à la procédure du marché d'entreprises de travaux publics, qu'il dénonce en Ile-de-France. *« Il est apparu évident que les groupes d'opposition ne souhaitaient pas disposer aujourd'hui d'un règlement pour la commission des marchés »*, a commenté M. Giraud à l'issue d'un vote dont il a fait semblant de se féliciter en affirmant qu'*« il n'y a pas eu de changement d'alliance par rapport aux majorités qui ont voté les budgets »*.

L'exécutif régional ne se trompe cependant pas sur la signification d'une journée qui marque un tournant dans le fonctionnement du conseil régional : le compte à rebours des élections régionales de 1998 a commencé. La mouvance écologiste, pour survivre politiquement, a choisi de prendre position sur le terrain porteur des « affaires », qui foisonnent à Paris et en Ile-de-France. Les Verts interprètent l'attitude de la droite comme une manœuvre de diversion du RPR *« qui n'a pas envie qu'on mette le nez dans ces affaires »*. Interprétation évidemment reprise par le Front national qui accuse la majorité régionale d'avoir évité un débat sur lequel planait *« l'ombre de l'affaire des HLM de Paris »*. Michel Giraud a dû convenir que *« ce qui n'a pas été facile pendant quatre ans va devenir plus difficile dans les deux ans à venir »*.

Il ne pourra plus aussi facilement qu'avant jouer sur les divisions du groupe écologiste qui hier s'est ressoudé contre le président du conseil régional d'Ile-de-France.

Pascale Sauvage



Le projet de loi de programmation militaire a été définitivement adopté par le Parlement

Les sénateurs ont voté, dans les mêmes termes, le texte approuvé par les députés

Le Sénat a adopté par 216 voix contre 93 et 6 abstentions le projet de loi de programmation militaire. La quasi-totalité de la majorité RPR-UDF a voté pour, tandis que le PS et le PCF se sont prononcés contre. Six sénateurs de l'UDF se sont abstenus, le sénateur RPR du Rhône, Emmanuel Hamel, se prononçant contre un texte qu'il a jugé *« néfaste pour les intérêts de la France et pour la paix ».*

TOUT S'EST PASSÉ pour le mieux dans le meilleur des mondes au Palais du Luxembourg, jeudi 20 juin, lors de l'ultime séance consacrée à l'examen du projet de loi de programmation militaire. Les *« craintes »*, *« préoccupations »*, *« inquiétudes »* et autres *« troubles »* exprimés, la veille, par les sénateurs UDF étaient déjà de l'histoire ancienne. Quant aux motions de procédures défendues par l'opposition, ce n'était, après tout, qu'une affaire de patience. Patiemment, donc, les sénateurs de la majorité ont écouté Danielle Bidard-Reydet (CRC, Seine-Saint-Denis) leur expliquer comment le Parlement, *« devenu une chambre d'enregistrement »*, avait été amené à discuter d'un texte *« contraire au principe de souveraineté nationale »*, qui allait entraîner la *« main-mise »* des Etats-Unis sur notre industrie. Pratiquement sans broncher, ils ont entendu Claude Estier, président du groupe socialiste, condamner de la même manière un texte qui *« contribue à bafouer les droits du Parlement »*.

Une fois les motions repoussées, gouvernement et majorité ont mené les débats de concert, en poursuivant avec une remarquable efficacité un objectif simple : l'adoption dans les plus brefs délais du texte présenté par Charles Millon, ministre de la défense. Celui-ci, dès le début de la séance, s'était employé à rassurer les orateurs qui s'étaient exprimés la veille. Récusant toute perspective de *« dérive expéditionnaire »*, M. Millon a fait quelques mises au point, concernant notamment l'avenir de l'ATF et du Rafale.

Le ministre a également répliqué au rapport de Xavier de Villepin, président (UC) de la commission des affaires étrangères, sur la baisse de moitié des commandes d'hélicoptères (*Le Monde* daté 16-17 juin). A l'échéance de 2015, a indiqué le ministre, l'armée de terre doit aligner 120 Tigre et 60 Gazelle, mais, au-delà de cette date, l'objectif reste de commander au total 215 Tigre. La situation est différente pour le NH-90 : à la même échéance, l'armée de terre disposera d'un régiment de ces hélicoptères et la marine se sera dotée de 27 NH-90. Au-delà de 2015, a certifié M. Millon, les besoins globaux de la France s'élèveront à près de 160 NH-90.

RETRAITS D'AMENDEMENTS

Le terme de la session approchant à grands pas, il était urgent de ne point tergiverser lors de l'examen des articles, l'idéal, pour la majorité, étant d'éviter la réunion d'une commission mixte paritaire en adoptant dans les mêmes termes que les députés le texte du gouvernement. L'affaire a été rondement menée. Après une suspension de séance de vingt minutes, le ministre a fait le geste que sa majorité attendait, en retirant un amendement du gouvernement qui froissait les susceptibilités de la commission des affaires étrangères. Initialement, M. Millon souhaitait que les sénateurs suppriment une disposition votée à l'initiative des députés, détaillant par le menu une liste de dépenses (notamment le financement des formes civiles du volontariat et les sommes nécessaires à la recapitalisation des entreprises publiques) *qui ne devaient pas être supportées* par le budget de la défense. Le retrait de l'amendement a été salué par des applaudissements sur les bancs de la droite, celle-ci montrant par la suite le même enthousiasme lors des retraits successifs des amendements déposés par certains de ses représentants.

Se félicitant du vote conforme des sénateurs, M. Millon a indiqué qu'il ne s'agissait-là que d'un *« point de départ »*. Rendez-vous est pris à l'automne, pour l'examen du projet de loi portant réforme du service national.

Jean-Baptiste de Montvalon

L'Assemblée nationale a voté le pacte de relance pour la ville

APRÈS UNE DISCUSSION générale perturbée par le débat de censure, les députés ont bouclé, avec une célérité rare, jeudi 20 juin, l'examen, en première lecture, du projet de loi de pacte de relance pour la ville. Le texte, qui prévoit principalement la création de zones franches urbaines bénéficiant d'exonérations fiscales et sociales, a été adopté par la majorité RPR et UDF. L'opposition PS-PCF a voté contre. Le ministre de la ville, Eric Raoult, s'est félicité de la *« rapidité »* avec laquelle le projet de loi a été voté, tout en saluant la *« cohésion »* de la majorité et le *« caractère constructif »* des interventions de l'opposition. Ce texte, pour lequel le gouvernement a demandé l'urgence, sera examiné à l'automne au Sénat.

Lors de la discussion article par article, élus RPR et PS ont parfois trouvé des terrains d'entente pour modifier le projet. Le gouvernement a dû demander une deuxième délibération, afin d'obtenir la suppression de dispositions votées, contre son avis, par les parlementaires de droite et de gauche confondus.

M. Raoult a ainsi fait sauter un amendement de Julien Dray (PS, Essonne) qui étendait aux associations œuvrant dans ces quartiers, et qui souhaitent embaucher du personnel qualifié, le bénéfice des exonérations accordées aux entreprises. Cette mesure avait été votée avec le soutien de Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise). Le ministre a estimé que des mesures *« extrêmement favorables aux associations »* avaient déjà été adoptées, avec notamment l'abattement de la taxe sur les salaires. *« Ces mesures représentent un coût de 660 millions de francs en année pleine »*, a-t-il indiqué. Jean-François Copé (RPR, Seine-et-Marne) a joué la solidarité avec le gouvernement. *« Le sujet est complexe, nous avons réfléchi »*, a-t-il expliqué, avant d'annoncer que *« le groupe RPR se rallierait à la position du gouvernement »*.

GARDE-FOUS

« A quoi sert le vote si le gouvernement force sa majorité ? », s'est indigné Julien Dray, appuyé par Pierre Cardo (UDF, Yvelines). En revanche, à l'initiative de Pierre Bédier, rapporteur du texte pour la commission des affaires culturelles, le bénéfice des exonérations a été étendu aux sociétés de crédit-bail. Le gouvernement a aussi obtenu l'annulation d'une disposition, votée préalablement par les députés, qui prévoyait l'instauration d'une taxe additionnelle sur les logements vacants.

Auparavant, Laurent Cathala (PS, Val-de-Marne) avait annoncé l'intention du groupe socialiste de s'abstenir sur les articles définissant les exonérations. Selon M. Cathala, le concept de fracture sociale *« découle d'une analyse erronée »*. Il faudrait plutôt parler d'une *« polyfragmentation »*, a-t-il estimé, situation *« qu'on ne peut traiter par une superposition ou par une multiplication des zones dérogatoires de tous ordres »*.

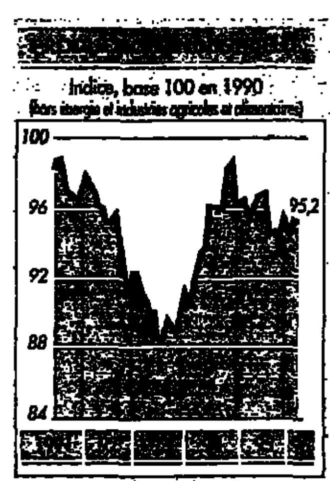
L'exonération de taxe professionnelle, prévue pour les entreprises créées ou installées dans les zones de redynamisation urbaine, et employant moins de 150 salariés, a donné lieu à de vifs débats. En vain, l'opposition a souhaité introduire, par amendements, des garde-fous, afin d'éviter que les entreprises de plus de 150 salariés ne licencient pour être éligibles aux exonérations.

De son côté, M. Copé avait déposé des amendements visant à renforcer les obligations d'embauche d'habitants des quartiers en difficulté pour les entreprises qui souhaitent bénéficier des exonérations. Cette obligation d'embauche, indiquait-il, *« n'est mentionnée que pour les exonérations afférentes aux cotisations sociales patronales »*. Il voulait supprimer le bénéfice de l'exonération d'impôt sur les sociétés, également accordée aux entreprises dans les zones franches urbaines, dès lors que l'employeur ne remplit plus les conditions nécessaires à l'exonération de charges sociales patronales. Sous la pression amicale du gouvernement, M. Copé a retiré ses amendements.

Caroline Monnot

La production industrielle a reculé de 0,1 % en avril

L'INDICE de la production industrielle s'est inscrit en avril à 95,2, après 95,3 en mars (corrigé en baisse de 0,5 point), soit un recul de 0,1 %, et 94,2 en février, selon l'Insee. En revanche, il a progressé de 0,2 % sur les trois derniers mois comparés au trimestre précédent. L'évolution a été contrastée selon les branches, avec une baisse de 1,1 % des biens de consommation et de 1,6 % de l'industrie automobile, mais une progression de 1,3 % des biens d'équipement. L'ensemble des biens intermédiaires se stabilise (– 0,1 %), et la construction recule légèrement (– 0,8 %) après le bond de 10,9 % réalisé en mars. Les industries agricoles et alimentaires régressent de 3,9 % et l'énergie de 5,2 %.



DÉPÊCHES

■ **NOUVELLE-CALÉDONIE : le ministre délégué à l'outre-mer, Jean-Jacques de Peretti**, a annoncé son intention, jeudi 20 juin, de se rendre à nouveau en Nouvelle-Calédonie, dès la fin de ce mois, pour *« renouer officiellement le dialogue politique avec le FLNKS »*. Les négociations sur l'avenir institutionnel du territoire avaient été interrompues, le 19 avril, par les indépendantistes.

■ **SÉCURITÉ SOCIALE : le projet de loi organique sur les lois de financement de la Sécurité sociale** a été adopté par le Sénat, jeudi 20 juin, en seconde lecture. La majorité RPR et UDF a voté pour, l'opposition de gauche contre. Avec l'accord du gouvernement, les sénateurs ont prévu que les projets de loi de financement de la Sécurité sociale seront déposés le 15 octobre et examinés pendant quinze jours dans les deux Assemblées, afin d'éviter les risques de téléscopage avec la discussion de la loi de finances. L'Assemblée nationale doit procéder à une ultime lecture de ce texte avant la fin de la session parlementaire.

■ **CONSEIL CONSTITUTIONNEL : le groupe socialiste du Sénat** a déposé, jeudi 20 juin, un recours devant le Conseil constitutionnel sur le projet de loi renforçant la répression du terrorisme adopté définitivement par le Parlement mercredi. Les sénateurs socialistes contestent notamment les dispositions de nature à créer une *« confusion »* entre la législation sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France et celles portant sur la répression du terrorisme. Ils estiment aussi que le champ *« abusivement restrictif »* de l'*« immunité familiale »* crée une *« rupture d'égalité »* devant la loi.

■ **OPPOSITION : Henri Emmanuelli** a critiqué l'*« extraordinaire agressivité »* du premier ministre, Alain Juppé, mercredi 19 juin à l'Assemblée nationale. *« Il a un mal fou à rester tranquille, il vocifère à voix basse, il fait des gestes, il excite les gens »*, a jugé le député (PS) et président du conseil général des Landes, invité, jeudi 20 juin, du Grand O O'FM-*La Croix*.

■ **G 7 : Jacques Chirac** a reçu, jeudi 20 juin, une délégation de la commission syndicale consultative auprès de l'OCDE, avant la réunion du G 7 à Lyon. Elle attend des chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays les plus industrialisés qu'ils s'engagent à mettre en œuvre *« un programme économique coordonné »*, à *« stabiliser les marchés financiers internationaux »*, à *« réaliser l'adaptabilité des marchés du travail »*, à lancer *« un nouveau programme d'action pour le monde en développement »* et à mettre en avant *« la dimension sociale de la mondialisation »*.

■ **PATRONAT : François Perigot, ancien président du CNPF**, a été réélu le 14 juin à la présidence de l'Unice (Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe). Ce nouveau mandat de deux ans a été obtenu à l'unanimité après le retrait d'un candidat allemand.

■ **CHÔMAGE : l'ANPE et l'assurance-chômage** ont révélé, jeudi 20 juin, un accord conclu le 30 mai. Les agences pour l'emploi géreront les embauches dans le cadre des conventions de coopération permettant aux entreprises de recruter des chômeurs indemnisés depuis plus de huit mois grâce à une aide de l'Unedic.

SEXUALITÉ La « Lesbian and Gay Pride », manifestation annuelle de la *« fierté homosexuelle »* aura lieu, samedi 22 juin, dans plusieurs villes de France. A Paris, le cortège partira de l'Odéon à 13 heures et se dirigera vers la place de la Nation par le boulevard Saint-Germain et la rue du Faubourg-Saint-Antoine. ● LES ORGANISATEURS de ce rassemblement aux allures de vaste fête, entendent populariser leur revendication en faveur d'un « contrat d'union sociale » permettant la reconnaissance légale des couples homosexuels. ● UN SONDAGE réalisé pour *Le Monde* par l'IFOP indique que l'homosexualité est *« une manière comme une autre de vivre sa sexualité »*, mais révèle que les Français sont encore 15 % à la considérer comme *« une perversion sexuelle à combattre »*. Ces chiffres reflètent les réticences que notre société continue de nourrir à l'égard de l'homosexualité.

La Gay Pride manifeste pour la reconnaissance du couple homosexuel

Alors que ce défilé réclame l'instauration d'un contrat d'union sociale, un sondage réalisé pour « Le Monde » par l'IFOP indique que la société française accepte encore assez difficilement l'expression de l'homosexualité

SOUS LA PHOTO de deux jeunes hommes prenant paisiblement leur petit-déjeuner s'inscrivait un texte qui débutait par ces mots : *« Heu-reux. Eric et Christophe vivent ensemble. Cette nuit, ils ont fait l'amour... »*. Durant l'été 1995, le magazine *Télérama* reçut, en réaction à cette campagne ministérielle de prévention contre le sida, autant de lettres désapprobatrices que durant les guerres du Golfe ou de Bosnie, et dut se justifier auprès de ses lecteurs dans un long éditorial. *« La Gay Pride, ce n'est qu'une fois dans l'année*, rappelle sobrement Anne Rousseau, du Centre gai et lesbien (CGL). *Ce n'est pas parce que tous les médias parlent de l'homosexualité que l'on peut se promener main dans la main dans la rue sans se faire agresser verbalement. »*

Pourtant, en dépit du léger recul enregistré par le sondage que nous publions aujourd'hui, l'acceptation sociale de l'homosexualité a progressé ces dix dernières années en France, aux dires des sociologues et responsables d'association.

EFFETS DU SIDA

« D'une façon générale, note Christophe Hannequin, vice-président du CGL, *on parle davantage de l'homosexualité et de façon moins négative. »* Frédéric Martel, auteur d'une histoire des homosexuels en France depuis 1968 intitulée *Le Rose et le Noir* (*Le Monde* daté 14-15 avril), fait remonter cette *« atténuation de l'homophobie »* à la seconde moitié des années 80, en se référant à l'évolution des sondages d'opinion : l'homosexualité est un comportement comme un autre pour 29 % des interrogés en 1979, pour 41 % en 1984, pour 54 % en 1986, pour 61 % en 1988, pour 70 % en 1995, mais... pour seulement 67 % selon les personnes interrogées par l'IFOP en 1996 *(lire page 11)*.

En juin 1995, lors de la Gay Pride, près de 60 000 personnes fières d'être homosexuelles ont défilé dans les rues de Paris à visage découvert. Elles n'étaient qu'environ 20 000 l'année précédente. Suivis de près par la presse écrite et télévisée, les homosexuel(le)s commencent à apparaître jusque dans les sitcoms pour adolescents. L'image que donne d'eux le cinéma évolue quelque peu, le copain homo et sympathique se substituant à la traditionnelle caricature de l'homosexuel efféminé.

« On parle beaucoup de nous, souvent mal, mais le grand public sait que nous existons. Il est plus facile de se découvrir lesbienne aujourd'hui qu'il y a six ou sept ans, tout simplement parce que l'on sait que l'on n'est pas condamnée à vivre seule ou malheureuse », souligne Anne Rousseau. Après une première étape franchie avec les événements de 1968, qui brisèrent le tabou, l'épidémie de sida semble avoir fait de nouveau progresser l'acceptation sociale de l'homosexualité, contrairement aux craintes initiales de voir la maladie, d'abord présentée comme un « cancer gay », aboutir à la stigmatisation des homosexuels.

Pour Frédéric Martel, *« l'homophobie d'avant et celle d'après le sida n'ont plus rien à voir : on ne peut plus dire du mal avec autant de virulence de gens qui ont eu à supporter une telle souffrance. Lorsqu'il s'est avéré que la maladie pouvait toucher tout le monde, le sentiment est né, surtout chez les jeunes, que les gays avaient payé pour les hétérosexuels, qu'ils étaient des victimes expiatoires. Comme les associations d'homosexuels ont bien lutté, la pitié est devenue de l'admiration. Par ailleurs, l'épidémie a accru la visibilité de l'homosexualité tout en lui faisant atteindre une forme de gravité, en la " désexualisant ". Et l'on a découvert que les homos pouvaient vivre en couple, s'aimer vraiment. »*

Si l'hostilité à l'égard des homosexuels tend à diminuer, *« plus de tolérance ne veut pas dire acceptation »*, nuance immédiatement Rommel Mendes-Leite, sociologue.

QUOLIBETS ET AGRESSIONS

L'association SOS Homophobie, qui a ouvert il y a un peu plus d'un an une ligne téléphonique, a déjà reçu quelque cinq cents appels : agressions dans les lieux de rencontres homosexuelles, *« parce qu'être anti-pédé, c'est être viril »*, dit Christophe Hannequin, vice-président du CGL ; quolibets des collègues de travail ; refus essuyés par les couples homosexuels cherchant à louer un appartement ; difficulté de vivre dans les petites villes de province (ce qui explique que 86 % des homosexuels habitent la région parisienne ou une ville de plus de 100 000 habitants) ; réactions de rejet de la famille. Les responsables de Contact, association de parents et amis de gais et de lesbiennes, reçoivent très régulièrement des appels de parents effondrés qui viennent d'apprendre l'homosexualité de leur enfant.

Une enquête européenne menée en 1991, coordonnée par l'université de Lausanne, concluait d'ailleurs que *« si les deux tiers des Danois et des Néerlandais se sentent acceptés par l'ensemble de leur entourage immédiat, ils ne sont plus qu'un tiers au Royaume-Uni, en Allemagne et en Suisse, un quart en France et un dixième en Italie. Comparée à l'ensemble des autres pays européens, l'homosexualité en France peut se vivre mais non se dire. »*

Car les manifestations d'une homophobie rampante sont encore fréquentes, à en croire les associations, de l'amalgame entre homosexualité et pédophilie dans les émissions de télévision jusqu'aux conseils donnés par les magazines féminins *« pour ne pas faire de votre fils un pédé »*. *« Venir avec son copain dans une soirée entre collègues est, par exemple, toujours vécu comme une provocation. Et dans la rue, même à Paris, se tenir par la main continue de susciter des réactions hostiles »*, déplore Gilles Candoris, président de SOS Homophobie.

Jacky Fougeray, directeur de la publication du magazine *Illico*, craint ainsi que *« le sida brouille les cartes. Il n'est pas sûr que l'homosexualité en tant que telle soit beaucoup mieux tolérée. On concède des droits aux homosexuels parce qu'ils souffrent. Mais qu'en restera-t-il à long terme, une fois l'épidémie passée ? »* Pour preuve de cette tolérance, selon lui *« toute théorique, pas encore ancrée dans les mentalités »*, deux sondages réalisés en 1995 (IFOP/*L'Express*-Canal + et BVA/*Illico*) : ils indiquent que 58 % des interrogés verraient d'un mauvais œil l'homosexualité de leur enfant, et que si 81 % d'entre eux accepteraient facilement de travailler avec un homosexuel, ils ne seraient plus que 62 % à partir aussi volontiers en vacances avec lui...

Clivage profond en France entre vie publique et vie privée, crainte qu'en permettant à l'homosexualité de se vivre moins douloureusement l'on ne finisse par saper les fondements de la société, *« peur de soi-même, de ses propres désirs »* selon Frédéric Martel, les ressorts de l'homophobie sont multiples. *« Mais le principal, c'est l'attitude de l'Etat*, avance Christophe Hannequin. *Comment respecter quelqu'un qui n'a pas les mêmes droits que vous ? »*

Pascale Krémer

En espérant que « ça passe »...

« Certains parents disent qu'ils auraient préféré que leur enfant ait un accident de voiture ou qu'il vole. Pour eux, l'homosexualité est une honte, une maladie, et le premier réflexe est souvent d'envoyer leur enfant chez le psychiatre en espérant que "ça passe". Même si ce n'est pas exprimé de la même façon, on retrouve ces stéréotypes dans tous les milieux sociaux »*, témoigne une responsable de l'association Contact. *« Il y a énormément de jeunes qui n'osent rien dire et beaucoup de parents qui, bien qu'ils s'en doutent, préfèrent ne pas en parler »*, ajoute-t-il. *« L'acceptation par l'entourage immédiat reste problématique*, confirme Marie-Ange Schiltz, sociologue au CNRS. *Seuls 28 % des répondants aux enquêtes considèrent que leur père accepte leur homosexualité. Mais la moitié des pères sont laissés dans l'ignorance comme environ un tiers des mères, frères et sœurs, et encore 38 % des amis hétérosexuels. »

En 1997, Paris accueillera l'EuroPride

Typiquement parisien jusqu'alors, le mouvement gay s'étend à la province. Alors que Paris était il y a deux ans la seule ville en France où avait lieu une manifestation de la Gay Pride, l'an dernier les homosexuels de Rennes, de Montpellier, de Marseille et de Toulouse organisaient la leur, et cette année ceux d'Aix-en-Provence, de Nantes, de Cannes, de Bordeaux, de Lyon et de Lille étaient – ou seront – de la partie en défilant un des samedis du mois de juin.

De mille à deux mille personnes ont manifesté dans les villes de province où ont déjà eu lieu des manifestations de la Gay Pride, marche clôturant une série d'expositions, de débats et de conférences. D'autre part, Paris doit accueillir l'an prochain l'EuroPride, manifestation à l'échelle européenne, qui a déjà été organisée à Berlin et à Amsterdam, et qui aura lieu cette année à Copenhague, le 29 juin. Deux cent mille personnes sont attendues pour l'EuroPride de 1997.

Le contrat d'union sociale (CUS), revendication première du rassemblement

AU COURS DE L'ANNÉE écoulée, Jean-Marc, trente-huit ans, a perdu cinq de ses proches, victimes du sida. Plusieurs fois, il a vu la famille du décédé *« se battre pour la commode ou la télé »*, en ignorant l'ancien compagnon survivant. *« Au-delà des questions matérielles*, dit-il, *c'est très dur de voir disparaître, en plus de son partenaire, l'univers construit à deux ; il faut que les couples homosexuels puissent se lier par contrat. »* Comme tous les ans, Jean-Marc participera à la Gay Pride. D'autant que, cette année, le thème de la manifestation est la reconnaissance du couple homosexuel. Une reconnaissance qu'il revendique non seulement pour les cas tragiques, mais aussi pour son quotidien.

La reconnaissance des couples homosexuels est, après le sida, le sujet de préoccupation majeur de la communauté gay, dont les associations militent en faveur du contrat d'union sociale (CUS), héritier du contrat d'union civile (CUC). Contrat juridique qui lierait tous les couples – qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels –, le CUC est présenté comme un début de solution aux discriminations dont les homosexuels s'estiment victimes. Les concubins ne peuvent pas faire de déclaration de revenus commune. En cas de décès, le survivant ne peut prétendre à aucun héritage, sauf disposition testamentaire (auquel cas les droits s'élèvent à 60 %).

En cas de décès toujours, le partenaire survivant se retrouve à la porte du logement commun s'il n'est pas le bailleur. Les couples binationaux vivent dans la crainte d'une reconduite à la frontière, les avantages que les comités d'entreprise offrent aux conjoints des employés ne s'appliquent pas aux concubins, et les fonctionnaires ne peuvent pas bénéficier des mesures de rapprochement des conjoints.

Il est clair que l'épidémie de sida n'est pas pour rien dans cette volonté de reconnaissance. *« Il y a urgence sociale »*, affirme-t-on dans les associations en évoquant le cas relativement fréquent de ceux qui se retrouvent à la rue à la suite du décès de leur concubin.

UN MOYEN D'INTÉGRATION

Le « transfert de bail » – qui permettrait au survivant de garder le logement loué – est l'une des revendications les plus souvent mises en avant. Mais, si le CUS permettrait de résoudre ce genre de questions matérielles, il est surtout considéré comme un moyen d'intégration sociale. *« Au même titre que j'ai le droit de vote, j'aimerais avoir le droit d'officialiser une relation »*, explique Jean-Marc.

« Nous nous aimons, et socialement c'est si important que nous avons envie de le faire savoir, renchérit Stéphane. *On n'est pas persécutés, mais si cette dimension-là nous était apportée, on se sentirait mieux dans notre peau. »* Alors que seuls huit députés socialistes avaient soutenu la proposition de loi déposée en 1992 en faveur du contrat d'union civile, le bureau national du Parti socialiste vient d'*« adopter le principe »* du contrat d'union sociale, *« forme d'union universelle qui a pour objet de donner un cadre juridique à tous ceux qui souhaitent unir leurs destins autour d'un projet commun de vie, et notamment aux gais et lesbiennes »*. Le projet doit être transmis aux groupes parlementaires socialistes en vue du dépôt d'une proposition de loi, selon un communiqué du bureau national publié jeudi 20 juin.

Le projet de contrat ne fait cependant pas l'unanimité. Jacques, quarante-quatre ans, n'y est pas farouchement opposé, mais il s'interroge sur cette *« volonté de retrouver les vieilles valeurs, au moment où les familles se décomposent »*. Surtout, il apprécie le vide juridique qui prévaut jusqu'alors : *« Du fait que nous n'avons pas de législation, nous sommes libres »*, dit-il. Et de faire remarquer – *« par expérience personnelle »* – que *« les couples homosexuels sont instables »*. Autant d'arguments que les associations balaient d'un revers de la main, en certifiant qu'elles ne veulent surtout pas d'un mariage gay. *« Ça se retournerait contre nous*, estime Jean-Sébastien Thirard, le président de la Lesbian and Gay Pride. *Ce serait absurde de se mettre dans un ghetto. A ma connaissance, aucune association ne milite pour le mariage gay. »*

« Le CUS sera la première pierre qui nous permettra de réclamer le droit à l'indifférence. Quand on défile, c'est pour marquer notre différence, mais nous réclamons aussi le droit à l'indifférence », affirme de son côté Laurent, qui vit avec Denis depuis près de trois ans.

Comme la plupart des responsables associatifs, Laurent s'exprime comme si les choses étaient faites, comme si l'adoption du CUS n'était plus l'affaire que de quelques années.

RÉTICENCES POLITIQUES

Il sait pourtant les réticences du monde politique. *« Il n'est pas question de créer le contrat d'union sociale, il est au contraire question de favoriser dans le pays le mariage et les naissances afin que la France soit plus forte ! »*, affirmait Jacques Toubon à l'Assemblée nationale, le 29 novembre. *« Les propositions telles qu'elles sont formulées aujourd'hui ne sont pas cohérentes avec notre ordre juridique »*, disait encore le ministre de la justice, le 10 mai, à l'issue d'une rencontre avec Arnaud Marty-Lavauzelle, le président de l'association Aides.

M. Toubon s'était, toutefois, interrogé sur *« la nécessité »* et *« l'opportunité »* de prendre soit des dispositions spécifiques, soit un statut modifiant l'ordre juridique actuel, en se disant *« parfaitement en accord avec les objectifs d'intégration, d'égalité et de non-discrimination »* que comporte le projet de contrat. Une allusion à d'éventuelles mesures comme le transfert de bail ou l'aménagement de droits de succession.

« Nous, affirme Christophe Hannequin, vice-président du Centre gay et lesbien, *on veut le CUS, et pas des aménagements à la petite semaine ! »* Divergence ? Souci de pragmatisme ? Pour Arnaud Marty-Lavauzelle, l'essentiel est *« d'avancer, de créer des acquis »*.

Marie-Pierre Subtil

Deux propositions pour un lien juridique

● **Le contrat d'union civile (CUC).** Le CUC, élaboré par le Collectif pour le contrat d'union civile, a fait l'objet d'une proposition de loi déposée en décembre 1992, mais dont seulement deux articles ont été votés par l'Assemblée nationale. Le premier permet, pour les couples formés depuis au moins un an, que la qualité d'assuré social de l'un fasse de l'autre un ayant-droit. Le second, qui prévoyait le transfert de bail en cas de décès de l'un des partenaires, a été rejeté par le Conseil constitutionnel pour vice de forme.
Le CUC a été conçu pour toutes les personnes vivant à deux et *« ayant un projet commun de vie »*.

● **Le contrat d'union sociale (CUS).** Fruit d'une réflexion commune à l'association Aides et au Collectif pour le CUC, le contrat d'union sociale (CUS) reprend les grandes lignes du CUC (à la différence qu'il ne peut être souscrit par un frère et une soeur et qu'il peut l'être, en revanche, par un étranger). Il s'agit donc d'un contrat pour les couples hétérosexuels comme homosexuels. Il engage les contractants *« au soutien matériel et moral réciproque »*. Il leur permet notamment de bénéficier des mêmes dispositions que les époux en matière de donations, de successions et de droit du travail, de faire une déclaration commune des revenus, et de faire valoir le transfert de bail en cas de décès ou d'abandon du logement par le locataire.
La fidélité est une notion étrangère à ce contrat, qui peut être résilié par déclaration conjointe ou à la demande de l'un, acceptée par l'autre, devant l'officier d'état civil.

La SNCF, apôtre malgré elle du certificat de vie commune

LA SNCF dément s'être fait un « coup de pub ». La preuve : ce n'est pas elle qui a annoncé l'octroi aux homosexuels des cartes couples, qui valent réduction de 25 % sur la quasi-totalité des trains. L'information est venue du Collectif pour le contrat d'union civile (CUC), qui a rendu public à la mi-mai un courrier reçu de la SNCF en réponse à l'une de ses interpellations. L'association a ainsi appris aux homosexuels que l'entreprise avait décidé de *« prendre en considération la notion de " paires " pour accorder la tarification " couple ", (...) quel que soit le sexe des deux personnes qui voyagent ensemble »*.

Rien de neuf, dit-on à la SNCF. Depuis que certains maires accordent des certificats de concubinage aux personnes de même sexe, des guichetiers leur délivraient cette carte. Rendue publique, l'information a toutefois généralisé une pratique qui relevait du seul bon vouloir des guichetiers. C'est donc malgré elle que la SNCF a apporté sa pierre à la reconnaissance des couples homosexuels. *« On a tout simplement suivi l'évolution de la société civile*, constate-t-on, *ce n'est pas notre rôle de rentrer dans le débat. »*

Lorsque, en septembre dernier, les médias ont fait état de la décision du maire de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) d'octroyer des certificats de vie commune aux personnes de même sexe, seules cinq municipalités en France le faisaient. Aujourd'hui, deux cent quatre-vingt maires en délivrent à leurs administrés – le dernier en date est celui de Toulouse –, selon le Collectif pour le CUC.

« BRAVOURE »

Appelés indifféremment certificat d'union libre, de vie maritale ou de vie commune, ces certificats n'ont aucune valeur juridique. Tout juste permettent-ils aux homosexuels de bénéficier de la fameuse carte couple de la SNCF. Air France continue, pour sa part, d'invoquer l'arrêt de la Cour de cassation rendu le 11 juillet 1989, à la demande d'un steward, selon lequel le concubinage *« ne peut concerner qu'un couple constitué d'un homme et d'une femme »*. Néanmoins, la direction dit se *« pencher sur la question »*.

A vrai dire, les couples homosexuels ne se bousculent pas dans les mairies qui délivrent des certificats de vie commune. A Saint-Nazaire (65 000 habitants), on fait état de *« cinq ou six demandes de couples homosexuels »*. A Nantes, sur deux cent trente-cinq demandes de certificats de concubinage enregistrées depuis le mois de janvier, trois émanaient de couples homosexuels. A Strasbourg, on a relevé trente-huit demandes en six mois et aucune au Havre.

A Paris, dans les mairies d'arrondissement socialistes, la réponse est de *« cent vingt »* dans le 11e arrondissement et varie entre *« une dizaine »* et *« une vingtaine »* dans les 3e, 10e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Une désaffection qu'Arnaud Marty-Lavauzelle, le président d'Aides, ne juge pas surprenante. *« Ce sont des militants qui demandent ces certificats. On est dans le registre de la bravoure, de la part des maires comme de celle des requérants. »*

M.-P. S.

هكذا من الأصل

Les homosexuels dans la société française

Pour vous, l'homosexualité, est-ce plutôt... ?

	1986	1996
Une manière comme une autre de vivre sa sexualité	54%	67%
Une maladie que l'on doit guérir	25%	16%
Une perversion sexuelle à combattre	16%	15%
Ne se prononcent pas	5%	

La société française est trop tolérante...

18-24 ans	6%
25-34 ans	12%
35-49 ans	16%
50-64 ans	35%
65 ans et plus	51%

Pensez-vous que les couples homosexuels devraient avoir le droit de... ?

Hériter l'un de l'autre	77%
Bénéficier des réductions couples sur les transports	60%
Bénéficier des mêmes avantages que les couples pour les impôts	59%
Se marier	48%
Adopter, en tant que couples, des enfants	33%

Certains maires ont décidé d'accorder aux couples homosexuels un certificat de concubinage. Approuvez-vous cette décision?

Ensemble : oui 56% – non 43%

Total "oui" par catégories socio-professionnelles : (1) [illegible] 75% (2) Prof. lib. cadre sup. 64% (3) Employés 64% (4) Artisans, commerçants 59% (5) [illegible] 53% (6) [illegible] 45% (7) [illegible] 33%

Lors d'une élection, vous ne seriez pas du tout gêné de voter pour un candidat homosexuel...

Extrême gauche	60%
Parti communiste	72%
Parti socialiste	60%
Écologistes	70%
Total gauche	62%
UDF	31%
RPR	42%
Front national	37%
Total droite	38%

Trouvez-vous plutôt...?

	Choquant	Pas choquant
Qu'un couple d'homosexuels s'embrasse dans un lieu public	63%	36%
L'existence de manifestations ou de défilés homosexuels tels que la Gay Pride	46%	50%
Qu'un couple homosexuel se tienne la main dans un lieu public	36%	63%
L'existence de bars ou de lieux de recontres fréquentés principalement par des homosexuels	24%	73%

Sondage : IFOP (Institut français d'opinion publique) / Le Monde, juin 1996, réalisé auprès d'un échantillon de 950 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Les entretiens ont eu lieu par téléphone, au domicile des personnes interrogées, les 6 et 7 juin.

La tolérance des Français à l'égard des homosexuels tend à diminuer

PRÈS DE LA MOITIÉ (46 %) des Français trouvent *« plutôt choquante »* l'existence de manifestations telles que la Gay Pride. Cette donnée du sondage réalisé par l'IFOP pour *Le Monde* résume à elle seule les réticences de la société à l'égard de l'homosexualité. Alors que le regard des Français avait nettement évolué au cours des dix dernières années, on observe aujourd'hui un tassement de la tolérance, si ce n'est une légère régression. Autre enseignement : le sujet divise. Les positions varient énormément en fonction de l'âge des personnes interrogées, de leur appartenance politique et selon qu'elles habitent en ville ou à la campagne.

Si les deux tiers des sondés estiment que l'homosexualité est *« une manière comme une autre de vivre sa sexualité »*, 15 % d'entre eux la considèrent comme *« une perversion sexuelle à combattre »*, soit presque autant qu'en 1986 (16 %), et plus qu'en 1992 (13 %) et 1993 (11 %). Les homosexuels n'avaient jamais autant occupé la scène médiatique qu'au cours de l'année écoulée. La délivrance de certificats de concubinage par les maires, puis l'octroi de la carte couple par la SNCF les ont mis en avant.

Est-ce la raison pour laquelle près d'un quart des Français pensent que la société est trop tolérante à leur égard ? L'étalement au grand jour de leurs revendications provoque-t-il un rejet ? S'agit-il d'un repli pur et simple sur les valeurs traditionnelles ? Toujours est-il qu'en un an le nombre de personnes jugeant la société trop tolérante a augmenté, passant de 21 % à 24 %.

La perception de l'homosexualité est toutefois appelée à évoluer. Car les réponses varient du tout au tout en fonction de l'âge des sondés. Si 51 % des 65 ans et plus jugent la société trop tolérante, seulement 9 % des moins de 35 ans partagent cet avis. Quand 30 % des 65 ans et plus évoquent *« une perversion sexuelle à combattre »*, 6 % des moins de 35 ans avancent cette réponse. Le fossé entre les générations est le même lorsqu'est abordée la question des certificats de concubinage accordés aux personnes de même sexe : 78 % des moins de 35 ans y sont favorables, contre 27 % des 65 ans et plus.

Au total, 56 % des personnes interrogées approuvent ces certificats de vie commune. D'une manière générale, l'octroi de droits aux couples homosexuels est accepté par une majorité de Français, aussi longtemps qu'il n'est question ni de mariage ni d'adoption d'enfants.

L'héritage au sein d'un couple de même sexe ? 77 % des sondés l'acceptent. Les réductions sur les transports ? 60 % disent « oui ». Les mêmes avantages que les couples devant le fisc ? 59 % sont « pour ». Le mariage et l'adoption d'enfants par les couples de même sexe ne passent pas la barre des 50 %. Toutefois, 48 % des personnes interrogées estiment que les couples homosexuels devraient avoir le droit de se marier, et 33 % se disent en faveur du droit à l'adoption d'enfants (soit 6 % de moins qu'en 1995).

L'octroi de droits aux couples est accepté par une majorité aussi longtemps qu'il n'est question ni de mariage ni d'adoption

L'homosexualité est un phénomène urbain. Le constat n'est pas nouveau mais ce sondage permet de mesurer à quel point populations rurales et populations urbaines divergent sur la question, les personnes interrogées dans la région parisienne se démarquant particulièrement. Si la proportion de sondés jugeant la société trop tolérante est de 24 % au total, elle est de 26 % dans les communes rurales, de 25 % dans les villes de province et de 17 % en région parisienne. Un clivage que l'on retrouve dans presque toutes les questions abordées.

Rares sont les sujets de société qui divisent autant. Les écarts sont considérables, qu'il s'agisse non seulement de l'âge et de l'habitat, mais aussi de l'appartenance politique. Une personne sur deux (51 %) affirme qu'elle ne serait pas du tout gênée de voter pour un candidat ou une candidate homosexuel(le). Mais, si 72 % des sympathisants du Parti communiste ne le seraient pas, seulement 31 % des personnes proches de l'UDF ne le seraient pas non plus.

Les écarts vont parfois du simple au triple selon que les sondés s'assimilent à un parti ou à un autre, les personnes se disant proches du Parti communiste s'affichant comme les plus « permissives ». Jugent la société trop tolérante : 9 % des personnes proches du PCF, 15 % des personnes proches du PS, 18 % des personnes proches des écologistes, 30 % des personnes proches de l'UDF, 31 % des personnes proches du RPR et 32 % des personnes proches du Front national.

Hommes et femmes réagissent également différemment, les secondes étant plus choquées que les premiers par les manifestations extérieures de l'homosexualité. Ainsi, 40 % des femmes trouvent plutôt choquant qu'un couple homosexuel se tienne la main dans un lieu public, contre 32 % des hommes. En revanche, les femmes accepteraient mieux que les hommes le fait d'avoir un enfant homosexuel : 48 % d'entre elles affirment qu'elles l'accepteraient bien, contre 39 % des hommes. Cette contradiction est symbolique des ambiguïtés qui émaillent les résultats de ce sondage. Autre incohérence : un quart des personnes interrogées jugent la société trop tolérante, mais plus de la moitié (56 %) se disent favorables aux certificats de concubinage et un tiers se prononcent en faveur du droit à l'adoption d'enfants. Un discours permissif côtoie parfois des choix personnels révélateurs d'intolérance, mais l'inverse peut être aussi vrai. En tout cas, incohérences et variations dans le temps sont symptomatiques : face à l'homosexualité, les Français restent partagés. Entre eux, certes, mais aussi en eux-mêmes. Comme s'ils étaient dans l'embarras de se faire une religion.

M.-P. S.

Un appel en faveur du CUS

***PLUSIEURS PERSONNALITÉS** de gauche nous ont fait parvenir l'appel suivant intitulé « Vers une meilleure citoyenneté, le contrat d'union sociale » :*

« La décision de la SNCF d'accorder une "carte couple" à tous les couples, hétérosexuels ou non, constitue une étape importante dans la lente reconnaissance des homosexuels en France. Nous saluons cette décision.

» Près de 300 maires de villes de France délivrent aux homosexuels qui le souhaitent un certificat de vie commune. Nous approuvons cette évolution et nous incitons les maires *qui ne le font pas encore*, à réfléchir et à revoir leur position.

» Ces deux exemples récents illustrent le combat des homosexuels pour accéder à une véritable citoyenneté et pour réduire les discriminations dont ils sont victimes quotidiennement. Ce combat est d'autant plus précieux qu'il n'est pas catégoriel : les questions soulevées par les couples homosexuels intéressent l'ensemble des concubins, hétérosexuels ou non. Est-il encore acceptable qu'une cousine avec laquelle vous n'entretenez plus aucun contact depuis vingt ans hérite à votre mort alors que votre ami (e) avec lequel vous partagez votre vie depuis quinze ans se retrouve sans rien ? Est-il supportable que l'amant d'un malade du sida puisse être exclu de son appartement après sa mort s'il n'a pas initialement cocontracté le bail avec lui ?

» De telles situations laissent apparemment insensible le gouvernement français. Le garde des sceaux, Jacques Toubon, qui avait pris position à l'Assemblée nationale en décembre 1992 contre l'amendement présenté par les socialistes concernant le droit de reprise du logement pour les homosexuels, vient de confirmer qu'il refusait d'entendre ces revendications au nom de l'*« insécurité »* et *« parce que l'ordre public s'y oppose »* (Assemblée nationale, 29 novembre 1995). D'autres, à droite, ironisent sur *« l'individualisme tribal »* des homosexuels.

» Certes, à gauche, nous avons trop tardé à nous préoccuper de ces questions, même si nous avons fait voter un amendement établissant une couverture sociale du conjoint qui a donné lieu à un décret et une circulaire des caisses de Sécurité sociale.

» Mais il faut aujourd'hui aller plus loin. C'est pourquoi nous défendons les idées et les objectifs du contrat d'union sociale en faveur d'un cadre juridique ouvert à tous ceux qui souhaitent unir leurs destins autour d'un projet commun de vie (égalité des droits dans le domaine du logement, des droits sociaux, de la fiscalité...). Il nous faudra rapidement donner corps à ces idées en déposant une proposition de loi puis en inscrivant de telles revendications dans le programme des élections législatives de 1998.

» Mais il faut bien expliquer ce que nous voulons : ce n'est pas un statut spécifique du couple gay, revendication identitaire et dont l'ambition communautariste montre d'elle-même ses limites et est facteur de nouvelles exclusions. De même, nous ne défendons pas un mariage gay que la quasi-totalité des homosexuels français ne revendiquent pas.

» Renforcer les droits des couples hors mariage contribue au renforcement de la citoyenneté. Il s'agit de donner naissance à un véritable statut protecteur du concubin – homme ou femme. De telles revendications non catégorielles offrent un cadre adapté à l'épanouissement des choix affectifs et aux nouvelles solidarités au sein des couples d'aujourd'hui. Les homosexuels ne doivent pas être seuls à les défendre puisqu'elles seront utiles pour beaucoup. »

★ **Cet appel est signé par : Martine Aubry, Frédérique Bredin, Maurice Charrier, Charles Fiterman, Elisabeth Guigou, Adeline Hazan, Jean-Noël Jeanneney, Bernard Kouchner, Pierre Mauroy, Jean-Pierre Michel, Jack Ralite, Michel Rocard, Catherine Trautmann, Daniel Vaillant, Dominique Voynet.**

Le drapeau gay flotte rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie

QUATRE BARS, quatre restaurants, trois boutiques de fringues, une librairie, un hôtel, une sex-shop... En une quinzaine d'années, la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, au cœur du quatrième arrondissement, est devenue la vitrine du gay Paris. On y dénombre pas moins d'une quinzaine d'établissements spécialisés, dont la plupart se concentrent sur le tronçon situé entre la rue des Archives et la rue Vieille-du-Temple.

C'est au début des années 80 que les homosexuels, délaissant la rue Sainte-Anne, commencent à se retrouver dans le Marais, qui compte aujourd'hui une quarantaine de commerces gays. Après Le Central, qui fut l'un des premiers bars à ouvrir, en 1980, à l'angle stratégique des rues Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie et Vieille-du-Temple, les cafés « branchés » ont poussé comme champignons après la pluie : Le Piano Zinc, Le Quetzal, Amnésia, Le Subway (aujourd'hui disparu), Le Bar Bi... Jusqu'au dernier-né, Le Cox, inauguré l'hiver dernier rue des Archives : bondée dès 19 heures les soirs d'été, sa terrasse lui assure une visibilité exceptionnelle.

LOOKS DE LA SÉDUCTION

Ainsi dénommée parce que les chanoines de Sainte-Croix s'y installèrent en 1258, la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie est aujourd'hui devenue le rendez-vous privilégié des homosexuels, même si l'endroit s'apparente de plus en plus à un ghetto commercial. Au cœur du Marais, les gays ne se cachent plus : ils se montrent au grand jour, comme si la visibilité était le cri de ralliement de ces hommes jeunes qui déambulent, le soir venu, d'un bar à l'autre, en bande ou en couple, silhouette body-buildée, cheveux coupés très court, comme un signe de reconnaissance.

« Yuppies » qui tombent la veste le soir venu, étudiants aux allures d'éphèbe, amateurs d'uniformes en tenue kaki ou tout de cuir vêtu, adeptes du piercing arborant leurs anneaux, drag-queens en goguette... : ici, tous les looks s'exhibent et se côtoient, se « matent » et se séduisent.

LE BON FILON

A l'exception de l'épicier arabe, qui regrette que *« les gays ne soient pas de gros acheteurs »*, la plupart des commerçants se frottent les mains. Flairant le bon filon, certains n'hésitent pas à se reconvertir dans le « gay business », tels les propriétaires de ce café karaoké « hétéro » qui périclitait, prestement transformé l'été dernier en bar homosexuel florissant ! *« Double income no kids »* (couple, deux salaires, sans enfant), selon la formule anglo-saxonne, les gays sont des *« dinks »* qui, paraît-il, ne regardent pas à la dépense.

« Ce sont des clients charmants, très gentils et au-dessus de la moyenne », confie Françoise Letrotier, patronne de la pâtisserie-salon de thé Tout au beurre (installée rue Vieille-du-Temple depuis 1969), qui ne fait pas mystère de ses *« affinités avec les garçons »*, pour reprendre son expression. *« Mais ça ne plaît pas à tout le monde*, poursuit-elle, *c'est-à-dire à ceux qui leur reprochent leur façon d'être, de s'habiller, ou qui estiment qu'ils prennent trop de place. Ce sont les mêmes qui, lorsqu'on a commencé à parler du sida, me demandaient si je passais les tasses à l'eau de Javel... Certains accusent aussi les garçons de faire baisser le prix des appartements ! »*

Revers de la médaille de la visibilité homosexuelle, certains riverains font grise mine, surtout lorsque l'envie vient aux hommes de se tenir par la main, voire de s'embrasser en pleine rue. Sans parler *« des tenues (short, torse nu, anneaux dans les seins...) et des comportements délibérément provocateurs, qui donnent une image pas souhaitable des homosexuels »*, convient lui-même Bernard Bousset, président du Syndicat national des entreprises gaies (SNEG).

« La situation est devenue intenable, estime pour sa part Fabrice, père de trois enfants. *Je ne comprends pas qu'à quatre heures et demie, à l'heure de la sortie de la maternelle de la rue des Archives, des mecs se roulent des pelles sur les bancs publics qui sont juste devant. Maintenant, quand mon gamin me demande : " Dis, papa, pourquoi ils s'embrassent, les garçons ? ", je lui dis que c'est parce qu'ils s'aiment bien. Quant à ma fille qui apprend à lire, elle m'a demandé l'autre jour la signification de l'enseigne lumineuse du sex-shop, TTBM* [Très très bien monté]... »

Rançon de ces comportements provocants, une pétition circule, rédigée à l'initiative de l'association de riverains Aubriot-Guillemites. Elle dénonce, pêle-mêle, *« la transformation amorcée du quartier en centre de tourisme homosexuel »* et *« le tapage nocturne dû aux clients des bars débordant sur les trottoirs »*. La préfecture de police ne manque pourtant pas de sanctionner les infractions à la réglementation des débits de boisson : ainsi Le Bar Bi s'est-il vu infliger trois procès-verbaux en moins d'un an, dont un pour *« bruit troublant la tranquillité publique à 19 h 10 »* et le dernier en date pour *« danse entre consommateurs et spectacle de gogo dancers sans autorisation préfectorale »*.

PLAINTES ET PÉTITION

Plus dérisoire (comme dit la pâtissière, *« c'est Clochemerle »*), l'affaire des drapeaux gays, dont les propriétaires de bars et boutiques affublaient leur devanture depuis quelques mois, a fait grand bruit dans la communauté homosexuelle en avril dernier. Suite à des *« plaintes du voisinage »*, la préfecture de police, estimant que *« l'apposition groupée et quasi systématique d'emblèmes de grandes dimensions risque d'entraîner des réactions d'hostilité »*, a exigé le retrait des fameuses oriflammes arc-en-ciel ; *« des espèces de chiffons de toutes les couleurs »*, selon le maire du IVe arrondissement, Pierre-Charles Krieg (RPR).

Aujourd'hui, *« Le soufflé est retombé »*, estime Pierre Mutz, directeur de cabinet du préfet de police de Paris ; et la mairie de Paris a fait savoir, par courrier adressé au SNEG, que les drapeaux pourraient à nouveau flotter sur le Marais à l'occasion du défilé homosexuel du 22 juin. Comme ce n'est pas Gay Pride tous les jours, le SNEG a fait distribuer à l'ensemble des établissements gays de France 500 rouleaux de 30 mètres d'imprimé arc-en-ciel.

Philippe Baverel

M. Juppé écarte une partie des propositions préconisées par la commission Fauroux

M. Bayrou est chargé de poursuivre la consultation

« *L'esprit de la réforme est prêt à souffler* », a estimé Alain Juppé, jeudi 20 juin, en commentant le rapport de la commission Fauroux sur l'école. Le premier ministre s'est dit prêt à retenir les propositions sur l'aménagement des rythmes scolaires, le lien école-entreprises et l'allégement des programmes. Mais certaines conclusions ont été jugées « *excessives* ». M. Bayrou doit poursuivre la concertation.

« TOUT n'est pas noir dans notre système éducatif. Il n'est pas des plus mauvais, c'est même un des meilleurs d'Europe. » En livrant ce diagnostic, Alain Juppé a choisi l'apaisement. A l'issue d'une semaine chargée, avec le sommet social sur l'emploi des jeunes, la présentation de la réforme de l'enseignement supérieur et la remise du rapport Fauroux, il a résumé, jeudi 20 juin, les principes de la réforme de l'éducation : *« Nous avons un corps de doctrine. L'architecture est tracée. Nous disposons d'objectifs qu'il ne reste plus qu'à mettre en application. L'esprit de la réforme est prêt à souffler »*, a-t-il déclaré, en confiant au ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, le soin *« de poursuivre la consultation et de formuler des propositions. »* Alain Juppé, comme il l'a avoué, a tiré la leçon des événements du mois de décembre et de la réforme de la Sécurité sociale : *« Je suis vacciné contre l'idée du tout tout de suite et trop vite. »*

Le ton avait été donné lors de la clôture des états généraux de l'enseignement supérieur, mardi 18 juin à la Sorbonne. Ce jour-là, le chef du gouvernement avait donné son aval à la *« méthode »* préconisée par François Bayrou. La remise du rapport de la commission Fauroux, jeudi 20 juin en fin de matinée, l'a conforté dans cette démarche. *« Il y a dans ce rapport des principes directeurs qui me paraissent excellents »*, a commenté le premier ministre. En *particulier ceux qui concernent* l'aménagement des rythmes scolaires, la formation et l'insertion professionnelle et la lutte contre l'échec en premier cycle. Mais il a aussitôt tempéré son jugement en soulignant que *« certaines questions* [devaient] *être abordées avec prudence, sagesse et circonspection »*.

Parmi les vingt et une propositions émises par la commission Fauroux, Alain Juppé en a, d'emblée, retenu cinq : la redéfinition et la simplification des programmes, la priorité à l'orientation et à l'éducation au choix avec une meilleure liaison entre le lycée et l'enseignement supérieur, la recherche des liens entre la formation et l'entreprise, la révision de la charge de travail des élèves et la gestion plus souple du système éducatif. Au passage, il a marqué son intérêt pour la création d'un Haut-Conseil de l'école.

PAS DE « CASUS BELLI »

En revanche, il s'est déclaré *beaucoup plus réservé, voire carrément hostile*, à certaines d'entre elles jugées *« excessives »*, notamment celles qui *« porteraient atteinte à l'unité nationale garante de la justice et de l'égalité entre nos enfants »*. La perspective d'une déconcentration des procédures de recrutement des enseignants et du renforcement de l'autonomie des établissements, suggérée par le rapport Fauroux, a été la première cible des organisations syndicales. Visiblement, le gouvernement n'est pas prêt à soulever de nouveaux *« casus belli »*. *« Le recours à la déconcentration et à la déréglementation tous azimuts,* (...) *comme l'idée de vider de sa substance la Rue de Grenelle, n'est pas une proposition que nous retenons. »* Au passage, il a aussi souligné qu'« [il n'aimait] *pas beaucoup le concept de minimum culturel »*.

Pour le premier ministre, le seul calendrier qui compte est, en fait, rythmé par l'élaboration des lois de finances. Il l'avait déjà affirmé à la Sorbonne, il l'a martelé jeudi : *« Le préalable des moyens n'est pas une bonne démarche. Le ministre de l'éducation nationale a eu la sagesse de ne pas s'engager sur une loi de programmation. »* Pour François Bayrou, ces remarques représentent, sans conteste, une confirmation de son action à la tête du ministère de l'éducation nationale. Alors qu'à de multiples reprises il avait pris ses distances avec la *commission Fauroux, M. Bayrou* s'est permis de livrer son satisfecit, notamment sur l'idée de simplification des programmes et de la *« définition nette de ce que les jeunes doivent savoir. »* Il aussi retenu que la commission soulignait *« l'exceptionnelle qualité du corps enseignant français »*. Une façon de déminer les conflits potentiels avec les syndicats.

De son côté, Roger Fauroux, interrogé vendredi matin sur France-Inter, n'a pas manifesté de déception. *« Nous ne pouvions pas demander au gouvernement de faire des choix aussi radicaux en moins de vingt-quatre heures. J'ai retenu que 80 % des orientations lui convenaient*, a-t-il noté, en ajoutant, *tout cela va demander un peu de décantation. »* Edité sous la forme d'um ouvrage, le contenu de ce document de 300 pages ne sera disponible qu'à partir du 28 juin.

Michel Delberghe

Syndicats enseignants et étudiants s'opposent aux conclusions des « sages »

APRÈS le démarquage du premier ministre vis-à-vis des propositions du rapport Fauroux qui sont ressenties comme une *« provocation »* par certains syndicats enseignants, les réactions de ceux-ci se sont faites, jeudi 20 juin, moins virulentes. Le SNES (FSU) s'est félicité de la *« prise de distance »* de M. Juppé vis-à-vis *« de la définition de savoirs a minima »* et de la *« déréglementation »* du service public. Le Syndicat des enseignants (SE-FEN), qui plaidait pour la bivalence des enseignants pendant les deux premières années du collège et la définition d'un *« socle commun de connaissances à seize ans »*, s'est montré quant à lui déçu qu'*« une nouvelle occasion de transformer l'école semble avoir été perdue »*. Le SNU-IPP (FSU) estime que *« les solutions préconisées par le rapport Fauroux tournent le dos à l'intérêt général »*.

La majorité des syndicats ou des fédérations enseignantes se sont en revanche retrouvés pour stigmatiser le plaidoyer de la commission Fauroux en faveur de l'apprentissage. Une des deux principales fédérations de parents d'élèves de l'enseignement public, la PEEP, les a rejoints sur ce point. La PEEP regrette également que la commission Fauroux ne se soit pas davantage interrogée sur les carences de l'enseignement primaire et se soit limitée à *« une évocation prudente de l'aménagement de la journée et une primarisation des premières années du secondaire »*. L'autre fédération de parents d'élèves, la FCPE, s'est interrogée sur l'absence de moyens budgétaires dégagés pour une future réforme, comme nombre d'organisations. Deux organisations considérées comme plus proches du gouvernement, le SNALC-CSEN (collèges) et la Société des agrégés, ont montré leur hostilité au rapport. Pour cette dernière, les propositions de la commission *« sont entièrement gouvernées par une préférence idéologique sur le modèle de l'entreprise »* et aboutiraient à *« une destruction du système national d'enseignement »*.

Du côté des syndicats d'étudiants, l'UNEF-ID relève que *« la commission elle-même constate qu'aucune réforme ne peut être engagée sans moyens supplémentaires »*. Pour autant, elle souligne que *« certaines propositions demeurent extrêmement dangereuses, comme le risque d'extension de l'autonomie des universités dans la gestion des personnels ou la secondarisation. »* L'UNI (proche du RPR) manifeste son intérêt en faveur de *« propositions très réalistes »* lorsqu'elles touchent à l'apprentissage, à la filière technologique et à la mise en place d'un Haut Conseil pour l'école. Pour l'UNI, *« les conclusions de la commission Fauroux rendent obligatoires un réexamen des propositions de François Bayrou, sous l'angle de leur intérêt en terme d'insertion professionnelle »*.

COMMENTAIRE

ÉTOUFFÉ SOUS LES FLEURS

En retenant d'emblée du rapport Fauroux cinq ou six points consensuels, vœux pieux éternels du système éducatif, le premier ministre n'a pas pris grand risque. Le travail de la commission a été enterré sous les compliments. Qui ne souhaite des programmes clairs, une orientation bien pensée, un meilleur lien entre la formation et le travail, ou une bonne gestion du temps des élèves ? Depuis plus de quinze ans, le discours sur l'éducation brode à l'envi sur ces thèmes, sans que la réalité en soit sensiblement modifiée.

En confiant à François Bayrou de *« monter les briques »* de l'édifice dessiné par l'architecte Fauroux, Alain Juppé n'a trompé personne. Le ministre de l'éducation nationale, en adepte de la *« réforme en continu »*, a assez répété qu'il ne s'agissait pas de bâtir une nouvelle maison de l'éducation nationale, mais d'améliorer l'ancienne, en apportant un soutènement par-ci, une réfection par-là. Les petits travaux ont commencé depuis longtemps, avec le toilettage des programmes du primaire, les aménagements du collège, l'achèvement de la rénovation du lycée. Quant à la réforme de l'enseignement supérieur, il est apparu clairement que l'architecte et le maçon étaient réunis dans une seule et même personne, François Bayrou.

En rejetant, enfin, toute proposition qui pouvait le transformer en brûlot, M. Juppé a achevé de rendre inoffensif ce travail *« qui n'engage que ses auteurs »*. Le premier ministre *« n'aime pas beaucoup le concept de minimum culturel »* et s'oppose avec fermeté à la *« déréglementation »* en matière de gestion du corps enseignant. Tout ce qui pouvait fâcher le principal syndicat du second degré, le SNES, a disparu. Au passage, il a enterré le référendum, avec un *« pourquoi pas ? »* peu convaincu. A moins que les acteurs du système éducatif ne s'en saisissent, le rapport Fauroux pourrait rester à jamais une épure.

Béatrice Gurrey

Le mouvement HLM souhaite une réforme des aides au logement

5,5 millions de personnes en bénéficient

BORDEAUX
de notre envoyée spéciale

A l'occasion de son 57e congrès, qui se déroule à Bordeaux (Gironde) jusqu'au 22 juin (*Le Monde* du 21 juin), le mouvement HLM publie un Livre blanc sur les aides personnelles au logement dont bénéficient actuellement 5,5 millions de personnes. Ce choix n'est pas fortuit. Le gouvernement a, début mai, annoncé la couleur. Avec les aides à l'emploi, les aides personnelles au logement devront stopper leur dérive. Le chiffre de 10 à 20 milliards de francs d'économies sur ce poste a été avancé, sur un total de 70 milliards de francs, dont 53 milliards sont financés par le ministère du logement.

Dans son Livre blanc, l'Union nationale des organismes HLM (UNFOHLM) parle d'*« impasse budgétaire »*. Distribuées à un nombre de bénéficiaires qui a doublé en quinze ans, soumises aux fluctuations du marché immobilier, qui a vu disparaître, en dix ans, plus de 1,5 million de logement sociaux et privés à bas loyers, les aides aux logement ont explosé. *« Lorsque la raréfaction de l'offre de logements à bas loyers se combine avec la paupérisation d'une partie de la population, et que l'ensemble des loyers augmentent plus rapidement que les revenus des ménages, l'impact sur les aides personnelles est très fort »*, analyse le Livre blanc.

Cette dérive, poursuit le document, est la conséquence de l'erreur d'appréciation de ceux qui, en 1977, au moment de la création du système d'aide, *« continuaient de croire à des hausses sensibles des revenus dans un contexte d'inflation élevée, et donc étaient persuadés que la croissance économique limiterait la durée et le volume d'utilisation des aides personnelles »*.

PERTE D'EFFICACITÉ SOCIALE

On distingue trois catégories d'aides personnelles. L'aide personnalisée au logement (APL), créée en 1977, est versée, selon deux barèmes distincts, aux locataires du parc social conventionné et absorbe plus de la moitié (35,8 milliards de francs) du budget total des aides. S'y ajoute, pour 20 milliards de francs, l'allocation de logement social (ALS), étendue, en 1991, sur des critères de ressources, aux personnes logées dans le parc privé et à toutes les catégories – y compris les étudiants – qui ne percevaient pas l'APL. Enfin, l'allocation de logement familiale (ALF), *qui date de* 1948 (14,5 milliards de francs), concerne les ménages avec enfants et les jeunes couples dont le type de logement n'ouvre pas droit au versement de l'APL.

Malgré cette explosion, les aides personnelles ont perdu en efficacité sociale. Dans le secteur locatif, elles vont pour moitié aux locataires du parc privé, qui sont davantage aidés (1 081 francs mensuels en moyenne contre 895 francs dans le parc HLM). Or l'écart entre les loyers de ces deux secteurs s'accroît : les prix du privé sont de 60 % supérieurs à ceux du parc HLM, contre 38 % il y a dix ans. Le résultat, selon l'UNFOHLM, *« est que le bénéfice de l'aide ne va pas en totalité à l'amélioration du taux d'effort du locataire mais en partie à l'augmentation du loyer par le propriétaire, par effet d'aubaine »*.

M. Périssol et le FN

Le ministre du logement, Pierre-André Périssol, a voulu, jeudi 20 juin, *« minimiser »* la percée du Front national aux élections de représentants des locataires dans les conseils d'administration des organismes HLM (*Le Monde* du 20 juin). Rappelant que le FN avait emporté 17 sièges seulement sur 1 500 élus, le ministre estime que le parti d'extrême droite préconise *« la chasse aux pauvres »*. *« Je préfère la préférence sociale à la préférence nationale »*, a-t-il déclaré sur RMC, indiquant qu'il avait demandé aux préfets d'être vigilants pour que la loi soit respectée dans les HLM.

La paupérisation des bénéficiaires des aides personnelles pose des questions nouvelles. En 1994, les aides au logement concernaient près de 1,5 million de personnes démunies, dont 320 000 chômeurs, 210 000 titulaires du RMI et 81 000 bénéciaires de l'allocation de parent isolé. Au fil des années, la part prise par l'aide au logement dans les revenus des plus démunis est devenue très importante. Un RMiste peut toucher, par exemple, 1 760 francs de revenu minimum et 1 170 francs d'allocation logement. Du coup, les actifs disposant de faibles revenus sont pénalisés, du fait de la non-prise en compte des « revenus de transfert », du type du RMI, dans le calcul des aides.

L'UNFOHLM propose de prendre en compte les ressources réelles dans le calcul de l'aide (y compris les revenus de transfert) et de privilégier la notion de « reste à vivre » – une fois le logement payé – des familles. Enfin, l'union souhaite voir instaurée *« une progressivité des taux d'effort en fonction des revenus »*. L'amélioration du système, conclut le document, passe par la définition d'objectifs prioritaires et par un remodelage de ses procédures.

Christine Garin

Les conditions de vie « inhumaines » du foyer Terres-au-Curé

DES PLAFONDS fissurés, des murs pourris d'où suinte l'humidité, des conduites d'eau pleines de fuites et des grilles d'aération arrachées : la présidente, Anne-Marie Foncelle, peine à cacher son dégoût en feuilletant l'album de photos. Bien sûr, ce n'est pas un immeuble comme les autres. Ce jeudi 20 juin, la 31e chambre correctionnelle du tribunal de Paris est invitée à se pencher sur un foyer de travailleurs migrants. Une de ces *« zones de non-droit »*, un petit bout d'Afrique en plein cœur de Paris où *« ces gens-là vivent à leur manière »*. Yves Laisné, ancien président de l'Agence des foyers et résidences hôtelières privées (AFRP), le dit et le répète avec conviction : *« Ici, nous jugeons selon la loi française, mais là-bas règne la loi communautaire. »*

A la tête de nombreux foyers, entre 1985 et 1995, il se sent bien placé pour dénoncer la surpopulation, l'hébergement de clandestins et le travail au noir. Seulement voilà : aujourd'hui, il est cité à comparaître pour *« non-assistance à personne en danger »* et *« hébergement contraire à la dignité humaine »* – un chef d'accusation jusqu'à présent réservé aux employeurs et logeurs de clandestins – par le comité de résident du foyer de la rue des Terres-au-Curé, dans le 13e arrondissement de Paris. Eux sont dans la salle, silencieux, attentifs à chaque mot murmuré par celui qu'ils qualifient volontiers d'*« assassin »*.

DES CAS DE TUBERCULOSE

Personne n'est mort rue des Terres-au-Curé. Mais, à en croire le délégué Diara Bambourou, on ne compte plus les cas de tuberculose. Depuis 1985, les résidents avaient pourtant multiplié les demandes de travaux. *« Il y avait des fuites partout, dans toutes les chambres, à tous les étages. Le jour, on mettait des bâches sur les lits. La nuit, il fallait installer des seaux. Ceux qui ne travaillaient pas le matin allaient les vider. »* En 1992, le juge des référés leur avait donné raison. Expert auprès des tribunaux, Serge Dropsy était passé une première fois pour constater les dégâts quant à l'hygiène et la sécurité. *« Les grilles de ventilation ressemblaient à des tapis brosse, les murs des couloirs étaient tellement gras qu'on pouvait dessiner en passant le doigt dessus »*, se souvient-il. Le désenfumage ne fonctionnait pas dans l'escalier et l'issue de secours avait été condamnée. L'expert avait exigé des travaux. En vain.

Yves Laisné tente de s'expliquer. L'insalubrité ? *« Je savais qu'il y avait des revendications des résidents, mais je ne connaissais pas le détail. »* Les travaux ? *« Je ne suivais pas ce qui se faisait dans les trente-cinq foyers. Il y avait un directeur là-bas, et une équipe permanente à l'AFRP. »* Les dangers pour la sécurité ? *« C'était à la préfecture de police de prendre ses responsabilités. Si c'était si dangereux, elle pouvait exiger la fermeture. »* Pour Yves Laisné, le vrai problème porte un nom : *la « surpopulation »*. Un mal contre lequel seule la police peut agir car, *« si le directeur de foyer bouge, il est roué de coups »*. Un fléau qui accélère la décomposition du bâtiment et rendrait impossible toute intervention efficace.

Dénonçant ces conditions de vie *« inhumaines »*, le substitut du procureur, Nathalie Bécache, a fait ses comptes. Prêts du 1/9e patronal, subventions du Fonds d'action sociale, aides au logement versées par les caisses d'allocation familiale : *« A la louche, l'AFRP recevait 40 millions de francs par an pour de la rénovation et de l'aide à la gestion. Mais où est la rénovation ? Où est l'aide à la gestion ? »* *« On oublie les redevances*, renchérit l'avocat du comité, Me Gérard Tcholakian. *Pendant tout ce temps-là, les 173 résidents ont continué à payer 1 300 à 1 800 francs par mois pour vivre dans ce taudis. »* *« Pourquoi n'êtes-vous pas parti ? »*, demande la présidente à Diara Bambourou. *« J'ai fait une demande de HLM il y a des années*, explique le délégué. *Je refais le dossier tous les ans. Mais quand vous êtes célibataire et Africain... »*

Constatant les *« conditions dégradantes »* et la *« sécurité réduite à néant »*, le substitut a réclamé un an de prison avec sursis et 300 000 francs d'amende. Dénonçant un *« procès pour l'exemple »* lié au passé de responsable du Front national de son client, l'avocat d'Yves Laisné, Me Pierre-Aimé Morel, a plaidé la relaxe.

Jugement le 12 septembre.

Nathaniel Herzberg

Le conseiller Van Ruymbeke atteint les bureaux d'études proches du PCF

LE CONSEILLER Renaud Van Ruymbeke, chargé par la cour d'appel de Rennes d'instruire le dossier Bretagne Loire Equipement (BLE) dans l'ouest de la France, a mis coup sur coup en examen Gérard Vourch, ancien PDG de ce bureau d'études proche du Parti communiste français, et Jean-Dominique Deschamps, directeur général adjoint de la Compagnie générale des eaux (CGE). M. Vourch, qui a été entendu mardi 18 juin, s'est vu signifier les chefs d'inculpation de *« faux et usage de faux »* et de *« trafic d'influence »*, M. Deschamps de *« trafic d'influence »*.

Les deux hommes seraient impliqués dans un marché de l'eau passé, en 1988, par la municipalité socialiste de Rennes avec la CGE, qui aurait donné lieu à des commissions illicites de 1,8 million de francs. Une partie de cette somme aurait été touchée par BLE, une autre par Urba, le bureau d'études du Parti socialiste. Le volet sarthois de cette affaire a été jugé lors du procès Urba-Sages-BLE, en mars 1995 à Saint-Brieuc, puis en décembre à Rennes (*Le Monde* des 3 mars et 12 décembre 1995). M. Vourch avait été condamné à dix-huit mois de prison avec sursis.

Par le biais de BLE, le conseiller Van Ruymbeke remonte la nébuleuse des bureaux d'études du Gifco. Cette holding, qui a formellement disparu, s'est reconstituée sous d'autres appellations : Fidélia, PCA, CEMM, GRM, etc., avec les mêmes méthodes et les mêmes personnels. Ainsi, M. Vourch et plusieurs anciens cadres de BLE travaillent-ils aujourd'hui pour le bureau d'études ICEO, basé en Normandie. L'enquête du conseiller rennais dans le réseau de financement du PCF devrait être facilitée par le fait que le Gifco et la CGE, représentée par M. Deschamps, avaient passé, en 1984, une convention en bonne et due forme portant sur tous les marchés de l'eau à venir, dans toute la France.

R.-P. P.

Le mouvement HL
souhaite une réfor[...]
les aides au logem[...]
5,5 millions de perso[...]

Le conseiller [...]
les bureaux d[...]

La Cour de cassation retire deux dossiers de meurtre à des juges d'instruction de Corse

Les affaires dépaysées seront confiées aux magistrats antiterroristes de Paris

La chambre criminelle de la Cour de cassation a décidé, mercredi 12 juin, de retirer deux nouveaux dossiers concernant des meurtres de nationalistes à des juges d'instruction de Bastia et d'Ajaccio. Au nom de *« l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*, ils seront confiés aux magistrats antiterroristes de Paris. Il y a un mois, la Cour de cassation avait déjà retiré cinq dossiers à des magistrats de Corse.

LA CHAMBRE criminelle de la Cour de cassation, *présidée par* Christian Le Gunéhec, a décidé, *mercredi 12 juin, de retirer deux* nouveaux dossiers à des juges d'instruction de Corse. Le premier concerne l'assassinat d'un militant du Mouvement pour l'autodétermination (MPA), Pierre Albertini, le 30 août 1995, à Bastia. Le second celui d'un garde *du corps des* responsables d'A Cuncolta, Jules Massa, *le 16 février 1996, à Ajaccio.* Il y a à peine un mois, le 29 mai, la Cour de cassation avait déjà dessaisi des magistrats de Bastia et d'Ajaccio qui enquêtaient sur des attentats contre des nationalistes corses (*Le Monde* du 31 mai).

Comme pour les dossiers du mois de mai, ces dessaisissements avaient été demandés par les procureurs de Bastia et d'Ajaccio. S'appuyant sur la loi du 9 septembre 1986, qui prévoit le regroupement, à Paris, des affaires de terrorisme, le parquet souhaitait que ces instructions soient confiées aux juges spécialisés du tribunal de Paris. Dans des ordonnances rendues les 22 et 30 mai, les magistrats de Corse avaient cependant refusé de se plier à cette demande. Le parquet ayant fait appel, il revenait à la chambre criminelle de la Cour de cassation de trancher.

Dans leur arrêt, les magistrats *de la haute cour* suivent le même raisonnement qu'il y a un mois. Ils constatent que, dans ces deux affaires, le parquet n'a jamais pris la moindre réquisition faisant état d'acte de terrorisme. *« La Cour de cassation n'est donc pas en mesure de s'assurer que les faits poursuivis relèvent des dispositions particulières de procédure applicables aux actes de terrorisme,* constatent les juges. *Dès lors, n'est pas établie (...) une compétence concurrente du juge d'instruction saisi et du juge d'instruction du tribunal de grande instance de Paris. »*

La Cour de cassation invoque donc un autre article de la loi de 1986, qui précise que, même si le juge d'instruction de Paris n'est pas compétent, la chambre criminelle peut transférer le dossier vers la capitale *« dans l'intérêt d'une bonne administration de la justice »*. Dans le cas de ces deux assassinats de nationalistes corses, la Cour estime que *« les analyses divergentes des circonstances de la cause »*, telles qu'elles apparaissent dans la requête du parquet et dans le refus de se dessaisir des deux juges, justifient le recours à un tel dépaysement.

ONZE NOUVELLES REQUÊTES

Désormais, ces dossiers seront *donc instruits par les juges* antiterroristes de Paris. Le 29 mai, ils se sont déjà vu confier, par la Cour de cassation, cinq dossiers : la tentative d'assassinat de Pierre Poggioli, secrétaire général d'Accolta naziunale corsa (ANC), le 18 juillet 1994, à Ajaccio ; la tentative d'assassinat contre Stéphane Gallo, garde du corps de François Santoni, secrétaire général d'A Cuncolta, le 29 mai 1995, à la sortie d'Ajaccio ; une première tentative d'assassinat contre Jules Massa, garde du corps d'A Cuncolta, le 21 juillet 1995 à Ajaccio ; une tentative d'assassinat contre Yves Manunta, militant de l'ANC, le 6 mars 1996 à Ajaccio et l'assassinat de Thierry Poli, le gérant de *fait d'un cabaret de Corbara, qui* aurait été un sympathisant du MPA, le 29 avril 1994.

Onze nouvelles requêtes en dessaisissement concernant des assassinats de militants nationalistes corses devraient encore être soumises à la Cour de cassation. Elles portent sur huit affaires de meurtres *qui se sont déroulées en* Corse-du-Sud et dont les victimes ont été Luc Bellone, Gilbert Rossi, Charly Andreani, Jean-Pierre Lecca, les Giacomoni père et fils, Lucien Antona et Jean-Nicolas Bachelli. Les trois autres dossiers visent les homicides, en Haute-Corse, de Franck Muzi, Vincent Dolcerocca et Paul Carlotti.

Anne Chemin

La justice anglaise favorable à l'extradition de Rachid Ramda

L'EXTRADITION vers la France de Rachid Ramda a été ordonnée, jeudi 20 juin à Londres. Ce responsable algérien des Groupes islamiques armés (*GIA*) *en Europe, écroué en Angleterre depuis le 4 novembre*, est accusé par les autorités françaises d'avoir financé et coordonné la vague terroriste de l'été et de l'automne 1995. Rachid Ramda a annoncé son intention de faire appel de cette décision, ce qui devrait retarder son extradition de plusieurs mois. Dans cette attente, Rachid Ramda reste maintenu en détention.

Animant à Londres le bulletin islamiste *Al Ansar*, proche des GIA, Rachid Ramda est notamment accusé par la justice française d'avoir adressé, en pleine campagne d'attentats, des virements de plusieurs dizaines de milliers de francs à Boualem Bensaïd, l'étudiant algérien résidant à Paris qui est considéré par les enquêteurs français comme le responsable opérationnel des attentats commis dans l'Hexagone entre le 25 juillet et le 17 octobre 1995 (*Le Monde* du 17 janvier).

DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION : Marie-Christine Blandin, présidente (Verts) de la région Nord-Pas-de-Calais, a jeûné**, jeudi 20 juin, en solidarité avec les sept pères étrangers d'enfants français qui observent, depuis *le 7 juin, une grève de la faim à Lille pour obtenir la régularisation* de leur situation. Mme Blandin a estimé qu'elle se trouvait, en tant qu'élue, *« garante de l'équité de l'Etat »* qui, en l'occurrence, *« n'est pas respectée »* puisque, dans des cas similaires, les préfets de Loire-Atlantique et des Yvelines ont délivré des autorisations de séjour.

■ **JUSTICE : Jacques Goubin, directeur de cabinet du président (PS) du conseil général du Gard, a été mis en examen**, jeudi 20 juin à Nîmes, pour *« subornation de témoin ayant commis un faux témoignage »*. Il est soupçonné d'avoir manipulé un photographe professionnel en lui demandant de déclarer à la justice que l'ancien président (dvg) du conseil général de Gard, Gilbert Baumet, l'avait contacté pour simuler un attentat contre lui (*Le Monde* du 3 mars 1995).

■ **SIDA : le professeur André Kirn a été élu à la présidence du conseil d'administration de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS).** Agé de soixante-quatre ans, chef du service de virologie des hôpitaux universitaires de Strasbourg et professeur titulaire de virologie à l'université Louis-Pasteur, il avait été nommé président du conseil d'administration de l'Inserm en 1990.

CARNET

DISPARITION

Thomas S. Kuhn

Un des plus grands philosophes de son temps

LE PHILOSOPHE et *historien* des sciences américain Thomas Samuel Kuhn est mort lundi 17 juin à Cambridge (Massachusetts), des suites d'un cancer. Il *était âgé de soixante-quatorze ans.*

Né en 1922 dans l'Ohio, il se destine d'abord à des études de physique théorique, que la guerre l'oblige à interrompre. Envoyé en Europe, il est l'un des premiers soldats américains à entrer dans Paris, le 15 août 1944. Lorsqu'il revient dans son pays pour achever sa thèse de doctorat à l'université Harvard, le président de cette dernière lui demande d'assurer un cours de vulgarisation destiné à des non-scientifiques. Il se plonge alors dans l'histoire de la physique et découvre que l'image du progrès scientifique que propose à l'époque l'empirisme logique (Rudolf Carnap) est loin de correspondre à la réalité des problèmes vécus par les savants. Du coup, sa véritable vocation lui apparaît : Kuhn se consacrera à l'histoire des sciences – discipline qu'il enseignera, durant le reste de sa vie, dans l'autre grande université de Cambridge, le Massachusetts Institute of Technology (MIT).

Diverses influences s'exerceront sur sa démarche : celles des historiens français Pierre Duhem, Alexandre Koyré et Hélène Metzger, celles de la psychologie de la forme et des recherches de Jean Piaget sur le développement de l'enfant, ainsi que celles des Américains Quine et Sellars. Critiques, eux aussi, à l'égard des dogmes de l'empirisme logique, ces deux philosophes suggèrent que la vérité d'une théorie scientifique, loin de se réduire à une simple « correspondance » avec la réalité extérieure, dépend également du langage dans lequel elle est formulée – langage dont les transformations constituent, dès lors, l'objet propre de l'histoire des sciences.

En 1957, Kuhn publie, dans la voie ouverte par les *Etudes galiléennes* d'Alexandre Koyré, un travail sur *La Révolution copernicienne* (Livre de Poche, « Biblio-Essais », 1992) visant à replacer les aspects strictement astronomiques de cette dernière dans leur contexte culturel, philosophique et religieux. Cinq ans plus tard, il passe de cette « étude de cas » à une réflexion plus générale sur *La Structure des révolutions scientifiques* (Flammarion, Champs, 1983). Cet ouvrage suscitera des polémiques pendant plus de trente ans. Kuhn y défend la thèse « discontinuiste » selon laquelle le progrès scientifique ne s'accomplit pas de manière linéaire et cumulative, mais par *« bonds »*. Ces bonds surviennent lorsqu'un ensemble de théories, contredit par des observations nombreuses, entre en crise et finit, au bout d'un temps plus ou moins long, par se voir remplacé par une autre vision théorique, différemment organisée. A ces visions successives du monde qui sous-tendent, à chaque époque, le travail des savants, Kuhn donne le nom de *« paradigmes »*. Pour lui, un changement de paradigme relève d'une véritable conversion linguistique et intellectuelle : les concepts nouveaux ne viennent pas se substituer ponctuellement aux anciens, mais désignent des objets différents, posent de nouvelles questions et impliquent une manière inédite de se représenter le monde. A la limite, les théories anciennes ne sont même pas retraduisibles dans les théories nouvelles : les unes et les autres sont *« incommensurables »*.

Elles ne sont pas, pourtant, logiquement équivalentes, puisque notre savoir augmente et se précise. Attaqué par les partisans de Karl Popper, adeptes d'une conception plus « objectiviste » de la vérité, Kuhn se défend d'être un relativiste. Il va même, dans une postface ajoutée en 1969 à *La Structure des révolutions scientifiques* et dans de nombreux articles – repris en un volume en 1977, *La Tension essentielle* (Gallimard, 1990) –, jusqu'à se désolidariser de ceux de ses propres disciples qui prétendent réduire l'histoire et la philosophie des sciences à une pure sociologie de la connaissance. De la même manière, il tient à prendre ses distances avec l'œuvre de Michel Foucault, auquel il reproche de dissoudre les concepts de vérité et de raison, et de sacrifier l'enquête historique à des considérations d'ordre politique. Il finit, d'ailleurs, par abandonner le terme, devenu ambigu, de *« paradigme »*, tout en poursuivant ses recherches sur la grande révolution physique du XXe siècle, celle de la mécanique quantique (*Black-Body Theory and Quantum Discontinuity*, 1978).

Durant les dernières années de sa vie, il s'attelle à un vaste ouvrage sur la formation du concept d'*« objet »* scientifique, que la mort l'aura empêché d'achever. Considéré comme l'un des plus importants philosophes de son temps, Thomas Kuhn avait été fait, l'an passé, officier dans l'ordre des Arts et Lettres par le gouvernement français.

Christian Delacampagne

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Apolline

laisse à

Dorian et Amaury

la joie d'annoncer sa naissance, le 16 juin 1996.

M. et Mme Didier DEBALS,
9, rue de Leichlingen,
78160 Marly-le-Roi.

Mariages

Mme Marguerite Forti,
M. et Mme Marc Daumas,

Mme Yvonne Marchand,
M. et Mme André Guerreau,

sont heureux de faire part du mariage de leurs petits-enfants et enfants,

Valérie et Jean-Luc,

qui aura lieu le samedi 22 juin 1996, à 17 heures, à la mairie d'Emerainville, suivi d'une *réception dans les salons du château de Ferrières.*

Anniversaires de naissance

– Joyeux anniversaire,

Isabelle Ahrens.

Anne et Daniel.

Alain.

Pour ton cinquantième été,
Puisse le monde entier se joindre à nous pour te souhaiter un bon anniversaire.
Nous t'aimons.
Thibaut, Elise, Alison, Florence.

Décès

– Marie-Paule Aladjidi,
son épouse,
Nathalie et Antonio,
Alexis, Nolwenn et Tangui,
Grégoire, Virginie et Martin,
Frédéric et Priscille,
ses enfants et petits-enfants,
Mme Alexandra *Goutierre*,
Mlle Hélène Aladjidi,
M. et Mme Nicolas Aladjidi,
M. et Mme Jacques Vialle,
ses frères et sœurs,
M. et Mme Maurice Ribadeau-Dumas,
ses beaux-parents,
ont la tristesse de faire part du décès de

Serge ALADJIDI,

survenu le 15 juin 1996, dans sa soixante et unième année.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale le 19 juin, en la chapelle orthodoxe de la Dormition à Sainte-Geneviève-des-Bois. Une messe sera célébrée le 25 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Léon, 1, place du Cardinal-Amette, Paris-15e.

Serge tenait à remercier les docteurs Didier Loiseau, Pierre Morinet et sa fille Nathalie Aladjidi pour ces trois dernières années.

Il a fait l'admiration de sa famille.

Il se réjouit certainement avec nous de la naissance de son second petit-fils,

Martin,

né le 18 juin 1996.

88, rue de la Fédération,
75015 Paris.

– Le président de l'université Robert-Schuman,
Le doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion,
Le directeur de l'Institut européen d'études commerciales supérieures,
Le personnel et les étudiants de l'université,
ont la tristesse de faire part du décès du

***professeur* François BELLANGER,**
chevalier des Palmes académiques,
chevalier de l'ordre national du Mérite,
ancien directeur de l'IECS,

survenu le 15 juin 1996 dans sa soixantième année.

Sa disponibilité et sa courtoisie resteront fidèlement dans leur mémoire.

Ses obsèques seront célébrées lundi 24 juin, à 10 h 30, en l'église du Christ Ressuscité, rue de Palerme, à Strasbourg.

– Les jurés et amis du Prix Pierre-Chany
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Pierre CHANY.

Fidèles à sa mémoire, ils poursuivront son œuvre.

– Mme Maurice Chevance-Bertin,
son épouse,
M. et Mme Jean-Léonce Chevance-Bertin,
M. et Mme Joseph Abdou,
Mme Florencio Castro-Cranwell,
M. et Mme Pierre Vigne,
M. et Mme Serge de Dietrich,
ses enfants,
Ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont *l'immense tristesse de faire part du* décès du

général Maurice
CHEVANCE-BERTIN,
commandeur de la Légion d'honneur,
compagnon de la Libération,
croix de guerre 1939-1945,
médaillé de la Résistance avec rosette,
ancien député de la Guinée,
fondateur du journal *Climats*,

survenu le 17 juin 1996, à Paris, dans sa quatre-vingt-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 25 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Louis des Invalides, esplanade des Invalides, Paris-7e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

43, rue de la Ferme,
92200 Neuilly-sur-Seine.
1, square Henri-Delormel,
75014 Paris.

– M. et Mme Michel
VEKEMANS-CHADEFAUX,
Et toute la famille,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Jean-Philippe,

survenu le 18 juin 1996.

La *cérémonie religieuse sera célébrée* le samedi 22 juin, à 11 heures, en l'église Sainte-Christophe, place de l'Eglise, à Créteil (Val-de-Marne).

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

22, rue du Soleil,
94380 Bonneuil-sur-Marne.

– Jean, *Michel et Jacques Drucker*
ont la douleur de faire part du décès de *leur mère,*

Mme Lola DRUCKER.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le 21 juin 1996, à Eygalières.

10, rue Saint-Didier,
75016 Paris.

– Paul Lejeunne,
son oncle,
Jacques Lejeunne,
son frère,
Aliette Lejeune,
son épouse,
Evelyne et Randy, Roland et Andrée,
Armelle et Yves, Patrice et Catherine,
ses enfants et beaux-enfants,
Matthieu, Nathan, Kevin, Alan et Anaïs,
ses petits-enfants,
ont la douleur d'annoncer le décès de

Bertrand LEJEUNE,
membre de la France libre,
croix de guerre 1939-1945.

Une messe sera célébrée à la chapelle de *l'hôpital Foch (Suresnes)*, le 24 juin, à 11 h 30, suivie de la levée de corps au funérarium *du Mont-Valérien.*

– Le président, Guy Serbat,
Le conseil d'administration,
Et le comité de rédaction de *L'Information grammaticale*,
ont la tristesse de faire part du décès accidentel, le 15 juin 1996, de

Jean PLAUD,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
inspecteur général honoraire
de l'éducation nationale,
officier de la Légion d'honneur,
membre fondateur
de L'Information grammaticale.

A Madame Plaud et à la famille de leur ami, ils expriment leur profonde sympathie.

– Mme Pierre Scelles,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Mme Louis Scelles,
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,
Ses belles-sœurs et neveux,
Ses parents et alliés,
ont la tristesse d'annoncer le retour à Dieu de

Jean SCELLES,
ancien parlementaire,
combattant volontaire de la Résistance,
médaillé de la Résistance,
interné résistant,

survenu le 20 juin 1996, dans sa quatre-vingt-treizième année, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 22 juin, à *10* heures, en l'église Saint-André de Saint-Maurice (Val-de-*Marne*), 21, *avenue de Verdun, suivie de* l'inhumation au cimetière du Père-Lachaise.

Ni fleurs ni couronnes.

20, avenue Sainte-Marie,
94160 Saint-Mandé.
5, rue Jeanne-d'Arc,
94160 Saint-Mandé.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– *Françoise Sublet,*
son épouse,
Sophie, sa fille, et Christophe Cazard,
Les familles Sublet, Baudon, Brunis, Forgue et Gelbert,
ont la douleur de faire part du décès de

Fred SUBLET,

survenu le 19 juin 1996, à Toulouse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

50, rue Reguelongue,
31100 Toulouse.

– Mme Omar Tayeb et ses enfants
ont la douleur de faire part du décès de

Omar TAYEB,

survenu le 14 juin 1996 à son domicile, à Paris.
L'inhumation aura lieu le 22 juin 1996, après la prière d'El Dohr, dans son pays *natal*, Souani (Tlemcen), Algérie.

– Les familles Yotte, Paquin, Guignard, et le capitaine Michaël W. Lovings,
ont la tristesse de faire part du décès du

docteur Charles-René YOTTE,

survenu *le 15 juin 1996, à l'âge de quatre-*vingt-seize ans.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale en l'église de Villeconin (Essonne), le mardi 18 juin.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Françoise WACHTEL,
née WEIL,

survenu le 17 juin 1996, à l'âge de quatre-*vingt-deux ans.*

De la part de
Danièle, Sylvie et Claude Wachtel,
ses enfants,
Béatrix Wachtel,
sa belle-fille.

De la part de
Gaï, Caroline et Hélène.

Elle repose au côté de son époux,

Armand Wachtel.

Cette annonce tient lieu de faire-part.

31, rue du Faubourg-du-Temple,
75010 Paris.

Anniversaires de décès

– A

Nandor CHESNEY.

Déjà huit ans... Toute la famille pense beaucoup à toi...

– Les familles **Dayan** et **Bénichou**
rappellent le souvenir de

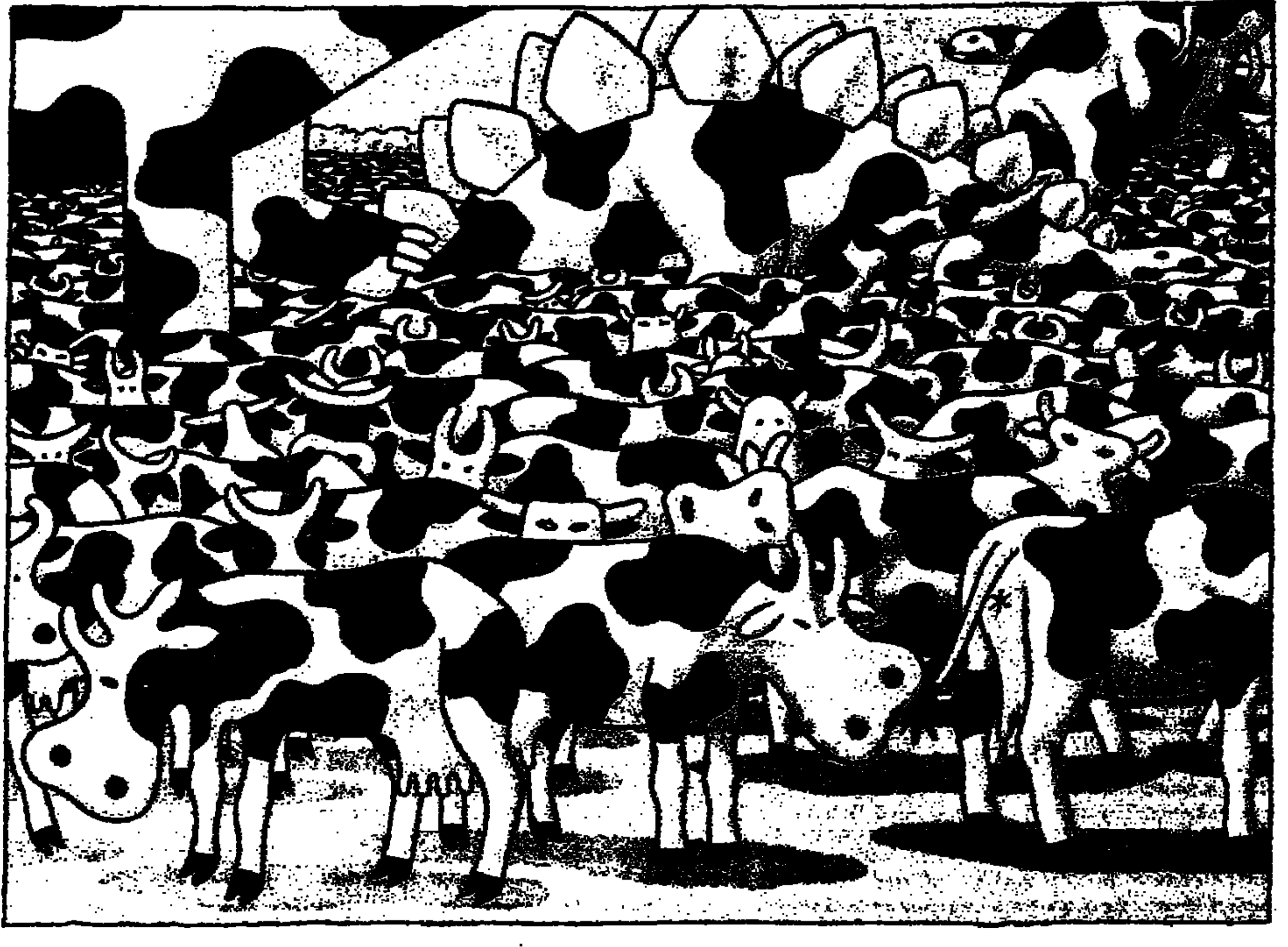
Simone DAYAN,
née **Bénichou,**

à l'occasion du trente-troisième anniversaire de sa mort.

Communications diverses

Centre de recherche
sur les Juifs du Maroc (CRJM),
Président-fondateur : Robert Assaraf,
189, bd Saint-Germain, 75007 Paris.
Tél. : 45-49-61-40 – Fax : 45-48-24-83.

Dans le cadre de ses activités culturelles,
le CRJM organise un symposium
Littérature et Mémoire :
les écrivains juifs marocains et leur passé,
le dimanche 23 juin 1996, à 15 heures,
avec la participation de :
M. Abitbol, M. Benabou,
P. Darmon, G. Dugas et M. Gontard.



La « vache folle » en trois questions

IDENTIFIÉE pour la première fois il y a dix ans, l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), dite « maladie de la vache folle », est à l'origine de la plus grave crise jamais traversée par l'élevage européen. Effondrement des cours, embargo sur le bœuf britannique, inquiétude des consommateurs, affrontements politiques et économiques, les conséquences sont multiples. Au-delà, de nombreuses questions de nature scientifique – et d'abord celle d'une éventuelle transmissibilité à l'homme – restent posées. Pour l'heure, rien n'autorise à trancher. Mais l'apparition de cas atypiques de la maladie de Creutzfeldt-Jakob et les résultats de certains travaux, publiés récemment, incitent à tenir pour sérieuse l'hypothèse d'une transmissibilité. Dans cette optique, le principe de précaution, pour protéger l'homme, reste impératif. Retour sur un ensemble de questions.

COMBIEN DE BOVINS ONT ÉTÉ TOUCHÉS ?

Depuis 1986, l'encéphalopatie spongiforme bovine (ESB) a déjà frappé plus de 160 000 bovins britanniques sur un cheptel de 11,5 millions de têtes. Ce chiffre officiel n'est qu'une estimation minimale. En raison d'une durée d'incubation très longue (cinq ans ou plus) des animaux infectés ont pu être abattus et consommés avant que n'apparaissent les premiers symptômes. Des cas sporadiques d'ESB dus à un agent infectieux de nature encore mal connue (agent transmissible non conventionnel ou prion) ont été observés en Irlande, au Portugal, en Suisse et en France. D'autres cas ont été recensés dans différents pays chez des animaux qui avaient été importés de Grande-Bretagne.

Cette épidémie bovine n'est pas terminée. On compte encore environ deux cents cas hebdomadaires d'ESB en Grande-Bretagne et, selon plusieurs estimations, cette épidémie sévira, en l'absence de mesures drastiques, jusque dans les premières années du siècle prochain. Tout indique en effet que les mesures préventives prises par la Grande-Bretagne à partir de 1988 concernant les farines animales, source reconnue de l'infection, n'ont pas été, pendant de longues années, strictement respectées. Cette situation retardera d'autant l'éradication de la maladie.

La Grande-Bretagne a par ailleurs été atteinte, à partir de 1990, d'une épidémie d'encéphalite spongiforme féline, l'agent de l'ESB s'étant alors transmis à des chats domestiques par voie alimentaire. On ne dispose que de peu de données scientifiques sur cette épidémie. C'est dans ce contexte que sont apparus, toujours en Grande-Bretagne, les premiers cas d'une nouvelle forme de maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ), affection neurodégénérative qui touche l'homme et qui est connue pour être, elle aussi, due à un agent transmissible non conventionnel (ATNC). On compte aujourd'hui quinze cas en Grande-Bretagne (et un en France) de cette forme très atypique de MCJ (malades jeunes, symptomatologie psychiatrique, lésions cérébrales caractéristiques). C'est bien évidemment la proximité temporelle et géographique de l'épidémie animale qui a conduit les experts britanniques, suivis rapidement par leur gouvernement, à émettre l'hypothèse d'une transmission de l'animal à l'homme.

Les vaches ne sont pas les seules victimes : des chats aussi ont été infectés par le prion. Des chercheurs ont injecté dans le cerveau de macaques des tissus infectés par l'agent de la « vache folle » : les singes ont développé des lésions similaires à celles dont souffrent les humains atteints de la forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob dont on soupçonne qu'elle soit causée par la consommation de viande bovine contaminée.

Les scientifiques n'excluent pas que certaines « tremblantes » du mouton soient une forme ovine de la « maladie de la vache folle ».

LA « VACHE FOLLE » EST-ELLE TRANSMISSIBLE À L'HOMME ?

La réponse à cette question est à l'origine de la crise internationale de la « vache folle ». La transmission de l'ESB à l'homme n'est qu'une hypothèse, mais elle est, depuis quelques semaines, de plus en plus solide. Outre les arguments épidémiologiques, on dispose en effet d'une série de résultats expérimentaux inquiétants. Les derniers en date, et les plus importants, sont ceux obtenus par



l'équipe du professeur Dominique Dormont (service de santé des armées, Commissariat à l'énergie atomique) en collaboration avec des spécialistes britanniques. Ces chercheurs ont réussi à injecter chez le macaque des tissus infectés par l'agent de l'ESB et à reproduire dans le cerveau de ces primates les lésions caractéristiques de la nouvelle forme de MCJ humaine.

Il ne s'agit pas d'un argument définitif, compte tenu notamment de la voie de contamination (injection intracérébrale). D'autres travaux ont fourni la démonstration que l'agent de l'ESB pouvait, en faible quantité et par voie alimentaire, provoquer à court terme, chez le mouton, une encéphalite spongiforme équivalant à la maladie de la « vache folle » (*Le Monde* du 5 juin). Il faut maintenant déterminer si les cas endémiques de « tremblante » du mouton ne sont pas, en réalité, une forme d'encéphalite spongiforme due à l'agent de la maladie de la « vache folle ». Si tel était le cas, de nouvelles mesures préventives – voire un nouvel embargo – s'imposeraient. On dispose enfin d'autres arguments fondamentaux, de nature génétique, permettant de faire des rapprochements entre l'espèce bovine et l'espèce humaine (*Le Monde* du 26 avril). Il faudra attendre plusieurs mois, vraisemblablement plusieurs années, avant que la science fondamentale et la médecine soient en mesure de fournir des certitudes. Ce délai aurait pu être beaucoup plus court si des travaux expérimentaux avaient été mis en place à l'échelon de l'Union européenne dès la fin des années 80.

QUEL LIEN Y A-T-IL ENTRE LES « FARINES ANIMALES » ET L'ESB ?

On sait, grâce aux chiffres officiels fournis par les douanes britanniques et publiés par l'hebdomadaire scientifique *Nature* (*Le Monde* du 13 juin), que les exportations de « farines animales » (c'est-à-dire fabriquées à partir de viande et d'os de bovins et d'ovins) ont continué à être commercialisées, notamment au sein de l'Union européenne, longtemps après avoir été interdites pour l'alimentation des ruminants en Grande-Bretagne. Ainsi, entre 1988 et 1989, les exportations britanniques de ces farines ont plus que doublé, dépassant les 30 000 tonnes, dont 15 000 importées en France, sans que la Commission européenne ne soit en mesure de s'y opposer. Ce phénomène explique vraisemblablement les cas sporadiques d'ESB recensés dans quelques pays de l'Union européenne. Généralement « déconseillées » pour l'alimentation des ruminants et autorisées pour celle des animaux « monogastriques » (porcs et volailles), ces farines animales ont pu être incorporées à l'alimentation des bovins.

Y a-t-il aujourd'hui un risque, et lequel, à avoir recours à ce type d'alimentation animale et à laisser sur le marché cette catégorie de produits ? Le comité français d'experts nommé par le gouvernement et présidé par le docteur Dominique Dormont se réunira sur ce thème le vendredi 21 juin. Le gouvernement s'est engagé, par la voix de Philippe Vasseur, ministre de l'agriculture, à suivre ses conseils. Reste à savoir si ce comité rendra « un » avis ou, comme on peut le penser, s'il proposera plusieurs hypothèses et différents scénarios laissant, en définitive, aux responsables gouvernementaux le soin de trancher cette question. M. Vasseur souhaite que des enquêtes permettent de reconstituer les circuits des farines britanniques sur le territoire national.

Des mesures préventives pour l'espèce humaine

FAUTE d'outils diagnostiques et *a fortiori* de thérapeutique, les maladies neurodégénératives spongiformes imposent d'adopter des mesures préventives. La relecture de l'ensemble de ces mesures prises depuis les premiers soupçons nourris quant au rôle contaminant des farines animales démontre que l'hypothèse d'une transmission de l'agent de la maladie bovine à l'espèce humaine a toujours été évoquée. Mais cette question l'a été de manière plus ou moins soutenue, plus ou moins documentée.

Diverses mesures préventives ont bien été instaurées de façon progressive, mais on découvre aujourd'hui qu'il aurait sans aucun doute fallu réagir plus vite et plus globalement qu'on ne l'a fait, en respectant le principe de précaution. A Londres, on fait aujourd'hui valoir que, de juin 1988 à mai 1996, cinquante-sept mesures législatives ou réglementaires ont, dans ce domaine, été adoptées.

Cette prévention a, schématiquement, visé à exclure progressivement les farines de viande et d'os de mammifères de toute nourriture des animaux d'élevage. « *Dans sa forme actuelle, cette exclusion va plus loin que les restrictions en vigueur pour les autres pays de l'Union européenne* », fait-on valoir auprès de l'ambassade de Grande-Bretagne en France. Une autre mesure britannique concerne l'obligation d'abattre et de détruire tous les bovins suspects d'être atteints de la maladie de la « vache folle ».

Toutefois, à la différence de ce qui a été décidé en France, les troupeaux auxquels appartiennent ces animaux ne sont pas, jusqu'à présent, abattus et détruits. Le gouvernement britannique a enfin décidé l'élimination des abats des carcasses de bovins sains au moment de l'abattage et la destruction de ces abats. « *De telles obligations, destinées à protéger la santé humaine, n'ont pas d'équivalent dans les autres Etats membres où la maladie bovine est présente* », fait-on encore valoir à Londres.

La France a, de son côté, milité activement, dès la fin des années 80, pour que la Grande-Bretagne intensifie sa prévention. Dernièrement, le ministère de l'agriculture a pris de nouvelles mesures pour l'abattage et la destruction des 80 000 veaux d'origine britannique vivant sur le sol français et à propos des abats bovins issus des animaux nés avant 1991. En dépit de l'accord de la Commission sur l'assouplissement de l'embargo sur les gélatines (substances omniprésentes dans l'alimentation, la pharmacopée et la cosmétique) d'origine britannique, tout indique que cet embargo demeurera en vigueur.

Aucune perspective rapide d'éradication de l'ESB n'est envisageable tant que Londres n'acceptera pas d'intensifier massivement le programme d'abattage du cheptel bovin d'origine britannique. Le gouvernement de John Major était toujours, sur ce point, demeuré inflexible, ses propositions demeurant bien en deçà des demandes formulées par les experts vétérinaires de l'Union européenne.

La situation a brutalement évolué avec la décision prise, jeudi 20 juin, par le gouvernement britannique d'accepter l'abattage et la destruction supplémentaire de 67 000 bovins nés entre 1989 et 1990. Cette mesure, dont on pense qu'elle pourrait être de nature à favoriser une sortie progressive et raisonnable de la crise actuelle, se heurte toutefois à différents obstacles techniques et politiques. Elle ne permettra pas à elle seule d'obtenir l'éradication. On peut dès lors penser que les associations de consommateurs des pays de l'Union européenne ne relâcheront pas leur vigilance et qu'on est loin d'en avoir fini avec les modifications des comportements alimentaires observées depuis le début de cette crise ainsi qu'avec les perturbations économiques qui en résultent.

Dossier réalisé par
Jean-Yves Nau
Dessins de Killoffer

Un homosexuel algérien à Paris

par Anis

CE ne sont pas les islamistes qui m'ont fait *fuir* l'Algérie, mais la société tout entière. Pour nous homosexuels, contraints depuis *toujours* à la clandestinité, la pire des morts, la pire des guerres, c'est le mépris où l'on nous tient. J'ai passé plus de trente-cinq ans à Alger. Plus de trente-cinq ans à me cacher et à me taire, à avoir honte de moi-même. Je ne veux plus de cette mort-là. Je ne peux plus. Même si la paix revient demain, je ne retournerai pas en Algérie.

A la fin des années 80, au moment de l'ouverture démocratique, nous avions *commencé* à nous réunir. Nous étions une dizaine de copains à nous retrouver dans un café, à deux pas du boulevard Che Guevara, qui longe le *front de mer*. Beaucoup de gens venaient draguer à cet endroit, à tel point qu'on l'avait surnommé le « boulevard de la queue leu leu ».

A l'époque, l'Algérie était en pleine ébullition. Partout, on créait des partis, on lançait des *journaux*, on montait des associations. Tout le monde se mobilisait pour défendre ses droits. On *s'était dit : pourquoi pas nous ?* On a fait quelques réunions et on a commencé à rédiger des textes. Notre principale revendication, c'était l'abolition des lois anti-homosexuels, l'arrêt du fichage policier et de la répression. On voulait avoir le droit de vivre au grand *jour. Mais on ne savait* pas comment se présenter. On était déchiré entre le désir et l'angoisse de *briser le tabou*.

En Algérie, l'homosexualité a toujours été un mot interdit. Nous *avions besoin d'une structure qui* nous parraine, qui nous protège. Nous n'osions pas ôter trop brutalement le voile. Un peu comme le mouvement des femmes – dont nous nous sommes toujours sentis proches –, qui n'ont jamais posé la question de la sexualité sur la *place publique*.

Dans un premier temps, nous avons essayé de faire passer le message à travers les partis progressistes. Quelques-uns d'entre nous ont adhéré au Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), d'autres au Front des forces socialistes (FFS). Nous nous sommes rapidement rendu compte que nous faisions fausse route. *Ce n'était pas le lieu pour* poser nos problèmes. Nous avons quitté ces partis et nous avons *cherché à obtenir le soutien* de personnalités du monde universitaire, culturel ou artistique. Certains ont approuvé notre démarche. Mais personne n'était *prêt à s'engager publiquement* pour nous.

Les années 1990 et 1991 ont été les plus belles de ma *vie*. 1990 surtout : on draguait ouvertement, au *vu et au su* de tout le monde. C'était vraiment l'année de la baise ! C'était aussi celle du sida. *La peur du virus a contribué, pour* beaucoup, à notre volonté de monter une association. Aucune campagne de prévention n'a jamais été menée en Algérie, *comme si sida était synonyme de* perversion.

Très vite, avec la montée au créneau des islamistes, l'angoisse nous a repris. Ils endoctrinaient *les jeunes*, les *culpabilisaient* en leur disant qu'ils vivaient dans le péché. J'avais eu une liaison, pendant six mois, avec un type *qui* a fini par virer islamiste. Il s'est mis à m'éviter. Quand on se croisait dans la rue, il tournait la tête.

Et puis on avait peur des milices *de « barbus ». Ils étaient habillés* à l'afghane et jouaient un peu le rôle de la police des moeurs que l'on avait connue à l'époque du FLN. Certains d'entre nous se sont fait tabasser. A partir de ce moment, *chacun est retourné, peu* à peu, à la clandestinité. On ne se réunissait plus. On avait déserté le *« boulevard de la queue leu leu »*.

Un jour, un copain a été retrouvé chez lui décapité. Plusieurs autres homosexuels ont été tués. Ces assassinats n'ont pas eu droit à une seule ligne dans la presse. Récemment, à Alger, j'ai vu des folles très jeunes, en jeans *moulants, très à la mode, avec boucles* d'oreilles et cheveux gominés, qui se promenaient près de la faculté centrale. *J'ai eu peur d'aller vers* elles, j'ai changé de trottoir. Pour moi, le voyage est fini.

La violence qui s'exerce contre l'homosexualité – et contre la sexualité tout court – n'est pas l'apanage des seuls islamistes. C'est la société elle-même qui la *sécrète. Un exemple entre mille* : en 1994, ce ne sont pas les « barbus » mais les militaires qui ont fait une descente dans un des bains les plus connus d'Alger, réservé aux hommes. Tous les clients ont été tabassés. L'établissement a été fermé. Puis il a rouvert. Avec menace d'une nouvelle descente, d'un châtiment toujours possible.

Ce *bain n'a rien à voir avec les backstages* des boîtes homos en France. Cela ressemblerait plutôt à un bordel au masculin : les hétéros viennent pour baiser des homos. *Et ils viennent de tous les* quartiers de la capitale, de tous les villages de la région. Le patron est complice. C'est lui qui relève les compteurs : le tarif d'entrée est *plus élevé qu'ailleurs. L'homo*sexuel joue – gratuitement – le rôle de « prostituée du pauvre ».

Contrairement à *ce qui* se passe en France, où les rencontres amoureuses ont souvent lieu au sein du ghetto, en Algérie, les homos n'ont que rarement des rela*tions sexuelles entre eux*. Chez nous, l'amour et le sexe forment deux planètes distinctes. Il y a souvent des liens très forts entre la mère et le fils, entre le père et la *fille*, ou entre frère et soeur. Mais le sexe est maintenu à des années-lumière.

Les hommes, *en général*, baisent comme des animaux – sans parole, sans caresse. Et sans préservatif. *On fait ça dans les parkings*, dans les forêts, sur les plages. Parfois sous une porte cochère.

C'est dans les quartiers défavorisés qu'on drague le mieux. Beaucoup d'hommes viennent avec nous parce qu'ils ne peuvent pas aller avec des femmes. Les jeunes fiancés, par exemple. La société et la religion exigent que la femme préserve sa virginité jusqu'au mariage. *Alors, en attendant, ils se rabattent* sur les homosexuels. Pareil pour les types sans le sou. Ce n'est *pas le désir qui les pousse vers* nous, mais la misère. Ils savent qu'on va leur offrir des petites choses, un tee-shirt, un repas dans un restaurant, un peu d'argent. Quand je vais à *Bab El Oued, j'ai* les plus beaux garçons, simplement parce que je me balade en *voiture, que j'ai un paquet de cigarettes*.

A une époque, beaucoup de touristes étrangers venaient draguer sur les plages. Ils arrivaient avec des valises pleines de vêtements, des cadeaux. C'était leur monnaie d'échange. Ils n'ont fait, *après tout, que suivre le chemin* tracé par d'autres étrangers, prédécesseurs illustres, comme André *Gide ou Oscar Wilde. Le peintre* orientaliste Etienne Nasreddine Dinet (1861-1929) a été enterré aux côtés de son ami Slimane et de l'épouse de ce dernier. Au musée *de Bou-Saâda, dans la chambre de* Dinet reconstituée, on a placé une photo de Slimane sur la table de chevet.

L'homosexualité est suggérée, *tolérée. Mais elle n'est jamais dite.* Elle est perçue, au mieux, comme une maladie honteuse. Le mystère qui continue d'entourer l'assassinat, en 1973, du poète Jean Senac, homosexuel et communiste, est exemplaire de cette ambiguïté.

Le jour où j'ai dit à mes frères *que j'étais homosexuel, quelque* chose s'est cassé entre nous. La seule personne à qui je n'ai rien dit, c'est ma mère. Il y a une telle complicité avec elle ! Je suis sa *fille, en fait. Je l'habille, je la* coiffe. On parle de tout, de couture, de cuisine, de tous les problèmes *quotidiens*. Depuis que *je* suis parti, elle vit dans le désarroi, la solitude la plus totale.

En Algérie, on ne peut pas aimer un homme. Il faut aller ailleurs. Je *savais qu'en Europe un homme* pouvait aimer un homme. C'est en arrivant à Paris que j'ai commencé à *chercher. Mais comment réussir* à aimer quand on n'a pas été aimé soi-même, quand on se sent castré, affectivement et sensuellement ?

Après deux ans passés en France, je suis à la fois heureux et déçu. Pour être accepté, j'ai dû mentir souvent. *Le ghetto homo*sexuel est un milieu fermé. Et raciste, parfois – à l'image de la France. *Au début, je me faisais* passer pour un Grec, un Italien ou un Libanais. Au seul mot d'Algérien, certains visages se ferment. C'est une méfiance que je comprends. Beaucoup de jeunes Algériens utilisent le circuit homosexuel pour survivre. Ils se font *entretenir. Cette méfiance m'a* perturbé longtemps. Maintenant, je m'y suis fait.

Et puis, surtout, j'ai pris le goût de la liberté. Je ne me cache plus, je dis. Je ne joue plus à l'homme. Je ne veux plus passer de soirées avec des hétéros qui parlent de *nanas sans arrêt, de mécanique*, de foot. Cela ne m'intéresse pas. Le 22 juin, j'irai à la Gay Pride. *Comme l'année dernière et* comme, peut-être, l'année prochaine.

La violence qui s'exerce en Algérie contre l'homosexualité – et contre la sexualité tout court – n'est pas l'apanage des seuls islamistes. C'est la société elle-même qui la sécrète

***Anis** est le pseudonyme d'un artiste homosexuel algérien réfugié en France.*

Liberia : derrière le chaos, l'Etat impossible

par Fabrice Weissman

VU d'Europe ou des Etats-Unis, le Liberia donne l'impression d'un gigantesque chaos où règne l'anarchie la plus totale. Images de pillages, de cadavres *mutilés, de jeunes soldats* sans uniformes affublés de gris-gris, de populations désespérées, cherchant refuge sur d'improbables vaisseaux... Le Liberia serait *revenu à l'état de nature selon* Hobbes, à la guerre de tous contre tous.

Conflit sanglant qui, en six ans, a fait plus de 150 000 morts et provoqué la fuite des quatre cinquièmes de la population, cette guerre n'est pourtant pas réductible à *on ne sait quel déferlement* de « sauvagerie tribale » propre au continent africain. Elle est le produit d'une véritable crise sociale, économique et politique qui, comme toute *crise, a sa logique*, aussi complexe soit-elle.

Cette guerre est d'abord le fruit d'une *greffe ratée*, celle d'un modèle politique inventé en Europe et supposé universel, l'Etat. Importé par les anciens esclaves américains venus fonder cette *« terre de liberté », le modèle éta*tique n'a pas eu de signification plus grande au Liberia qu'ailleurs en *Afrique. Etranger aux sociétés* auxquelles on voulait l'imposer, il a été réinterprété sur le mode de la corruption et de la *« politique du ventre »* décrite par Jean-François *Bayart*.

D'une part, il a été considéré comme lieu d'enrichissement per*mettant d'avoir accès à l'aide in*ternationale et à diverses rentes fiscales ou commerciales. De l'autre, il a fait l'objet d'un accaparement exclusif et tyrannique par les groupes qui sont parvenus à le contrôler : descendants d'anciens esclaves, puis Krahns et Mandingues à partir du coup d'Etat de Samuel Doe en 1980.

Pratique consumériste de la *« chose publique » et monopolisa*tion du pouvoir par des factions artificiellement construites sur des bases *ethniques* ne pouvaient que déboucher sur la violence. Violence du pouvoir en place réprimant dans le sang les groupes cherchant à le déloger ou à contester *la répartition des richesses*. Violence des groupes lésés qui, pour renégocier le partage du gâteau *national, n'avaient d'autre* choix que celui des armes. Au Liberia, la prétention universelle de l'Etat occidental a donné naissance à un système politique hybride où la force brute remplace les débats parlementaires.

Le recours aux armes est d'autant plus aisé que nombre de *jeunes Libériens en rêvent*. Refusant le travail de la terre et l'ordre traditionnel mais incapable de s'insérer dans l'économie urbaine, compte tenu de la crise socio-*économique, une partie de la jeu*nesse est encline à s'engager dans les factions. Parce que la disposition d'une kalachnikov lui donne les moyens de vivre au travers du *pillage* et du racket. *Mais surtout* parce qu'en devenant « combattant » l'adolescent accède à un statut. *Lui qui courbait l'échine* devant son oncle ou le *big man* tient maintenant la ville en respect et admire ses exploits sur CNN. Jeu dangereux : les jeunes combat*tants finissent par faire* de leur unité de combat leur cadre de socialisation primaire.

Crise de l'Etat importé et crise d'une jeunesse en mal d'intégration sont à la racine de la guerre actuelle : la situation qui en résulte est certes plus justiciable de la théorie du chaos que de la physique newtonienne, mais elle n'est pas complètement anarchique. Il existe un minimum d'ordre dans ces factions composées de bataillons autonomes *eux-mêmes divi*sés en une multitude d'unités de combat.

En Afrique, seules les sociétés locales pourront inventer « par le bas » de nouvelles formes politiques

Le contrôle des approvisionnements en armes et munitions, des canaux de commercialisation d'une économie clandestine florissante – *les exportations de bois* ont été multipliées par deux depuis le début du conflit –, l'utilisation de répertoires magico-religieux et l'éternel jeu du « diviser pour régner » permettent aux chefs de factions et aux commandements d'avoir un semblant d'au*torité sur leurs hommes*.

Le Liberia n'est donc pas la proie d'un déferlement de sauvagerie *atavique sur fond de chaos*. Il est le terrain d'une lutte politico-économique entre des élites locales cherchant à conquérir un Etat « néopatrimonial » et instrumentalisant pour ce faire *la crise* d'une jeunesse marginalisée enrôlée dans des appareils militaires à l'*architecture* incertaine.

Cette situation n'est malheureusement pas le propre du Liberia. En Somalie, en Centrafrique, en Sierra Leone..., l'Etat importé s'effondre sur fond de mobilisation guerrière d'une jeunesse en crise. Face à cette évolution, la communauté internationale apparaît désemparée. Elle doit aujourd'hui gérer la décomposition des entités de base *qui devaient assurer son* fonctionnement « harmonieux ». Prisonnière de ses postulats, elle s'est contentée jusqu'à maintenant de préserver la fiction étatique, quitte à mettre sous tutelle les gouvernements défaillants (Centrafrique), à mener des opéra*tions de police dans* les Etats anéantis (Somalie), à déléguer à des forces régionales, notoirement partiales le rétablissement d'un ordre étatique auquel plus personne ne croit *(Liberia)* et à perfuser les Etats moribonds grâce à l'aide humanitaire.

La crise de l'Etat en Afrique ne sera pas résolue au Nord. Seules les sociétés locales pourront inventer « par le bas » de nouvelles formes politiques permettant de les articuler au système international. Il conviendra alors de les encourager, quitte à briser une fois pour toute la fiction étatique.

Au Liberia, la guerre ne concerne que 60 000 combattants et une dizaine de chefs de factions entourés de leur cour. La société civile d'où pourrait émaner une telle reprise d'initiative (2,6 millions de personnes), tente de résister. *Par la fuite, pour le moment.*

***Fabrice Weissman** est membre de la Fondation Médecins sans frontières.*

« Au nom de l'Etat, du Christ, de l'Humanité » ?

par Edouard Reichenbach

IL me semble que *Le Monde* n'a pas donné toute l'importance qu'elle méritait à ce qu'il faudrait bien appeler « l'affaire Marchiani » plutôt que « l'affaire NTM-Châteauvallon ». Que M. Marchiani puisse se faire le champion du conserva*tisme moral le plus ringard* ne prêterait qu'à sourire si son offensive n'avait eu les effets qu'elle a eus. Le préfet du Var n'est ni le premier ni le dernier. A la place de NTM, je me rassurerais *plutôt d'avoir ces* gens-là contre moi. Mieux vaut être Baudelaire que le substitut du procureur *impérial* Pinard, Oscar Wilde que le juge Wills et, pourquoi pas, Jeanne d'Arc que l'évêque Cauchon.

Mais enfin, M. Marchiani s'exprimait non en son *nom propre*, mais *« en tant que représentant de l'Etat, chrétien, homme »*. Ses pro*pos n'ont fait* l'objet d'aucun démenti ou désaveu public de la part de sa hiérarchie. Si les mots et les actes ont un sens, c'est donc l'Etat tout entier qui s'exprime et prend position par sa *voix. Que donc* l'Etat, par la voix de son représentant départemental, puisse décréter *que* NTM est contraire aux valeurs de la République, de la Religion, de l'Humanité enfin, voilà *qui est* plus attristant.

L'honneur est, certes, enviable, et l'on voudrait suggérer à NTM d'arborer, comme sur les paquets de cigarettes, le slogan *« dangereux pour l'Etat, la Chrétienté, l'Humanité »* !

Passons rapidement sur les redoutables problèmes juridiques posés par une telle qualification : *car, dans une affaire si grave, où* les plus impérieuses considérations d'ordre public sont visiblement en jeu, on ne voit pas à quel titre NTM pourrait être interdit de séjour dans le Var *et toléré dans* le reste de la France. La République est une et indivisible, et, à situa*tion égale*, les citoyens doivent faire l'objet d'un traitement égal en tout lieu du territoire.

Tout cela serait finalement assez clownesque si, à travers cet exemple, ne se confirmait toujours un peu plus la dramatique fracture culturelle, et même identitaire, entre la République et les banlieues, autre facette de la fracture sociale. Car NTM n'est ici que l'émanation et l'emblème de la culture des banlieues. Si le préfet *Marchiani ne s'en est pas rendu* compte, les jeunes des cités, eux, ne s'y sont sûrement pas trompés, *dans* le Var comme ailleurs.

Certes, on a tellement pris l'habitude de l'autre *fracture*, entre les discours électoraux du candidat Chirac et les pratiques de l'Etat *qu'il dirige, qu'on ne s'en étonnera* pas. Les gesticulations d'un homme politique n'engagent, on *le sait*, que *ceux qui croient* encore qu'une politique se juge aux effets d'annonce télévisée, et non aux actes de ceux qui la mettent quotidiennement en oeuvre.

*Ceux qui pensent que la Répu*blique se corrompt si elle véhicule des messages d'exclusion plutôt *que d'intégration ne prendront* pas à la légère le nouveau signal envoyé par les autorités de l'Etat. Lorsque l'Etat, par petit calcul électoral, se fait l'allié objectif de *la « lepénisation » de l'espace pu*blic, en s'attaquant à l'une des institutions qui ont montré le plus de courage dans la résistance au sectarisme municipal et à la pétrification de l'esprit citoyen, c'est un degré supplémentaire dans *la cor*ruption des valeurs de la République qui est franchi.

Cela ne pourra que « choquer », à leur tour, les républicains, les chrétiens et les humains qui sont persuadés que nos gouvernants se déshonorent à enfourcher les sirènes de la xénophobie et de l'ordre moral et que, sous prétexte de capter à leur profit les idées de *l'extrême droite (mais pardon, il* paraît qu'on n'a plus le droit de l'écrire), ils en font le lit. Rien ici non plus de très nouveau, mais ce nouvel épisode doit nourrir une détermination accrue à résister à ces infâmes dérives.

Mais s'il y a bien un élément *nouveau dans* l'affaire Marchiani, c'est que, dans un courrier officiel, un représentant de la République française ait pu, au nom de celle-ci, prendre une décision *« en tant que chrétien »*. On croyait pourtant savoir que la France était *une « République indivisible, laïque, démocratique et sociale »*, fondée sur le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, et qu'un détenteur de la puissance publique ne pouvait en aucun cas prendre une décision faisant grief *« en tant que chrétien »* (pas plus qu'en tant que musulman, juif, ou adepte de la secte Moon ou des Histrions pata*physiciens*), *ni pour aucun motif* tenant à sa religion.

Quoi qu'il en soit, face à un tel dérapage, on se serait attendu à un ferme et public rappel à l'ordre. Il est malheureusement des silences assourdissants, qui valent accord tacite...

Les documents officiels de la République islamique d'Iran sont libellés *« au nom de Dieu »*. On conviendra qu'une distance assez ténue sépare cette formule de celle figurant dans le courrier de M. Marchiani. Le ministère de l'intérieur a-t-il déjà publié l'appel *d'offres pour un nouveau modèle*-type de papier à lettre préfectoral, où figurerait l'en-tête : *« Au nom de l'Etat, du Christ, de l'Humanité »* ? Ça ne manquerait, certes, *pas d'allure*, mais *il s'agirait* d'une tout autre philosophie que celle qui fonde le contrat social et poli*tique* sur lequel reposent les institutions de la V[e] République !

Après certaines funérailles nationales à Notre-Dame de Paris et autres génuflexions au Vatican, est-ce là *le type de République* que nous préparent subrepticement MM. Marchiani, Debré et Chirac ? Voilà qui *mériterait* peut-être un référendum...

S'il y a bien un élément nouveau dans l'affaire Marchiani, c'est que, dans un courrier officiel, un représentant de la République ait pu, au nom de celle-ci, prendre une décision « en tant que chrétien »

***Edouard Reichenbach** est assistant metteur en scène d'opéra.*

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Médiateur : André Laurens

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA Le Monde
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 935 000 F. Actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance
SIÈGE SOCIAL : 21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
TÉL. : (1) 42-17-20-00. Télécopieur : (1) 42-17-21-21 Télex : 206 806 F

L'Europe et l'exception britannique

Suite de la première page

La France elle-même, qui en appelle maintenant à l'esprit européen, après que Jacques Chirac eut semblé un moment sensible aux thèses britanniques, n'a-t-elle pas pratiqué, dans les années 60, la *« politique de la chaise vide »*, pour s'opposer à des décisions institutionnelles jugées inacceptables ? On répondra qu'il y a prescription, que depuis trente ans l'Europe et ses règles de fonctionnement ont bien changé ; toujours est-il que les mauvais élèves ne se trouvent pas toujours outre-Manche.

L'Union européenne fonctionnerait-elle mieux si, en 1972, Pompidou n'avait pas levé le veto gaulliste ? Les péripéties évoquées ci-dessus semblent le montrer, mais elles sont peut-être trompeuses. D'abord, la Grande-Bretagne apporte au fonctionnement de l'Union une contribution qui n'est pas négligeable. Au fil des ans, elle a envoyé à Bruxelles des commissaires actifs – dont un président de la Commission – et des fonctionnaires compétents, dans cette administration européenne que les eurosceptiques vilipendent par ailleurs ; ses entreprises y font un *lobbying* très payant et ne sont pas les dernières à s'engager dans les programmes communautaires quand il y a quelques bénéfices à en retirer. Malgré les réclamations de la « Dame de fer », la contribution britannique nette représente actuellement 8,7 millions d'écus, soit 10,78 % du budget communautaire, loin derrière, il est vrai, la France (17,65 %) et l'Allemagne (29,9 %). Et quel participant aux négociations-marathons chères à l'UE ne s'est pas félicité au moins une fois du pragmatisme de ses collègues britanniques, qui n'ont pas leurs pareils pour ramener sur le terrain concret les discussions menaçant de se perdre dans la casuistique européenne ?

Ensuite, les Britanniques, surtout depuis M[me] Thatcher, remplissent une fonction de bouc émissaire, très commode pour leurs partenaires quand l'Europe est incapable d'agir. Le jugement lapidaire « C'est la faute aux Anglais » permet aux autres de se donner le beau rôle sans supporter les conséquences de décisions qu'ils désapprouvent mais auxquelles ils n'auraient pas osé s'opposer.

Une fonction de bouc émissaire... très commode pour les autres membres

Il serait donc maladroit d'évincer la Grande-Bretagne du club des Quinze. De surcroît, on ne le peut pas. Si les procédures d'adhésion sont définies avec force détails dans les textes, l'exclusion n'est pas prévue. Un Etat membre peut se retirer : on ne peut pas l'obliger à partir. Et puis le peuple britannique lui-même s'est exprimé nettement en faveur de l'Europe lors du référendum de 1975 ; malgré les criailleries chauvines de la presse populaire, rien ne laisse penser qu'il soit près de se dédire. Il n'a pas à le regretter ; la majeure partie du commerce britannique se fait avec l'Union et le Royaume-Uni n'a attiré au cours des dernières décennies les investissements américains ou asiatiques qu'à cause de son appartenance au marché européen.

Certes, il y a beaucoup d'illusions dans les tentations récurrentes en France de chercher à équilibrer la relation avec Bonn par un rapprochement avec Londres. Depuis vingt ans, tous les présidents et tous les gouvernements ont essayé à leur arrivée au pouvoir. Tous ont subi un échec. Quand on parle de l'Europe avec Londres, on ne parle pas de la même chose. Sans doute tous les Britanniques ne partagent-ils pas l'opinion de cet homme d'affaires qui avoue sans ambages : *« Dire comme M. Major que la Grande-Bretagne est* « au cœur de l'Europe » *est absurde. Elle n'est pas au cœur de l'Europe mais à la marge, géographiquement et culturellement. Il n'en est pas moins utile d'avoir le marché unique. »*

Mais bien peu sont disposés à discuter de grandes visions avec les Français. En revanche, ils sont prêts à entreprendre des actions concrètes, quand elles leur paraissent correspondre à leurs intérêts. La « fraternité d'armes » franco-britannique en Bosnie est un bon exemple, comme le dialogue noué depuis quelques années sur la dissuasion nucléaire. Sur les institutions européennes, Paris est souvent plus proche de Londres que de Bonn, parce que les Anglais donnent la priorité à la coopération intergouvernementale sur la supranationalité, notamment pour la politique étrangère, ou parce qu'ils se méfient du Parlement européen.

En fait, les Britanniques veulent une Europe à la carte où ils puissent choisir ce qui leur plaît et invoquer l'*opting out* quand une proposition ne leur convient pas ; ils l'ont fait pour la charte sociale et pour la monnaie unique. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne rejoindront pas un jour ces mécanismes abstraits si ceux-ci font leurs preuves. Dans le fond, ils sont toujours guidés par ce que disait leur ministre des affaires étrangères Palmerston... en 1841 : *« Il n'est pas d'usage pour l'Angleterre de prendre des engagements par rapport à des choses qui ne se sont pas produites ou qui ne se produiront pas dans un avenir immédiat. »* Le reste est affaire de patience.

Daniel Vernet

Le Monde

ÉDITORIAL

Duo au Kremlin

IL y a des mises au pas qui font plaisir. Après la « démission », lundi 17 juin, du général Gratchev, le « boucher de Grozny », les limogeages, jeudi matin, d'Alexandre Korjakov, l'« âme damnée » du président russe, du général Mikhaïl Barsoukov, le chef de l'ex-KGB, et du vice-premier ministre Oleg Soskovets, ne peuvent que réjouir tous ceux qui voyaient avec effroi se préciser la dérive autoritaire – et sanglante en Tchétchénie – du régime de Boris Eltsine. Malmené au premier tour de l'élection présidentielle – un gros tiers des suffrages pour un président en place qui a usé et abusé de l'appareil d'Etat ne peut être considéré comme un succès –, le maître du Kremlin a tiré, à sa manière, les leçons du scrutin et préparé un second tour qui s'annonce, en tout état de cause, difficile.

En se séparant de ceux qui, dès le départ, voulaient s'opposer à la tenue même des élections et en se ralliant le candidat arrivé en troisième position, l'ex-général Lebed, Boris Eltsine a – c'est une lecture optimiste – joué tout simplement le jeu de la démocratie et procédé aux manœuvres politiciennes, caractérisant, ici comme ailleurs, l'entre-deux tours de toute élection. Mais la Russie restant la Russie, ces manœuvres ont pris l'allure de coup d'Etat avorté, de complot aux heures pâles du matin, comme si la sombre fatalité dostoïevskienne l'emportait encore sur la transparence démocratique.

Derrière la volonté de captage sans vergogne des voix du général Lebed, Boris Eltsine est-il vraiment disposé à entendre le message lancé par les millions d'électeurs qui ont voté pour le nouveau chef du conseil de sécurité ? Il lui faudra le prouver. D'abord en mettant fin à la « sale guerre » de Tchétchénie. Ensuite en tentant d'introduire un tant soit peu de « moralité » – le maître-mot de la campagne électorale de Lebed – dans une Russie livrée toute entière aux différentes mafias. Il ne suffit pas de limoger quelques hommes pour nettoyer les écuries d'Augias. L'histoire, en Russie comme ailleurs, a aussi appris à se méfier des « Monsieur propre ». Bonaparte n'est jamais loin de Saint-Just.

Le vrai vainqueur de ces semaines qui ont ébranlé la Russie n'est pas Boris Eltsine, qui pensait pouvoir l'emporter dès le premier tour, mais Alexandre Ivanovitch Lebed qui, sans parti digne de ce nom, a obtenu 10 millions de voix, soit près de la moitié du score du président sortant.

Reste à savoir, surtout, si les manœuvres du Kremlin seront payantes et si les partisans du général Lebed, qui ont voté pour un candidat d'opposition, accepteront de voir celui-ci changer de casquette en quelques jours pour devenir le soutien le plus résolu du pouvoir.

Ceux qui souhaitent, en désespoir de cause, la victoire de Boris Eltsine sur le candidat communiste ne pourront que vilipender, une fois encore, un Occident coupable de n'avoir jamais tenté de faire pression sur le président russe au moment où, conseillé par ceux qu'il a aujourd'hui remerciés, il lançait la Russie sur une voie dangereuse. Les ornières sont maintenant profondes et il faudra plus qu'un général Lebed pour retrouver une route plus sereine.

Technologie *par Calligaro*



DANS LA PRESSE

FRANCE-INTER
Pierre Le Marc
■ En programmant l'effacement définitif d'un Georges Marchais devenu trop encombrant (et qu'il pousse hors du bureau national), en organisant de manière infiniment plus ouverte le débat préparatoire au vingt-neuvième congrès du PCF, Robert Hue veut d'évidence esquisser une réponse médiatiquement valorisante : le PC a choisi la mutation, le changement, la transformation. Mais, à ce stade, l'écoute de son dialogue avec ses refondateurs et ses conservateurs laisse assez sceptique sur l'évolution réelle du parti et assez interrogatif sur ses intentions.

EUROPE 1
Alain Duhamel
■ L'épisode de la crise de la « vache folle » permet de vérifier à quel point il est nécessaire que l'Union européenne soit animée par une volonté politique forte que seuls les gouvernements peuvent lui donner. Il démontre aussi que l'Europe à plusieurs vitesses est inéluctable. [...] S'il n'est pas possible, ni souhaitable, d'obliger une nation à s'intégrer plus vite qu'elle ne le souhaite au sein de l'Union européenne, encore faut-il permettre à ceux qui veulent progresser de le faire.

SÜDDEUTSCHE ZEITUNG
Josef Joffe
■ Quelle leçon tirer de la crise de la « vache folle » ? Qui veut l'Europe doit résister à la tentation de faire de ce projet un otage de la politique intérieure. Mais les continentaux doivent aussi faire preuve de constance. Se sont-ils montrés suffisamment solidaires des Anglais pour permettre à John Major de plaider en faveur de l'Europe ? Si l'on parvient à un compromis à Florence, on pourra tirer une morale plus optimiste : contrairement à ce qui se passait à l'époque napoléonienne, on ne tire plus qu'avec des vetos et des embargos. L'Etat-nation est encore loin de son autodissolution, mais il est devenu plus raisonnable. Le conflit se déroule à Bruxelles, et non à Waterloo.

Les trois faces de la pensée conservatrice

LE DÉSAVEU PUBLIC infligé au préfet du Var, Jean-Charles Marchiani, par Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture, après l'annulation du concert du groupe NTM confirme la résurgence des tensions, au sein de la majorité, entre les défenseurs d'un certain ordre moral et les tenants d'une attitude plus ouverte en matière de mœurs. Mais cette divergence d'appréciation entre traditionalistes et modernistes n'est pas le seul facteur de division de la droite. Sur d'autres sujets, qui touchent à la politique économique, l'opposition s'accentue entre ceux qui, avec Alain Madelin, se réclament d'un libéralisme intransigeant et ceux qui, avec Alain Juppé et, bien sûr, Philippe Séguin, croient encore au rôle de l'Etat.

Sous l'autorité de Jacques Chirac coexistent ainsi des sensibilités différentes qui se trouvent parfois en conflit et qui, le plus souvent, parviennent à s'entendre, au prix de quelques compromis. Pour les partis de droite, la gestion de cette coexistence fait partie des difficultés quotidiennes de l'action politique. Elle n'est pas plus exceptionnelle en France qu'elle ne l'est, par exemple, en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Elle ne devient une épreuve redoutable qu'à partir du moment où les contradictions qu'elle fait apparaître rendent de plus en plus incertaines les tentatives de conciliation.

John Redwood, qui fut il y a un an l'adversaire malheureux de John Major pour la direction du Parti conservateur britannique, explique, dans un récent numéro de la revue américaine *The Brown Journal of World Affairs* (hiver-printemps 1996), publiée par l'Université Brown, que le conservatisme, en politique, est une combinaison de trois courants ou, si l'on préfère, de trois convictions. La première est que le rôle de l'Etat doit être aussi limité que possible. La deuxième est que, là où l'Etat reste nécessaire, il doit être efficace. La troisième est qu'une solide base morale doit sous-tendre la législation.

DÉBAT SUR LE RÔLE DE L'ÉTAT

Aux yeux de M. Redwood, ces trois principes sont d'une égale importance pour définir la pensée conservatrice, mais, en général, reconnaît-il, selon les personnes ou selon les groupes, l'un des trois l'emporte sur les deux autres. Les partis conservateurs, dit-il, sont des coalitions qui, au gré des rapports de forces entre leurs différentes composantes, mettent l'accent tantôt sur l'allégement des contraintes qui entravent la libre entreprise, tantôt sur le rôle traditionnel de l'Etat, tantôt sur la restauration des valeurs morales. Mais, quelle que soit la tendance dominante, l'unité supérieure du parti suppose qu'elle accepte de transiger avec les deux autres.

Ainsi Ronald Reagan aux Etats-Unis avait-il réussi à réunir sous sa bannière, souligne dans le même numéro la politologue Pippa Norris, les intellectuels néoconservateurs, qui plaidaient pour l'Etat minimal, les républicains orthodoxes, favorables à un Etat assez fort pour combattre le crime, et la droite morale, championne des valeurs familiales contre l'autorisation de l'avortement ou les droits des homosexuels. Ces trois courants n'ont pas disparu : le premier a pour principal dirigeant Newt Gingrich, chef de la majorité républicaine à la Chambre des représentants et principal artisan du succès législatif de son parti ; le deuxième soutient Robert Dole dans sa campagne présidentielle contre Bill Clinton ; et le troisième s'est donné pour porte-parole, au cours des « primaires », le « populiste » Pat Buchanan.

Il y a *« crise du conservatisme »*, ajoute Pippa Norris, lorsque ces diverses tendances se déchirent et ne sont plus capables d'opposer un front uni à leurs adversaires. C'est, pense-t-elle, ce qui se produit aujourd'hui aux Etats-Unis ou ce qui pourrait se produire si Robert Dole ne parvenait pas à surmonter les divisions du camp républicain – qu'il tente aujourd'hui de ressouder en brandissant le drapeau de la famille (*Le Monde* du 18 juin).

En Grande-Bretagne, la rupture paraît consommée au sien du parti tory entre John Major et nombre de ses anciens amis. Pour l'ancien premier ministre Edward Heath, qui s'oppose à l'évolution actuelle du Parti conservateur, celui-ci, sous la direction de Margaret Thatcher, puis de John Major, est devenu méconnaissable. Il a dérivé sur la voie d'un « néolibéralisme » qui l'a rendu insensible à toute préoccupation sociale. M. Heath, qui se réclame de Disraeli et de son refus de laisser se creuser le fossé entre *« deux nations »*, *« les privilégiés et le peuple »*, estime que les principes du Parti conservateur ne sont pas très éloignés de ceux de la démocratie chrétienne européenne : il reproche vivement à M[me] Thatcher et à M. Major, sous la pression des ultra-libéraux, de s'en être écartés.

ÉQUILIBRE PRÉCAIRE

Partisan d'une *« économie sociale de marché »*, l'ancien premier ministre britannique ne craint pas d'affirmer son attachement à la notion de service public contre ceux qui prônent le « laisser faire, laisser aller ». Ce conservatisme raisonnable, plus pragmatique qu'idéologique, qui accepte un certain interventionnisme de l'Etat dans la vie économique et préfère les évolutions progressives aux changements brutaux, s'oppose ainsi aux ambitions de la « révolution conservatrice » dont Newt Gingrich s'est fait le promoteur outre-Atlantique. La troisième composante du conservatisme, en revanche, marquée par les aspirations à un « ordre moral » et incarnée par un Pat Buchanan aux Etats-Unis, ne semble pas présente au même degré dans le paysage britannique – en partie sans doute parce M[me] Thatcher puis M. Major ont su la priver d'espace politique.

En France, Jacques Chirac a réussi jusqu'à présent à maintenir entre ces trois courants un certain équilibre, mais celui-ci tend à devenir précaire. Sous la pression du Front national, une partie de la majorité durcit sa position sur des thèmes tels que l'immigration, la peine de mort ou l'avortement : elle le manifeste à l'Assemblée nationale en apportant son soutien à des propositions de loi qui expriment une volonté nettement répressive. Parallèlement, les libéraux profitent des débats sur la réforme fiscale pour diffuser largement leurs thèses. Contre eux, les amis de Philippe Séguin insistent, à l'occasion de la publication du dernier livre du président de l'Assemblée nationale, sur le nécessaire engagement de la puissance publique dans la vie économique. Seule la dynamique du succès peut sans doute limiter les effets de ces forces centrifuges.

Thomas Ferenczi

RECTIFICATIF

JEAN-LUC MARION

Dans notre entretien avec Arnaud Desplechin et des acteurs de son film, *Comment je me suis disputé* (*Le Monde* du 13 juin), le philosophe Jean-Luc Marion a été prénommé par erreur Georges.

INDUSTRIE Les dirigeants d'entreprises suivent avec une attention soutenue la remontée du dollar. Depuis le début de l'année, la monnaie américaine a gagné 5 % face au franc. Même si les entreprises jugent cette appréciation encore faible, elle leur redonne un peu de souffle. ● DEPUIS QUELQUES MOIS, les exportations françaises redeviennent plus faciles sur le marché américain. ● EN ASIE, en Amérique du Sud, qui utilisent aussi le dollar comme monnaie de référence, les produits français regagnent des parts de marché. ● LES GROUPES se sentent, en revanche, toujours pénalisés face à leurs concurrents italiens et britanniques. Malgré la hausse de 8,9 % de la lire et de 4,8 % de la livre depuis janvier, les effets des dévaluations intervenues en septembre 1992 se font toujours sentir. ● Le handicap est désormais *« structurel »*, selon les chefs d'entreprise.

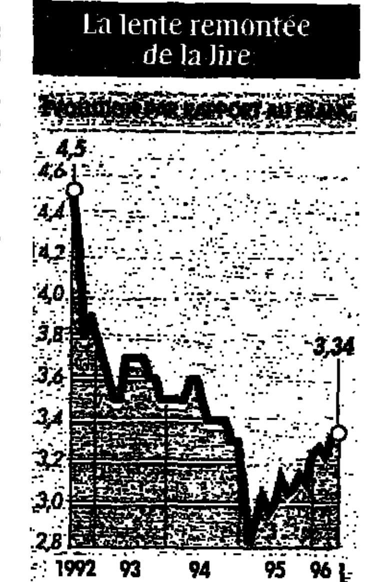
Les entreprises s'estiment pénalisées malgré la hausse de la lire et du dollar

La remontée du dollar depuis le début de l'année permet de regagner des marchés aux Etats-Unis et en Asie. Mais la réappréciation de la lire et de la livre reste insuffisante pour effacer les effets des dévaluations compétitives de septembre 1992

AU CENTIME près. Les dirigeants de grands groupes et de PME suivent avec une attention minutieuse la lente appréciation du dollar. Depuis le début de l'année, la monnaie américaine a gagné 5,3 % par rapport au franc. Pour les chefs d'entreprise, ce niveau est encore loin d'être satisfaisant mais il leur permet cependant de reprendre un peu leur souffle.

Les entreprises exportatrices qui s'étaient vu fermer pratiquement le marché américain, lorsque le dollar était en dessous de 5 francs, commencent à retrouver le chemin des Etats-Unis. Aidées par la forte demande, la métallurgie et la sidérurgie ont repris leurs expéditions outre-Atlantique, depuis le début de l'année. Les biens de consommation, les cosmétiques, les vins sont en train de regagner des parts de marché au fur et à mesure de la lente remontée du billet vert. En revanche, les secteurs de la défense et de l'aéronautique, plongés totalement dans la zone dollar, ont encore du mal. Le change de 5,17 francs reste, pour eux, à un *« taux de combat »* des Américains.

La lente remontée de la lire



Source : Banque de France Bloomberg

Depuis le début de l'année, la lire a gagné 8,9 % par rapport au franc, le dollar 5,3 %, la livre 4,8 %. Mais la peseta a encore perdu 0,2 %.

Au-delà de l'accès au marché américain, qui ne représente que 7 % de notre commerce extérieur, les entreprises françaises voient s'ouvrir à nouveau tous les marchés utilisant le dollar, soit environ 30 % de nos exportations.

Depuis quelques mois, l'Amérique du Sud et surtout l'Asie – la région qui affiche l'économie la plus dynamique– redeviennent accessibles aux produits français. *« La hausse du dollar, même si elle est bien faible, nous a aidés. Nous sommes un peu plus compétitifs »*, assure Lionel Lemaire, président de la tréfilerie Conflandey, qui a vu son chiffre d'affaires augmenter *d'environ 10 % sur ces marchés* nouveaux, depuis le début de l'année.

Cette amélioration ne reste, cependant, qu'une maigre consolation pour la majorité des sociétés françaises qui, plus européennes qu'internationales, sont surtout sensibles à l'évolution des monnaies des autres pays de l'Union. Et à les entendre, rien n'a changé en ce domaine.

Malgré la remontée de 8,9 % de la lire et de 4,8 % de la livre depuis le début de l'année face au franc, l'avantage des concurrents italiens ou britanniques demeure important. *« Nous souffrons toujours autant »*, affirme Gilles Schnepp, directeur financier de Legrand. Le groupe d'équipements électriques, qui réalise 58 % de son chiffre d'affaires étranger en Italie, estime que la faiblesse persistante de la lire lui coûte 2,5 % de son résultat net.

Si Renault et Peugeot, qui perdaient l'an dernier de l'argent sur chaque voiture vendue en Italie, commencent à réétudier le marché italien, des secteurs traditionnels comme la mécanique, l'ameublement, le textile, la chaussure, qui avaient pris de plein fouet les dévaluations compétitives des monnaies européennes ces deux dernières années, jugent la situation toujours aussi grave.

SAUTS TECHNOLOGIQUES

« Si nous ne perdons plus de parts de marché en Italie, nous n'en regagnons pas. La hausse de la lire cette année est loin de compenser sa chute brutale de 30 % antérieure. Pour que nous retrouvions une compétitivité équivalente, il faudrait qu'elle se réapprécie de 10 ou 15 % en plus », explique un industriel. Dans tous les secteurs, les sociétés alignent des exemples de rivaux anglais ou italiens capables de proposer encore des prix inférieurs de 10 à 20 % aux leurs.

Ce jeu des parités monétaires avait eu une autre conséquence : une désorganisation industrielle. Les groupes, qui avaient conçu des plans d'investissement en fonction du marché unique, en spécialisant leurs usines et en cherchant à réaliser les meilleures économies d'échelle, ont vu cette stratégie voler en éclats avec les dévaluations compétitives de 1992 et 1993. En réaction, certaines entreprises ont transféré des pans entiers de production dans leurs usines des pays à monnaie faible. Ainsi, les sites de CarnaudMetalbox (emballage) en Italie sont surchargés et travaillent même le week-end. Dans le même temps, des centres de production en Allemagne et en France tournent au ralenti. Les plans de rationalisation s'y succèdent. Les investissements, eux, sont réservés à l'Italie ou à l'Angleterre.

Optimistes, quelques dirigeants espèrent que ces déséquilibres seront corrigés dans deux ou trois ans. La plupart, cependant, estiment que désormais *« le handicap est structurel »*.

Retrouvant des marchés et des marges, les industriels britanniques et italiens ont mis à profit ces années de dévaluation pour investir, se moderniser, réalisant parfois des sauts technologiques importants. Aujourd'hui, leurs efforts commencent à porter leurs fruits : ils arrivent, comme dans le textile, avec des produits nouveaux, fabriqués à des coûts très compétitifs. Dans le même temps, les entreprises françaises, obnubilées par leur survie, ont sous-investi. Ces années perdues risquent de peser pendant très longtemps face à leurs concurrents.

Martine Orange

Les concurrents de l'Est

Cela a commencé faiblement : quelques contrats ici où là. Mais *depuis plusieurs mois, c'est* un flux continu et régulier d'importations en provenance des anciens pays de l'Est, République tchèque et Pologne en tête, qui arrivent en France. Les entreprises travaillant dans les secteurs traditionnels de la mécanique, du verre, de la métallurgie disent se heurter de plus en plus à ces nouveaux *concurrents de l'Est. Aidées* souvent par des grands groupes européens, surtout allemands et italiens, les entreprises de l'Europe de l'Est ont fait leur apprentissage des marchés de l'Union. Disposant d'une main-d'œuvre qualifiée, elles vendent des produits classiques, de bonne qualité et avec un prix bas. Grâce à des salaires faibles et des monnaies dépréciées, elles peuvent proposer des tarifs de 30 % à 35 % inférieurs à ceux pratiqués par leurs concurrents français.

Le dollar et la lire restent sous-évalués

La forte hausse de la lire et du dollar observée depuis un an a-t-elle *ramené ces deux devises à des niveaux conformes* à la réalité économique ? Non, selon les calculs effectués par la maison de titres américaine Merrill Lynch. Les cours définis par la théorie des parités de pouvoir d'achat – qui égalisent le prix des biens et des services entre les pays – montrent que les monnaies italienne et américaine restent largement sous-évaluées.

Le dollar le serait d'environ 11 % vis-à-vis du franc tandis que la lire présenterait une sous-évaluation de 8 % face à la devise française. La grande anomalie actuelle, sur le marché des changes, concernerait toutefois, comme le souligne Merrill Lynch, le niveau du deutschemark. La monnaie allemande serait surévaluée de 18 % par rapport au dollar et à la livre sterling et le serait aussi de 15 % par rapport à la lire et de 7 % par rapport au franc français. Contredisant ces calculs, la Bundesbank avait estimé, lundi 17 juin, dans son rapport mensuel, que *« l'appréciation excessive du deutschemark observée au début de l'année 1995 est aujourd'hui entièrement corrigée »*.

Pékin accélère la convertibilité partielle du yuan

Les transferts courants des entreprises étrangères seront facilités

PÉKIN
de notre correspondant

La convertibilité de la monnaie chinoise, le yuan (aussi appellé renminbi, ou RMB, soit « monnaie du peuple »), est un serpent de mer qui hantait l'actualité économique depuis que, voici deux ans, Pékin a aboli le double taux de change pénalisant jusqu'alors les Chinois face au dollar. Cette fois, il semble que le gouvernement ait pris la première mesure concrète en annoncant jeudi 20 juin qu'il allait autoriser le système bancaire à ouvrir des comptes courants convertibles en devises étrangères.

À compter du 1er juillet, les entreprises à capitaux étrangers ou mixtes pourront échanger des devises à la banque pour des opérations de commerce, services financiers, paiement de dettes et – le point qui les intéresse le plus – rapatriement de profits réalisés en Chine. Ces entreprises sont ainsi *mises à niveau avec les firmes* chinoises qui, depuis avril 1994, achetaient leurs dollars, sous certaines conditions, auprès d'un nombre limité de banques. Ce début de convertibilité du yuan avait été testé, depuis le mois d'avril, à Shanghaï, dans la province du Jiangsu qui l'entoure et dans deux autres villes.

Les banquiers étrangers ont réagi positivement, quoique avec un enthousiasme plus pondéré que l'annonce officielle, à ce progrès dans la voie de l'économie de marché. Ils ont fait valoir en particulier qu'on était encore à plusieurs années d'une convertibilité de la monnaie sur les investissements des entreprises étrangères ou d'un accès aux comptes en yuans pour celles-ci.

*Pour certains observateurs ban*quiers, Pékin serait devenu plus réticent à l'idée d'une convertibilité complète, en réaction notamment à la crise monétaire mexicaine.

Cependant, les économistes s'accordent à considérer que la convertibilité des comptes courants ainsi que les mesures d'accompagnement que le gouvernement prévoit d'ici à la fin de l'année rapprochent la Chine, jusqu'à présent classée pays en voie de développement par le Fonds *monétaire international, du statut* intermédiaire défini par l'article numéro 8 du FMI concernant les économies à *« convertibilité en compte courant »*.

La principale source de confiance du gouvernement chinois : les réserves en devises

A cette fin, la Chine relâchera aussi son contrôle des changes pour les particuliers, mais dans une proportion qui lui reste à définir, de même que pour l'assouplissement annoncé de restrictions sur l'usage non commercial des devises.

En entrouvant son système bancaire aux devises, le gouvernement chinois prend un risque qu'il se dit prêt à assumer en raison de l'assainissement opéré ces derniers temps sur le front de l'inflation. *Celle-ci* est passée d'un taux annuel de plus de 20 % à un objectif envisagé de moins de 10 % en trois ans d'austérité. Certains économistes chinois en sont même à se demander si le coup de frein ne risque pas d'aboutir à un ralentissement de la croissance en dessous du taux de 8,5 % cette année, contre-performance qui leur semble dangereuse. Les optimistes reprochent aux tenants de cette analyse de se faire surtout les porte-paroles du secteur public qui fait pression sur le gouvernement pour obtenir un relâchement des mesures bridant le crédit.

La principale source de confiance du gouvernement l'ayant incité à avancer vers la convertibilité de la monnaie réside dans les réserves en devises accumulées ces dernières années qui s'élèvent à 85 milliards de dollars à la fin mai contre 21,2 milliards à la fin 1993.

Une autre considération est le souci d'apparaître éligible à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en dépit des réticences exprimées par Pékin à céder aux exigences américaines dans d'autres aspects de la réforme de son système économique, le secteur douanier en particulier. Reste à voir si, dans le même temps, Pékin n'a pas affaibli son principal argument de négociation à ce sujet, consistant à réclamer un droit à l'exception en tant que pays en voie de développement.

Francis Deron

Les salariés de Moulinex ni étonnés ni résignés

ARGENTAN (Orne)
de notre envoyé spécial

Dans la mairie d'Argentan, une des deux villes de l'ouest de la France avec Mamers (Sarthe), que le plan de restructuration musclé de Moulinex menace de sinistrer (*Le Monde* du 19 juin), le portrait de François Mitterrand trône toujours dans le bureau du maire. François Doubin, ancien président du MRG, ancien ministre du commerce socialiste, ancien secrétaire général de Renault, soixante-quatre ans, maire et conseiller général, ne fait pas mystère de ses sympathies, mêmes posthumes, et de ses convictions actuelles.

Il n'est pas tout à fait étonné de la décision brutale de Pierre Blayau, PDG de Moulinex, mais choqué par la méthode à la hussarde : *« Depuis des mois on savait qu'un plan de restructuration se préparait. Prendre une décision est autre chose. Restructurer ne consiste pas à balancer les gens et fermer deux sites, sans concertation ni consultation. Sur les 700 millions de francs de pertes annoncées, il y a 600 millions prévus pour provisionner les licenciements. On pourrait peut-être en faire autre chose »*.

A la question qui court dans les rues d'Argentan – *« pourquoi Argentan ? »* –, M. Doubin ne va pas jusqu'à répondre ouvertement que ce n'est pas un hasard si Argentan et Mamers sont des villes de gauche, mais l'idée lui traverse visiblement l'esprit. Pour l'instant, il se borne à demander quelles sont les raisons techniques de ce choix. Et regrette d'avoir dû s'imposer, le 19 juin, à une réunion de M. Blayau avec des députés de droite à l'Assemblée nationale pour amorcer un dialogue. Il lui a été répondu que des contacts avaient été pris avec la Sodie et le Geris, deux sociétés qui se chargent du reclassement des personnels licenciés. *« La fermeture n'est pas inéluctable, elle est inacceptable. Il faut continuer, que ce soit avec les mêmes produits, les mêmes patrons, j'en ai rien à foutre. Mais que ce soit avec les mêmes salariés »*.

« DANS L'AIR »

Deux jours après l'annonce de la fermeture, les 262 personnes visées ici par ces mesures (il y en a 2100 en France, dont 1 800 dans l'Ouest) se sont rassemblées le 20 juin devant l'usine Moulinex, dans la zone industrielle d'Argentan, ainsi que de nombreux Argentanais venus par solidarité. Moulinex est venu *« libérer la femme »* à Argentan en 1958. La moyenne d'âge du personnel, aux deux tiers féminin, est de quarante-trois ans, dont quinze ans de présence dans l'entreprise. Beaucoup de ces femmes sont seules, pratiquement impossibles à « caser » sur le marché du travail, avec des enfants à charge, souvent chômeurs. Le salaire moyen à la production est de 5 700 francs par mois.

Marie-Gisèle Chevalier, du syndicat CFDT, majoritaire ici, n'est pas étonnée, mais pas résignée non plus : *« On savait que c'était dans l'air depuis des mois, pour des tas de raisons, y compris industrielles. On est amers de voir que les politiques se réveillent maintenant. Nous avons des propositions concrètes à faire à la direction pour tenter de sauver les emplois. »*. Sur le thème de l'emploi, rien que l'emploi, tout l'emploi, l'unité est affichée avec la CGT : *« On se félicite de prendre la réalité en commun. »*

Sylvie Faucon, secrétaire locale de la CGT, déclare qu'elle n'avait rien vu venir. Le drame d'aujourd'hui n'est pas un problème d'argent, c'est la conséquence de Maastricht, des fonds européens, du « déménagement » du territoire. *« L'Orne est condamnée. Les fonds européens sont pour le Calvados. Les routes, les infrastructures ferroviaires, tout est financé en Calvados par l'Europe de Maastricht. »*

Philippe, un cheminot – Argentan et fier de sa tradition « cheminote » –, renchérit : *« Moulinex veut faire ses profits au Mexique. Pour plaire aux financiers. La preuve, hier, après l'annonce des licenciements, l'action Moulinex a pris 21 % à la Bourse. Mais on peut sauver l'emploi si on s'y met tous, c'est plus important que la finance, y a pas photo. »* Constance, quarante-deux ans, vingt ans chez Moulinex, vit seule, divorcée sans pension alimentaire, avec trois enfants. Elle n'écoute pas le discours de la CGT : *« Ils nous ont trahis, ils prétendent qu'on ne pouvait pas s'attendre à ça. Nous on s'y attendait pourtant. Et qu'est-ce qu'on va faire ? Il n'y a plus que la corde au cou. »*

Marcel quarant-cinq ans, magasinier à Moulinex depuis vingt-trois ans, est marié à Thérèse, qui a vingt-cinq ans de maison : *« On savait que ça n'allait pas bien. Mais là, on n'a pas le moral. Un fils dans la marine, un autre au chômage, une fille au lycée. On perd nos deux salaires d'un coup et où voulez-vous qu'on aille ? On est pourtant prêts à aller où il faudra. J'en ai encore pour six ans à payer la maison. »* Comme le fait remarquer un hôtelier venu s'installer dans la région : *« Ici les gens ont encore la culture de la pierre. Pour eux, une maison, ça représente la sécurité, alors que c'est ce qui les fout par terre. »* Le maire et tous les habitants d'Argentan feront le 28 juin une opération « ville morte ».

Michel Braudeau

L'américain Westinghouse rachète le groupe radiophonique Infinity

Le groupe électrique, déjà propriétaire de la chaîne de télévision CBS, se renforce dans l'audiovisuel

Le conglomérat Westinghouse a accentué sa transformation vers l'audiovisuel. Avec le rachat d'Infinity pour 3,9 milliards de dollars (20,1 milliards de francs), il devient le numéro un de la radio aux Etats-Unis. Le nouvel ensemble est composé de quatre-vingt-trois stations et réalise 6 milliards de francs de chiffre d'affaires. L'adoption récente du Telecom Bill a relancé la concurrence sur le marché de la communication.

LE CONGLOMÉRAT Westinghouse Electric corp., déjà propriétaire depuis 1995 du réseau CBS, a annoncé, jeudi 20 juin, le rachat du groupe radiophonique Infinity pour 3,9 milliards de dollars (20,1 milliards de francs). Compte tenu de la dette d'Infinity (1 milliard de dollars, soit 5,16 milliards de francs), l'acquisition atteint en fait 25,3 milliards de francs. La transaction sera effectuée par échange de titres, les actionnaires d'Infinity recevant 1,71 action Westinghouse pour chacun de leurs titres Infinity.

Groupe W, la filiale de Westinghouse qui porte toutes les activités audiovisuelles du conglomérat, était numéro un de la radio aux Etats-Unis depuis 1995, date à laquelle les dix-sept stations qu'elle contrôlait déjà se sont ajoutées aux vingt-deux stations détenues par CBS. Avec désormais quatre-vingt-trois stations AM-FM, Westinghouse devient l'incontestable numéro un d'un marché de la radio très morcelé et vivant principalement de publicité locale. Cette concentration qui a lieu entre le numéro un et le numéro deux de la radio aux Etats-Unis donne au nouvel ensemble une taille près de trois fois supérieure à celle de Jacor Communications Inc., son concurrent le plus proche. L'ensemble radio de Westinghouse devrait générer près de 1 milliard de dollars de chiffre d'affaires.

Cette acquisition se produit près de quatre mois après l'adoption du Telecom Bill qui a libéré les règles de la concurrence sur le marché de la communication (médias et téléphone) aux Etats-Unis. La loi qui empêchait auparavant tout opérateur de détenir plus de vingt stations AM-FM à travers le territoire des Etats-Unis a été abolie. De nouveaux plafonds ont été introduits qui prennent en compte l'existence de marchés locaux ou régionaux : sur un bassin de population qui comprend de quinze à vingt-neuf radios commerciales par exemple, un opérateur ne peut désormais détenir plus de six stations. Les plafonds peuvent ainsi varier de cinq à huit stations par opérateur sur des marchés où existent de quinze à cinquante radios commerciales. Westinghouse qui contrôlait déjà 17 % des recettes publicitaire des dix principaux marchés de la radio (2,5 milliards de dollars) ajoutera les 15 % qu'Infinity détenait sur ces mêmes marchés.

Westinghouse aura ainsi six stations et 38 % du marché publicitaire radio de New York, six autres stations et 27 % du marché publicitaire de Los Angeles et fera une entrée en force dans des grandes villes comme Tampa (Floride), Baltimore (Maryland) et Atlanta (Georgie). Revers de la médaille oblige, Westinghouse se retrouve en infraction au Texas et dans l'Illinois et devra se défaire de trois stations sur les onze qu'il détient à Dallas et de deux sur huit à Chicago. Des échanges avec des groupes possédant des stations situées sur d'autres marchés pourraient avoir lieu. Le patron du nouvel ensemble sera le PDG et fondateur d'Infinity, Mel Karmazin qui aura également un siège au conseil d'administration et dépendra directement de Michael Jordan, PDG de Westinghouse.

Le plus surprenant est que cette nouvelle acquisition intervient alors que Westinghouse n'a pas encore fini de digérer CBS ni les 5,4 milliards de dollars que le réseau lui a coûté. Elle confirme en tous cas la volonté de Michael Jordan d'accentuer la mutation de Westinghouse vers l'audiovisuel. Le conglomérat avait frôlé la faillite en 1990 à la suite de l'effondrement de son bras financier Westinghouse Credit corp. et de sa filiale de promotion immobilière WCI. Depuis, les 40 milliards de francs de dettes ont été réduits à 15 milliards de francs et la finance et l'immobilier ont été cédés. La séparation des activités industrielles et de l'audiovisuel est désormais envisagée, une décision devant être prise à ce sujet au quatrième trimestre (*Le Monde* du 12 juin). Westinghouse a enregistré un résultat net consolidé de 44 millions de dollars (220 millions de francs) en 1995.

Yves Mamou

Les Européens programment l'ouverture partielle du marché de l'électricité jusqu'en 2006

LUXEMBOURG
de notre envoyé spécial

Peu avant 21 heures, jeudi 20 juin, les applaudissements fusèrent dans la salle du conseil de Luxembourg où se réunissaient les quinze ministres de l'énergie. Après neuf ans de discussions et au terme d'une dernière réunion animée, les Européens sont parvenus à un accord à l'unanimité pour ouvrir à la concurrence le marché de l'électricité. Le calendrier est désormais arrêté pour les dix prochaines années. Chaque Etat libéralisera près du quart de son marché intérieur d'ici à 1999, puis le tiers d'ici à sept ans. En 2006, les ministres de l'énergie se retrouveront pour décider de la suite à donner à la déréglementation.

Bien qu'adoptée sans contestation par tous les ministres, cette directive a donné lieu à des remarques. La Grande-Bretagne, la Finlande et les Pays Bas, considérent l'ouverture insuffisante. L'Allemagne a émis une *« réserve d'attente »*, devant soumettre le texte à son Parlement, sans que cette cette procédure ne remette en cause la décision européenne. *« Nous avions une obligation de résultat et étions tenus d'aboutir avant le sommet de Florence les 21 et 22 juin »*, confiait l'un des négociateurs. Les véritables discussions n'ont commencé qu'en milieu d'après midi, la matinée ayant été l'occasion pour chaque délégation de rappeler sa position. Chacun y allait de ses amendements. Au pied de l'immeuble, plusieurs centaine de manifestants d'EDF déployaient sous la pluie des banderoles hostiles à la directive.

« Après le déjeuner, tout le monde était debout dans la salle, s'interpellait, entrait, sortait, s'échangeait des messages, je n'avais jamais vu cela », raconte un participant. L'effervescence était largement due à une remise en cause du projet de la Présidence italienne par les Allemands qui jusqu'au bout ont tenté d'imposer une version plus libérale. Cette démarche n'a pas été sans agacer les Français qui croyaient s'être mis d'accord avec Bonn il y a quelques semaines. Le compromis trouvé parvenait à concilier les positions libérales allemandes et *« organisées »* françaises, Paris insistant sur le maintien du service public et la programmation à long terme. L'absence pour raison de santé, du ministre allemand de l'industrie, Günter Rexrodt, qui fut l'un des piliers de la négociation, explique aussi ce revirement.

L'un des points d'achoppement fut l'article 3 alinea 3, portant sur l'équilibre entre la notion de concurrence et celle de service public au regard de l'intérêt de la communauté. La volonté allemande était de renforcer le poids de la concurrence. Pour tenter de débloquer la situation, chacun en référa au plus haut. Mais tant l'Elysée que la Chancellerie les renvoyèrent dos à dos leur demandant de ne faire aucune concession sur ce point. Un compromis suffisamment flou a été trouvé pour que les des deux pays s'accordent, sans pour autant être satisfait. Ainsi amendé, le texte italien était alors adopté.

Président la séance, le ministre italien de l'industrie Pierluigi Bersani a salué cet *« accord historique »* pour lequel *« la volonté politique »* a prévalu. Les pays vont désormais se préparer à cette évolution en ayant deux ans pour harmoniser leur législation au droit européen. Ils auront aussi à définir les *« clients éligibles »*, ces consommateurs ayant droit d'acheter leur électricité librement aux producteurs. Si certains Etats envisagent d'y inclure les distributeurs, la France s'y refuse au nom du service public et se limitera aux industriels. Pour Franck Borotra, le texte a *« largement épousé les thèses françaises »* observant avec satisfaction que de plus en plus de pays *« ont repris les principes de service public mis en avant par la France »*.

Confiant dans les capacité d'EDF à s'adapter, il estime que l'entreprise publique aura *« l'avantage de disposer d'un cadre juridique précis pour accéder à l'espace économique européen »*. En réponse, EDF s'affirme *« prête à affronter la concurrence »*. Reste maintenant à transposer la directive en droit français, ce qui augure des débats animés. La CGT fera tout pour que l'accord *« ne soit pas appliqué »*. Le Parti socialiste *« s'oppose à toute directive qui démantèlera un secteur essentiel à la vie de la nation »*.

Dominique Gallois

Le calendrier d'application

- **1er janvier 1997 :** date d'entrée en vigueur de la directive. La libéralisation du marché pour les consommateurs de plus de 40 gigawatt/heure débute théoriquement mais les États ont deux ans pour adapter leur législation.
- **1er janvier 1999 :** fin de la période d'harmonisation, le seuil de 40 gigawattheures est obligatoire.
- **1er janvier 2000 :** le niveau baisse à 20 gigawatt/heure.
- **1er janvier 2003 :** application du seuil de 9 gigawatt/heure.
- **1er janvier 2006 :** Les Etats se réunissent pour revoir la directive et s'interroger sur la poursuite de la dérégulation.

Cependant dans ce calendrier, des dérogations ont été accordées pour la transposition en droit national à la Grèce (deux ans supplémentaires) à la Belgique et l'Irlande un an.

Négociations sur l'emploi au Crédit lyonnais

UNE PREMIÈRE RÉUNION plénière entre la direction du Crédit lyonnais et les cinq syndicats (CFDT, SNB, FO, CGT et CFTC) de la banque est prévue lundi 24 juin, au terme d'un mois et demi de réflexion commune sur la poursuite des réductions d'effectifs. Dans un communiqué, la CGT a affirmé que la direction envisageait *« 5 000 à 5 500 suppressions d'emplois pouvant atteindre 7 000 d'ici fin 1998 »*. Le Crédit Lyonnais a refusé de commenter ces chiffres, soulignant que *« le processus d'évaluation était seulement en cours »* et que la réunion du 24 juin ne devait constituer que le début de négociations. La CFDT, principal syndicat de la banque, précise que les chiffres avancés par la CGT correspondent à des sureffectifs, non à des suppressions d'emplois.

M. Tchuruk souhaite un rapprochement GEC Alsthom-Framatome

JEUDI 20 JUIN, devant ses actionnaires, Serge Tchuruk, PDG d'Alcatel Alsthom, a indiqué être favorable à un rapprochement entre GEC Alsthom et Framatome, dont le groupe contrôle respectivement 50 % et 44 % du capital. Ces deux sociétés *« font des métiers complémentaires »* et il *« est temps de les rejoindre »*. Notant qu'il s'agit d'*« un jeu à trois »* (avec l'Etat français et le britannique GEC), il a rappelé qu'il ne se satisfait pas des niveaux de participation actuels et qu'il est prêt à descendre ou monter.

M. Tchuruk a nié tout lien entre ce dossier et celui de la privatisation de Thomson, au sujet de laquelle il a déclaré qu'*« il n'est pas question que nous achetions pour revendre ou démanteler. Nous nous situons dans une optique industrielle »*. Il a confirmé miser sur un retour à l'équilibre en 1996 des comptes d'Alcatel Alsthom.

DÉPÊCHES

■ **MARCEAU INVESTISSEMENTS : les actionnaires de la société dirigée par Georges Pébereau**, réunis jeudi 20 juin en assemblée générale ordinaire, ont voté à l'unanimité la liquidation ordonnée du portefeuille de Marceau Investissements (*Le Monde du 20 juin*). M. Pébereau, désormais sous haute surveillance de ses actionnaires, dont les dix principaux entrent au conseil d'administration, s'est engagé à mettre en place sous huit jours les procédures adéquates qui permettront de préserver la valeur des actifs. Une assemblée générale extraordinaire devrait se tenir le 26 juillet prochain.

■ **AIR AFRIQUE : Yves Rolland-Billecart, président de la compagnie aérienne**, a annoncé, jeudi 20 juin, lors d'une conférence de presse donnée conjointement avec Safiatou Ba-N'Daw, ministre ivoirien des transports, qu'il quitterait la compagnie multinationale dès qu'un directeur général serait nommé, *« dans les deux ou trois mois »*. Mme Ba-N'Daw a confirmé que la trésorerie excédentaire de l'Asecna (Agence de navigation aérienne de l'Afrique francophone) pourrait permettre de faire face dans un premier temps, mais que l'option retenue à moyen terme par les Etats membres restait la privatisation. *(Corresp.)*

■ **AIR FRANCE : le président d'Air France, Christian Blanc**, et le préfet du Val d'Oise, Philippe Deslandes, ont signé, jeudi 20 juin, un accord de partenariat privilégiant à hauteur de 20 % les candidatures des habitants du Val d'Oise pour les recrutements de la compagnie aérienne à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. D'ici à décembre, cent emplois devraient être ainsi attribués à des Valdoisiens.

■ **BREMER VULKAN : Friedrich Hennemann, l'ancien président du principal chantier naval allemand** aujourd'hui en faillite, a été incarcéré mercredi 19 juin. Il s'apprêtait à partir aux Etats-Unis. Les enquêteurs ont trouvé dans sa résidence secondaire un billet d'avion pour cette destination ainsi que des relevés de comptes, en Suisse et au Luxembourg, pour plus d'un million de marks.

■ **SAP : le groupe allemand de logiciels**, qui a réalisé au premier trimestre 1996 un chiffre d'affaires de 690 millions de marks (2,3 milliards de francs), en hausse de 40 %, estime que le maintien d'une telle croissance sur l'exercice est *« réaliste »*. En 1995, SAP a réalisé un chiffre d'affaires de 9,44 milliards de francs (+ 47 %) et dégagé un bénéfice net de 1,4 milliard de francs (+ 44 %), pour des effectifs dépassant 6 440 personnes (+ 40 %). Une erreur malencontreuse nous a conduits à attribuer à SAP des décisions annoncées par son homologue Software AG (*Le Monde* du 20 juin). C'est ce dernier qui compte supprimer 10 % de ses effectifs, à la suite de pertes, et non SAP.

■ **APPLE : le constructeur informatique américain** a annoncé, jeudi 20 juin, la conclusion d'un accord avec Microsoft qui se traduira notamment, pour les possesseurs d'ordinateurs PowerMac, par la possibilité d'utiliser les logiciels bureautiques de la firme de Bill Gates.

■ **AKAI : le groupe japonais d'électronique grand public** a annoncé, jeudi 20 juin, avoir cédé 85 % du capital d'Akai Electric France à un groupe de Hong Kong, Ominpresent, pour 392 700 francs. Akai Electric France possède une usine de magnétoscopes à Honfleur, qui employait 483 personnes en mai, lors de l'annonce d'un plan de 178 suppressions d'emploi.

■ **CARREFOUR : le groupe de distribution a cédé** l'intégralité de sa participation (10,8 %) dans la société américaine PriceCostco, pour un montant de 2 milliards de francs.

■ **FLUNCH : le restaurant-cafétéria Flunch** du centre commercial de Bordeaux-Lac en est à son treizième jour de fermeture en raison d'un mouvement de grève massif des employés. Les salariés protestent notamment contre la rareté des contrats à temps plein (6 sur 63) au profit de *« contrats précaires de 20, 27 ou 30 heures »*, impliquant *« une masse d'heures complémentaires »*.

■ **LA POSTE : le conseil des prud'hommes de Nantes** a requalifié jeudi 20 juin en contrats à durée indéterminée les contrats d'une quinzaine de personnes employées par intermittence à la Poste depuis plusieurs années.



Le Trésor condamne la concurrence déloyale entre les banques

Jean Lemierre a mis en garde, lors de l'assemblée générale de l'Association française des sociétés financières, les établissements de crédit contre la vente à perte. Il souhaite une compétition « saine et loyale » dans le secteur

Les banques semblent enfin avoir été entendues. Depuis des années, elles dénoncent sans relâche les privilèges dont certains établissements *financiers* bénéficient – comme le monopole du Livret A pour les caisses d'épargne et La Poste ou les dépôts des notaires pour le Crédit agricole – et l'avantage concurrentiel que représente pour les réseaux mutualistes le fait de ne pas avoir à rémunérer leurs fonds propres. Pour la première fois, le directeur du Trésor, Jean Lemierre, les a suivies sur ce terrain. *« La vraie question est le rétrécissement des marges des établissements de crédit constaté une nouvelle fois en 1995 »*, a estimé M. Lemierre devant l'assemblée générale de l'Association française des sociétés financières. « Concurrence forte, oui, guerre déloyale, non. » *« Il faut veiller, et c'est une question de responsabilité collective, à ce que les conditions de concurrence se fassent de manière loyale et normale, faute de quoi le système financier connaîtra de très sérieux problèmes »*, a-t-il ajouté.

POUR la première fois depuis son arrivée à la tête du Trésor, Jean Lemierre est sorti, *jeudi 20 juin*, de sa réserve devant un parterre de professionnels. S'exprimant lors de l'assemblée générale de l'Association française des sociétés financières, à Paris, le directeur du Trésor a repris deux des grands thèmes qui agitent la profession et ses autorités de tutelle : les distorsions de concurrence et les ventes à perte avec pour corollaire la faible rentabilité du secteur.

Les banques semblent enfin être entendues. Depuis des années, elles dénoncent sans relâche les privilèges dont certains établissements bénéficient – comme le monopole du Livret A pour les caisses d'épargne ou le Livret bleu pour le Crédit mutuel – et l'avantage concurrentiel que représente pour les réseaux mutualistes l'exonération de rémunérer leurs fonds propres. Le directeur du Trésor les a suivies – prudemment – sur ces points. *« La vraie question est le rétrécissement des marges des établissements de crédit constaté une nouvelle fois en 1995 »*, a estimé M. Lemierre, pour qui ce problème a *« plusieurs raisons »* et si, sur *« certains sujets, la balle est dans le camp des pouvoirs publics »*, sur d'autres *« la balle est dans le camp »* des banques.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Dans celui des pouvoirs publics, la responsabilité d'améliorer les conditions de concurrence bancaire en France. Ils y réfléchissent. Dans celui des banques, le respect des règles de sécurité en matière de crédits. *« Il faut veiller, et c'est une question de responsabilité collective, à ce que les conditions de concurrence se fassent de manière loyale et normale, faute de quoi le système financier connaîtra de très sérieux problèmes »*, a averti M. Lemierre. *« Des mesures déjà ont été prises pour introduire des conditions de concurrence saine et loyale entre les banques »* avec la publication de la « directive Trichet ». En 1995, le gouverneur de la Banque de France avait invité les banques à ne pas accorder de crédit à des taux trop bas. M. Lemierre souhaite *« que cette recommandation soit respectée »*.

« Concurrence forte, oui, guerre déloyale, non, », a répété M. Lemierre. Des propos qui rejoignent ceux de la Banque de France. Celle-ci estime *« nécessaire que la compétition entre les établissements soit saine et loyale. Si vous voulez maintenir des mutualistes qui ne sont pas dans le droit commun, il faut qu'elles puissent simuler un comportement capitaliste, c'est-à-dire rémunérer leurs fonds propres »*.

REPRISE EN MAIN

M. Lemierre a enfin *« souhaité beaucoup de rigueur dans la gestion des établissements de crédit »*. Une préoccupation partagée par le président du tribunal de commerce. Au cours d'un entretien avec l'AFP, Jean-Pierre Mattei s'est notamment déclaré très préoccupé par les dérives financières retentissantes du Crédit lyonnais, du Crédit foncier de France, ou de la banque d'affaires Pallas-Stern. *« Mon prédécesseur, Michel Rouger, venu du monde bancaire, a eu à s'occuper de la crise de l'immobilier, et moi, qui viens de l'immobilier, j'ai l'impression que je vais beaucoup m'occuper des banques. »*

On peut espérer que ce ne sera pas le cas. Les propos de M. Lemierre donnent le signe d'une reprise en main d'un dossier laissé en suspens par l'ancien secrétaire d'Etat aux finances Hervé Gaymard. La recomposition du secteur bancaire français va dans le sens de l'histoire. Dans son soixante-sixième rapport annuel, la Banque des règlements internationaux (BRI) affirme que : *« la principale tâche des politiques dans les années à venir consistera à faciliter la restructuration ordonnée du secteur financier »*.

Les politiques français semblent avoir entendu. La nuit du 4 août bancaire, souhaitée par Michel Pébereau, PDG de la BNP, se rapproche.

Babette Stern

La Suisse intensifie sa lutte contre l'argent sale

BERNE
de notre correspondant

Le projet de loi adopté lundi 17 juin par le gouvernement helvétique afin d'intensifier la lutte contre le blanchiment d'argent sale suscite des réactions mitigées dans les milieux concernés. Si l'extension de la loi à l'ensemble du secteur financier est favorablement accueillie, la proposition de rendre obligatoire la déclaration de soupçon est beaucoup plus contestée. Alors que l'Association suisse des banquiers (ASB) juge cette disposition superflue, la Banque nationale suisse craint que l'introduction d'un devoir d'annonce ne mette le secret bancaire en péril.

En soumettant au Parlement ce projet de renforcement de l'arsenal juridique de lutte contre le crime organisé, le Conseil fédéral cherche à redorer le blason de la Suisse, souvent montrée du doigt. Il le reconnaît sans ambages dans le message d'accompagnement de la nouvelle loi : *« En tant que place financière de premier rang, avec un système de services très poussé, la Suisse court actuellement le risque de ne plus pouvoir tenir ses engagements internationaux en matière de lutte contre le blanchiment. Elle reçoit des mauvaises notes notamment pour l'absence de normes uniformes dans le secteur non bancaire et pour le fait que les intermédiaires financiers ne sont pas tenus de dénoncer les opérations suspectes. »*

Le gouvernement entend exiger des banques et autres intermédiaires financiers qu'ils avertissent rapidement les autorités de leurs éventuels soupçons et qu'ils bloquent sans délai les fonds susceptibles d'être blanchis. Alors que les dispositions légales en vigueur se réfèrent à un simple droit d'annonce et que les banques se sont engagées à vérifier l'identité de leurs clients en souscrivant à une convention de diligence, le point central de la nouvelle loi est l'introduction d'un devoir d'annonce, c'est-à-dire l'obligation de dénoncer toute opération suspecte. Autre innovation, la loi proposée ne s'appliquera pas seulement aux banques mais à toutes les personnes physiques ou morales qui gèrent des fonds pour des tiers, fiduciaires, avocats, négociants en valeurs immobilières, assureurs-vie et autres gestionnaires de fonds de placement.

En vertu de la nouvelle loi, les intermédiaires financiers seront astreints à deux obligations lorsqu'ils suspecteront un cas de blanchiment. Premièrement, ils devront communiquer leur doute à une centrale d'information relevant de l'Office fédéral de la police. Deuxièmement, les avoirs suspects devront être bloqués pendant au moins cinq jours. Dès que la centrale d'information aura jugé le soupçon fondé, elle sera tenue d'en informer les autorités pénales. Le Département fédéral des finances estime que le remplacement de l'option facultative par l'annonce obligatoire devrait faire passer d'une vingtaine à plusieurs centaines le nombre de cas signalés par an.

Le projet gouvernemental entend aussi faire la chasse aux hommes de paille qui servent de prête-noms. Selon le nouveau texte, les intermédiaires financiers devront non seulement vérifier l'identité de la personne avec laquelle ils traitent, mais également celle de ses représentants autorisés à retirer l'argent déposé. Ces intermédiaires, qui ne sont pas actuellement astreints à une surveillance, devront s'affilier à un organisme d'autorégulation tandis que les banques resteront soumises à la Commission fédérale des banques et les assureurs privés à l'Office fédéral des assurances privées.

En présentant le projet de loi, le ministre des finances, Kaspar Villiger, s'est dit conscient que l'introduction de l'obligation d'annonce pourrait provoquer quelques grincements de dents dans les milieux bancaires. Mais il en va de la réputation de la Suisse et la nouvelle loi devrait lui permettre d'harmoniser ses normes avec celles des autres pays européens.

Tout en se félicitant de l'application de la loi aux autres intermédiaires financiers, l'ASB ne voit pas la nécessité de rendre obligatoire la déclaration de soupçon. Après l'échec d'un premier avant-projet en 1994, la nouvelle loi devra maintenant être soumise à l'approbation du Parlement. Déjà certains milieux de droite ont émis des réserves et ne désespèrent pas d'atténuer la portée des innovations les plus contraignantes.

Jean-Claude Buhrer

Contrôler les intermédiaires

Si les banques sont déjà soumises à une surveillance, de nombreux autres intermédiaires financiers échappent aux dispositions légales en vigueur. Le gouvernement helvétique reconnaît lui-même *« ne pas disposer de données statistiques complètes sur ces établissements et personnes qui ne relèvent d'aucune instance particulière »*. Tout au plus sait-on que la Suisse compte quelque 350 gérants de fortune, ainsi que des centaines d'avocats, d'agents fiduciaires et autres conseillers en placement concernés par ce genre d'activité. La nouvelle loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent a pour ambition première de mieux contrôler ces professions par l'intermédiaire de l'administration fédérale des finances.

■ **LA BOURSE DE TOKYO a terminé en hausse, vendredi 21 juin. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a gagné 93,35 points à 22 530,65 points, soit une progression de 0,42 %.**

■ **L'OR a ouvert en baisse vendredi à Hongkong. L'once s'échangeait à 384,35-384,65 dollars contre 385,75-386,05 dollars mercredi en clôture, le marché ayant chômé jeudi.**

■ **LE PRIX DU CUIVRE est à son plus faible niveau depuis mai 1994. Le prix de référence du métal rouge (livraison à trois mois) a reculé de 55 dollars à 1 980 dollars la tonne.**

■ **LES RÉSERVES DE CHANGE de la Banque de France ont augmenté de 350 millions de francs dans la semaine du 6 au 13 juin à 123,24 milliards de francs.**

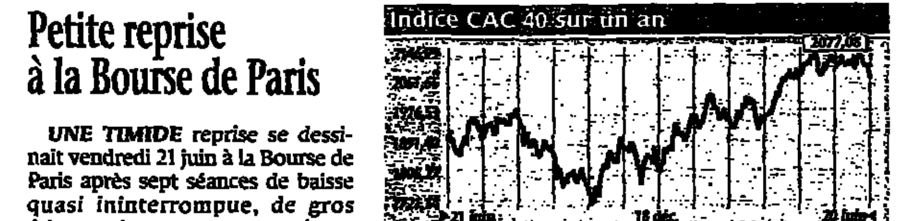
■ ***LE NASDAQ continue de corriger* ses gains à la baisse. Depuis son record du 5 juin, l'indice a perdu 6,5 %, soit l'équivalent de près de 400 points sur la Bourse de New York.**

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↗ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois

NEW YORK ↗ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN → MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

Petite reprise à la Bourse de Paris



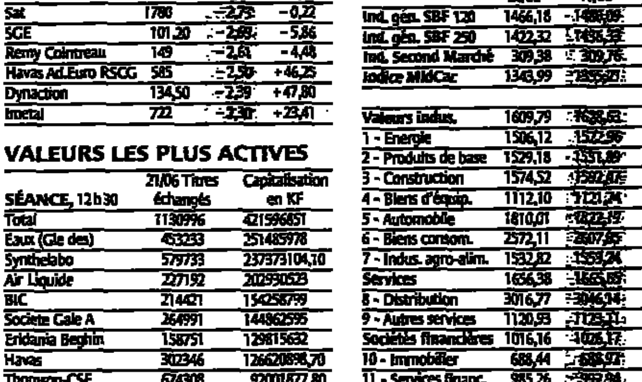
UNE TIMIDE reprise se dessinait vendredi 21 juin à la Bourse de Paris après sept séances de baisse quasi ininterrompue, de gros échanges intervenant sur quelques valeurs comme Synthélabo, la Société générale, Total ou Moulinex. En hausse de 0,16 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard un gain de 0,12 %. Aux alentours de 12 h 45, les valeurs françaises affichaient une hausse moyenne de 0,1 %, à 2 079,25 points. La séance pourrait être plus agitée dans l'après-midi en raison d'opérations d'arbitrages liées à la liquidation. Le volume des transactions s'élevait déjà à 3,2 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel.

Dans le sillage du dollar, en hausse, le franc français s'appréciait face au mark à 3,3890 francs.

La production industrielle a baissé en avril en France de 0,1%. En Allemagne la production est restée inchangée en mai et accuse une baisse de 0,5% sur un an. Pour cette dernière séance du terme de juin, de gros échanges sont effectués sur plusieurs titres. Des rachats de vendeurs à découvert provoquent une nouvelle et sensible hausse de Moulinex +6,8 %. Hausse de 4,9 % de la Compagnie des signaux et de 4,2 % de Plastic Omnium. Dassault Aviation perd 3,7 %, Eurafrance 3,5 % et le CFF 3,3 %.

Total, valeur du jour

IL Y A EU d'importantes transactions sur Total, jeudi 20 juin, à la Bourse de Paris. L'action du pétrolier a légèrement baissé de 0,19 %, à 375 francs, dans un volume très étoffé de 3,98 millions de titres. Les AGF et le CDR ont annoncé mercredi avoir cédé *6,8 millions d'actions Total* à Deutsche Bank Morgan Grenfell à la suite d'une modification du pacte d'actionnaires. Deutsche Bank Morgan Grenfell a tenu le cours à 375 francs, peut-être dans la perspective d'un reclassement ou d'une participation stratégique, et aurait acheté plus de 3 millions de titres sur le marché jeudi.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12 h 30	Cours au 21/06	Var. % 20/06	Var. % 31/12
Moulinex	103	+5,74	+53,73
CS Signaux(CSEE)	260	+5,68	+30
Thomson-CSF	140	+3,70	+28,32
UIC	72	+2,85	+22,24
OLIPAR	106	+1,92	−67,08
Pechiney CIP	239	+1,91	+29,18
Legrand ADP	591	+1,89	+20,61
Rochette (La)	32	+1,58	−2,88
Interbail	266,90	+1,48	+1,09
Promodes	1369	+1,48	+18,94
BAISSES, 12 h 30			
Salvepar (Ny)	423,10	−3,79	+34,74
Eurafrance	1920	−3,51	+22,60
Sade (Ny)	186,20	−3,27	+6,95
BIS	540	−3,22	+48,76
Sat	1780	−2,75	−0,22
SGE	101,20	−2,69	−5,86
Remy Cointreau	149	−2,61	−4,48
Havas Ad.Euro RSCG	585	−2,50	+46,25
Dynaction	134,50	−2,39	+47,80
Imetal	722	−2,30	+23,41

VALEURS LES PLUS ACTIVES

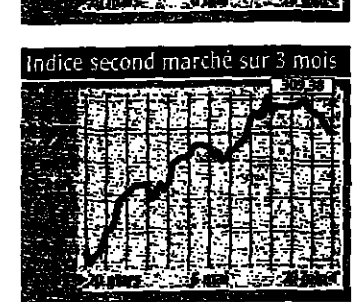
SÉANCE, 12 h 30	21/06 Titres échangés	Capitalisation en KF
Total	1130996	421596851
Eaux (Gle des)	453233	251485978
Synthelabo	579733	237373104,10
Air Liquide	227192	202930523
BIC	214421	154258799
Societe Gale A	264991	144862595
Eridania Beghin	158751	129815632
Havas	302346	126620898,70
Thomson-CSF	674308	92001877,80
Moulinex	835868	85131293,75

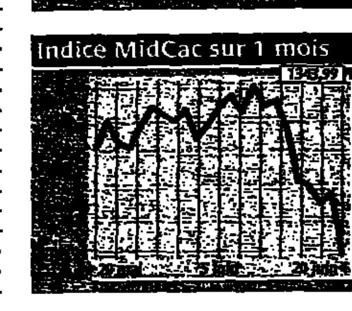
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

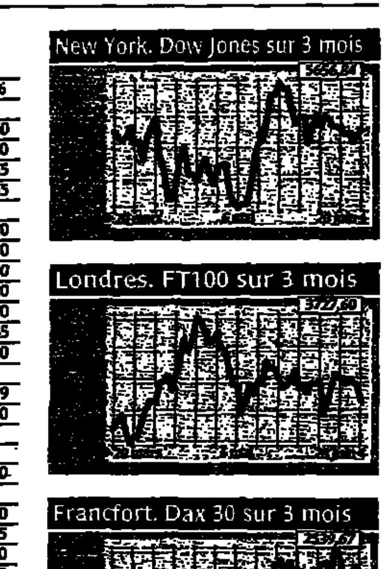
HAUSSES, 12 h 30	Cours au 21/06	Var. % 20/06	Var. % 31/12
Le Bourget	147,30	+42,90	+227,33
Infopoint	136	+13,33	+38,77
Creeks	60	+10,09	+58,31
Kindy #	154	+10	−11,54
Gel 2000	88	+6,02	+1,14
BAISSES, 12 h 30			
Thermador Hold(Ly)	285	−5	−8,38
Airfeu (Ns)	190	−5	−5
Expand s.a	238,50	−4,98	+3,69
Immob.Hotel. #	53	−4,84	−25,77
Jet Multimedia Nom	715	−4,66	+47,85

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	20/06	19/06	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1466,16	1480,09	−0,94
Ind. gén. SBF 250	1422,32	1436,33	−0,98
Ind. Second Marché	309,38	309,76	−0,11
Indice MidCac	1343,99	1355,21	−0,83
Valeurs indus.	1609,79	1628,63	−1,16
1 - Energie	1506,12	1522,96	−1,11
2 - Produits de base	1529,18	1551,89	−1,46
3 - Construction	1574,52	1592,07	−1,13
4 - Biens d'équip.	1112,10	1121,74	−0,86
5 - Automobile	1810,01	1822,19	−0,67
6 - Biens consom.	2572,11	2607,65	−1,34
7 - Indus. agro-alim.	1532,82	1553,24	−1,32
Services	1656,38	1665,65	−0,56
8 - Distribution	3016,77	3046,94	−0,96
9 - Autres services	1120,93	1123,11	−0,19
Sociétés financières	1016,16	1026,17	−0,98
10 - Immobilier	688,44	688,92	−0,07
11 - Services financ.	985,26	992,94	−0,77
12 - Sociétés invest.	1359,72	1382,47	−1,65







Nouvelle avancée à la Bourse de Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé la semaine sur une nouvelle hausse. Pour la quatrième séance consécutive, l'indice Nikkei a fini dans le vert, gagnant, vendredi 21 juin, 93,35 points, soit 0,42 %, à 22.530,65 points.

Jeudi, Wall Street avait aussi accentué ses gains, à l'issue d'une journée marquée par des opérations de mise à jour et d'habillage de portefeuilles à la veille de l'expiration trimestrielle d'options sur des actions et des indices boursiers. L'indice Dow Jones a gagné 11,08 points, soit 0,2 %, à 5.659,43 points.

En Europe, la Bourse de Londres a nettement reculé sous l'influence d'un marché obligataire déçu par l'évolution de la masse monétaire allemande. L'indice Footsie a terminé en baisse de 25,7 points, soit 0,7 %, à 3.727,5 points. L'annonce d'une hausse de 10,5 % de la masse monétaire M 3 en Allemagne en mai a surpris. Ce taux reste supérieur aux objectifs de la Bundesbank et réduit donc les espoirs d'une baisse du taux de prise en pension, troisième taux directeur officieux outre-Rhin. L'indice DAX de la Bourse de Francfort a cédé 0,57 %, à 2.539,67 points.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 20/06	Cours au 19/06	Var. en %
Paris CAC 40	2077,08	2100,70	−1,14
New-York/DJ indus.	5656,84	5648,35	+0,15
Tokyo/Nikkei	22437,30	22367,40	+0,31
Londres/FT100	3727,60	3753,20	−0,69
Francfort/Dax 30	2539,67	2554,29	−0,58
Frankfort/Commer.	897,07	900,19	−0,34
Bruxelles/Bel 20	2063,83	2063,83	—
Bruxelles/Général	1753,40	1753,40	—
Milan/MIB 30	1005	1005	—
Amsterdam/Gé. Cbs	377,20	379,10	−0,50
Madrid/Ibex 35	368,78	371,09	−0,63
Stockholm/Affarsal	1536,78	1536,78	—
Londres FT30	2750	2769,10	−0,69
Hong Kong/Hang S.	10904,50	10904,50	—
Singapour/Strait t	2299,22	2291,93	+0,32

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	20/06	19/06
Alcoa	59,12	59,37
American Express	43,62	44,87
Allied Signal	56,87	56,62
AT & T	62	61,50
Bethlehem	11,50	11,50
Boeing Co	87,37	84,75
Caterpillar Inc.	67,12	66
Chevron Corp.	60,50	60,37
Coca-Cola Co	46,75	46,37
Disney Corp.	61,62	61,12
Du Pont Nemours&Co	79,87	78,12
Eastman Kodak Co	79	78,50
Exxon Corp.	85,75	84,87
Gén. Motors Corp.H	57	57
Gén. Electric Co	85,62	85,62
Goodyear T & Rubbe	48,37	48,87
IBM	100,75	102,25
Intl Paper	40,12	39,62
J.P. Morgan Co	85	85,87
Mc Don Dougl	48	47,62
Merck & Co.Inc.	65	63,87
Minnesota Mng.&Mfg	69	68,62
Philip Moris	102,50	102,37
Procter & Gamble C	90,25	89,87
Sears Roebuck & Co	48,62	49,87
Texaco	84,37	84,87
Union Carb.	42,37	42,75
Utd Technol	111,75	111,12
Westingh. Electric	18,12	18,87
Woolworth	21,37	21,87

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	20/06	19/06
Allied Lyons	4,67	4,65
Barclays Bank	7,88	8
B.A.T. industries	5,11	5,15
British Aerospace	9,77	9,73
British Airways	5,55	5,55
British Gas	1,83	1,85
British Petroleum	5,55	5,58
British Telecom	3,64	3,72
B.T.R.	2,54	2,57
Cadbury Schweppes	4,96	4,93
Eurotunnel	1,05	1,05
Forte	3,70	3,50
Glaxo	8,62	8,70
Grand Metropolitan	4,21	4,22
Guinness	4,53	4,59
Hanson Plc	1,80	1,81
Great Ic	6,59	6,54
H.S.B.C.	9,60	9,63
Impérial Chemical	8,09	8,31
Legal	6,74	6,74
Marks and Spencer	4,69	4,74
National Westminst	6,20	6,25
Peninsular Orienta	5,06	5,05
Reuters	7,67	7,67
Saatchi and Saatch	1,15	1,15
Shell Transport	9,30	9,32
Smithkline Beecham	6,42	6,44
Tate and Lyle	4,51	4,53
Univeler Ltd	12,77	12,69
Zeneca	13,90	13,76

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	20/06	19/06
Allianz Holding N	2500	2549
Basf AG	423,10	424,60
Bayer AG	53,79	53,90
Bay hyp&Wechselbk	36,05	36,55
Bayer Vereinsbank	41,02	41,55
BMW	875	876
Commerzbank	310	314,20
Continental AG	24,96	24,70
Daimler-Benz AG	834,50	827,30
Degussa	509,80	504,20
Deutsche Babcock A	95,50	96,90
Deutsche Bank AG	69,75	70,45
Dresdner BK AG FR	38,10	38,20
Henkel VZ	644	647
Hoechst AG	52,53	52,79
Karstadt AG	601,80	602,80
Kaufhof Holding	590	600
Linde AG	999	991
DT. Lufthansa AG	219,50	217,50
Man AG	366,80	382
Mannesmann AG	531	532,80
Mettallges AG	27,20	27,25
Preussag AG	370	368,50
Rwe	58,10	58,20
Schering AG	112,50	112,45
Siemens AG	81,82	82,44
Thyssen	273,80	276,30
Veba AG	84,40	84,47
Viag	591	594
Wellag AG	858	860

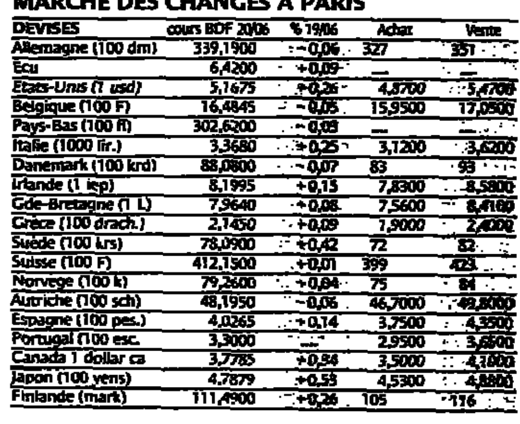
LES TAUX

PARIS ↗ Jour le jour | PARIS ↗ OAT 10 ans | NEW YORK ↘ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT ↘ Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Hausse du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL du Matif a ouvert en hausse vendredi 21 juin. Après quelques minutes de transactions, l'échéance septembre gagnait 22 centièmes, pour s'inscrire à 120,88 points. Le taux de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,65 %, soit 0,01 % au-dessus du titre d'Etat allemand de même échéance. La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en légère baisse, affecté par l'annonce d'une progression de l'indicateur d'activité industrielle de la réserve fédérale de Philadelphie. La composante prix de cet indice s'est établi à 15,5 points en juin, contre 10,2 points le mois précédent. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans était remonté, en clôture, à 7,11 %.

La Banque de France avait, sans surprise, laissé inchangés ses taux directeurs.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 20/06	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	3,75	6,65	7,44	2,40
Allemagne	3,19	6,62	7,37	1,60
Grande-Bretagne	5,63	8,12	8,38	2,70
Italie	9,25	9,73	10,01	4,50
Japon	0,44	3,22	—	−0,29
États-Unis	5,25	6,93	7,10	2,90

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 20/06	Taux au 19/06	indice (base 100 fin 95)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,59	5,45	99,80
Fonds d'État 5 à 7 ans	NC	NC	NC
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,51	6,41	100,37
Fonds d'État 10 à 15 ans	NC	NC	—
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,28	7,21	100,34
Obligations françaises	6,83	6,77	100,37
Fonds d'État à TME	−1,88	−1,89	101,20
Fonds d'État à TRE	NC	NC	NC
Obligat. franç. à TME	−1,42	−1,48	100,77
Obligat. franç. à TRE	NC	NC	—

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 6,75 %)

	Achat 20/06	Vente 20/06	Achat 19/06	Vente 19/06
Jour le jour	3,7500	—	3,7500	—
1 mois	3,78	3,90	3,69	3,81
3 mois	3,93	4,06	3,95	4,07
6 mois	4,02	4,14	4,10	4,22
1 an	4,25	4,37	4,35	4,47
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	3,9063	—	3,9023	—
Pibor Francs 3 mois	4,0273	—	4	—
Pibor Francs 6 mois	4,1563	—	4,1328	—
Pibor Francs 9 mois	4,2852	—	4,2500	—
Pibor Francs 12 mois	4,4258	—	4,3750	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	4,4948	—	4,4896	—
Pibor Ecu 6 mois	4,5000	—	4,5052	—
Pibor Ecu 12 mois	4,6875	—	4,6771	—

MATIF

Echéances 20/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Sept. 96	114646	—	120,92	120,56	120,66
Déc. 96	3822	119,64	119,66	119,36	119,42
Mars 97	192	—	119,46	119,20	119,24
Juin 97	—	—	—	—	—
PIBOR 3 MOIS					
Sept. 96	40318	95,79	95,81	95,70	95,75
Déc. 96	13458	95,61	95,63	95,51	95,55
Mars 97	5287	95,39	95,41	95,30	95,34
Juin 97	2516	95,17	95,18	95,09	95,12
ÉCU LONG TERME					
Sept. 96	950	—	90,06	89,80	89,92
Déc. 96	—	—	—	—	—

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 20/06	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Juin 96	21881	2090	2090	2066	2068
Juillet 96	753	2089	2089	2067	2067
Août 96	50	—	2086,50	2086,50	2074
Sept. 96	2352	2103,50	2103,50	2083,50	2081,50

LES MONNAIES

US/F ↗ 5,1675 | US/DM ↗ 1,5240 | US/¥ ↗ 108,1800 | DM/F ↘ 3,3919 | £/F ↗ 7,9640

Rebond du dollar

LE DOLLAR était orienté à la hausse, vendredi matin 21 juin, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,5265 mark, 108,75 yens et 5,1730 francs. Les démentis apportés par la Banque du Japon à une éventuelle hausse de son taux d'escompte ont rassuré les investisseurs et apporté un soutien au billet vert. Mercredi 19 juin, l'agence de presse nippone Kyodo avait affirmé qu'un resserrement de la politique monétaire japonaise aurait lieu dès le mois de juillet. Un relèvement du taux d'escompte, fixé à 0,5 % depuis le mois de septembre 1995, rendrait le yen plus rémunérateur pour les investisseurs. Affecté par le rebond de la monnaie américaine, le deutschemark cédait du terrain, vendredi matin, face aux autres devises européennes. Il cotait 3,3880 francs et 1 005 lires.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 20/06	% 19/06	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	339,1900	−0,06	327	351
Ecu	6,4200	+0,09	—	—
Etats-Unis (1 usd)	5,1675	+0,26	4,8700	5,4700
Belgique (100 F)	16,4845	−0,05	15,9500	17,0500
Pays-Bas (100 fl)	302,6200	−0,08	—	—
Italie (1000 lir.)	3,3680	+0,25	3,1200	3,6200
Danemark (100 krd)	88,0800	−0,07	83	93
Irlande (1 iep)	8,1995	+0,15	7,8300	8,5800
Gde-Bretagne (1 L)	7,9640	+0,08	7,5600	8,4100
Grèce (100 drach.)	2,1450	+0,09	1,9000	2,4000
Suède (100 krs)	78,0900	+0,42	72	82
Suisse (100 F)	412,1500	+0,01	399	423
Norvege (100 k)	79,2600	+0,04	75	84
Autriche (100 sch)	48,1950	−0,06	46,7000	49,8000
Espagne (100 pes.)	4,0265	+0,14	3,7500	4,3500
Portugal (100 esc.	3,3000	—	2,9500	3,6500
Canada 1 dollar ca	3,7785	+0,34	3,5000	4,1000
Japon (100 yens)	4,7879	+0,53	4,5300	4,8800
Finlande (mark)	111,4900	+0,26	105	116

PARITES DU DOLLAR

	21/06	20/06	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,5240	1,5220	+0,13
TOKYO : USD/Yens	108,1800	107,9600	+0,20

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	5,1397	5,1382	5,1522	5,1512
Yen (100)	4,7625	4,7572	4,7565	4,7534
Deutschemark	3,3961	3,3956	3,3957	3,3955
Franc Suisse	4,1250	4,1225	4,1261	4,1220
Lire ital. (1000)	3,3577	3,3562	3,3503	3,3488
Livre sterling	7,9398	7,9331	7,9630	7,9578
Peseta (100)	4,0220	4,0174	4,0180	4,0163
Franc Belge	16,506	16,499	16,506	16,488

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	3,81	3,97	4,12
Eurodollar	5,37	5,50	5,69
Eurolivre	5,87	5,87	5,81
Eurodeutschemark	3,37	3,37	3,44

L'OR

	cours 20/06	cours 19/06
Or fin (k. barre)	63800	63800
Or fin (en lingot)	64000	63950
Once d'Or Londres	386,30	384,40
Pièce française(20f)	365	367
Pièce suisse (20f)	365	367
Pièce Union lat(20f)	366	367
Pièce 20 dollars us	2415	2400
Pièce 10 dollars us	1282,50	1282,50
Pièce 50 pesos mex.	2370	2390

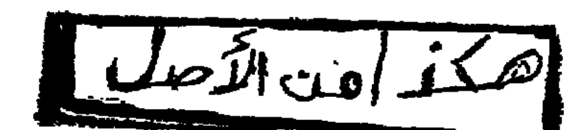
LE PÉTROLE

En dollars	cours 20/06	cours 19/06
Brent (Londres)	—	—
WTI (New York)	18,19	—
Crude Oil (New York)	17,81	—

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	20/06	19/06
Dow-Jones comptant	208,21	207,16
Dow-Jones à terme	355,28	355,32
CRB	248,88	249,55
METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2075	2075
Cuivre à 3 mois	2003	2010
Aluminium comptant	1477	1483
Aluminium à 3 mois	1512,50	1512
Plomb comptant	782	797,50
Plomb à 3 mois	788,50	802,50
Etain comptant	6159	6150
Etain à 3 mois	6185	6136
Zinc comptant	1000,50	1002,50
Zinc à 3 mois	1026	1029
Nickel comptant	7680	7720
Nickel à 3 mois	7795	7820

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,10	5,16
Platine à terme	394,60	395
Palladium	130,45	130
GRAINES, DENREES (Chicago)		$/boisseau
Blé (Chicago)	4,88	4,95
Maïs (Chicago)	4,72	4,79
Grain. soja (Chicago)	7,81	7,89
Tourt. soja (Chicago)	242,70	242,50
GRAINES, DENREES (Londres)		£/tonne
P. de terre (Londres)	—	—
Orge (Londres)	—	—
SOFTS		$/tonne
Cacao (New-York)	1376	1382
Café (Londres)	1896	1905
Sucre blanc (Paris)	1517,96	1517,96
OLÉAGINEUX, AGRUMES		cents/tonne
Coton (New-York)	0,76	0,76
Jus d'orange (New-York)	1,22	1,25



RÈGLEMENT MENSUEL

VENDREDI 21 JUIN

Liquidation : 21 juin

Taux de report : 3,75

Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↗ PARIS

+0,14 %

CAC 40 : 2079,90

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
[illegible]				

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Nominal (1)
[illegible]				
Volkswagen A.G #	1874	1870	- 0,21	50
Volvo (act.B) #	120	117,50	- 2,08	5
Western Deep #	198	199,10	+ 0,55	2
Yamanouchi #	113,60	112,30	- 1,14	50
Zambia Copper	3,05	3,03	- 0,65	—

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 21 JUIN

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
[illegible]		

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

[illegible]		
Lucia ◆	52,80	52,80
Monoprix ◆	158	158
Metal Deploye ◆	410	410
Mors ¤	14	13,80
Navigation (Nle)	65	65
Paluel-Marmont ◆	260,10	260,10
Exa.Clairefont(Ny) ◆	1400	1400
Parfinance	205	204,50
[illegible]		

SECOND MARCHÉ

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 21 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

NOUVEAU MARCHÉ

Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 21 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
[illegible]		

HORS-COTE

Une sélection. Cours relevés à 12 h 30

VENDREDI 21 JUIN

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Crédit Gén.Ind. ◆	29	29
Générale Occidentale ◆	38,45	46,45
Mumm ◆	1360	1360
Nobel ◆	170	170
Sté lecteurs du Monde ◆	187	187

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; *Ny = Nancy; Ns = Nantes.*

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon *détaché; ● droit détaché; o = offert;* d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV et FCP

Une sélection

Cours de clôture le 20 juin

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]		

[illegible]		
Cadence 1 D	1065,55	1055
Cadence 2 D	1053,15	1042,72
Cadence 3 D	1041,24	1030,93
Capimonétaire C	2002,51	2000,51
Capimonétaire D	1860,60	1858,74
[illegible]		
Sogeliance D	1609,77	1578,21
Sogenfrance Tempo D	145,71	142,85

SYMBOLES

○ cours du jour; ◆ cours précédent.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

AUJOURD'HUI

SPORTS

FOOTBALL L'équipe de France rencontre les Pays-Bas, samedi 22 juin à Liverpool, en quarts de finale du Championnat d'Europe des nations. ● LES FRANÇAIS, qui ont franchi le premier tour d'une compétition internationale pour la première fois depuis 1986, espèrent poursuivre sur leur lancée, dans une moitié de tableau rendue plus aisée par l'élimination de l'Italie. ● ILS SAVENT qu'ils peuvent compter notamment sur une organisation défensive qui a fait ses preuves. Cette efficacité doit beaucoup au trio de milieux de terrain composé de Didier Deschamps, Vincent Guérin et Christian Karembeu. ● LES NÉERLANDAIS espèrent s'imposer en retrouvant l'unité et le talent qui leur ont fait défaut pendant le premier tour. ● LES AUTRES QUARTS de finale opposeront l'Angleterre à l'Espagne, le Portugal à la République tchèque et la Croatie à l'Allemagne.

L'équipe de France compte faire tomber les Pays-Bas dans son tiroir

Face à la sélection de Gus Hiddink, en quarts de finale de l'Euro 96, samedi 22 juin à Liverpool, les Bleus misent une nouvelle fois sur l'organisation défensive imaginée par Aimé Jacquet et irréprochable depuis le début de la compétition

NEWCASTLE
de notre envoyé spécial

Après avoir musardé sur les prairies de Leeds et de Newcastle, l'équipe de France est conviée à une nouvelle garden party, à Liverpool, en quarts de finale, face aux Pays-Bas, samedi 22 juin. Qu'en passant soit louée l'excellente qualité des pelouses de cet Euro. L'herbe n'y est pas seulement plus verte qu'ailleurs. Elle est grasse, drue, coupée à la hauteur réglementaire de trois quarts de pouce, soit deux centimètres environ, comme l'exige l'Union européenne football (UEFA). C'est pitié que de jouer au foot sur un pareil tapis. Pour un peu, on exigerait que le fameux panneau « Do not walk » (Ne pas marcher) en interdise l'accès.



EURO 96

George Green, le responsable de l'entretien du Saint James Park à Newcastle, tond sa pelouse dans le sens de la longueur. Mais les directives de l'UEFA l'ont contraint à changer pour celui de la largeur – les juges de ligne ont de meilleurs repères – pendant l'Euro. Comme les anciennes coupes étaient encore visibles sous les nouvelles, le terrain de Newcastle offrait un quadrillage parfait, idéal pour apprécier l'organisation de l'équipe d'Aimé Jacquet face à la Roumanie, puis la Bulgarie.

Mardi, contre l'équipe de Hristo Stoïchkov, la France était organisée en un 4-3-2-1. Quatre arrières (Lilian Thuram, Laurent Blanc, Marcel Desailly, Bixente Lizarazu), trois milieux récupérateurs (Christian Karembeu, Didier Deschamps et Vincent Guérin), deux milieux offensifs (Youri Djorkaeff et Zinedine Zidane, le second appréciant que le premier se tienne un peu devant lui pour se donner une possibilité supplémentaire de passe) et un attaquant pur (Christophe Dugarry).

En position défensive, l'équipe de France pratique ce que le sélectionneur national a baptisé *« la technique du tiroir »*. L'ensemble des joueurs se déplacent de droite à gauche et de gauche à droite, en suivant la balle maniée par l'adversaire. L'idée est de ne laisser aucun interstice dans le bloc défensif et de le faire coulisser en largeur, dès que la balle change de côté. Le nombre d'éléments qui constituent chaque ligne fait varier la distance à parcourir. Christophe Dugarry ou Patrice Loko, chargés du premier pressing sur les défenseurs, doivent avaler des kilomètres, tout comme Youri Djorkaeff et Zinedine Zidane. C'est une des raisons qui obligent Aimé Jacquet à les remplacer régulièrement en cours de rencontre. Mais, en même temps, leur premier rideau peut se faire traverser sans qu'il y ait préjudice.

MOUVEMENT PERPÉTUEL

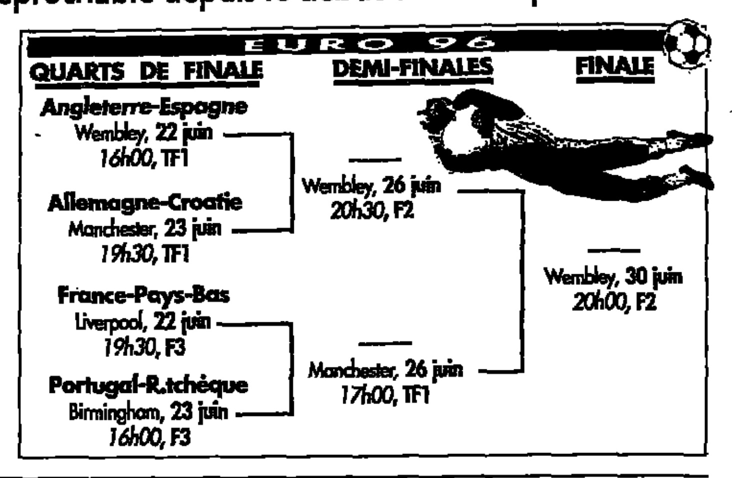
Avec ce système 4-3-2-1, les quatre arrières sont dans une position relativement confortable. Etant donné leur nombre, leurs déplacements latéraux sont forcément de faible envergure. En revanche, le moindre espace laissé est immédiatement investi par les attaquants adverses, et les Pays-Bas ont quelques arguments à faire valoir de ce côté.

Mais la clé du système français réside dans les trois milieux récupérateurs. Eux n'ont pas le droit de se faire passer, sous peine de mettre la défense en difficulté. Ils ont aussi un large espace à protéger. Ils décident de la propriété du ballon. C'est dans leur territoire que le jeu atteint la plus haute intensité. Ils sont l'objet d'une attention particulière de la part du sélectionneur. *« Quand le milieu faiblit, nous sommes tout de suite en grand danger »*, explique-il.

Do not walk. Telle pourrait donc être également la devise de Didier Deschamps, Christian Karembeu et Vincent Guérin. Ces trois-là ont réinventé le mouvement perpétuel. Ils brûlent des calories pour la juste cause. Respectivement à la Juventus de Turin et à la Sampdoria de Gênes, les deux premiers ont suivi l'école du *calcio*, la plus exigeante. Sur le terrain, ils pensent en italien. *Dans le feu de l'action, ils communiquent d'ailleurs parfois dans cette langue.* Le Parisien Vincent Guérin a, lui, tardé à convaincre Aimé Jacquet, qui l'a convoqué en équipe de France contre la Slovaquie sous la pression populaire. Le sélectionneur ne s'est pas déjugé depuis.

Si l'équipe de France n'a pas toujours brillé dans cet Euro, aucun de ses adversaires n'a jamais rien pu démontrer contre elle. L'inoxydable trio y est pour beaucoup. Aimé Jacquet comptera encore sur lui, samedi, pour ranger l'équipe des Pays-Bas dans son tiroir.

Benoît Hopquin



L'apprentissage italien de Christian Karembeu

NEWCASTLE
de notre envoyé spécial

Les footballeurs sont comme les peintres. Ils se doivent de passer par l'Italie pour apprendre leur art. Il y a un an, Christian Karembeu était encore surnommé le chien fou. A Nantes, son trop-plein d'énergie débordait sans cesse. *« Un sacré tempérament »*, dit-on dans ces cas-là. Les arbitres n'avaient pas cette mansuétude et faisaient pleuvoir les cartons.

En signant à la Sampdoria de Gênes, Christian Karembeu prenait ses distances avec le public de l'Hexagone. Son club n'était pas qualifié en Coupe d'Europe. Il n'avait donc aucune chance d'y croiser un club français, moment privilégié où les exilés se rappellent au souvenir de la mère patrie. La Samp végétait dans le milieu de tableau du championnat d'Italie, pas vraiment le meilleur endroit pour défrayer la chronique. Son nom était simplement réapparu au moment de la reprise des essais nucléaires français : le Néo-Calédonien avait fermement milité contre la décision de Jacques Chirac.

Un an plus tard, la France redécouvre son joueur comme César son fils Marius. C'est le même et ce n'est plus le même, pourrait-on dire en parodiant Raimu. La fougue est toujours là, intacte. Mais elle s'est mâtinée d'une forme de sagesse qui, loin d'affadir le joueur, le rend plus présent encore sur le terrain. *« J'ai beaucoup appris dans le calcio, notamment le sens tactique,* explique l'intéressé. *Je suis beaucoup plus réfléchi dans mes courses, dans mes appels de balle. J'ai toujours le même besoin de me dépenser, mais je sais désormais mesurer mes interventions. »*

UN NOUVEAU DÉRACINEMENT

En juin 1995, le public n'avait pas très bien compris cet impérieux besoin de quitter Nantes, qui allait participer à la Ligue des champions. Après dix ans en Loire-Atlantique, le joueur était arrivé à saturation. Sans doute Christian Karembeu sentait-il aussi que sa personnalité était gommée dans cette génération à qui on prêtait tant de points communs. *« A Nantes, je connaissais mes partenaires depuis des années. Nous étions devenus un groupe où chacun rattrapait les erreurs de l'autre. A Gênes, je m'assume moi-même. C'est plus strict, plus professionnel. »* Il avait besoin de relancer une vie qui menaçait de sombrer dans la monotonie. Il lui fallait un nouveau déracinement, après celui qui l'avait fait quitter la Nouvelle-Calédonie, à l'âge de seize ans, pour le centre de formation de la Jonelière.

Si l'amateur français l'avait perdu de vue à Gênes, des gens plus avertis ont continué de suivre sa progression. En arrivant à la fin de saison au Real de Madrid, Fabio Capello, l'ancien entraîneur du Milan AC, a insisté pour son recrutement. L'affaire bloque encore sur la question du montant du transfert. Mais Christian Karembeu possède désormais la reconnaissance internationale. Ses excellentes prestations lui ont valu un surnom dans la presse anglaise : le cheval vapeur.

« Je suis aujourd'hui plus serein, affirme l'international. *Je connais mes qualités et les défauts que j'ai encore à travailler. »* Par bouffées, reviennent parfois les comportements du chien fou. Il se laisse emporter jusqu'à succomber à la facilité. Mais Didier Deschamps, le Turinois, et Marcel Desailly, le Milanais, fort de leur antériorité dans le championnat italien, se chargent de *« recadrer »* leur coéquipier quand il se grise. A vingt-six ans, Christian Karembeu n'a pas achevé son voyage initiatique.

B. H.

Gus Hiddink, fils indigne de l'Ajax d'Amsterdam

LONDRES
de notre envoyé spécial

Il entre, il marque, et il s'en va. Patrick Kluivert n'a pas encore vingt ans, et il s'est déjà fait une spécialité de ces fulgurantes estocades. Mardi 18 juin, à 20 h 50 précises, les Pays-Bas agonisaient sur la pelouse de Wembley. L'Angleterre venait d'inscrire le quatrième but, qui éliminait la sélection orange. Gus Hiddink, l'entraîneur batave, s'est alors tourné vers Kluivert. Une nouvelle fois promu au rang d'homme providentiel, celui-ci ne l'a pas déçu. Six minutes après son entrée en jeu, il qualifiait la Hollande, et, par contrecoup, éliminait l'Ecosse. Les joueurs des *Highlands* rejoignaient la liste des « victimes » de Kluivert, après l'Eire, écartée de l'Euro quelques mois plus tôt, et le Milan AC, délesté de sa couronne européenne au profit de l'Ajax d'Amsterdam en 1995.

Dans un océan de désarroi, Gus Hiddink venait de s'offrir une unique satisfaction, et, qui sait, une pincée d'espoir avant le quart de finale, samedi 22 juin, contre la France. Malgré une grave opération du genou, et une longue convalescence, Patrick Kluivert n'a rien perdu de son sens du but. Il incarnait soudain la Hollande dont rêve son entraîneur. Hiddink avait bien besoin de ce réconfort. Les soucis ne lui manquent pas. Personne ne sait s'il contrôle encore son équipe, si les dissensions nées dans les coulisses ne se mettent pas à fleurir sur le terrain. Chez les bookmakers, la cote des Pays-Bas, impitoyable baromètre, a dégringolé du statut de favori à celui plus modeste d'outsider.

Tout a commencé lorsque Edgar Davids, joueur brillant, formé au moule de l'Ajax d'Amsterdam et en instance de transfert vers le Milan AC, a été remplaçant pour le premier match contre l'Ecosse alors qu'il espérait être un joueur clé de la sélection. Furieux, Davids a fait part, sans nuances, de son ire aux journalistes. C'était mettre en cause le pouvoir de l'entraîneur, qui, par définition, ne souffre aucune atteinte. Gus Hiddink a donc décidé de renvoyer le rebelle dans ses foyers, et conseillé aux autres de tenir leur langue.

CONTESTATIONS

Même si l'écrasante majorité des joueurs a choisi le silence, Davids n'était pas seul dans le camp des contestataires. Son ami Clarence Seedorf ne se privait pas pour s'interroger sur les schémas tactiques retenus par l'entraîneur. Contre l'Ecosse, lui-même avait dû consentir à reculer d'un cran, à quitter le milieu de terrain pour épauler la défense. Devant, la méforme de Patrick Kluivert contraignait Dennis Bergkamp à jouer en position d'avant-centre, alors qu'il préfère se tenir à distance de la surface de réparation. Toutes les questions sur le style néerlandais remontaient d'un seul élan à la surface. Il s'inspire de l'Ajax sans en posséder tous les moyens. Il laisse parfois apparaître une trop grande rigidité, une résistance obstinée à l'imprévu. *« Quand vous parvenez à casser leur rythme, ils s'arrêtent de jouer,* explique Alex Ferguson, l'entraîneur de Manchester United. *Ils semblent perdre leur confiance mutuelle, un élément fondamental dans le système de l'Ajax. »*

La défaite contre l'Angleterre a porté au paroxysme ces insuffisances, anodines lorsque l'équipe contrôle un match. Wembley devenait soudain *« une leçon »* délivrée par un maître bien sévère, comme l'avouait sans fausse pudeur Gus Hiddink. Curieux effet de miroir. En cette soirée parfaite, les Anglais avaient renvoyé à l'adversaire l'image de son propre jeu. Vif, spectaculaire, efficace. Et offensif. Ils avaient suivi à la lettre ces consignes, tandis que les Néerlandais s'évertuent en vain à en retrouver la formule, depuis le début de la compétition. Il y a bien eu quelques éclairs contre la Suisse, une brassée de mouvements digne d'attention. Rien d'autre.

Les supporteurs n'ont d'autre recours que l'histoire pour se rassurer. Les Pays-Bas sont des habitués des premiers tours difficiles. Lors de la dernière Coupe du monde, ils ont eu la plus grande peine à s'extirper d'un groupe facile. En quarts de finale, ils ont livré face au Brésil l'un des meilleurs matches du tournoi. Les futurs champions du monde avaient dû puiser dans leurs ressources pour les éliminer.

Pascal Ceaux

Bixente Lizarazu à Bilbao, Mickaël Madar à La Corogne

Deux nouveaux joueurs du groupe d'Aimé Jacquet ont confirmé, jeudi 20 juin, à Newcastle, leur départ vers l'Espagne. Bixente Lizarazu a annoncé qu'il avait signé un contrat de quatre ans avec l'Athletic Bilbao. Le défenseur des Girondins de Bordeaux sera le premier joueur étranger à évoluer dans le club, où il rejoindra l'ancien entraîneur du Paris SG, Luis Fernandez. Mickaël Madar, l'attaquant de l'AS Monaco, a lui fait savoir qu'il ne restait plus que quelques détails à régler avant la signature d'un contrat de trois ans au Deportivo La Corogne, où il rejoindra Corentin Martins. Par ailleurs, l'OM a annoncé que le milieu de terrain de Hambourg, Iordan Letchkov, l'un des meilleurs joueurs de la sélection bulgare pendant l'Euro, a signé, jeudi, au club marseillais pour trois ans.

■ **TENNIS : Thomas Muster a déclaré forfait pour le tournoi de Wimbledon**, qui débutera lundi 24 juin. L'Autrichien, classé numéro deux mondial mais seulement désigné tête de série numéro 7 par le comité du All England Club, souffrirait d'une déchirure musculaire dans le haut de la cuisse gauche interdissant les flexions indispensables au jeu sur gazon.

■ **VOILE : le navigateur franco-suisse Laurent Bourgnon** a été récupéré sain et sauf par un cargo minéralier, après le chavirage de son trimaran *Primagaz*, qui l'a projeté dans l'Atlantique et l'a conduit à déclencher sa balise de détresse, jeudi 20 juin. Il occupait alors la quatrième place de la transat anglaise en solitaire partie, dimanche 16 juin, de Plymouth (sud de l'Angleterre).
Le vainqueur de la dernière édition de la Route du rhum, naviguait tranquillement sous pilote automatique lorsque celui-ci a lâché, le projetant à la mer.

Renault veut se retirer de la formule 1 en plein succès

« IL FAUT savoir se retirer en pleine gloire, et ne pas faire le combat de trop. » En annonçant, jeudi 20 juin, la décision de Renault de cesser de produire des moteurs de formule 1 à la fin de 1997, Patrick Faure, PDG de Renault Sport, a choisi le terrain sportif. Les chiffres lui donnent raison. Depuis le premier engagement de la Renault turbo en Grande-Bretagne, en 1977, la firme au losange a accumulé un palmarès exceptionnel.

En remportant 80 des 261 grands prix auxquels la marque a participé, Renault a largement atteint ses objectifs. Avec les écuries Williams et Benetton, le moteur Renault a obtenu les quatre derniers titres de champion du monde des constructeurs. Le pilote britannique Nigel Mansell, en 1992, puis Alain Prost, l'année suivante, ont gagné le championnat des conducteurs sur Williams-Renault. Et l'Allemand Michael Schumacher a permis à Benetton-Renault de conquérir les deux titres l'an dernier. Avec six victoires en huit courses, Williams et Renault dominent outrageusement la formule 1 cette saison. Mais la répétition de ces succès ne constitue plus un événement. Au contraire, Renault prend le risque d'une publicité négative à l'occasion de chaque échec. Ce fut le cas après la défaillance du moteur de Damon Hill à Monaco, ou avec la domination de ses pilotes par Michael Schumacher au volant d'une Ferrari à Barcelone. Patrick Faure a donc annoncé, jeudi, que Renault *« poursuivrait son engagement financier »* pour conserver tous ses titres, jusqu'à l'issue normale de ses contrats avec les écuries Williams et Benetton.

A cette date, la direction de Renault espère que *« l'image, la notoriété et le dynamisme de la marque resteront au zénith »*. Il existe cependant un risque réel pendant les 18 prochains mois. Après cinq titres consécutifs, Honda avait connu la défaite pour sa dernière année de collaboration avec McLaren, en 1992. La montée en puissance des moteurs Ferrari et Peugeot, les projets de Ford avec Jackie Stewart, annoncent une concurrence accrue pour les 24 grands prix qui restent à disputer.

En prenant soin d'aller présenter personnellement sa décision aux 150 personnes de Renault Sport à Viry-Châtillon (Essonne), Louis Schweitzer, le PDG de l'entreprise, a voulu rassurer des techniciens qui pourraient être rapidement tentés par les sirènes de la concurrence. Il leur a proposé *« de mettre leurs compétences au service des clients. »* C'est ainsi qu'ils devront concevoir un moteur 5 cylindres pour les modèles haut de gamme de la marque, et prendre en charge toutes les motorisations sportives des nouveaux modèles.

Le départ de Renault s'inscrit dans ce que Patrick Faure appelle la *« décision stratégique d'un constructeur automobile généraliste pour lequel la formule 1 n'est pas un but en soi »*. Confrontée à la saturation et à la concurrence qui règnent sur le marché européen, la direction de l'entreprise prépare les *« solutions à moyen et à long terme »* pour assurer son développement. Patrick Faure a cependant précisé que le contexte économique actuel n'est pour rien dans un choix qui ne peut préjuger de la situation économique en 1998.

En mettant en place une *« cellule de veille technologique »* comme elle l'avait fait en 1987 et 1988, après l'arrêt de sa propre écurie, Renault se garde cependant la possibilité de revenir à *« la compétition automobile, pour laquelle il n'existe aucun substitut »*. La création de nouveaux grands prix en Asie et le retour de ceux-ci aux Etats-Unis pourraient lui redonner l'ambition de s'imposer sur ces vastes marchés.

Christophe de Chenay

20 ans de Grands Prix

- **1977 :** René Arnoux pilote la première Renault Turbo à Silverstone.
- **1979 :** Jean-Pierre Jabouille remporte le Grand Prix de France.
- **1982 :** doublé de René Arnoux et d'Alain Prost au Grand Prix de France.
- **1986 :** la direction de la Régie Renault suspend son engagement en F1.
- **1989 :** retour de Renault et première victoire du moteur V10 atmosphérique avec Thierry Boutsen sur Williams au Grand Prix du Canada.
- **1992 :** titres conducteur pour Nigel Mansell et constructeur pour Williams-Renault.
- **1993 :** doubles titres pour Alain Prost et Williams-Renault.
- **1994 :** titre constructeur pour Williams-Renault.
- **1995 :** doubles titres pour Michael Schumacher et Williams-Renault. Les pilotes Renault sont aux quatre premières places du championnat.

Une mission de dix-sept jours pour la navette américaine Columbia

Jean-Jacques Favier ouvre l'ère des astronautes français scientifiques

La navette spatiale américaine a décollé jeudi 20 juin, à 16 h 49 (heure française), de Cap Canaveral (Floride) pour une mission scientifique de dix-sept jours. L'astronaute français Jean-Jacques Favier, quarante-sept ans, physicien-chercheur, accompagnait l'équipage, comme responsable des expériences. Son vol devrait être suivi en août de celui que Claudie André-Deshays, première Française à aller dans l'espace, fera avec les Russes.

CAP CANAVERAL
de notre envoyé spécial

Jean-Loup Chrétien, Patrick Baudry, Michel Tognini, Jean-Pierre Haigneré, tous étaient pilotes de chasse. Jean-François Clervoy était ingénieur et polytechnicien. Jean-Jacques Favier, lui, est physicien. « *Le premier scientifique français à partir dans l'espace* », annonce fièrement le Centre national d'études spatiales (CNES). Ce qu'il a fait en embarquant sur la navette spatiale américaine Columbia qui a décollé, jeudi 20 juin, de Cap Canaveral (Floride) avec un équipage de sept personnes pour une mission scientifique de dix-sept jours.

Le sixième de nos astronautes à s'arracher à l'attraction terrestre ouvre ainsi une ère nouvelle. Fini le temps des pionniers. Les astronautes ne font plus rêver les foules. Ils travaillent comme à l'usine ou au laboratoire. Sur le vol STS-78, la 78e mission d'une navette américaine, le colonel Terence Henricks, commandant de bord, Kevin Kregel, pilote, et Susan Helms, ingénieur et commandant de charge utile – la seule femme à bord –, assureront le bon fonctionnement de l'engin.

MÉTAUX ET CRISTAUX

Dans le laboratoire Spacelab installé dans la soute, les quatre autres membres de l'équipage se consacreront totalement aux quarante-trois expériences biomédicales et technologiques qui doivent aider à préparer l'exploitation de la future station spatiale internationale Alpha. Tous sont des scientifiques. Richard Linnehan est microbiologiste et vétérinaire, Charles Brady est médecin comme le Canadien Robert Thirsk. Quant à Jean-Jacques Favier, il est chercheur au Centre d'études et de recherches sur les matériaux, un laboratoire du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) situé à Grenoble.

A ce titre, il est à l'origine de plusieurs expériences de métallurgie et de cristallogenèse en apesanteur. Il est notamment le responsable scientifique du programme franco-américain Mephisto pour l'étude de la solidification d'alliages métalliques en absence de pesanteur. L'appareil utilisé, réalisé sous sa direction dans le cadre d'une coopération CNES/NASA, a déjà volé trois fois..

Claudie André-Deshays, qui doit décoller de Baïkonour le 14 août pour un séjour à bord de la station russe Mir, a suivi un parcours similaire (*Le Monde* du 2 mars).

La situation était très différente quand, il y a quatorze ans presque jour pour jour, Jean-Loup Chrétien, pilote de l'armée de l'air, décollait de Baïkonour pour une mission d'une semaine à bord de la station soviétique Saliout-7, du 24 juin au 2 juillet 1982. L'époque était aux grandes ambitions. L'Amérique n'avait pas encore diminué la taille de la station orbitale Alpha. La France ne se doutait pas que le bel avion spatial Hermès auquel rêvaient ses ingénieurs serait abandonné dix ans plus tard pour cause de restrictions budgétaires.

Pour le CNES, il s'agissait avant tout de se donner les moyens de faire bonne figure dans une course à la colonisation de l'orbite basse. Cette proche banlieue de la Terre où, pensait-on alors, de véritables « usines » satellisées à 250 kilomètres d'altitude fabriqueraient vers l'an 2000 des matériaux ou des médicaments impossibles à obtenir sur Terre.

A défaut de disposer des installations orbitales nécessaires, les responsables français de l'espace mirent en place une politique de coopération active avec l'URSS et les Etats-Unis. Bilan : un séjour sur la station soviétique Saliout-7, trois sur Mir qui lui a succédé et une mission sur la navette Discovery, Jean-François Clervoy ayant volé sur la navette Atlantis pour le compte de l'Agence spatiale européenne et non pour celle du CNES.

L'ensemble de ces missions dans l'espace représente un total cumulé de moins de 76 jours. Cela peut paraître dérisoire comparé au séjour de ce cosmonaute russe resté 438 jours en orbite ou à celui de l'Allemand Thomas Reiter, resté 180 jours à bord de Mir. Les Français n'en sont pas moins parvenus à se faire une place. C'est ainsi que Jean-Loup Chrétien et Michel Tognini ont été engagés par la NASA en raison de leur bonne connaissance de la station russe. Leur concours est précieux pour mener à bien les vols d'astronautes américains à bord de la station russe Mir, vols qui permettent à la NASA de préparer les missions de la future station internationale Alpha.

De la même manière, on peut constater que le travail scientifique accompli par le corps des astronautes français est apprécié, tant des Américains que des Russes. Pourtant, la France, engagée à fond dans le programme Ariane, ne participe qu'« à reculons » à la station Alpha au travers du programme européen Colombus, très largement financé par l'Allemagne.

Mieux vaut, proclament certains responsables français, se forger une bonne expérience, en participant pour des coûts limités aux expériences des autres. Ou préparer une capsule portée par Ariane-5 pour la desserte de la future station internationale.

Jean-Paul Dufour

Quarante-trois expériences

Le programme de travail confié aux sept membres de l'équipage de la navette Columbia – cinq Américains, un Canadien et un Français – se compose de quarante-trois expériences scientifiques auxquelles les laboratoires français sont largement associés. Dix-neuf d'entre elles concernent les sciences de la vie, douze la physiologie humaine (perte de masse osseuse, rythmes biologiques et fonctions pulmonaires, cardiaques, musculaires, neuro-vestibulaire), cinq la physiologie animale et une la biologie végétale. Vingt-quatre ont trait aux sciences physiques. Sur ce total, six concernent les sciences des matériaux, douze la croissance des cristaux de protéines et six l'étude des mouvements générés dans les fluides par les variations de température. Coût de cette mission scientifique internationale : 130 millions de dollars (670 millions de francs), dont 30 millions à la charge des Etats-Unis.

Un chercheur en orbite

JEAN-JACQUES FAVIER aura attendu onze ans pour voler dans l'espace. Sélectionné en 1985 par le Centre national d'études spatiales, ce spécialiste de l'électrochimie et de l'électrométallurgie, sorti en 1971 de l'Institut polytechnique de Grenoble, avait été retenu à cette époque au titre d'astronaute expérimentateur. Les vols étant rares et les candidats nombreux, ce scientifique de quarante-sept ans, né le 13 avril 1949 à Kehl (Allemagne), a dû longtemps patienter.




JEAN-JACQUES FAVIER

Après avoir obtenu un diplôme d'études approfondies de physique du solide en 1972, Jean-Jacques Favier devient docteur-ingénieur à l'Ecole des mines de Paris en 1976, date à laquelle il entre au Centre d'études nucléaires du Commissariat à l'énergie atomique de Grenoble. L'année suivante, il est docteur ès sciences. Très vite, ses recherches le portent, au sein du groupe de physique de la solidification, à l'étude de la métallurgie et de la cristallogenèse en apesanteur.

A ce titre, il participe à diverses expériences spatiales et suit, en tant que responsable scientifique, la mise en œuvre de l'instrument Mephisto, dédié à la solidification en orbite des alliages. Cette compétence séduit la NASA qui, en 1992, alors qu'il est devenu chef du service des matériaux et génie des procédés du Cerem (Centre d'études et de recherches sur les matériaux), le sélectionne comme spécialiste « charge utile » suppléant pour assurer l'interface entre le sol et les astronautes.

En 1995, il devient spécialiste de charge utile à part entière. Une « promotion » qui l'amène à être l'un des responsables de la mission LMS (Life and Microgravity Spacelab) qui vole aujourd'hui à bord de la navette Columbia. Avec un double rôle : celui d'un expérimentateur pour mener à bien la quarantaine d'expériences prévues pour ce vol et, au même titre que les douze rats qui participent à cette mission, celui de cobaye aussi, puisqu'il lui aura fallu payer une « livre de chair » pour monter à bord de Columbia. Lui et ses collègues ont dû laisser les médecins faire des prélèvements dans leurs mollets quarante-cinq jours avant leur départ et devront les laisser en faire d'autres une heure et demie à peine après leur atterrissage. Histoire de voir comment les fibres musculaires réagissent à l'apesanteur.

J.-F. A.

Un projet de loi libéralise la cryptologie en France

Les codes permettant de chiffrer les messages sur les réseaux télématiques seront distribués par des organismes agréés

ADOPTÉ par le Parlement mardi 18 juin, le projet de loi sur la réglementation des télécommunications comporte un modeste article qui redéfinit le régime français de la cryptologie, objet d'un intense débat entre les partisans de sa totale maîtrise par l'Etat et les promoteurs de sa libéralisation, au nombre desquels figure M. Fillon, ministre délégué à la poste, aux télécommunications et à l'espace.

INTERNET

La cryptologie désigne les techniques de chiffrement et de codage qui assurent l'intégrité, l'authentification ou la confidentialité de données électroniques transmises sur les réseaux télématiques. L'enjeu est de taille, puisque ces échanges, devenus indispensables dans les secteurs bancaires, financiers ou industriels, conditionnent le développement du commerce en ligne sur Internet tout en jouant un rôle-clé en matière de renseignement, de terrorisme ou de lutte contre le grand banditisme.

Héritier de la tradition du secret perpétuée par le service du chiffre, l'usage de la cryptologie était jusqu'à présent régi par la loi du 29 décembre 1990, qui dictait un double système de déclaration et d'autorisation préalables. Extrêmement contraignant, ce dispositif était destiné à garantir à la police et à la justice l'accès aux données cryptées. Les clefs de cryptage étaient remises au Service central de la sécurité des systèmes d'information (SCSSI), dépendant du premier ministre. Et les autorisations n'étaient en fait accordées, au compte-gouttes, qu'aux systèmes transparents pour les services de renseignement.

ATTENDRE LES DÉCRETS

Cette législation était doublement honnie. Par les pionniers d'Internet, qui entendent crypter à volonté pour préserver leur réseau de toutes « oreilles » indiscrètes. Mais aussi par les industriels et les promoteurs du commerce en ligne, dont le développement se trouve freiné par l'insécurité régnant sur un réseau où les communications ne peuvent être efficacement codées. Si bien que la loi était couramment contournée (*Le Monde* du 26 janvier 1995).

Le projet de loi présenté par M. Fillon infléchit légèrement ces dispositions : l'utilisation de la cryptologie est désormais libre, y compris pour les messages confidentiels, à condition que ces derniers n'utilisent que des clefs gérées par des « tiers de confiance ».

C'est là la grande nouveauté : des organismes agréés par le premier ministre, assujettis au secret professionnel et sis sur le territoire français, seront désormais chargés de distribuer les codes qui permettent d'échanger des messages chiffrés. Ces codes pourront être remis à la justice sur réquisition du procureur de la République, mais, dans ce cas, l'utilisateur devra en être informé par le tiers de confiance.

Restent de nombreuses inconnues, notamment sur la définition exacte de ces tiers de confiance, sur leur capacité à « dialoguer » avec d'autres organismes situés hors du territoire français, pour répondre à la vocation mondiale des réseaux.

Il faudra attendre la rédaction de deux décrets, fixant les conditions d'agrément de ces tiers ainsi que les modalités de fourniture et d'importation de moyens de cryptage, pour apprécier le niveau réel de cette libéralisation annoncée. Les éditeurs de logiciels de cryptage ont en tout cas obtenu le principe d'une dispense ou d'un régime simplifié de déclaration et d'autorisation, au prix d'un intense lobbying – le syndicat de l'industrie des technologies de l'information (ex-SFIB) n'hésitant pas à brandir le spectre de délocalisations vers des cieux plus libéraux.

« *Actuellement, la procédure d'autorisation prend de quatre à neuf mois, soit une génération de logiciel* », explique Gilles Raguenau, directeur des relations extérieures d'IBM-France, qui espère à l'avenir gagner du temps. « Big Blue » plaide pour la libéralisation totale de systèmes utilisant des clefs de 40 bits, ce qui correspond, heureux hasard, au maximum autorisé par l'administration américaine pour l'exportation des systèmes de cryptage.

Chez Hewlett Packard, Christian Roy, *chef du département sécurité-réseaux*, craint pour sa part qu'avec l'instauration de tiers de confiance « *on ne fasse que déplacer les lourdeurs administratives anciennes, et que l'ensemble soit long à mettre en place, notamment au niveau international* ».

Cette crainte ne paraît pas infondée. Le SCSSI n'attend pas la promulgation des décrets d'application avant la fin 1997. Certaines mauvaises langues prétendent que ces retards ne dérangeraient pas le moins du monde les services de police. Contrairement à leurs homologues de la Sécurité extérieure, mieux dotés, ils n'auraient pas encore les moyens techniques de faire face à une réelle libéralisation des moyens de cryptage.

H. M.

La Mairie de Paris teste une nouvelle arme afin d' enrayer la progression des termites dans la capitale

LE TERMITE est un être obstiné. Chassez-le par la porte, il reviendra par la fenêtre. Ou plutôt par l'arbre. Le service d'hygiène de la Ville de Paris, qui tente d'enrayer la progression des termitières dans les bâtiments de la capitale, eut ainsi la surprise, il y a quelques années, de voir le redoutable xylophage apparaître au pied des platanes et des marronniers. Une découverte d'autant plus désagréable que ces insectes, du genre *Reticulitermes*, ne s'attaquent dans leur habitat forestier qu'aux branches tombées ou aux vieilles souches. Jamais, du moins l'espérait-on, à un arbre vivant.

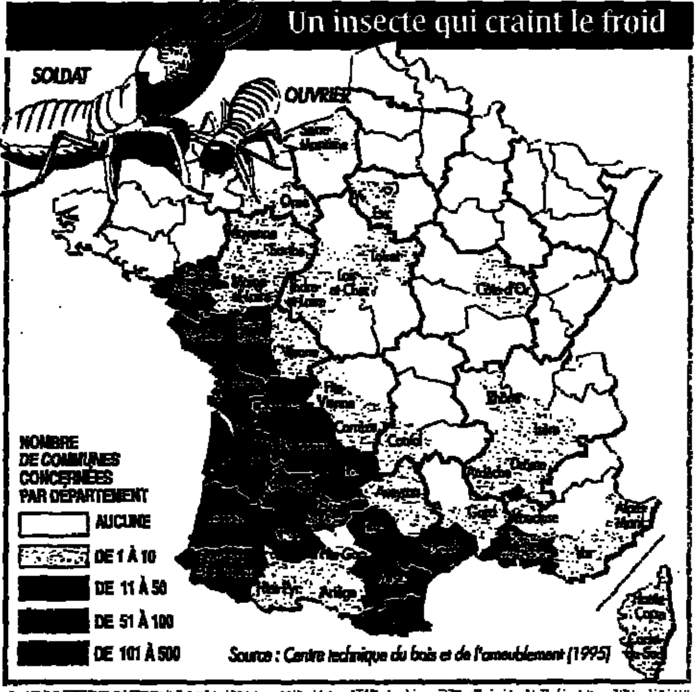
Au cours de l'été 1993, la direction des parcs, jardins et espaces verts est appelée au chevet de plusieurs arbres, qui dépérissent mystérieusement sur la place des Ternes et dans la rue du Faubourg-Saint-Honoré (8e arrondissement). Dévorés par les racines, les moribonds ne sont plus maintenus en place que par leur corset. Le coupable, invisible à première vue, n'en est pas moins rapidement soupçonné. Une inspection détaillée, menée sur 5 400 arbres (soit 6 % du patrimoine parisien), révèle la présence certaine de termites dans 318 d'entre eux. Par extrapolation, les experts estiment à environ un millier le nombre d'arbres touchés, la plupart étant situés à proximité d'immeubles eux-mêmes infestés (1 155 à la date du 31 décembre 1995, sur les 5 699 visités par le service d'hygiène).

Quelle stratégie adopter pour éliminer le fléau, qui constitue à terme une menace pour la sécurité ? La même méthode que dans les bâtiments ? Impensable. Celle-ci consiste simplement à établir un « barrage chimique » autour des immeubles menacés, par injection d'insecticides neurotoxiques dans les murs et le sol. Ces produits, qui n'atteignent pas le centre vital de la termitière, sont loin d'être inoffensifs pour l'environnement.

HISTOIRES D'ODEURS

Alors, que faire ? C'est à Marseille, au laboratoire de neurobiologie du CNRS, que la Ville de Paris trouve finalement la réponse. Jean-Luc Clément, l'un des meilleurs spécialistes mondiaux des termites, connaît leur vie sociale, leur physiologie, leurs ravages. Il concocte depuis quelques années, en collaboration avec la société américaine DowElanco, une nouvelle arme « antitermites », fondée sur leurs capacités olfactives.

L'olfaction, toutes proportions gardées, est à ces insectes sociaux ce que la parole est à l'homme. Lorsqu'un termite rencontre un autre termite, ils se racontent des histoires d'odeurs. La cuticule de l'un est recouverte de substances odorantes (une centaine au total, sans compter leurs mélanges), et les antennes (le « nez ») de l'autre les détectent instantanément. « *En une fraction de seconde, un termite peut ainsi reconnaître l'espèce à laquelle appartient son congénère, son nid d'origine, sa fonction dans la société, son âge et même ses capacités de reproduction* », précise Jean-Luc Clément. De même, lorsque les ouvriers – qui composent, aux côtés des reproducteurs et des soldats, 90 % de la colonie – construisent les longues galeries souterraines qui les conduiront à la nourriture, ce sont les signaux chimiques émis par les plantes qui les guident. D'où l'idée d'exploiter ce mode de communication pour leur tendre un piège.



Long de cinq à sept millimètres, le termite ne survit pas au froid. C'est donc sur les façades atlantique et méditerranéenne que sa progression est la plus grande. En zone urbaine, sa présence est signalée dans pratiquement tous les départements où la température moyenne du mois de janvier est égale ou supérieure à 5 degrés.

1 300 ARBRES À TRAITER

Développée par le CNRS et DowElanco France au prix de plusieurs années de travaux, la technique, une fois aboutie, paraît d'une déroutante simplicité. Elle consiste à placer dans le sol, à proximité des arbres malades, des cartouches remplies de sciure de bois. Celle-ci, imprégnée d'un mélange odorant prisé des termites, forme l'appât. Une autre molécule, inodore cette fois, constitue l'arme fatale : un régulateur de croissance, l'hexaflumuron, qui entraîne la mort des termites au moment de leur mue, en inhibant la formation de leur carapace.

« *Le poison est d'autant plus efficace que les ouvriers, après avoir ingéré la sciure, la régurgitent à l'ensemble des habitants de la termitière* », précise Jean-Luc Clément. *A priori* inoffensive pour l'environnement (la sciure de bois répandue dans le sol parisien n'intéresse guère que les termites), la méthode a été testée, en 1995, sur une partie des arbres infectés du 8e arrondissement.

La direction des parcs, jardins et espaces verts précise qu'à la suite du traitement on ne notait plus, « *en septembre 1995, la présence de termites sur un seul des arbres de ces sites* », et qu'« *aucune nouvelle attaque n'a été repérée depuis lors* ». Forte de cette première victoire, la Mairie de Paris a décidé d'élargir l'offensive : sur les 89 000 arbres d'alignement qu'héberge la capitale, 1 300 devraient être traités d'ici à la fin de l'été.

Catherine Vincent

JEUX, GRILLES ET PROBLÈMES

MOTS CROISÉS
N° 921

HORIZONTALEMENT

I. Sont un passage obligé. – II. A sa santé ! Tel Poincaré... – III. Pronom. Pince cardinale. – IV. Il y a là une part de chance. Nie toujours. – V. Font resplendir l'enseigne. Va à la flotte. – VI. Constituent les batteries. – VII. Il était de la famille. Assèche la barque. Très peu démonstratif parfois. – VIII. Rappelle à l'ordre. Manifestera bruyamment. – IX. Unit Queneau et Perec. Apporte plus d'informations. – X. Pour stériliser.

VERTICALEMENT

1. Il faudra bien qu'il s'accommode des I. – 2. Tient par une pince. Sa faim est grande et son pas léger. – 3. ... et scribouille. – 4. A dû être étonné. *Dans le siècle. Il peut nous manquer.* – 5. Enfant du siècle et de Cézanne. Grecque. – 6. Religieux. Instruisent par ouï-dire. – 7. Dans le vent. Tendre doublé. – 8. Plus que doublé. Pour le coup d'œil. – 9. Ne suis-je donc pas comblé ? – 10. Bon pour les pointes. En Finlande. – 11. Unité de mesure. Plutôt cassant. Phonétiquement féminin. – 12. Durcisseurs.

SOLUTION DU N° 920

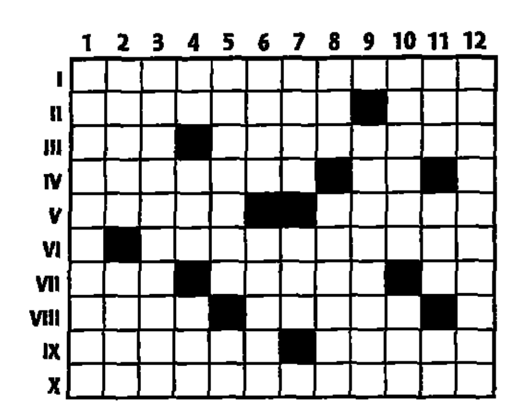
Horizontalement

I. Passe-partout. – II. Huître. Arisa. – *III. Itératives.* – *IV. Louis.* Gisent. – V. Errements. Eu. – VI. Ai. Nemo. Aref. – VII. Stat. Proie. – VIII. Fan. Caen. Ule. – IX. Oignon. Doser. – X. Gréés. Bissai. – XI. Gestionnaire.

Verticalement

1. Phileas Fogg. – 2. Autoritaire. – 3. Sieur. Anges. – 4. Strient. Net. – 5. Erasme. Cosi. – 6. Pet. Empan. – 7. Ignoré. BN. – 8. Ravit. Ondin. – 9. Tressai. Osa. – 10. Oise. Réussi. – 11. Us. Née. Lear. – 12. Tartufferie.

François Dorlet



ANACROISÉS (R)
N° 922

HORIZONTALEMENT

1. ACDEHIMN. – 2. AAGNOPT (+ 1). – 3. AAHMNORT. – 4. AAAGLMS. – 5. AEEENRSU. – 6. EENSSTTU. – 7. AEEEMPR. – 8. AAEINNNV. – 9. EEGINUX. – 10. NOORSTU (+ 3). – 11. AILNSU (+ 1). – 12. AEEGTUVX. – 13. ABCLNOU. – 14. AEENTTT (+ 2). – 15. AAIKMNRT. – 16. AEEJILR. – 17. AAILPST (+ 1). – 18. AAMNQSU. – 19. AEEINSS (+ 1). – *20. AAGIMNS (+ 3).* – 21. AERSSTT (+ 2). – 22. AEEIRRT (+ 8).

VERTICALEMENT

23. DEIMNNOT. – 24. EEIMSTV. – 25. AEIIMNN. – 26. ADEELNTT (+ 2). – 27. EEGIOPT. – 28. AAEEGPT. – 29. AEEGNRU (+ 1). – 30. AEEELSTU. – 31. ACERSSUX. – *32. AAIINST (+ 3).* – 33. ANOPRSTT. – 34. AABINST. – 35. AAIOTU (+ 1). – 36. ALNOTUV (+ 2). – 37. AABEERRR. – 38. CEEIRRT (+ 6). – 39. ACEILORS (+ 4). – 40. EINNOOPS. – 41. ENNORSU (+ 1). – 42. AEKLLSY.

SOLUTION DU N° 921

1. SUMOTORI. – 2. APODOSE (ling.), proposition principale. – 3. ENUMERE. – 4. INSPIRAS. – 5. *BUANDIER.* – 6. SCINDEE. – 7. OTIONS (TOISON). – 8. AXIOMES. – 9. TIBETAIN. – 10. GENTILS (SINGLET). – 11. ANISIONS (NIAISONS). – 12. ESPACEE. – 13. DETRACTA. – 14. MOUSSES. – 15. *ASSOLEES.* – 16. INVIOLEE. – 17. ROMANDES (MONARDES...). – 18. ENCLUME. – 19. AMODIANT. – 20. ATTISENT (ATTEINTS, INTESTAT, TINTATES). – 21. ECOSSEES. – 22. SEMELAGE. – 23. DAURADE. – 24. UNISEXES. – 25. ESTOMAC (COTAMES). – 26. INPUTS. – 27. ROCADES (CODERAS, DECORAS). – 28. COMICIAL. – 29. ORBITELE, araignée (OBLITERE, TRILOBEE). – 30. CERDANE (DECERNA, ENCADRE). – 31. REUNISSE (SURINEES). – 32. VASISTAS. – 33. INENTAME (ANEMIENT, MENAIENT). – 34. ANDESINE, feldspath (ADENINES). – 35. MEVENTE. – 36. BISCOTIN. – 37. *OPEREES (REPOSEE).* – 38. *AUROCHS* (CHOURAS). – 39. DIRECTIF. – 40. SELLEES. – 41. RAOUTS (SOUTRA...). – 42. SAGOUINS. – 43. EXEMPTE. – 44. CENSEES (ESSENCE).

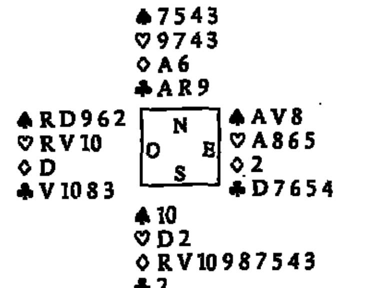
Michel Charlemagne et Michel Duguet

BRIDGE
N° 1690

LE GRAND ART DU JUNIOR

Les défenses les plus simples sont parfois les plus difficiles. La donne suivante, en finale du championnat du monde juniors de 1995, en est un exemple typique. Elle a été réussie par Jason Hackett, le frère de Justin et le fils du champion anglais Paul Hackett.

Mettez-vous à sa place en Ouest et ne regardez que le jeu du mort en Nord.



Ann. : S. don. E.-O. vuln. (don 26)

Sud	Ouest	Nord	Est
Bach	Jason	Delmonte	Justin
5 ◇	passe	passe	passe

Jason Hackett ayant entamé le *Roi de Pique pour le 3 du mort,* le 8 d'Est et le 10 de Sud, *quelle carte a-t-il ensuite jouée* pour faire chuter CINQ CARREAUX ?

Réponse

Sud n'aurait pas ouvert de cinq Carreaux s'il avait eu l'As de Coeur, et la question est de savoir si, pour la chute, il faut faire au total deux Piques ou deux Coeurs. Si Est n'a que *deux* Piques (A 8 au lieu de A V 8), la chute proviendra d'un second Pique ; mais si Est a *trois* Piques, il faudra réaliser tout de suite deux Coeurs.

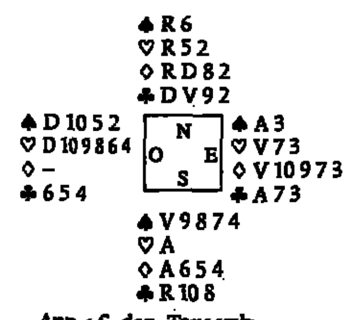
Mais Est, qui a forcément l'As de Cœur, *saura-t-il ce qu'il faut jouer à la troisième levée* ? Et comment pourrait-il le savoir puisqu'il ignore que Ouest a cinq Piques et seulement trois Cœurs ?

A l'autre table, où les annonces et l'entame avaient été identiques, Ouest, après le *Roi de Pique,* a contre-attaqué le Valet de Cœur. Est a pris avec l'As de Cœur et a rejoué Pique en espérant que Sud en avait deux. Mais le déclarant a *coupé, et il a fait le reste en* défaussant son Cœur perdant sur un des deux gros Trèfles du mort...

Avec Jason, le contrat a chuté car, après le Roi de Pique, *il joué le... Roi de Cœur* en observant la carte qu'Est allait fournir. Justin mit *le 8 de Cœur,* qui ne pouvait évidemment pas être l'indication de l'As (que l'ouverture avait déjà situé en Est), mais celle de la distribution (il aurait fourni son plus petit Cœur s'il en avait eu trois ou *cinq). Alors Jason, en toute quiétude,* rejoua Cœur pour la chute !

OSCAR À DEAUVILLE

S'il avait fallu attribuer un oscar à la *meilleure donne jouée l'année* dernière au cours du Tournoi des champions, au bridgevision du Casino de Deauville, c'est un contrat de 3 SA qui aurait reçu la palme. Il a, en effet, été réussi deux fois grâce à une technique parfaite, alors que, dans les trois autres *matches,* la manche à *Sans Atout* ou à Pique avait été chutée.



Ann. : S. don. Tous vuln.

Au rama, les enchères ont été :

Sud	Ouest	Nord	Est
Paulissen	Gawrys	V. d. Neut	Lasocky
1 ♠	passe	2 ♣	passe
2 ◇	passe	2 ♡	passe
2 SA	passe	3 SA	passe...

L'enchère de deux Coeurs de Van der Neut était la « quatrième forcing », une convention aujourd'hui courante pour obliger le partenaire à reparler.

Ouest (Gawrys) ayant entamé le 10 de Coeur, Sud a pris avec l'As sec et a joué Trèfle pour affranchir trois levées dans la couleur. Est a fait l'As et a continué Coeur, que le déclarant a laissé passer. Ouest ayant rejoué Coeur pour le Roi du mort, *comment Paulissen, en Sud, a-t-il gagné* TROIS SANS ATOUT contre toute défense ?

A l'autre table, des enchères un peu différentes avaient abouti au même contrat, et 3 SA ont été *réussis sur* la même entame, *avec* une fin de coup un peu différente.

Philippe Brugnon

ÉCHECS
N° 1694

***MÉMORIAL CAPABLANCA* (Cienfuegos, 1996)**

Blancs : A. Miles.
Noirs : W. Arencibia.
Début anglais.

1. ç4	ç5	19. Td2	Tf-d8 (l)
2. g3	g6	20. Té1!	d5 (m)
3. Fg2	Fg7	21. ç5! (n)	Da6 (o)
4. Cç3	Cç6	22. Ff1	Da8
5. a3 (a)	Ch6 (b)	23. Cç7	Da7 (p)
6. Tb1 (c)	a5	24. Cb5 (q)	Da8
7. é3	Cf5	25. g4	Cg7
8. Cg-é2	d6	26. Cç7	Da7
9. b3	0-0	27. Cb5	Da8
10. Fb2	Fd7	28. Té3 (r)	Cé6 (s)
11. 0-0	Tb8 (d)	29. Txé6! (t)	fxé6
12. Cb5! (e)	Fxb2	30. Cç7	Da7
13. Txb2	Cé5 (f)	31. Cxé6	Té8
14. Cé-ç3	Fxb5 (g)	32. Th3	Cd8
15. Cxb5	a4 (h)	33. Dé1	b5
16. d4	Cç6 (i)	34. Dé5	Cxé6 (u)
17. b4 (j)	çxd4 (k)	35. Dxé6+	Rg7
18. éxd4	Db6	36. Fd3!	abandon (v)

NOTES

a) Dans cette variante dite de pure symétrie, les Blancs ont un vaste choix : 5. a3, 5. b3, 5. d3, 5. é4, 5. é3, 5. Cf3 et 5. Ch3. Le coup du texte, qui prépare avec Tb1 la poussée b2-b4, est souvent joué.

b) Tenter de s'opposer à l'avance d2-d4 par Cf5 est vain car les Blancs effectueront, quand ils le voudront, cette avance après é2-é3 et Cg-é2. D'autres continuations sont préférables : 5..., Cf6 ; 6. Tb1, a5 ; 7. Cf3, 0-0 ; ou 5..., d6 ; ou 5..., é6. Le mieux est peut-être de poursuivre la symétrie par 5..., a6 ; 6. Tb1, Tb8 ; 7. Da4, Cd4! ; 8. b4, b5! ; 9. çxb5, Cxb5.

c) 6. h4 suivi de 7. h5 est aussi à envisager.

d) Les Noirs semblent satisfaits d'avoir empêché les Blancs de jouer b4 et d4.

e) Un saut, positionnellement très fort, qui récupère immédiatement le contrôle de la case d4 et réfute la stratégie ennemie.

f) Avec la double menace tactique 14..., a4 et 14..., Fxb5 ; 15. çxb5, d5.

g) 14..., Fç6 était nécessaire.

h) Sans craindre ni 16. b4 ni 16. bxa4 à cause de 16..., Cxç4. La positions des Noirs, déjà difficile, devient insoutenable.

i) 16..., Cd7 valait mieux.

j) Les Blancs ont atteint pleinement leurs objectifs.

k) Si 17..., çxb4 ; 18. axb4, Ta8 ; 19. *Ca3 suivi de b5.*

l) Encore une idée tactique qui *prévoit* 20..., d5 ; 21. Fxd5, é6 avec une pression maximale sur d4.

m) Tombant dans le piège.

n) Une réponse que n'attendaient pas les Noirs.

o) Forcé. Si 21..., Dxb5? ; 22. Ff1! gagnant la D.

p) Triste réclusion pour la D noire.

q) Quelques répétitions pour gagner du temps à la pendule.

r) Un plan simple : 29. Th3-Dd2-Dh6 suivi du mat.

s) Ce n'est pas la meilleure défense, mais, de toute façon, les Noirs sont perdus.

t) Eliminant le seul défenseur du *R noir.*

u) Forcé.

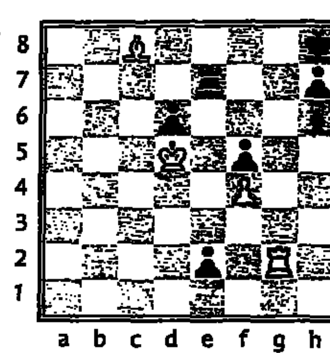
v) En raison de la menace 37. Txh7+, Rxh7 ; 38. Dxg6+, Rh8 ; 39. Dh7 mat.

SOLUTION *DE L'ÉTUDE N° 1693* V. A. BRON (1927)

(Blancs : Rç2, Tç7, Cf5, Pç3 *et é4.* Noirs : Rb5, Df8, Pç4 et f6.)

1. Tç8!, Da3 ; 2. Cd4+, Rb6 ; 3. Tb8+, Rç5 ; 4. Tb5+, Rd6 ; 5. Td5+, Ré7 ; 6. Ta5!!, Dxa5(d6) ; 7. Cç6(f5)+ avec gain.

ÉTUDE N° 1694
V. GOLUBEV (1952)



Blancs (4) : Rd5, Tg2, Fç8, Pf4.

Noirs (7) : Rh8, Té7, Fh6, Pd6, é2, f5 et h7.

Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

SCRABBLE (R)
N° 500

TRENTE-HUIT CONSONNES, PAS DE VOYELLES

Ce cauchemar de scrabbleur a failli être la triste réalité pour un garçonnet suédois que ses parents voulaient prénommer Brfxxccxxmnpcccclllmmnprxvclmnck ssqlbb11116 (se prononce « Albin », disaient les géniteurs). Ceux-ci, qui se prétendent pataphysiciens, en ont été empêchés par l'administration suédoise, qui, en outre, leur a infligé une amende de 5 000 couronnes.

Beaucoup plus catholique vous paraîtra notre dernière livraison de noms et de prénoms jouables.

TARTARIN, *fanfaron hâbleur, mi-Don Quichotte, mi-Sancho* Pança. – TARTUF(F)E, *faux dévot.* Le rapport avec l'italien *tartufo,* truffe, n'est pas évident. – THIBAUDE, *doublure de moquette,* du prénom Thibaud, traditionnellement attribué aux bergers (*cf.* Thibaud l'Agnelet dans *La Farce de maître Pathelin*). – THOMAS, *vase de nuit.* Selon certains, ce sens viendrait de l'Evangile : « Vide Thomas », « Vois, Thomas », avec jeu de mot sur « videz ». – TOM, *tambour* ; *cf.* tam-tam. C'est un diminutif de Thomas, tout comme TOMMY (pl. TOMMIES ou TOMMYS), *soldat anglais.* Ce surnom, qui date de la guerre de 1914, est à rapprocher de SAMMY (pl. SAMMIES ou SAMMYS) *soldat américain,* ainsi appelé parce que l'Oncle Sam personnifie le citoyen américain. – VICTORIA, *ancienne voiture découverte,* ou *très beau nénuphar,* du nom de la reine éponyme. – VALENTIN, E, *jeune homme choisi comme amoureux par une jeune fille pour la Saint-Valentin (14 février).* Pourquoi ce saint obscur, martyrisé au IIIe siècle sous l'empereur Aurélien, symbolise la fête des amoureux n'est pas clair. – ZOÉ (« la vie », en grec), *stade larvaire de certains crustacés, qui succède au stade NAUPLIUS.*

Michel Charlemagne

FESTIVAL DE VICHY – 19 mai 1996.
5e manche (1 221 participants).

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *L'Officiel du Scrabble* (Larousse).

N°	TIRAGE	SOLUTION	RÉF.	PTS
1	EEEILSJ			
2	EEILS+OH	JE	H 7	18
3	EO+TITYV	HILES	I 4	21
4	ITY+ZA?B	VOTE	H 1	30
5	IAB+SAAN	Z(L)OTY	2 F	62
6	I+CEIUSD	ANABAS (a)	1 J	38
7	MAAREFS	SUICIDEES	8 A	95
8	MOIUGSD	FRASAMES (b)	A 1	89
9	G+EETRHU	OIDIUMS	E 5	36
10	WANUP?E	THEURGIE	C 2	80
11	NUE+XENI	(S)WAP	3 J	39
12	NUENI+IG	EX	D 3	49
13	NIG+LOUR	UNIE	4 K	27
14	IGLOR+NE	NU	9 G	16
15	RRVENIB	ELOIGNER	N 4	63
16	RRVN+QAU	BIGE	8 L	30
17	RN+OPELL	VAQUER	10 J	24
18	RLL+EARE	OPEN	11 H	21
19	LL+DETNL	REERA	12 J	29
20	LDNL+TAK	LET	J 5	21
21	LDNLT+OS	KA	K 6	34
22	LDL+TIMO	SONT	O 12	22
		OTOMI	H 11	21
				865

(a) ASANA, K 1, 34. (b) BAFRAMES, M 1, 80.
1. Lévy, Maniquant, Le Maire (Belgique), Renault, Bernier, tous au « *top* ».

Classement final : 1. Lévy ; 2. Maniquant ; 3. Rivalan ; 4. Le Maire (Belg.) ; 5. Pierre (Belg.) ; 6. Lorenzo ; 7. Clemenceau ; 8. Renault ; 9. Dives (Belg.) ; 10. Imbert ; 11. Georget ; 12. Kermarrec ; 13. Roques ; 14. De Ceuninck (Belg.) ; 15. Chincholle ; 16. De Bruyne (Belg.) ; 17. Dumoulin (Belg.) ; 18. Benard ; 19. Epingard ; 20. Delaruelle.

هكذا من الأصل

Des averses et de la fraîcheur

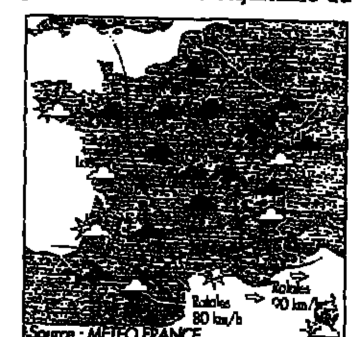
Samedi matin, de la Bretagne au Nord-Aquitaine, les nuages et les belles éclaircies alterneront. De la Normandie au Nord-Pas-de-Calais, le ciel sera couvert avec des pluies intermittentes et localement quelques orages. Du Centre à l'Ile-de-France jusqu'aux Ardennes, le soleil fera de belles apparitions en début de matinée, mais les nuages reviendront rapidement. De Sud-Aquitaine au Massif Central jusqu'au Nord-Est, le temps sera couvert avec quelques pluies. Sur le Languedoc-Roussillon, la tramontane chassera les nuages. Des Alpes au Sud-Est et à la Corse, les nuages seront abondants, avec de la pluie faible et des orages résiduels en Corse.

Samedi après-midi, de la Bretagne à l'Aquitaine, les éclaircies seront plus généreuses avec encore un faible risque d'averse. Sur les Pyrénées, la Franche-Comté et les Alpes du Nord, le ciel restera chargé avec de la pluie faible. Sur le pourtour méditerranéen et la Corse, le soleil sera prédominant avec un vent de sud-ouest soufflant fort entre la Corse et la continent. Sur le reste du pays, soit du Massif Central aux régions nord, le ciel sera très nuageux avec des averses et localement un orage.

Les températures minimales iront de 8 à 12 degrés au nord et de 11 à 15 degrés au sud. L'après-midi, le thermomètre marquera 15 à 18 degrés au nord et 18 à 25 degrés au sud.

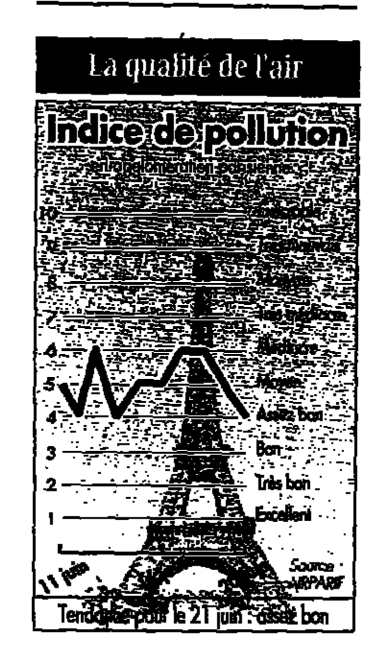
Dimanche, de la Bretagne à la Basse-Normandie jusqu'à l'ouest de l'Aquitaine, le soleil sera assez généreux. Sur le pourtour méditerranéen,il fera beau. Sur le reste du pays, le temps sera instable avec des averses et il fera frais pour la saison.

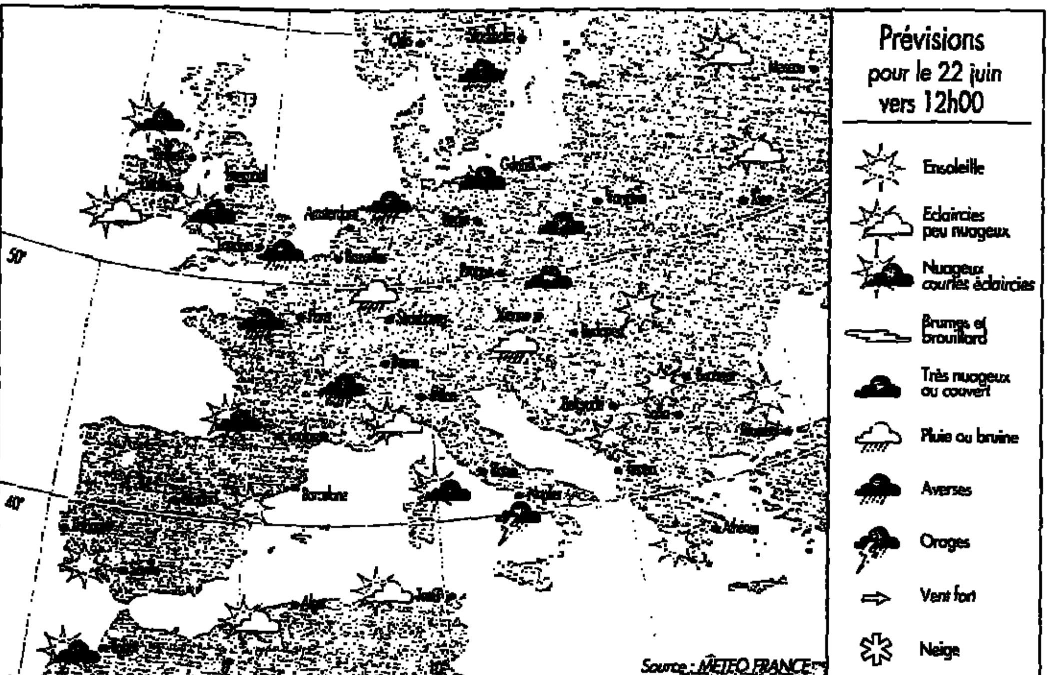
(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)



Prévisions pour le 22 juin vers 12h00

La qualité de l'air

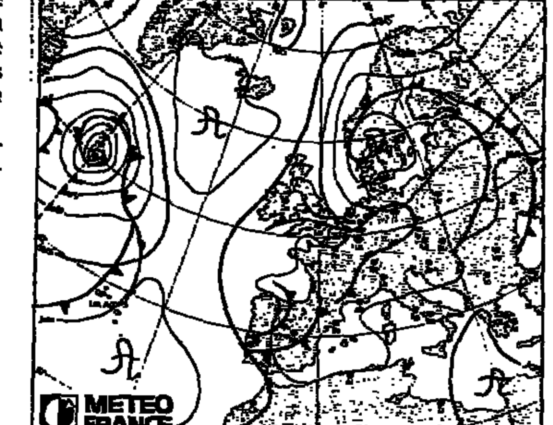






TEMPÉRATURES du 20 juin maxima/minima

FRANCE		GRENOBLE	25/17	TOURS	24/13	CHICAGO	24/18	LISBONNE	25/16	PRETORIA	17/4
AJACCIO	28/16	LILLE	12/10	**ÉTRANGER**		COPENHAGUE	11/7	LONDRES	16/11	RABAT	26/16
BIARRITZ	25/15	LIMOGES	23/13	ALGER	34/22	DAKAR	24/23	LOS ANGELES	22/15	RIO DE JAN.	22/17
BORDEAUX	26/16	LYON	26/17	AMSTERDAM	16/9	DUBAI	37/28	LUXEMBOURG	15/8	ROME	27/18
BOURGES	23/13	MARSEILLE	31/22	ATHÈNES	28/20	DUBLIN	17/5	MADRID	31/16	SAN FRANC.	13/11
BREST	20/10	NANCY	21/13	BANGKOK	34/28	FRANCFORT	16/10	MARRAKECH	31/20	SANTIAGO	13/1
CAEN	21/12	NANTES	22/14	BARCELONE	28/19	GENÈVE	26/15	MEXICO	25/13	SÉVILLE	35/18
CHERBOURG	19/11	NICE	25/19	BELGRADE	27/13	HANOÏ	35/26	MILAN	29/17	ST-PETERS.	12/12
CLERMONT-F.	24/13	PARIS	21/13	BERLIN	15/10	HELSINKI	13/7	MONTRÉAL	23/15	STOCKHOLM	16/10
DIJON	23/12	PAU	25/15	BOMBAY	31/28	HONGKONG	31/28	MOSCOU	22/14	SYDNEY	19/9
FORT-DE-FR.	30/24	PERPIGNAN	30/18	BRASILIA	28/20	ISTANBUL	22/16	MUNICH	20/11	TENERIFE	28/20
		POINTE-À-PIT.	30/22	BRUXELLES	11/10	JAKARTA	32/24	NAIROBI	20/13	TOKYO	28/21
		RENNES	23/14	BUCAREST	30/12	JÉRUSALEM	–/–	NEW DELHI	36/26	TUNIS	32/20
		ST-DENIS-RÉUNION	26/18	BUDAPEST	27/16	KIEV	23/15	NEW YORK	18/16	VARSOVIE	16/12
		ST-ÉTIENNE	26/16	BUENOS AIRES	9/2	KINSHASA	28/18	PALMA DE M.	31/18	VENISE	25/19
		STRASBOURG	20/12	CARACAS	28/20	LE CAIRE	32/20	PÉKIN	26/21	VIENNE	25/15
		TOULOUSE	26/16			LIMA	17/–	PRAGUE	16/11		



Situation le 21 juin, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 23 juin, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS Le Monde
Le risque de baisse des prix

IL PEUT sembler doublement paradoxal de parler du risque de baisse des prix, parce que le public espère celle-ci au lieu de la redouter, en même temps qu'elle lui paraît plus lointaine que jamais.

Cependant (...) l'examen attentif de certains marchés, l'exemple récent de l'Italie, le souvenir de la chute des prix en 1920-1921 conduisent à supputer les chances d'une baisse des prix en France et même à se demander si elle ne pourrait pas survenir si ample qu'elle entraîne une crise typique de déflation avec ses manifestations habituelles de faillites, de chômage et de recul de la production.

Dans l'immédiat, toutes les mesures capables de limiter les tendances à la hausse, y compris le blocage des salaires, sont dans l'intérêt des consommateurs, donc des salariés eux-mêmes. La déflation monétaire pure, par blocage des comptes ou des billets, a fait maintes fois la preuve de son inefficacité. Elle n'est une condition ni nécessaire ni suffisante de la baisse des prix. Sa menace peut au contraire précipiter la fuite devant l'instrument de paiement et aggraver le mal.

La déflation budgétaire agit par la réduction des faux revenus et plus encore par le choc psychologique produit sur les détenteurs de liquidités. Le renversement de la tendance des prix est parfaitement compatible avec un déficit persistant du budget, à condition que les liquidités reprennent le chemin des encaisses et des créances et que les revenus se détournent des consommations à tout prix en faveur de l'épargne. Il y suffit de peu de chose. Les conditions techniques sont réunies, le succès dépend d'un minimum de sagesse politique.

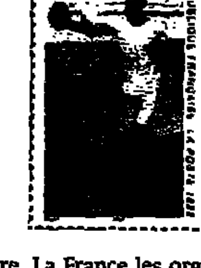
Raymond Bertrand
(22 juin 1946.)

PHILATÉLIE

Le centenaire des JO

Pour célébrer le centenaire des Jeux olympiques modernes, La Poste a mis en vente générale, lundi 17 juin, un timbre à 3 F qui représente un discobole de la Belle Epoque.

Depuis 1984, ce timbre est le dix-huitième émis en France sur le thème de l'olympisme, sans compter le bloc-feuillet de dix valeurs paru en 1992 à l'occasion des JO d'Albertville. Les premiers timbres olympiques virent le jour en Grèce, le 25 mars 1896, à l'occasion de l'inauguration des JO d'Athènes. Gravés par Eugène Mouchon et imprimés en France, ils ont fait l'objet d'une réimpression « timbres sur timbres » un siècle plus tard en Grèce, le 25 mars 1996. En 1900, Paris accueille les Jeux... mais sans timbre. La France les organise de nouveau en 1924 et leur consacre, cette fois-ci, trois timbres et un entier postal. Le timbre, au formatvertical 22 × 36 mm, dessiné et mis en page d'après une photo par Louis Briat, est imprimé en héliogravure en feuilles de cinquante.



P. J.

★ Pour en savoir plus : l'Association française des collectionneurs olympiques et sportifs (Afcos) réunit les collectionneurs olympiques français, sans se limiter aux timbres, médailles ou cartes postales. Pour tout renseignement, s'adresser au président, Marc Boucher, 17, rue De Lattre, 52800 Nogent.

EN FILIGRANE

■ **Français à l'étranger.** Jersey et le Nicaragua rendent hommage, à travers des timbres, à Pierre de Coubertin à l'occasion du centenaire des Jeux olympiques ; le Togo, les Maldives, la Sierra Leone et la Guyana, aux Prix Nobel, dont Jacques Monod, Aristide Briand, Henri Moissan, Louis de Broglie, Frédéric Passy ; la République tchèque, au mime Jean-Gaspard Debureau, natif de Kolin, en Bohême.

■ **Bugs Bunny timbré.** La signature d'un accord entre la compagnie Warner Brothers et la Poste américaine va permettre à Bugs Bunny de devenir, l'an prochain, le sujet d'un timbre, qui fera partie d'une série sur les héros de dessins animés destinée à faire retrouver aux jeunes le goût de la philatélie...

■ **Mer de Béring.** L'association Héritages en péril organise une expédition ayant pour objectif d'aller à la rencontre des Yupiks sibériens de l'île Saint-Laurent, au sud du détroit de Béring. L'expédition traversera Nome (Alaska), puis les villages esquimaux de Savoonga et Gambell, à 60 km des côtes de la Sibérie orientale (souvenirs philatéliques : 105 F les trois enveloppes, auprès de Jean Fressard, 11, rue Louis-Loucheur, 76300 Sotteville-lès-Rouen).

■ **Ventes.** Vente sur offres Feldman (Paris, tél. : 45-23-10-22) clôturée le 25 juin. Au catalogue, plus de 3 800 lots, dont classiques de France (ballons montés, prix de départ 200 F à 9 000 F selon état ; 1 F vermillon sur fragment, 60 000 F), Monaco (5 F + 5 F surchargé « 20 mars 1920 », 40 000 F), monde entier (2 pence bleu « Post Paid » de l'île Maurice oblitéré à 22 500 F) et expression française (TAAF, deux « Résidence de France », 9 000 F).

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **ROISSY.** La nouvelle gare routière de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, située dans la zone Roissypole, a été mise en service mardi 18 juin. Cette nouvelle gare accueille vingt-cinq lignes d'autocars desservant soixante et onze communes de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et de Seine-Saint-Denis, ainsi que les navettes gratuites permettant les correspondances entre les aérogares, entre les gares RER-TGV et les liaisons avec le parc Astérix et Disneyland. – (AFP.)

■ **LYON.** Les quatre syndicats des transports en commun lyonnais ont déposé un préavis de grève à partir du 27 juin, jour de l'ouverture du sommet du G 7 prévu à Lyon du 27 au 29 juin. – (AFP.)

■ **BORDEAUX.** La nouvelle aérogare de l'aéroport de Bordeaux-Mérignac a été inaugurée lundi 17 juin par Alain Juppé, premier ministre et maire de la ville. Elle sera mise en service le 6 août et sera principalement affectée au trafic aérien avec Paris. Bordeaux-Mérignac est le cinquième aéroport régional avec 2,5 millions de passagers en 1995, 2,8 millions attendus en 1996 et 3,5 millions prévus pour l'an 2000. – (AFP.)

■ **BALÉARES.** Des préavis de grève dans le secteur hôtelier de l'archipel ont été déposés par les deux principales centrales syndicales espagnoles pour les 27, 28 et 29 juin, ainsi que pour les 6, 7, 8, 16, 17 et 18 juillet. – (AFP.)

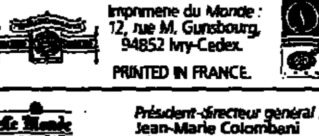
■ **SHANGHAÏ.** La ville de Shanghaï a obtenu le feu vert du Conseil d'Etat chinois pour lancer la première phase de la construction de sa deuxième ligne de métro. Longue de 13,6 kilomètres, cette nouvelle ligne reliera le quartier central de Jingan à la ville nouvelle de Pudong. – (AFP.)

■ **TRANSMANCHE.** A partir du 25 juin, *Pegasus One*, un nouveau monocoque rapide, effectuera quatre liaisons quotidiennes entre Dieppe et Newhaven. Ce navire de la compagnie suédoise Stena Line, qui a une capacité de transport de 600 passagers et de 160 voitures, fera la traversée en 2 h 15 au lieu de 4 heures pour les transbordeurs traditionnels. – (AFP.)

LES SERVICES DU Monde

Le Monde	42-17-20-00
Télématique	3615 code LE MONDE
CompuServe :	GO LEMONDE
Adresse Internet : http:// www.lemonde.fr	
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 44-08-78-30
Index et microfilms :	(1) 42-17-29-33
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/min)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.
La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration.
Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037



Imprimerie du Monde : 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-Cedex.
PRINTED IN FRANCE.

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général : Jean-Marie Colombani
Directeur général : Gérard Morax
Membres du comité de direction : Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

PARIS EN VISITE

Dimanche 23 juin

■ **L'ÎLE DE LA CITÉ** (50 F), 10 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

■ **MONTMARTRE,** 11 heures et 15 h 30 (50 F), en haut du funiculaire, sortie côté gauche (Claude Marti) ; 14 h 30 (50 F), en haut du funiculaire (Paris autrefois) ; 15 heures (50 F), sortie du métro Anvers (Paris passé, présent).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **LE PALAIS-ROYAL :** trois siècles d'histoire de Paris (50 F), 14 h 30, place du Palais-Royal, devant le Louvre des antiquaires (Connaissance de Paris).

■ **LE QUARTIER CHINOIS** (55 F), 14 h 30, sortie du métro Porte-de-Choisy, devant la BNP (Christine Merle).

■ **LA BUTTE-AUX-CAILLES** (45 F), 14 h 45, sortie du métro Corvisart (Paris, capitale historique).

■ **BAGATELLE :** le château (25 F + prix d'entrée), 15 heures et 16 h 30, devant l'entrée du château (Ville de Paris).

■ **LA CATHÉDRALE ORTHODOXE RUSSE** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, 16, rue Daru (Paris et son histoire).

■ **DE L'ÎLE SAINT-LOUIS** à l'île de la Cité (55 F), 15 heures, sortie du métro Sully-Morland (Mathilde Hager).

■ **LES HÔTELS DU CRÉDIT NATIONAL** au faubourg Saint-Germain (37 F), 15 heures, 47-49, rue Saint-Dominique (Monuments historiques).

■ **LE PARC DE BERCY** (35 F), 15 heures, sur les pelouses face au Centre américain (Ville de Paris).

■ **LE QUARTIER DE LA MOUZAÏA** (37 F), 15 heures, sortie du métro Botzaris (Monuments historiques).

Lundi 24 juin

■ **DU PONT NEUF** à l'enceinte de Philippe-Auguste (50 F), 10 heures, sortie du métro Pont-Neuf, côté Samaritaine (Paris autrefois).

■ **LE QUARTIER DE L'YVETTE** (60 F), 11 heures, sortie du métro Jasmin (Vincent de Langlade).

■ **HÔTELS DU MARAIS** (60 F + prix d'entrée), 14 h 30, sortie du métro Saint-Paul (Isabelle Hauller).

■ **MOUFFETARD :** collèges, chapelles et jardins (50 F), 14 h 30, sortie du métro Censier-Daubenton (Christine Merle).

■ **LE QUARTIER DE LA MANUFACTURE DES GOBELINS,** dans l'histoire de la Bièvre (45 F), 14 h 30, devant la mairie du 13e (Paris, capitale historique).

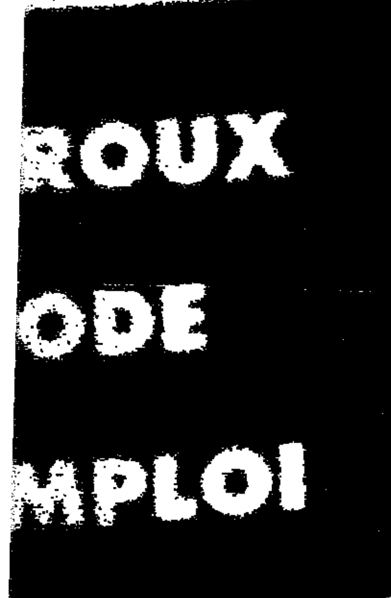
■ **LE VERT GALANT** (37 F), 14 h 30, Pont-Neuf, devant la statue d'Henri IV (Monuments historiques).

■ **LA CITÉ UNIVERSITAIRE INTERNATIONALE** (55 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du RER Cité-Universitaire (Pierre-Yves Jaslet).

■ **DE LA BUTTE-AUX-CAILLES** à la Cité florale (55 F + prix d'entrée), 15 heures, sortie du métro Corvisart (Paris et son histoire).

■ **LE FAUBOURG SAINT-ANTOINE** (50 F), 15 heures, sortie du métro Faidherbe-Chaligny, côté hôpital (Paris passé, présent).

■ **LE QUARTIER BOILEAU-EXELMANS** (60 F), 15 heures, sortie du métro Exelmans, côté rue Claude-Lorrain (Vincent de Langlade).



CHORÉGRAPHIE Montpellier-Danse met à l'honneur le répertoire des années 70 à nos jours : avec le Quatuor Knust, qui remonte *Continuous Project-Altered Daily*, d'Yvonne Rainer, avec les Carnets Bagouet, *qui ont transmis Déserts d'amour* (1984), *Le Crawl de Lucien* (1985) et *Assaï* (1986), de Dominique Bagouet, mort en 1992. ● JEAN-PAUL MONTANARI, directeur de la manifestation, *invite les festivaliers à regarder ces chorégraphies*, qui ont pour particularité d'être surtout des modèles de liberté. ● *NOTATIONS*. Ensemble de signes, véritables écritures, elles permettent la reconstruction de ce répertoire. La notation la plus usuelle est celle de Rudolf von Laban, inventée dans les années *20* et employée pour fixer la pièce d'Yvonne Rainer. ● LA VIDÉO, la mémoire des danseurs, servent, pour Dominique Bagouet, de relais de transmission à *ce passé si proche, si lointain.*

Les danseurs sont saisis par la fièvre de la reconstitution

Au Festival Montpellier-Danse, la programmation du Quatuor Knust et des Carnets Bagouet montre la force de cette tendance tournée vers le passé immédiat. Celui qui témoigne de la libération des corps et du drame du sida

J.-P. MAURIN

LA FIÈVRE PATRIMONIALE saisit le milieu chorégraphique. De jeunes danseurs remontent des œuvres du répertoire. Ils ne recherchent pas, à l'inverse de ce qui se fait aux Etats-Unis ou en Allemagne, à retrouver les chorégraphies fondatrices de la danse contemporaine, celles de Loïe Fuller, de Ruth Saint-Denis, de Ted Shawn, celles issues du Bauhaus, *ils se préoccupent du passé immédiat* : des années 70 à aujourd'hui. Les années 70 : parce qu'elles symbolisent la liberté extrême. Les années 80-90 : parce qu'elles témoignent du sida, d'artistes disparus en pleine maturité.

Particularité de cette fièvre *conservatoire : elle appartient* aux danseurs. Comme s'il fallait partager le travail : d'un côté, les chorégraphes dont la mission essentielle reste la création, de l'autre, des danseurs qui se sentent responsables d'un corpus qui a été imaginé pour eux. Ils sont les gardiens, *ceux qui transmettent*. Que *rien* ne meurt, que rien ne disparaisse d'essentiel. Frénésie d'inventaire fin de siècle ? Posture réactionnaire dans le sens où elle s'opposerait à la création ? Montpellier-Danse a décidé de rendre compte de deux démarches singulières, et *opposées*. *Celle menée par le* Quatuor Knust, un collectif de huit danseurs. Celle conduite par Les Carnets Bagouet.

Le Quatuor Knust vient de remonter un des projets les plus emblématiques des années 70 : *Continuous Project-Altered Daily – CP-AD en abrégé – une pièce* d'anthologie, sortie tout droit de la radicalité de la postmoderne Américaine Yvonne Rainer, une figure marquante du mouvement – danse, arts plastiques, musique – né autour de l'expérimental Judson Dance Theater, installé dans une *église* new-yorkaise.

CP-AD est un titre emprunté à une sculpture-accumulation de Robert Morris. Marcel Duchamp parlait de Rainer et de Morris en termes de *« personnalités éblouissantes »*. *CP-AD* a été créée le 31 mars 1970, au Whitney Museum de New York. Yvonne Rainer, aujourd'hui dans sa soixantaine, y dansait avec Steve Paxton, Becky Arnold, David Gordon, Barbara Llyod et des dizaines d'amateurs. La pièce est à géométrie variable pour ce qui concerne la durée, le nombre de participants.

Montpellier-Danse programme également Les Carnets Bagouet. Cette association a été constituée au lendemain de la mort de Dominique Bagouet (décédé des suites du sida en décembre 1992) par quelques-uns de ses danseurs, qui veulent que l'œuvre survive tant qu'elle est vive, précise à leurs mémoires. Les Carnets n'avaient pas prévu qu'autant de compagnies demanderaient à inscrire du Bagouet à leur répertoire.

Cinq chorégraphies ont déjà été transmises. Trois sont présentées à Montpellier-Danse : le Dance Theater of Ireland viendra avec *Déserts d'amour* (1984), l'Ensemble chorégraphique du conservatoire de Lyon donnera *Le Crawl de Lucien* (1985), et les ex-danseurs de Bagouet interprèteront *Assaï* (1986).

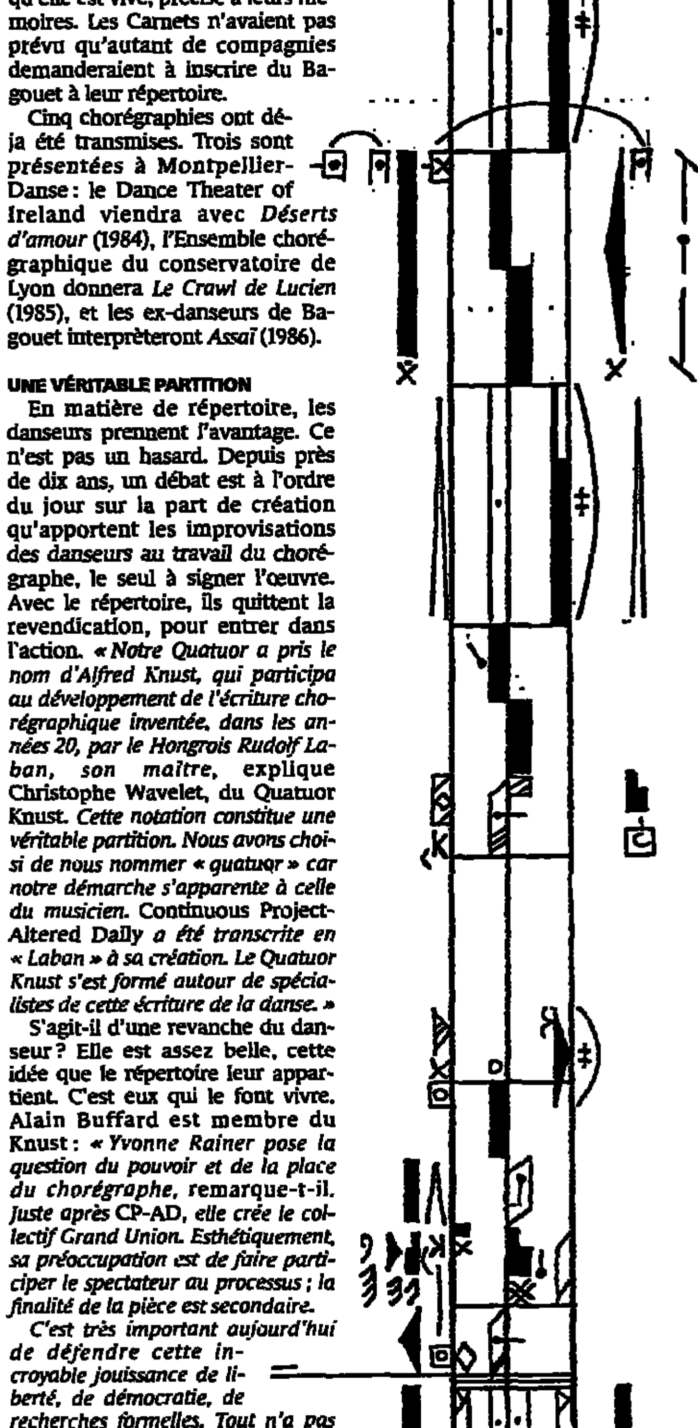
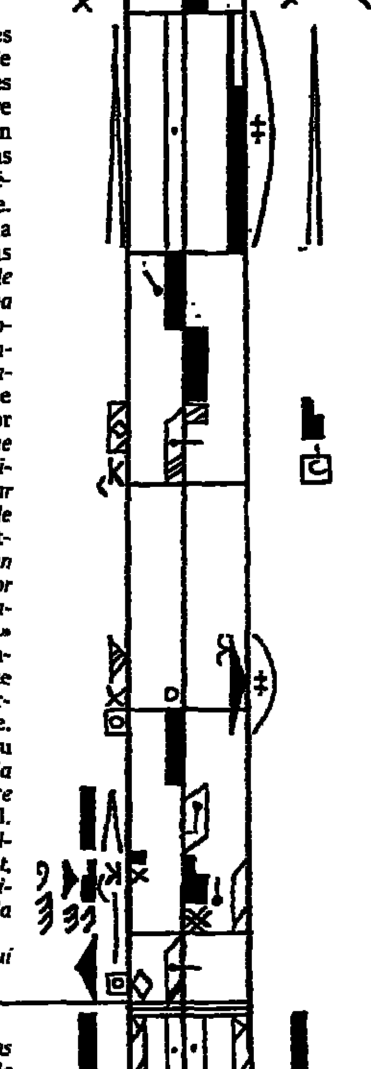
UNE VÉRITABLE PARTITION

En matière de répertoire, les danseurs prennent l'avantage. Ce n'est pas un hasard. Depuis près de dix ans, un débat est à l'ordre du jour sur la part de création qu'apportent les improvisations des danseurs au travail du chorégraphe, le seul à signer l'œuvre. Avec le répertoire, ils quittent la revendication, pour entrer dans l'action. *« Notre Quatuor a pris le nom d'Alfred Knust, qui participa au développement de l'écriture chorégraphique inventée, dans les années 20, par le Hongrois Rudolf Laban, son maître*, explique Christophe Wavelet, du Quatuor Knust. *Cette notation constitue une véritable partition. Nous avons choisi de nous nommer « quatuor » car notre démarche s'apparente à celle du musicien.* Continuous Project-Altered Daily *a été transcrite en « Laban » à sa création. Le Quatuor Knust s'est formé autour de spécialistes de cette écriture de la danse. »*

S'agit-il d'une revanche du danseur ? Elle est assez belle, cette idée que le répertoire leur appartient. C'est eux qui le font vivre. Alain Buffard est membre du Knust : *« Yvonne Rainer pose la question du pouvoir et de la place du chorégraphe*, remarque-t-il. *Juste après* CP-AD, *elle crée le collectif Grand Union. Esthétiquement, sa préoccupation est de faire participer le spectateur au processus ; la finalité de la pièce est secondaire.*

C'est très important aujourd'hui de défendre cette incroyable jouissance de liberté, de démocratie, de recherches formelles. Tout n'a pas été noté dans CP-AD, car il y a de très nombreuses séquences prévues pour s'inventer en cours de spectacle : nous agissons alors en tant que chorégraphes. Nous puisons dans nos gestes de danseur, ceux qui nous viennent des chorégraphes chez lesquels nous avons dansé, gestes qui nous constituent, intégrés à notre mémoire corporelle, totalement différents d'un danseur à l'autre. »

Au Carnets Bagouet, la transmission est différente. Les motivations aussi. Si l'intérêt porté à Yvonne Rainer répond à une sorte de volonté insurrectionnelle de sortir la danse d'une torpeur qui serait sienne, celui envers Bagouet est de l'ordre du désir « résurrectionnel ». Le maintenir en vie malgré sa mort.

Le cinétogramme ci-dessus, en notation Laban, est une écriture chorégraphique universelle. Il s'agit de la notation d'une séquence de la chorégraphie assaï de Dominique Bagouet, transcrite par Dominique Brun et Simon Hecquet, du Quatuor Knust.

Elle se lit de haut en bas. La colonne est divisée comme une portée de musique, avec une ligne centrale qui est le milieu du corps. Tout est noté : déplacements, mouvements de bras, de tête, de buste… Les rectangles noirs indiquent des mouvements vers le bas ; les rectangles hachurés, les mouvements vers le haut. La longueur de ces formes rectangulaires représentent la durée.

Ses pièces n'ont jamais été notées. Les vidéos de Charles Picq – le vidéaste a filmé toutes les créations depuis 1984 – et la mémoire du corps des danseurs pallient l'absence de notation. *« Dominique Bagouet ne reniait aucune de ses pièces*, explique Anne Abeille, qui fut son assistante. *Il écrivait de moins en moins ses chorégraphies. Il arrivait en studio avec seulement des schémas. Sa technique corporelle, qui n'a pas l'air sorcière, est pourtant très difficile à acquérir et nécessite une pratique quotidienne. Il nous faut transmettre une certaine manière de poser le pied au sol, le travail des bras si particulier, les positions du regard, ni effacé, ni projeté. En un mot : l'esprit Bagouet, plus que le mot à mot chorégraphique, comme on avait trop tendance à le croire au début. »* Christine Le Moigne, peintre et créatrice de décors pour la compagnie, témoigne que *« ce souci de fidélité est allé jusqu'à la couleur exacte des chaussettes ! »*. Cette obsession de l'identique s'est estompée.

Assaï, qui sera à Montpellier, a été transcrite, en 1995, en notation Laban par Dominique Brun et Simon Hecquet, membres fondateurs du Quatuor Knust. *« C'est une manière de projeter l'œuvre de Dominique Bagouet dans l'avenir, dans une possible interprétation qui nous échapperait*, reprend Anne Abeille. *A sa mort, il y a eu cette urgence de nous « vider » de sa danse, de la transmettre, ce qui explique le foisonnement de ces trois dernières années ».*

Les cessions de droits (valables pour trois ans), 150 000 francs d'aide au projet alloués par la délégation à la danse, auxquels s'ajoute une subvention de fonctionnement s'élevant à 250 000 francs, forment le budget des Carnets Bagouet.

CP-AD a été monté par la volonté du Centre de développement chorégraphique de Toulouse, dirigé par Annie Bozzini, et l'aide de la compagnie de Daniel Larrieu. *« Face aux choix sans risque de l'institution, je suis presque fier que le Quatuor Knust soit si peu subventionné*, reconnaît Alain Buffard. *A Montpellier, nous montrons également* Satisfying Lover, *de Steve Paxton, qui, en 1971, fut interdit pour cause de nudité. Très peu de temps après* CP-AD, *Yvonne Rainer abandonnait la danse pour le cinéma. Elle viendra à Montpellier présenter en avant-première* Murder and Murder. » Yvonne Rainer sera aux côtés des autres femmes chorégraphes mises à l'honneur à Montpellier-Danse : Karine Saporta, Catherine Diverrès, Elisabeth Petit…

Geneviève Vincent, *historienne*, attachée au Centre chorégraphique de Montpellier, dirigé depuis deux ans par Mathilde Monnier, s'interroge : *« Pourquoi tout de la danse devrait-il à tout prix être conservé. La perte, l'oubli a aussi son sens pour l'historien. Conserver renvoie à une décision politique : cela empêche de regarder ce qui se fait, ce qui germe, cela donne des arguments à ceux qui disent qu'il ne se passe plus rien. Que signifie choisir le passé quand on ne peut déjà plus assurer financièrement le présent ? La commémoration systématique est une décision politique. Comme la Fête des mères. »*

Dominique Frétard

Notations chorégraphiques pour transmettre les œuvres

Les grands ballets classiques se sont transmis de corps à corps, les anciens enseignant leurs rôles aux plus jeunes. Mais les ballets étant narratifs, le mouvement n'est pas seul à donner le sens. En même temps que la danse contemporaine se développe, des systèmes de notations chorégraphiques apparaissent : ils permettent de noter les mouvements de jambes, de torse, de bras, les déplacements, leur direction… Ces écritures, ensemble de codes et de signes, forment un vrai langage.

Les principales notations sont celles de Rudolf von Laban et de Rudolf Benesh. Il faut trois ans pour maîtriser la *« labanotation »*. C'est un Français, Raoul-Anger Feuillet, qui, en 1699, écrivait le premier traité pour noter la danse classique. La notation est une partition qui laisse, le plus souvent, l'interprétation libre. Le catalogue de l'exposition *Danses tracées* est éclairant sur le sujet (Edition Dis/Voir, 1991).

Calendrier

● **Les 21 et 22 juin**, à 22 heures, au Théâtre de Grammont : Dominique Bagouet, *Déserts d'Amour*.
● **Mardi 25 juin**, à 22 heures, Espace Vigneron à Baillargues : Rainer, Paxton, *Continuous Project - Altered Daily*, (Fragments)/*Satisfyn'Lover*. A 22 heures, au Château de Castries : Dominique Bagouet, *Déserts D'Amour*.
● **Les 27 et 28 juin**, à 22 heures au Théâtre de Grammont : Steve Paxton, *Excavations continued*, création.
● **Samedi 29 juin**, à 20 h 30, à l'Opéra Berlioz/Le Corum : Dominique Bagouet, *Assaï*. A 17 h 30, Salle Einstein/Le Corum : Yvonne Rainer, *Murder and Murder*, film en avant-première.
● **Mercredi 3 juillet**, à 22 h 30, Cour des Ursulines : Dominique Bagouet, *Le Crawl de Lucien*.
● **Les 6 et 7 juillet**, à 20 h 30, Chai du Terral à Saint-Jean de Védas : Hélène Cathala, Fabrice Ramalingom, *Si j'étais toi…*, *création*. Les deux chorégraphes sont d'anciens danseurs de Dominique Bagouet. Eux aussi perpétuent l'œuvre en faisant acte de création.

Karine Saporta réinvente la ballerine du XIXe siècle

KARINE SAPORTA présente *Les Manèges du ciel* à Montpellier-Danse (*Le Monde* du 15 mai) : soit une plongée dans le monde social et artistique du ballet romantique du XIXe siècle. La reconstruction de cet univers, revu et corrigé par la chorégraphe, est un véritable chef-d'œuvre d'intelligence et d'émotion. Elle ne se réfère à aucun modèle, à aucun ballet particulier, et pourtant c'est toute la danse romantique qui revit sous nos yeux, toute son esthétique ésotérique, toute sa crudité sociale.

Les jeunes danseuses, encouragées, voire obligées, à la prostitution par des maîtres de ballets-proxénètes, se transforment sur scène, par la magie des pointes, en oiseaux, en cygnes, en elfes. Tout est transpiration, voyeurisme. Tout est tulle, spiritisme, âmes envolées, exquises.

Inutile de dire que la reconstruction chez Karine Saporta ne peut venir que de son imagination raffinée. Inutile également de penser que ses danseuses montent sur pointes. Elles restent, comme à l'habitude, pieds nus, jambes nues. Mais la chorégraphe, abandonnant le mouvement vibratoire, saccadé, qui caractérise sa manière de danser, invente des équivalences gestuelles contemporaines pour raconter ces histoires d'apparitions, de disparitions, de tombes.

UN ACTE POLITIQUE

Il y a une scène de cimetière d'une beauté suffocante : atmosphère de croix, de jardinage minutieux, de soins apportés à la dernière demeure des morts. L'ensemble se détache sur fond de ruines et de nocturnes romantiques. Des projections de tableaux, des collages, de Friedrich, Richter, Sussli, Boudin, résonnent sur les *Préludes* de Chopin.

A Montpellier, Karine Saporta a décidé de remonter *L'Impur*, une pièce créée en 1993. Une danse convulsive, hurlante, contre la guerre, les camps, la purification ethnique. Il s'agissait d'une commande pour commémorer la mort du musicien Erwin Schulhoff dans un camp de concentration nazi. Jean-Paul Montanari et la chorégraphe sont tombés d'accord sur un programme qui dit assez combien la danse est aussi un acte politique. Karine Saporta reconstruit le passé à sa manière très personnelle. Elle se situe aussi dans cette lignée de femmes auxquelles Jean-Paul Montanari a voulu rendre hommage : celles qui sont préoccupées par le féminin, qui écrivent des œuvres fortes, mais qui sont, à l'évidence, signées par des femmes.

Saporta vibre pour Yvonne Rainer. Elle écrit : *« Oui, il faut parler de cette radicalité-là aujourd'hui. Radicalité au sens de « racine » et d'« intransigeance » à la fois. (…) L'art ou la pensée qui progressent, c'est-à-dire qui ouvrent des champs de travail jamais explorés, touchent nécessairement à des endroits de la forêt vierge jamais intégrés, jamais fréquentés…*

» Ainsi une Yvonne Rainer, lorsqu'elle intègre dès 1963 les projections de diapositives et de films dans ses chorégraphies, un Steve Paxton s'injectant sous les yeux du public, dans Intraveinous Lecture, *un liquide coloré dans les veines pour se « maquiller » de l'intérieur, élargissent considérablement la définition du spectacle de danse d'une manière saine et vivante. Ils ne manifestent là que le mouvement de la vie qui coule, de l'animal chercheur en nous qui flaire comme il respire à l'affût d'une nouvelle proie pour sa créativité (…). »*

Un colloque, « Corps et paroles de femmes », devrait réunir toutes ces voix célèbres, le 28 juin, puis les 4 et 5 juillet, cour Pétrarque.

D. F.

★ ***Les Manèges du ciel*, 23 juin, 20 h 30, Opéra comédie. *L'Impur*, 25 juin, 20 h 30, Grammont.**

هكذا في الأصل

Le Châtelet présente une « Jenufa » d'une bouleversante austérité

Avec cet opéra, la scène parisienne continue son cycle Janacek

La production de Leos Janacek (1854-1928) *continue d'être méconnue en France, alors que le compositeur tchèque constitue l'un des éléments les plus déterminants de la musique du* XXe siècle. Malgré un orchestre décevant, la distribution, la direction musicale de Sir Simon *Rattle et la mise en scène de Stéphane Braunschweig* font de cette production l'un des moments forts de la saison d'opéra parisienne.

JENUFA, de Leos Janacek. Nancy Gustafson (Jenufa), Anja Silja (Kostelnicka), *Philip Langridge* (Laca Klemen), Graham Clark (Steva Buryja), Orchestre symphonique de la ville de Birmingham, Sir Simon Rattle (direction), Stéphane Braunschweig (*mise en* scène et décors), Thibault Vancraenenbroeck (costumes), Marion Hewlett (lumières). THÉÂTRE MUSICAL DE PARIS-CHÂTELET, *Paris, le 20 juin*. Prochaine représentation : le 23 juin à 17 heures. Tél. : 40-28-28-40

Jenufa (1894-1904), de Leos Janacek, se trame dans le huis clos implacable d'un village, entre passions déçues, relations consanguines et *folies infanticides*. Ce fait divers rappelle à notre très récente mémoire une célèbre – forcément célèbre – affaire du même ordre, obscure et chabrolienne. Janacek s'est *appuyé sur* la Duras de l'époque, Gabriela Preissova, *que la* noirceur « sublime » de l'« affaire Kostelnicka » avait séduite. A cette trivialité littéraire répond sa musique *(inégale au* premier acte, exceptionnelle dans *les suivants)*, âpre, ténébreuse, traversée par des fulgurances presque hypnotiques, des hardiesses stupéfiantes, aujourd'hui encore méconnue alors qu'elle est l'un des piliers de l'« autre modernité » du XXe siècle.

Le cadre voulu par Stéphane Braunschweig est d'une austérité *totale : pans de murs lattés de bois* brun, une roue de moulin – rouge ! – sortant du sol, un lit d'enfant violemment éclairé, une neige fine dessinant un espace de *folie somnanbulique, quelques* bancs d'église. Tout – à l'exception de cette rampe lumineuse aveuglant les spectateurs pour mieux les « interroger », effet ressassé et *facile –, dans les décors de* Braunschweig et les subtiles lumières de Marion Hewlett, est juste et émouvant.

DISTRIBUTION SANS REPROCHE

On retient deux moments rares : lorsque Jenufa accepte la main de Laca et que leurs deux espaces contrastés (lumière et ombre) se concentrent en un halo chaleureux ; puis, à la fin de l'ouvrage, quand ces mariés d'infortune disparaissent par une petite porte de jardin dérobée – images d'une simplicité bouleversante.

Anja Silja habite naturellement cet espace dépouillé. On oublie vite les raucités de sa voix – celle d'une wagnérienne qui fit ses débuts voilà... quarante ans –, capti*vé par une telle présence*, une telle économie dans l'incarnation psychologique : femme droite et implacable au début de l'opéra, Silja montre la faillite du personnage d'une seule épaule un peu *ployée*. Nancy Gustafson a quelque mal à passer l'orchestre au début de l'ouvrage. Mais sa voix et sa présence prennent ensuite une vraie *consistance. Philip Langridge est* probablement le meilleur Laca du moment. Sa palette de jeu est admirable, et sa voix, très riche en harmoniques, d'une puissance so*nore et expressive exceptionnelle*. Graham Clark, s'il n'a pas la même beauté de voix (tant mieux pour la caractérisation des demi-frères), est un excellent chanteur et acteur. Le reste de la distribution est sans reproche.

Tout du long de *Jenufa*, Simon Rattle dirige avec un lyrisme et une précision remarquables. Mais on regrette que son orchestre de Birmingham sonne aussi terne, avec des cordes peu homogènes et des *cuivres assez décevants* (l'ouvrage est impitoyable à leur égard). La rêverie somnambulique de Jenufa, au deuxième acte, pâtissait d'un violon solo peu surnaturel et d'accords de l'orchestre trop faux pour être magiques. Mais Sir Simon est assurément l'un des acteurs principaux de cette production exemplaire.

R. Ma.

Simon Rattle, chef d'orchestre

« Je n'ai qu'un dogme : bannir les dogmes »

« Vous venez à Paris en compagnie de votre propre orchestre. L'orchestre de la ville de Birmingham fonctionne-t-il comme les orchestres londoniens ?

– La vie musicale londonienne est une sorte de jungle. C'est très excitant, il faut réagir vite, aimer l'inconnu, la nouveauté... C'est une manière de travailler, mais ce *n'est ni la seule, ni la meilleure*. A Birmingham, les musiciens ont une vie familiale plus facile, les conditions de travail sont moins dures. Ils peuvent faire de la mu*sique de chambre, jouer de la mu*sique contemporaine, explorer des répertoires très divers. En un mot : il peuvent « construire ». De surcroît, ils ont un contrat qui les protège. Notre trompettiste, qui a soixante-quatre ans et joue encore très bien, vient de fêter ses quarante années au sein de l'orchestre ! Les orchestres londoniens sont souvent forcés, pour survivre, de faire des choses que nous n'accepterions pas, des ses*sions pour la publicité, les jingles*, etc.

– Comment se passe votre collaboration avec l'orchestre d'instruments anciens The Age of Enlightenment ?

– Nous nous sommes rencontrés il y a dix ans. Je cherchais de mon *côté les techniques de jeu idoines* pour la musique classique. Il me manquait l'instrument, et notre rencontre a été très fructueuse. C'est une partie très importante de *ma vie, et je pense que nous allons* intensifier notre collaboration. Nous venons d'enregistrer *Cosi fan tutte* et nous allons poursuivre notre travail sur les opéras de Mozart.

– Répondrez-vous positivement aux demandes d'autres or*chestres d'instruments anciens* ?

– Peut-être... Mais le métier de chef, tel que je l'ai toujours conçu, est de se stabiliser le plus possible. Je ne peux pas vivre une vie de *voyage, mon esprit ne peut pas* suivre le rythme de certains de mes collègues...

– Pourtant, vous renoncerez en 1998 à l'Orchestre de Birmingham pour accepter ailleurs des contrats de chef invité...

– Cela fait dix-huit ans que je *travaille avec l'Orchestre de Bir*mingham, que je continue d'adorer, mais il faut savoir évoluer, et le moment est venu de travailler avec d'autres orchestres, que je *connais, et avec lesquels j'aurai* une relation non exclusive, mais plus régulière. Je ne quitte pas l'Orchestre de Birmingham, je lui consacrerai deux mois par an. En fait, *cela ne va pas changer grand*-chose : un peu moins avec Birmingham, un peu plus avec les autres...

– Votre collaboration avec l'Orchestre philharmonique de Berlin vous a permis d'« imposer » la musique de Jean-Philippe Rameau, *compositeur plutôt exotique pour cette formation*...

– J'ai découvert Rameau grâce à John Eliot Gardiner, qui a fait un magnifique travail sur *Les Boréades*. Cette partition m'a fasciné, et je compte la donner un jour en *intégralité au festival de Salz*bourg, avec les instruments anciens. Les musiciens du Philharmonique de Berlin n'avaient tout simplement jamais joué de Ra*meau ! Ils jouaient pour la pre*mière fois avec un archet plus léger, moins de vibrato. Cela faisait beaucoup de « premières fois », mais ils s'en sont extrêmement bien tirés et ont été *fascinés* par cette musique. Je pense que jouer des valeurs inégales, varier les couleurs, rendre les lignes plus flexibles est une expérience déterminante pour une formation traditionnelle. Comme ce sont de magnifiques musiciens, le résulat était *intéressant ; mais il faut du temps* pour parvenir à un style véritablement convaincant. Ce qui est drôle, c'est qu'au début de ma carrière j'étais un évangéliste de la nouvelle musique et qu'aujourd'hui je milite pour une autre façon de jouer et d'envisager la *musique du passé* !

– Nikolaus Harnoncourt pense que jouer Beethoven et les romantiques sur les instruments anciens ne mène pas à grand-chose...

– J'aime Harnoncourt parce qu'il sait exactement ce qu'il veut. Cependant, je pense qu'il est plus facile et révélateur de jouer Schumann ou Weber sur des instruments de leur époque que de le faire avec Beethoven. Beethoven est inconfortable sur tous les types d'instruments. Il demande toujours plus que ce que l'instrument peut donner ! Cela dit, tous ces « possibles » sont incroyable*ment fertiles ; nous vivons une* période de flux intellectuels. Je n'ai qu'un dogme en ce domaine : bannir les dogmes !

– L'orchestre de Janacek est-il difficile à faire sonner ?

– Ce n'est pas une orchestration facile. *Jenufa* est la première grande *expérience opératique* de Janacek. D'ailleurs on constate que son orchestre sonne déjà mieux dès le deuxième acte... mais c'est une musique merveilleuse. *L'orchestre n'avait pas joué en* fosse depuis des années, c'est donc une expérience nouvelle. Cela dit, il a joué la *Sinfonietta* et la *Messe Glagolitique*. La musique de Janacek n'est donc pas une découverte pour les musiciens... »

Propos recueillis par Renaud Machart

Electric Phoenix fait sourire du Stockhausen

L'ensemble britannique a chanté « Stimmung », le célèbre sextuor vocal du compositeur, à l'église Saint-Merri, à Paris

***STIMMUNG*, de Karlheinz Stockhausen. Electric Phoenix. ÉGLISE SAINT-MERRI, Paris. Le 20 juin.**

Une nuit de février 1968, dans une maison enneigée des Etats-Unis, Stockhausen s'attelle à la conception d'un sextuor vocal *commandé par la ville de Cologne*. Comme à son habitude, il écrit en chantant à voix haute dans son bureau. Sa femme vient alors lui rappeler la présence d'enfants en bas âge *gênés pour s'endormir*. Le compositeur s'adapte. « *Je me mis à fredonner bouche fermée et pour moi-même, et ce procédé m'amena à une étrange découverte : en tenant longuement différentes voyelles, je sentis vibrer ma gorge de même que les cavités orales nasopharyngales et frontales ; il m'apparut ainsi que je pouvais, sur chaque voyelle, faire entendre distinctement un harmonique particulier.* »

Stimmung n'avait plus qu'à amplifier ce mode d'expression inédit. Les six chanteurs (deux ténors, *deux sopranos, un alto et une* basse) requis pour ce *continuum* méditatif étendu sur près d'une heure et demie polarisent à tour de rôle sur un des six harmoniques d'un *si bémol* grave choisis par le compositeur.

Toutefois, leur marge de manœuvre est *assez importante* puisqu'il leur est permis de déterminer librement, d'après un schéma formel d'ensemble, les rencontres optimales entre diverses séries de voyelles dotées de qualités spécifiques. Guidé par de profondes motivations spirituelles, Stockhausen a en effet intégré à sa partition, au côté de poèmes de son cru et de repères fournis par la phonétique internationale, une liste de soixante-six noms magiques empruntés aux religions ancestrales de Polynésie, d'Amérique du Sud ou des terres arctiques.

Créé en décembre 1968 à Paris, *Stimmung* connut un succès phé*noménal (72 exécutions)* deux ans plus tard lors de l'Exposition universelle d'Osaka auprès d'auditeurs pré-désignés par leur culture à suivre le compositeur sur la voie *de la transcendance. L'interpréta*tion qu'en a donnée l'ensemble Electric Phoenix dans le cadre des manifestations liées à l'extension de l'Ircam (*Le Monde* du 14 juin) ne *désirait pas satisfaire de telles exi*gences. Evacuant d'emblée la référence extrême-orientale, les chanteurs britanniques ont affiché une vitalité rythmique rappro*chant judicieusement Stockhausen* des minimalistes américains. Leur principale innovation a toutefois résidé dans l'entretien d'un caractère primesautier que l'on ne *soupçonnait pas au métaphysique Stimmung*...

JEU DE SOCIÉTÉ

Cartes en mains et index résolu*ment pointé* (pour *signaler* une entrée imminente), les membres d'Electric Phoenix semblaient moins au service d'un rite mystique qu'engagés dans un jeu de société. Leurs interventions donnaient à voir autant qu'à entendre : chaman malicieux, *femme-oiseau tentatrice ou enfant* de chœur espiègle se relayaient ainsi dans la découverte de territoires sonores, aussi plaisants qu'inédits.

Attentif au déploiement capricieux de l'unique mais versatile accord de *Stimmung*, le public trouva matière à communion dans ce registre léger.

Pierre Gervasoni

A La Cigale, Grant Lee Buffalo a voulu « toucher au cœur » son public

« L'ÉMOTION reste le moteur essentiel de nos mélodies. Elle nous sort des tripes. Chanter est une expérience forte. Quelque chose de physique autant que spirituel. » Jeudi 20 juin, joignant les actes à la parole, Grant Lee Phillips, accompagné de ses deux acolytes, tente de prendre à la gorge le public de La Cigale. D'un lyrisme déchiré, la voix du leader de Grant Lee Buffalo met *en évidence ses désirs de guérir des* blessures et de toucher au cœur. En 1993, un premier album, *Fuzzy*, définissait l'alchimie du trio. Puisant dans la rusticité de la country et du folk américain un art de *planter* le décor, de donner vie à des personnages et à des histoires, ce groupe californien n'en démontrait pas moins une volonté de transcender ces références campagnardes.

Préoccupé d'élévation et d'élans romantiques, Grant Lee revendique l'influence décisive de David Bowie, prince des masques et des artifices, comme celle de la new wave de la fin des années 70. Un autre groupe a réussi à concilier tradition américaine et nouvelle vague. Héros et parrains du rock alternatif outre-Atlantique, R. E. M. et son chanteur, Michael Stipe, se déclarent très vite les premiers supporteurs de *Fuzzy*. Depuis, les liens se sont encore resserrés. « *Notre relation s'est approfondie*, confie Grant Lee. *Nous avons tourné six mois avec R. E. M. Nous avons pris conscience de tous nos points communs. Nos choix musicaux, cette façon d'écrire qui laisse une large place à l'interprétation. Mais aussi notre sensibilité et nos blessures.* » Sur les ondes françaises, un single du même nom que l'album devient un tube inattendu. *Mighty Joe Moon*, leur deuxième production, creusait le même sillon. Tout comme le récent *Copperopolis*, le plus achevé sans doute de ces trois albums. « *J'ai toujours été attiré par le nom de cette ville. Il y a des années, elle a connu un développement fulgurant grâce à ses mines de cuivre. Puis les mines ont fermé, et la ville ne s'en est pas remise. Ce phénomène de réussite instantanée et de déchéance est quelque chose de très américain. Pour moi, ce mot de Copperopolis évoque également le passage brutal de l'enfance au monde adulte. Mes chansons sont inspirées par la difficulté de grandir. Cette société ne propose pas suffisamment de rituels qui nous permettent de marquer les étapes de notre vie.* »

FRISSON GARANTI

Ce beau disque prouve aussi que les chansons de Grant Lee Buffalo gagnent à ne pas s'enferrer dans la recherche univoque de l'émotion brute. Le concert parisien du groupe démontrait ainsi que son désir d'intensité pouvait masquer des baisses d'inspiration mélodique. Quand Phillips s'agite dans la seule intention de faire triompher sa fibre lyrique – appuyé par l'envolée distordue d'une guitare et par une basse profonde comme le pathos –, on finit par rester insensible à sa harangue. En revanche, quand le chanteur module sa voix, tour à tour chaleureuse, d'une douceur pastorale, mystérieusement aiguë ou tourmentée, quand les arpèges de sa douze cordes acoustique miroitent au cœur des arrangements subtils distillés par le bassiste Paul Kimble, passé aux claviers pour l'occasion, le frisson est garanti. Des titres comme *Homespun*, *Bethlehem Steel*, *Hyperion and Sunset* ou *Arousing Thunder* prennent cette dimension-là. Grant Lee Buffalo fait alors vivre comme personne l'Amérique des vagabonds et des rêveurs.

Stéphane Davet

★ *Copperopolis*, 1 CD Slash 828 760-2. Distribué par Barclay.

Gérard Manset célébré par onze interprètes fascinés

Le solitaire de la chanson française version Jean-Louis Murat, Brigitte Fontaine, Joao Bosco, Salif Keita ou Cheb Mami

CHIC, désespéré, techno et aérien, c'est Jean-Louis Murat qui ouvre ce *Tribute to* (hommage à...) Gérard Manset, imaginé sur un mode anglo-saxon par Bayon, journaliste français inconditionnel du chanteur-auteur-compositeur. Jean-Louis Murat, auteur du *Col de la Croix-Morand* – qui, dit-il, n'aime pas Gérard Manset –, met en boucles *Entrez dans le rêve*, une chanson extraite de l'album *Lumières*, avec le détachement nécessaire au traitement d'un cas d'asociabilité notoire, traduit en musique par Manset, cet intransigeant ayant osé *La Mort d'Orion* en pleine période d'essor du show-business. La *Route Manset* est constitué de onze nouvelles versions (avec livret détaillé sur les interprètes) de quelques-unes des chansons composées par Gérard Manset pour décrire l'état de solitude de l'humain, ce *« prisonnier de l'inutile »*, la peur qui *« toujours dans votre dos... vous suit »*.

L'interprétation de Jean-Louis Murat est l'une des fascinations de cet album qui consacre le travail d'auteur-compositeur d'un Manset à facettes, dont Francis Cabrel livre le versant calme, romantique (*Prisonniers de l'inutile : « Nous sommes prisonniers des liens qui nous attachent »*, voix, guitare, contrebasse, d'une limpidité forte), et Brigitte Fontaine le côté sale gosse teigneux, hypocondriaque de la musique, frustré (*On ne tue pas son prochain*, extrait de *Train du soir*, en version rock outré). Fascinant aussi, le chant de Cheb Mami, prince du raï oranais, enveloppant de mélopée incantatoire des paroles sonnant comme un blues de l'exil et de la guerre civile : *« Il voyage en solitaire, et nul ne l'oblige à se taire, il chante la terre, il chante la terre »* (*Il voyage en solitaire*). Françoise Hardy (*Solitude des latitudes*) et Alain Bashung (*Animal on est mal*), pourtant héritier assumé de Manset, se contentent d'une ligne médiane. Nilda Fernandez (*La Route de terre*), Pierre Schott (*Quand les jours se suivent*) sont eux-mêmes, et face à la morgue supposée d'un Manset, c'est déjà beaucoup.

LA VRAIE VIE

Route Manset permet de réécouter les mots de Gérard Manset, sa poésie faussement chirurgicale, sans avoir à passer la barrière d'une voix tracée au rasoir, enrobée d'une froideur pudique. Briseur d'icônes, Dick Annegarn, déguisé en chanteur de jazz, se paye le luxe d'un tube, *Y'a une route*, traité aux saxophones, à la caisse claire et au swing rôdeur. Manset est un grand amateur d'exotismes : photographe, écrivain, peintre, c'est en Thaïlande ou en Amazonie qu'il dit avoir retrouvé les lumières de la vraie vie.

On s'intéressera donc en particulier à la réappropriation de ce bien culturel français par deux chanteurs venus du sud, du tiers-monde, de ces pays où parfois l'on sait encore se passer du superflu : le Brésilien Joao Bosco, roucoulant comme jamais sur *Le Rouge-Gorge*, sans oscultation particulière du sens de la vie ou du doute (*« Ouvre ta gorge rouge, viens manger du pain dans ma main... »*, et le Malien Salif Keita, emberlificoté dans *C'est un parc*, piège fatal, *« où tomberont nos enfants quand ils grandiront »*. Cinq minutes plus tard, on ne sait plus pourtant qui du griot malien ou de Manset, aristocrate-prolétaire parisien, est l'araignée.

Véronique Mortaigne

★ 1 CD EMI 852469-2



CLASSIQUE

DUO VRONSKY ET BABIN

Œuvres pour deux pianos de Rachmaninov, Stravinsky, Borodine, Arensky, Milhaud, Babin, Rimsky-Korsakov

Vitya Vronsky et Victor Babin (pianos)

Voici de « vieilles cires » enregistrées entre 1934 et 1945 qui brillent de nouveau comme au premier jour. Et cela grâce à une restitution claire, sans affadissement des harmoniques et, surtout, à une interprétation « moderne » de deux artistes qui fuyaient les manières, les afféteries et les rubatos. *Tempi* vifs, précision et parfaite synchronisation des deux claviers sont la caractéristique de ce grand duo qui séduisit Rachmaninov et remit à l'honneur le récital à deux pianos. La manière dont ces deux artistes jouaient, en 1934, la « Romance » de la *Deuxième suite op. 17* de Rachmaninov (malgré la pochette, fautive, reproduite en deux versions – 1934, 1940 – avec, dans cette dernière mouture, une « Valse » au tempo affolant) surprendra seulement ceux qui imaginent que les pianistes d'avant-guerre ne savaient exister qu'en prenant des libertés fantasques avec le texte. Il y a, dans ces deux disques, du vrai répertoire et des *bis* impayables (la *Valse*, d'Arensky, tube en son temps, « chantée » avec un chic infini, un *Vol du Bourdon* réfractaire à tout insecticide et ce *Tango*, de Stravinsky, joué comme le feront les frères Kontarsky, trente ans plus tard, la sonorité raffinée et l'humour sec en plus – le quoi. *R. Ma.*

★ **2 CD séparés Dante HPCO26 et HPCO31**

JOHN ADAMS
Concerto pour violon
Shaker Loops

Gidon Kremer (violon), Orchestre symphonique de Londres, Orchestre de St. Luke's, Kent Nagano, John Adams (direction)

On se sait pourquoi la musique de John Adams agace tant certains commentateurs français, pressés de crier au *« Coca Cola musical »* : cette production est tellement diverse qu'elle devrait, ne pas titiller les mêmes régions affectives... Le *Concerto pour violon* (1993) est d'une veine plutôt ludique, complexe, mais déborde d'une énergie communicative. Il démontre le chemin parcouru depuis les *Shaker Loops* encore minimalistes de 1977... Ceux qui craignent le *« sucre »* du compositeur américain trouveront dans la direction sèche et précise de Kent Nagano un anti-édulcorant idéal. *R. Ma.*

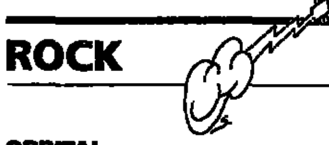
★ **1 CD Nonesuch-Warner 7559 79360-2.**

CANCIONES, ROMANCES, SONETOS
From Juan del Encina to Lope de Vega

Ensemble La Colombina

L'ensemble la Colombina nous entraîne dans un panorama de l'Espagne du Siècle d'or, qui permet la confrontation des genres : le villancico avec refrain et couplets, ou la cancion plus expressive, plus en vogue que l'ancienne romance et ses cadences à la rime. Si Juan del Encina, en passe d'être le compositeur ibérique du temps le mieux servi au disque, n'a pas laissé d'œuvre liturgique, il illustre la tradition féconde de la poésie lyrique, avec ses révérences bucoliques ou mariales, ses impudences aussi (*« Cucu, cucu, cucucu »*), maître dans l'allégorie comme dans la mélancolie tendre. Une œuvre fascinante qui révèle un artiste complet – musique, poésie, théâtre. Du raffinement des allégories sacrées de Francisco Guerrero à la verve populaire, tour à tour tendre ou burlesque, et à la science polyphonique inouïe de Juan Vasquez, sans omettre les pièces anonymes tirées du recueil du *Maestro Capitan* Mateo Romero, le reste du parcours est idéalement servi par le quatuor vocal qui souligne l'expressivité de chaque page et rend les intentions du texte avec une justesse et une grâce qui emportent sans réserve l'adhésion. *Ph.-J. C.*

★ **1CD Accent ACC 95111D.**



ROCK

ORBITAL
In Sides

Formés à l'école Kraftwerk du tout ordinateur, les frères Hartnoll se sont imposés parmi les pionniers les plus progressistes de la techno britannique. Leur langage instrumental n'est évidemment pas celui de la chanson, pas celui trop univoque de la danse à tout pris, pas non plus le vide intersidéral des musiques planantes ou du *new age*. Fasciné par l'implacable froideur des robots et l'impact hypnotique des musiques répétitives, Orbital se préoccupe aussi d'intelligence mélodique. Intrigante palette synthétique de rythmes et de sons, *In Sides* élabore plus que des ambiances. Le thème rayonnant de *The Girl With The Sun In Her Head*, celui oppressant de *P. E. T. R. O. L.*, le suspense produit par *The Box*, digne des meilleurs films d'espionnage, les visions oniriques de *Out There Somewhere ?* ont la consistance et le charme entêtant de compositions accomplies. *S. D.*

★ **1 CD Internal 828 763-2. Distribué par Barclay.**

BECK
Odelay

Ce gringalet californien n'a pas longtemps trompé son monde. Il avait beau chanter avec la moue du parfait *slacker*-(branleur) *« I'm a Loser now Baby, so Why don't you Kill me »*, le talent éclatait sous la nonchalance. Du capharnaüm de sa discothèque prenait forme un genre hybride, engendré par l'Amérique d'aujourd'hui. Avec un troublant naturel et l'insolence de sa jeunesse, Beck, passionné de musiques folk, mêlait l'aridité boisée de Woodie Guthrie au groove des musiques de rue. En concert, on pouvait aussi bien le retrouver seul avec une guitare sèche, entouré d'un groupe de rock hardcore ou soufflant dans un harmonica sur fond de *sampling* hip hop. Plus que *Mellow Gold*, son album précédent, *Odelay* ordonne cette inspiration hétéroclite. Avec l'aide des Dust Brothers, mixeurs fous de la côte Ouest, Beck a organisé ses mille trouvailles sonores en une espèce de blues espiègle. Les ordinateurs fricotent avec la guitare acoustique, brassant James Brown, Antonio Carlos Jobim et Bob Dylan en une matière musicale assez irrésistible. *Folk singer* mâtiné de rappeur, ce gamin américain conte ses chansons foutraques en indolent surdoué. *S. D.*

★ **1 CD Geffen GED 24926.**

MUSIQUE DU MONDE

GEOFFREY ORYEMA
Night To Night

Sardinia Memories, le titre qui ouvre le nouvel album de Geoffrey Oryema, est inspiré des fins de journée à Kampala (Ouganda), quand la jeunesse, avant Amin Dada, le sida et le Rwanda, savourait le coucher de soleil. La pureté du ton de cette ballade à consonnances latines, la voix effilée et grave du chanteur d'origine ougandaise, nous dit qu'il ne faut pas désespérer de Geoffrey Oryema, ici perdu dans un exercice de *new age* plus que décevant. Un « rêve médiéval » à cheval entre les expérimentations de Real World, le label de Peter Gabriel – pour qui le joueur de lamellophones, guitariste et chanteur, a jusqu'à aujourd'hui enregistré –, et une envie de positionnement sur le marché mondial de l'ethno-rock. On sait qu'Oryema se posera un jour sur la bonne pierre, qu'il retrouvera les bonheurs de duos de guitare avec Jean-Pierre Alarcen sans se faire manger, qu'il ne se contentera pas de suivre Daniel Lanois dans ses désirs de folk aéronautique, ou Jean-Claude Vannier dans ses tentatives « souchonesques» ». Car, au milieu de ce fatras spatio-temporel, Geoffrey n'a pas perdu la grâce. C'est fort. *V. Mo.*

★ **1 CD Virgin 72438 41644-2.**

BAYAKA
The Extraordinary Music Of The Babenzélé Pygmies

Connus comme l'une des plus anciennes populations de l'Afrique, les Pygmées vivent au coeur de l'immense forêt équatoriale africaine. Ils se répartissent en plusieurs groupes, parmi lesquels les Aka, auxquels se rattachent les Babenzélé (ou *Bayaka*). L'ethnomusicologue Louis Sarno s'est installé pendant plusieurs années à Yandoumbé, un village babenzélé situé à la pointe sud-ouest de la République centrafricaine. Il y a capté les exaltantes polyphonies et musiques qui accompagnent les rituels rythmant la vie sociale de la communauté. Bernie Krause, spécialisé dans les enregistrements des ambiances de nature, a habillé ces moments musicaux des bruits de la forêt : cigales, criquets, chants de grenouilles, cris d'oiseaux... Mise en relief, la forêt s'impose, palpable, moite et bruissante. Elle donne à cet enregistrement son originalité, par rapport à d'autres collectes effectuées auprès des Pygmées d'Afrique centrale, notamment ceux, remarquables, de Simha Arom (disques Ocora et Unesco/Auvidis). Accompagné d'un livre attrayant largement illustré, ce disque vise et comblera davantage les amateurs d'atmosphères que les vrais passionnés d'ethnomusicologie. *P. La.*

★ **1 CD et un livre Ellipsis Arts CD3490. Distribué par Night and Day.**

CHANSON

KENT
Nouba

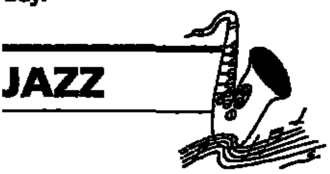
« Le bonheur est souvent banal » : Kent ne sait pas mentir. Il ne sait pas déguiser ses haines, et d'ailleurs il n'en a pas, il ignore comment tromper l'ennemi, les effets de stratégie. Sa voix est là, un peu gauche, à l'image de ses indignations citoyennes. Assez intelligent et concerné pour intituler son septième album *Nouba*, à l'heure où beaucoup voudrait qu'il soit un chanteur français, Kent affine ses talents d'auteur (pour composer, il est aidé par le guitariste Jacques Bastello) : jolies chansons où les rêves de gosse parviennent à transpercer les peurs de l'adulte soumis à l'épreuve quotidienne du « faire ». Avec plus de folie, il y aurait un air Areski-Fontaine-Higelin dans cette *Nouba*. Kent est un homme léger, aimant l'accordéon, le dessin, la littérature, la bande dessinée et le rock. Il a de l'humour et de la tendresse, ne voudrait pas être différent, être comme ces *« soixante millions de Poulidor »* qui s'attendrissent les uns les autres sur leur sort et s'octroient le droit à l'échec. Mais il est chanteur soliste, et il se doit de décortiquer l'enfance, en faire tourner les blessures sur des chansons-manèges, telle la superbe *Petit Gamin*. *V. Mo.*

★ **1 CD Barclay 531595-2.**

INTÉGRALE CHARLES TRENET
Volume 1 : Charles et Johnny, 1933-1936

De Django Reinhardt (dont vient de sortir le deuxième volume de l'*Intégrale*, 1934-1935) au gospel, en passant par la biguine et le tango à Paris, ou encore en laissant libre cours aux lubies inspirées du meilleur des Cinglés du music-hall, Jean-Christophe Averty (l'année 1933 vient de paraître), l'éditeur Frémaux et associés fouille dans les trésors du passé. Il le fait avec un soin si peu maniaque, mais si juste, qu'il laisse leur entière modernité à ces artistes qui furent au premier plan de l'actualité quotidienne. Charles Trenet, en 1933, s'essayait à la chanson avec son compagnon, qu'il a tendance à oublier dans ses plus récentes citations, Johnny Hess. *Sur le Yang-Tsé-Kiang* est un incunable, tout comme *Maman, ne vends pas la maison* (chanson « naïve » de 1935) ou *Sous le lit de Lily* (parodie de chanson américaine, 1934). Ces deux messieurs aimaient le jazz et cherchaient leur style. Johnny Hess était musicien. Le petit Trenet était poète. *V. Mo.*

★ ***2 CD* Frémaux et Associés FA081. Distribué par Night and Day.**



JAZZ

JOHN ZORN
Masada Hei
Masada Vav

Débutée en février 1994, la série *Masada* du saxophoniste américain John Zorn comportera neuf disques. Les volumes 5 et 6, qui viennent d'être publiés, ont été enregistrés les 16 et 17 juillet 1995. La forme orchestrale se réfère toujours au quartet sans piano d'Ornette Coleman et l'équipe reste composée, outre Zorn, de Dave Douglas à la trompette, Greg Cohen à la contrebasse et du batteur Joey Baron vers qui, encore une fois, l'attention se porte ; jeu riche, intelligent et aéré. L'inspiration mélodique emprunte, pour l'essentiel, à des airs du folklore yiddish. Plus largement John Zorn affirme, au travers de *Masada* – un épisode de l'histoire du peuple juif – une appartenance culturelle. Zorn se place ici au cœur de son sujet, d'une manière urgente, peut-être un rien naïve – allégresse et mélancolie comme ressorts principaux – sincère certainement. Le passage du volume 5 au volume 6 montre que le projet peut évoluer par petites touches. La mélodie est plus marquée, les improvisations, lâchées, furieuses, sont moins une finalité qu'un « événement » dans le cours de la musique. Zorn, habile à brouiller les pistes, ne s'en tiendra pas là. *Masada*, qui est son expression la plus rattachable au jazz depuis longtemps, continue d'être une passionnante œuvre en progression. *S. Si.*

★ **1 CD Diw 899 (Hei) et 1 CD Diw 900 (Vav). Distribué par Harmonia Mundi.**

Les dix ans du Printemps des comédiens de Montpellier

Un festival attrape-tout



POUR LA DIXIÈME ANNÉE consécutive et jusqu'au 7 juillet, Daniel Bedos a concocté pour son *festival attrape-tout*, le Printemps des comédiens, une affiche aussi variée que les invitations sont nombreuses.

On retiendra d'une programmation qui fait une grande place à la création africaine contemporaine (dans une section baptisée « sentiers noirs » où on pourra retrouver *Kaïdara*, de Amadou Hampaté Ba, dans une mise en scène de Lucio Mad, les 27 et 28 juin) et à la musique (« La nuit totalement mandingue », le 21 juin à 22 heures), le théâtre contemporain, avec un spectacle de Richard Martin inspiré de Léo Ferré (samedi 22 juin à 22 heures), *Brûleur de planches*, de Maurice Durozier (24 juin à 22 heures), *Dans la solitude des champs de coton*, de Koltès par la Compagnie du Tournesol (24 et 25 juin) et enfin le théâtre classique : le Footsbarn Travelling Theatre créera *Le Médecin malgré lui*, de Molière (du 3 au 7 juillet) et la Compagnie Pierre Debauche, désormais installée à Agen, présentera son « odyssée théâtrale » réunissant *Britannicus* et *Phèdre*, de Racine, *La Fausse Suivante* et *L'Epreuve*, de Marivaux, et *Dom Juan*, de Molière (du 29 juin au 1er juillet).

★ Printemps des Comédiens, 857, rue Saint-Priest, 24090 Montpellier. Tél. : (16) 67-61-04-02. De 40 F à 140 F. Jusqu'au 7 juillet.

UNE SOIRÉE À PARIS

My Diner with Dromard
La soirée plateau-repas idéale, à l'abri des folies sonores de Paris conquis par les joies du plein air : Paul Meurisse, *alias* le commandant Dromard, dans l'un des trois « Monocle » *filmés par Georges Lautner, Le Monocle rit jaune, L'Œil du Monocle* ou *Le Monocle noir*. Dromard y est un spectacle captivant à lui seul : lexique impeccable (*via* Audiard), complets irréprochables, cour aux dames à l'ancienne et doubles-coronas affolants. On conseillera, par exemple, la scène du coq au vin préparé par le sergent Poussin.
3 cassettes René Château Vidéo, 60, boulevard Mission-Marchand, 92 Courbevoie. Tél. : 46-91-92-10. 149 F.

Le dernier polar de Patricia Cornwell
Pour se reposer de la Fête de la musique, rien ne vaut une soirée en compagnie de Kay Scarpetta, la femme médecin légiste héroïne de Patricia Cornwell – la nouvelle passion des amateurs de polars américains. Une mort sans nom jette une nouvelle fois Scarpetta et ses collègues, Wesley et Marino, sur les traces du psychopathe Temple Gault... frissons à foison !
Editions du Masque, 414 p., 119 F.

Gus Viseur, l'élégance du swing
La musette au coin du bar, ça n'est évidemment pas qu'une affaire de buveurs de pastis. A réécouter, volets tirés pour éviter toute interférence, Gus Viseur, oiseau libre et génial du musette classique, impeccable de ligne et de swing. Un Paris sonore en noir et blanc, élégant comme un cliché de Cartier-Bresson...
Disques édités chez Auvidis.

***American Madness*, de Frank Capra**
avec Walter Huston, Pat O'Brien, Kay Johnson, Gavin Gordon, Constance Cummings.
Américain, 1932, noir et blanc (1 h 20).
Quand un banquier décide de prêter de l'argent à ceux dont la bonne mine et les louables intentions le séduisent, le système libéral est en danger... par excès de libéralisme. Réalisé en 1932 par Frank Capra, sur un scénario de Robert Riskin, *American Madness* est une comédie menée tambour battant par le maître américain du genre. Et qui plus est, c'est un film rare.
v.o. : Le Quartier Latin, 9, rue Champollion, Paris 5e. Mo Odéon. Séances 18 h 5, 20 h 5 et 22 h 5. Tél. : 43-26-84-65.

CINÉMA

NOUVEAUX FILMS

CITY HALL
Film américain de Harold Becker, avec Al Pacino, John Cusack, Bridget Fonda, Danny Aiello, Martin Landau, David Paymer (1 h 43).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; UGC Danton, dolby, 6e ; UGC Champs-Elysées, dolby, 8e ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

COURS-Y VITE
Film français de Laurent Bénégui, Jean-Luc Gaget, Gaël Morel, Agnès Obadia, Jacques Maillot, Luc Pagès, (1 h 30).
UGC Ciné-cité les Halles, 1er.

DELPHINE : 1, YVAN : 0
Film français de Dominique Farrugia, avec Julie Gayet, Serge Hazanavicius, Alain Chabat, Dominique Farrugia, Lionel Abelanski, Amélie Pick (1 h 31).
UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Rex, dolby, 2e (39-17-10-00) ; UGC Odéon, 6e ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (43-59-19-08 ; réservation : 40-30-20-10) ; George-V, THX, dolby, 8e ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, dolby, 12e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (43-27-84-50 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Convention, dolby, 15e ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; réservation : 40-30-20-10).

LA JURÉE
Film américain de Brian Gibson, avec Demi Moore, Alec Baldwin, Joseph Gordon-Levitt, Anne Heche, James Gondolfini, Lindsay Crouse (2 h).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; UGC Rotonde, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; George-V, dolby, 8e ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).

MACHAHO
Film franco-algérien de Belkacem Hadjadj, avec Hadjira Oul Bachir, Belkacem Hadjadj, Meriem Babes (1 h 30).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Institut du monde arabe, 5e (40-51-39-91) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

LE PATCHWORK DE LA VIE
Film américain de Jocelyn Moorhouse, avec Maya Angelou, Anne Bancroft, Ellen Burstyn, Samantha Mathis, Kate Nelligan, Winona Ryder (1 h 56).
VO : UGC Forum Orient Express, dolby, 1er ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; Elysées Lincoln, dolby, 8e (43-59-36-14 ; réservation : 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20 ; réservation : 40-30-20-10).

PIROUETTE, CHANSONNETTE
Film français de Pascal Lenôtre, Jacques-Rémy Girerd, (40 min).
Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

POWDER
Film américain de Victor Salva, avec Sean Patrick Flanery, Mary Steenburgen, Lance Henriksen, Jeff Goldblum, Brandon Smith, Bradford Tatum (1 h 56).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; réservation : 40-30-20-10) ; Gaumont Kinopanorama, dolby, 15e (réservation : 40-30-20-10).

RAINBOW POUR RIMBAUD
Film français de Jean Teulé, avec Laure Marsac, Robert Mac Leod, Bernadette Lafont, Michel Galabru, Farid Chopel, Mouss (1 h 22).
Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

REMAKE ROME, VILLE OUVERTE
Film italien de Carlo Lizzani, avec Giancarlo Giannini, Massimo Ghini, Anna Falchi, Lina Sastri, Antonello Fassari, Massimo Dapporto (1 h 50).
VO : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; réservation : 40-30-20-10) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10).

LE TOMBEAU DES LUCIOLES
Dessin animé japonais d'Isao Takahata, (1 h 25).
VO : 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

TRAINSPOTTING (**)
Film britannique de Danny Boyle, avec Ewan McGregor, Ewen Bremmer, Jonny Lee Miller, Kevin McKidd, Robert Carlyle, Kelly McDonald (1 h 33).
VO : UGC Ciné-cité les Halles, dolby, 1er ; 14-Juillet Beaubourg, 3e (42-77-14-55) ; Grand Action, dolby, 5e (43-29-44-40) ; 14-Juillet Hautefeuille, dolby, 6e (46-33-79-38) ; UGC Montparnasse, dolby, 6e ; UGC Odéon, dolby, 6e ; Gaumont Marignan, dolby, 8e (réservation : 40-30-20-10) ; UGC Normandie, dolby, 8e ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Opéra, dolby, 9e ; 14-Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; réservation : 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, dolby, 13e ; Mistral, dolby, 14e (39-17-10-00 ; réservation : 40-30-20-10) ; 14-Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e ; Pathé Wepler, dolby, 18e (réservation : 40-30-20-10).
(**) Films interdits aux moins de 16 ans.

RÉGION

MUSIQUE CLASSIQUE

BEAUNE
Acis and Galatea
de Haendel. Paul Agnew (Acis), Véronique Gens (Galatée), Patricia Petibon (Damon), Laurent Naouri (Polyphème), Les Arts florissants, William Christie (direction).
Hospices, rue de l'Hôtel-Dieu, 21 Beaune. 21 heures, le 28. Tél. : 80-26-21-30. De 80 F à 280 F.

BORDEAUX
Madame Butterfly
de Puccini. Michèle Lagrange (Madama Butterfly), Daniel Galvez-Vallejo (Pinkerton), Boris Statsenko (Sharpless), Daniela Barcellona (Suzuki), Chœur du Grand-Théâtre de Bordeaux, Orchestre national Bordeaux-Aquitaine, Giuseppe Grazioli (direction).
Grand-Théâtre, 46, avenue du Parc-de-Lescure, 33 Bordeaux. 14 h 30, le 23 ; 20 heures, les 25 et 28. Tél. : 56-48-58-54.
Orchestre national Bordeaux-Aquitaine
Elgar : *Concerto pour violon et orchestre op. 61*. Holst : *Les Planètes*. Vladimir Nemtanu (violon), Chœur du Grand-Théâtre de Bordeaux, Michael Boder (direction).
Palais des sports, place Ferme-de-Richemont, 33 Bordeaux. 20 h 30, les 26 et 27. Tél. : 56-48-58-54.

DIJON
Norvegian Soloist Choir
Bach. Bruckner : *Motets*. Shavel Adel (direction).
Palais de justice, rue du Palais, 21 Dijon. 20 h 30, le 24. Tél. : 80-30-61-00. De 90 F à 120 F.
Isabelle Poulenard (soprano), Nathalie Steinberg (piano).
Œuvres de Fauré, Debussy, Satie et Poulenc.
Cellier Saint-Bénigne, 21 Dijon. 12 h 30, le 25. Tél. : 80-30-61-00. 80 F.
Graf Mourja (violon), Alexandre Tharaud (piano).
Prokofiev : *Mélodies pour violon et piano*. Poulenc : *Sonate pour violon et piano*. Tchaïkovski : *Valse Scherzo op. 34, Méditation*. Ravel : *Tzigane*.
Cellier Saint-Bénigne, 21 Dijon. 12 h 30, le 26. Tél. : 80-30-61-00. 80 F.
Orchestre philharmonique de Rhénanie-Palatinat
Schumann : *Concerto pour violoncelle et orchestre*. Brahms : *Symphonie no 1*. Wolfgang Schmidt (violoncelle), Bernhard Klee (direction).
Grand Théâtre, place du Théâtre, 21 Dijon. 20 h 30, le 26. Tél. : 80-30-61-00. De 80 F à 180 F.

DIVONNE-LES-BAINS
Gérard Poulet, Eric Crambes (violon), Bruno Pasquier, Jean Auberson
Brahms : *Scherzo pour violon et piano, Sonate pour violon et piano op. 78, Sonate pour alto et piano op. 120, Quintette à cordes op. 88.*
Théâtre du casino, 01 Divonne-les-Bains. 20 h 30, le 22. Tél. : 50-20-01-22. De 80 F à 240 F.
Thomas Friedli (clarinette), Truls Mork (clarinette), Pascal Rogé
Brahms : *Sonate pour violoncelle et piano op. 38, Sonate pour clarinette et piano, Sonate pour violoncelle et piano op. 99.*
Théâtre du casino, 01 Divonne-les-Bains. 20 h 30, le 24. Tél. : 50-20-01-22. De 80 F à 240 F.

LILLE
Orchestre national de Lille
Lockwood : *Concerto pour violon électrique et orchestre « Les Mouettes », création*. Dvorak : *Symphonie no 9 « Nouveau Monde »*. Didier Lockwood (violon), Jean-Claude Casadesus (direction).
Le Nouveau Siècle, 20, rue du Nouveau-Siècle, 59 Lille. 20 h 30, les 24 et 25. Tél. : 20-12-82-40. De 110 F à 140 F.

LYON
Figaro, du Barbier au Mariage
d'après Rossini et Mozart. Atelier lyrique de l'Opéra de Lyon, Orchestre de l'opéra de Lyon, Claire Gibault (direction), Myriam Tanant (mise en scène).
Opéra Nouvel, 1, place de la Comédie, 69 Lyon. 20 h 30, les 22, 26, 28 et 29 ; 17 heures, le 23 ; 19 h 30, le 25. Tél. : 72-00-45-45. De 80 F à 165 F.

METZ
Philharmonie de Lorraine
Berio : *Sinfonia*. Marcland : *Failles*. Ballif : *Lovecraft*. Jacques Houtmann (direction).
Arsenal, avenue Ney, 57 Metz. 20 h 30, le 25. Tél. : 87-39-92-00. De 50 F à 100 F.

MULHOUSE
Le Chevalier à la rose
de R. Strauss. Angela Denoke (la maréchale), Stella Kleindienst (Octavian), Walter Fink (le baron Ochs), Jean-Marc Salzmann (Faninal), Anat Efraty (Sophie), Chœur de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Woldemar Nelsson (direction), Johannes Schaaf (mise en scène).
La Filature, 20, allée Nathan-Katz, 68 Mulhouse. 19 h 30, les 27 et 29. Tél. : 89-36-28-28.

PARÇAY-MESLAY
François-René Duchable (piano)
Chopin : *Polonaises op. 26 et 53, Sonate pour piano op. 58, Préludes op. 28.*
21 heures, le 22.
Fou Ts'ong (piano).
Chopin : *Prélude op. 45, Fantaisie, Impromptus, Ballade, Barcarolle, Nocturnes, Polonaise-Fantaisie.*
12 heures, le 23.
Elisabeth Leonskaja (piano).
Chopin : *Fantaisie, Nocturnes, Polonaises, Valses, Sonate pour piano op. 35 « Marche funèbre ».*
19 heures, le 23. Grange de Meslay, 37 Parçay-Meslay. Tél. : 47-21-65-00. De 70 F à 200 F.

REIMS
Collegium Instrumentale Brugense
Haendel : *Le Messie*. Capella Brugensis, Patrick Peire (direction).
Basilique Saint-Rémi, 53, rue Simon, 51 Reims. 19 heures, le 28. Tél. : 26-77-45-25.

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
Les Virtuoses de France
Bach : *Concerto pour deux violons et cordes BWV 1043*. Mozart : *Concerto pour violon et orchestre KV 216*. Chostakovitch : *Quatuor no 8, version pour orchestre*. Strauss : *Capriccio, sextuor*. Vladimir Spivakov, Joji Hattori (violon).
Abbatiale et jardins de l'abbaye, 49 Saint-Florent-le-Vieil. 21 heures, le 28. Tél. : 41-72-62-02. 100 F.

STRASBOURG
The King's Consort
Œuvres de Haendel. James Bowman (haute-contre), Robert King (direction).
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 20 h 30, le 22. Tél. : 88-75-48-23. De 90 F à 260 F.
Le Chevalier à la rose
de R. Strauss. Angela Denoke (la maréchale), Stella Kleindienst (Octavian), Walter Fink (le baron Ochs), Jean-Marc Salzmann (Faninal), Anat Efraty (Sophie), Chœur de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Woldemar Nelsson (direction), Johannes Schaaf (mise en scène).
Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 19, place Broglie, 67 Strasbourg. 19 h 30, le 23. Tél. : 88-75-48-23. De 60 F à 300 F.
Don Pasquale
de Donizetti. Gabriel Bacquier (Don Pasquale), Laura Cherici (Norina), Raul Gimenez (Ernesto), Lucio Gallo (Malatesta), Chœur de l'Opéra du Rhin, Orchestre philharmonique de Strasbourg, Theodor Guschlbauer (direction), Tobias Richter (mise en scène).
Palais de la musique et des congrès, place de Bordeaux, 67 Strasbourg. 20 heures, le 28 juin et les 2 et 5 juillet. Tél. : 88-52-18-45. De 170 F à 450 F.

JAZZ

Calvi Jazz Festival
La convivialité est ici comme une obligation... que revendiquent les organisateurs et les quelque deux cents musiciens de jazz qui passent la semaine à Calvi. Les lieux du festival sont autant le podium près de la petite gare et le chapiteau pour les concerts « officiels » que des restaurants sur la plage où se retrouvent le midi les musiciens en famille et les cafés où s'improvisent des réunions qui mèneront jusqu'au petit matin dans les hauteurs de la Citadelle.
Michel Petrucciani, Didier Lockwood, Eric Le Lann, Antonio Farao, Gilles Naturel, Rosa King, Michel Benita, Phil Abraham, Jean-Pierre Como et leurs formations sont quelques-uns des fidèles de ce Jazz à Calvi, emmené par le faussement bourru René Caumer. On y découvre chaque année des musiciens, des réputations y grandissent. Ainsi, dernièrement, Stefano di Batista, Flavio Boltro ou Boris Blanchet y ont été fêtés. Plusieurs formules de séjours sont proposées.
Du 22 au 29 juin. Tél. : Visit France au 46-75-25-04 ou SNCM au 91-56-30-10.

DANSE

LILLE
Compagnie Larsen
Stéphanie Aubin : *Nos images et les leur-re-s.*
Espace croisé, 59 Lille. 19 heures, le 22. Tél. : 20-55-48-61. De 30 F à 110 F.

LYON
Compania Antonio Gades
Fuente Ovejuna.
Maison de la danse, 8, avenue Jean-Mermoz, 69 Lyon. 20 h 30, les 22 et 25 ; 17 heures, le 23 ; 19 h 30, le 26. Tél. : 78-75-88-88. De 150 F à 200 F.

SAINT-FLORENT-LE-VIEIL
Thierry Niang
Un arbre, sur un sentier recouvert.
Abbatiale et jardins de l'abbaye, 49 Saint-Florent-le-Vieil. 22 heures, le 23. Tél. : 41-72-62-02. 100 F.
Margie Gillis
Une pierre sur le ciel.
Abbatiale et jardins de l'abbaye, 49 Saint-Florent-le-Vieil. 21 heures, le 26. Tél. : 41-72-62-02. 100 F.

THÉÂTRE

BREST
Le Naufrage du « Titanic »
de Hanz Magnus Enzensberger, mise en scène de Pierre-Alain Chapuis, avec Philippe Clévenot et Clotilde Mollet.
Le Quartz, 2-4, avenue Clemenceau, 29 Brest. 20 h 30, les 27 et 28. Tél. : 98-44-10-10. Durée : 1 h 35. 55 F et 110 F.*

GRENOBLE
Festival de Théâtre européen
avec *« Capomico » (Marco Carolei)*, « Multimedia Comedy » (Jeff Bradley), *« Quijote » (Teatro Nucleo)*, Paloma de St Just, « Ex-cabots » (Compagnie Albedo), « Mi Paisaje » (Las Malqueridas), « Spitbrides » (Cia Sol Pico), « Spectacle suite » (Collectif O), « Ménagerie » (Osmosis Cie), Duc le Juke, « Jongleur fou » (Pescatune), « Le Festin » (Compagnie La Saillie), « Métamorphoses » (Ilka Schönbein), « Mobile Home » (Transe Express) et « No Man's Land » (Théâtre Osmego D'Nia).
Rues, 38 Grenoble. 13 heures, le 28 ; 16 heures, le 29. Tél. : 76-44-60-92. Entrée libre.

LOCHES
Le Voyage des comédiens
avec « Parcours de femmes » (Théâtre du Lamparo), « Figaro ! » (Compagnie du Hasard), « Les Femmes savantes » (Centre dramatique régional de Tours), « Petit, petite » et « Le Chant de l'Odyssée » (Centre de littérature orale), « Yamassoukro » (Théâtre du Lamparo), « Vrais Postiches et faux culs » (Compagnie Interligne), un spectacle commun, et « Christmas Pudding » (Compagnie du Hasard).
Le Théâtre mobile, 37 Loches. 20 h 30 et 22 h 30, le 25 ; 20 h 30, les 26, 27, 29 juin, 1er, 2, 3 juillet ; 14 heures et 20 h 30, le 28 ; 17 heures et 20 h 30, le 30. Tél. : 47-59-07-98. 30 F et 50 F.*

NANTES
Festival Trafics
avec Bruno Boëglin, Grand Magasin, Yvon Lapous, Eric Vigner, Projet 816, Pierre Bastien, Jean-François Duroure, Robert Cantarella et Christiane Cohendy, Olivier Py, la compagnie Castafiore, la Baraque d'Igor et Lili (entrée : 30 F), Serge Noyelle et Pierre Bastien (entrée : 30 F).
Lieu Unique, 44 Nantes. 19 heures, le 22. Tél. : 40-69-50-50. 20 F.

LA ROCHELLE
Le Défilé
de Jérôme Deschamps et Macha Makeïeff, avec Jean-Marc Bihour, Olivier Broche, Lorella Cravotta, Jérôme Deschamps, Philippe Duquesne, Robert Horn, Bruno Lochet, Atmen Kélif et Olivier Saladin.
La Coursive, 4, rue Saint-Jean-du-Pérot, 17 La Rochelle. 15 heures et 20 h 30, le 22 ; 17 heures, le 23. Tél. : 46-51-54-02. Durée : 1 h 10. 145 F.

SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN
Festival Viva Cité
avec la compagnie Serge Noyelle, le Théâtre en Ciel, Skénée, les Cousins, Artonik, les Alama's givrés, l'Acte théâtral, Get a Trip, SAMU, Art tout chaud, la compagnie des Quidams, Rock Manouch Intello, Tra La La Splatch, Eclat immédiat et durable, Escarlata Circus, la compagnie Air à dire, Décor sonore et Oposito et Globe Joker.
Rues, 76 Sotteville-lès-Rouen. 20 h 30, le 28 ; 15 heures, le 29 ; 10 heures, le 30. Tél. : 35-63-60-60. Entrée libre.

ART

ALBI
Transapparence : Gilles Touyard
Moulins albigeois, 41, rue Porta, 81 Albi. Tél. : 63-77-32-13. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre.
Transapparence : Piotr Kowalski
Centre culturel de l'Albigeois, place de l'Amitié, 81 Albi. Tél. : 63-49-72-72. De 14 heures à 19 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 septembre.
Transapparence : Valérie Bélin
Verrerie ouvrière, ZI-Saint-Juéry, rue Aragon, 81 Albi. Tél. : 63-78-10-10. De 14 heures à 17 heures. Fermé samedi et dimanche. Jusqu'au 15 septembre.

ANDILLAC
Transapparence : Mario Merz, Patrick Neu
Château du Cayla,, 81 Andillac. Tél. : 63-33-90-30. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. 10 F.

ANGERS
Anthony Caro
Musée des Beaux-Arts, 10, rue du Musée, 49 Angers. Tél. : 41-88-64-65. De 9 heures à 18 h 30. Jusqu'au 26 octobre. 10 F.

ANTIBES
1946, l'art de la reconstruction
Musée Picasso, château Grimaldi, place Mariéjol, 06 Antibes. Tél. : 92-90-54-20. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 28 juin au 30 septembre. 20 F.

AVIGNON
Avignon, deux palais pour Rodin
Palais des papes, 84 Avignon. Tél. : 90-27-50-00. De 9 heures à 19 heures. Jusqu'au 1er septembre 1996.
Musée du Petit-Palais, place du Palais-des-Papes, 84 Avignon. Tél. : 90-86-44-58. De 9 heures à 19 heures. Jusqu'au 1er septembre.

BEAUMONT-DU-LAC
Jacqueline Salmon
Centre d'art contemporain de Vassivière, petit théâtre, île de Vassivière, 87 Beaumont-du-Lac. Tél. : 55-69-27-27. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 22 septembre. 15 F.

BELFORT
Le Minéral dans l'œuvre de Paul-Armand Gette
Musée d'art et d'histoire, château, 90 Belfort. Tél. : 84-54-25-50. De 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 septembre.
Tour 46, rue de l'Ancien-Théâtre, 90 Belfort. Tél. : 84-54-25-46. De 14 heures à 18 heures. Egalement au fort de la Miotte. Jusqu'au 8 septembre.

BIOT
Jean Fautrier
Musée national Fernand-Léger, 15, chemin du Val-de-Pôme, 06 Biot. Tél. : 92-91-50-30. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. 36 F.

BORDEAUX
Annette Messager
CAPC-Musée d'art contemporain-Entrepôt, 7, rue Ferrère, 33 Bordeaux. Tél. : 56-44-16-35. De 12 heures à 19 heures ; mercredi jusqu'à 22 heures. Fermé lundi. Du 28 juin au 29 septembre. 30 F.

CAEN
Crossroads : Jacques Charlier, Léo Copers, Philippe Dufour
FRAC de Basse-Normandie, 9, rue Vaubenard, 14 Caen. Tél. : 31-93-09-00. De 14 heures à 18 heures. Fermé dimanche. Jusqu'au 1er septembre.

LE CATEAU-CAMBRESIS
Del Marle
Musée Matisse, palais Fénelon, place du Commandant-Richez, 59 Le Cateau-Cambrésis. Tél. : 27-84-13-15. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 1er septembre.

CHALON-SUR-SAÔNE
Rodtchenko
Musée Nicéphore-Niepce, 28, quai des Messageries, 71 Chalon-sur-Saône. Tél. : 85-48-41-98. De 9 h 30 à 11 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30. Fermé mardi et fêtes. Jusqu'au 20 octobre. 10 F.

LESCURE-D'ALBIGEOIS
Transapparence : Emmanuel Saulnier
Chapelle Saint-Michel, route de Saint-Michel, 81 Lescure-d'Albigeois. Tél. : 63-49-48-80. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. 10 F.

LISE-SUR-TARN
Transapparence : Richard Fauguet
Musée Raymond-Lafage, place Paul-Saissac, 81 Lise-sur-Tarn. Tél. : 63-49-48-80. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; samedi et dimanche de 14 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 15 septembre. 10 F.

MARSEILLE
Arman & l'art africain
Centre de la Vieille-Charité, 2, rue de la Charité, 13 Marseille. Tél. : 91-56-28-38. De 11 heures à 18 heures. Fermé lundi. Du 23 juin au 30 octobre.

MONTBÉLIARD
Jacques Charlier
Centre d'art et de plaisanterie, hôtel de Sponeck, 54, rue Clemenceau, 25 Montbéliard. Tél. : 81-91-37-11. De 10 heures à 19 h 30 ; dimanche et jours fériés de 15 heures à 19 heures ; lundi de 12 heures à 19 h 30. Jusqu'au 28 juillet.
La Sainte Russie, mille ans de culture russe
Musée du château des ducs de Wurtemberg, 25 Montbéliard. Tél. : 81-99-23-45. De 14 h 30 à 18 h 30. Fermé mardi. Jusqu'au 22 septembre. 30 F.

MULHOUSE
Vladimir Skoda
– Galerie de l'Ircos, 7, rue Alfred-Engel, 68 Mulhouse. Tél. : 89-56-55-54. De 9 heures à 12 heures et de 13 heures à 18 heures ; mercredi jusqu'à 19 heures. ; samedi de 10 heures à 12 heures. En juillet et août fermé le samedi. Fermé dimanche. Jusqu'au 31 août.
– Le Quai, école d'art de Mulhouse et de Haute-Alsace, 3, quai des Pêcheurs, 68 Mulhouse. Tél. : 89-32-12-92. De 9 heures à 18 heures ; samedi de 9 heures à 12 heures. A partir du 6 juillet fermé les samedis. Fermé dimanche. Jusqu'au 31 juillet.
– Musée des Beaux-Arts, villa Steinbach, 4, place Guillaume-Tell, 68 Mulhouse. Tél. : 89-45-43-19. De 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ; jeudi de 10 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 8 septembre. 20 F.

NANTES
Arménie, des origines au IVe siècle après J.-C
Musée Dobrée, 18, rue Voltaire, 44 Nantes. Tél. : 40-71-03-50. De 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30. Fermé lundi. Jusqu'au 15 septembre. 20 F, dimanche gratuit.
Philippe Cognée
Musée des Beaux-Arts, salle blanche, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Du 27 juin au 15 septembre.
Henry Moore : l'expression première
Musée des beaux-arts, patio, 10, rue Georges-Clemenceau, 44 Nantes. Tél. : 40-41-65-65. De 10 heures à 18 heures ; vendredi jusqu'à 21 heures ; dimanche de 11 heures à 18 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 2 septembre.

NICE
Pascal Convert
Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard, 06 Nice. Tél. : 92-07-73-80. De 13 heures à 19 heures. Du 22 juin 1996 au 6 octobre.

NÎMES
Gerhard Richter
Carré d'art-Musée d'art contemporain, place de la Maison-Carrée, 33 Nîmes. Tél. : 66-76-35-70. De 10 heures à 18 heures. Fermé lundi. Jusqu'au 15 septembre.

ROUEN
Ecole de Rouen, de l'impressionnisme à Marcel Duchamp, 1878-1914
Musée des Beaux-Arts, square Verdrel, 76 Rouen. Tél. : 35-71-28-40. De 10 heures à 18 heures. Ferme mardi. Jusqu'au 1er juillet. 30 F.

SAINT-ÉTIENNE
Matière et perception, le Mono-ha et la recherche des fondements
Musée d'art moderne, La Terrasse, 42 Saint-Etienne. Tél. : 77-79-52-52. De 10 heures à 18 heures. Fermé jours fériés. Du 26 juin 1996 au 8 septembre 1996.

SAINT-PAUL-DE-VENCE
Germaine Richier
Fondation Maeght, 06 Saint-Paul-de-Vence. Tél. : 93-32-81-63. De 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 25 août.

STRASBOURG
De Giotto à Canaletto
Palais du Rohan, Musée des Beaux-Arts, 2, place du Château, 67 Strasbourg. Tél. : 88-52-50-00. De 10 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 18 heures ; dimanche de 10 heures à 17 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 17 octobre.

TANLAY
Hommage à Denise Colomb, de Montparnasse à Saint-Germain-des-Prés
Centre d'art contemporain, château, 89 Tanlay. Tél. : 86-75-76-33. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 20 octobre.
Yan Pei-Ming
Centre d'Art contemporain, château, 89 Tanlay. Tél. : 86-75-76-33. De 11 heures à 19 heures. Jusqu'au 7 juillet.

TOURCOING
Paul Nougé, Marcel Mariën, Joan Brossa, Leo Copers
Musée des beaux-arts, salles d'expositions temporaires, 2, rue Paul-Doumer, 59 Tourcoing. Tél. : 20-25-38-92. De 12 heures à 19 heures. Fermé mardi. Jusqu'au 31 août.
(*) Tarifs réduits.

Rupert Murdoch s'implante dans l'une des premières télévisions japonaises

TOKYO
de notre correspondant

News Corp., l'empire médiatique de Rupert Murdoch, et la première entreprise de distribution de software au Japon, Softbank, vont acquérir 21,4 % du capital de TV Asahi, l'une des premières télévisions privées japonaises. Les deux sociétés contrôleront Obunsha Media Corp. : filiale de la maison d'édition du même nom, c'est le premier actionnaire de TV Asahi qui est à la tête d'un réseau de vingt stations régionales. L'opération (d'un coût de 41 milliards de yens, soit environ 2 milliards de francs) sera réalisée fin septembre, a annoncé, jeudi 20 juin, le président de Softbank, Masayoshi Son. News Corp., qui contrôle notamment Twentieth Century Television et Twentieth Century Fox aux Etats-Unis, ainsi que le quotidien britannique *Times*, détiendra 10,7 % du capital de TV Asahi, soit une part égale à celle du quotidien *Asahi shimbun* (12 millions d'exemplaires pour ses deux éditions du soir et du matin).

UNE HARMONIE PERTURBÉE ?

C'est la première fois qu'une société étrangère réalise une prise de participation aussi importante dans le capital d'une chaîne de télévision japonaise. Cela confirme la stratégie asiatique du groupe de Rupert Murdoch, qui possède déjà Star TV, chaîne de télévision de Hongkong, dont l'audience touche 53 millions de foyers en Asie.

Cette prise de participation ne manquera pas d'avoir une influence sur la gestion de la chaîne et pourrait entraîner une restructuration du monde médiatique nippon, comme l'écrit par exemple le *Yomiuri*. Jusqu'à présent, le monde de la télévision japonais est largement contrôlé par le ministère des postes et télécommunications, qui fait régner un certain équilibre entre les chaînes. L'entrée de News Corp. risque de perturber cette « harmonie » dans la concurrence.

Rupert Murdoch est surtout intéressé par les émissions par satellite. A Tokyo, la semaine dernière, il a annoncé son intention de lancer cent chaînes par satellite destinées aux consommateurs japonais : *« Il existe au Japon une demande considérable pour les chaînes câblées »*, avait-il déclaré . Son partenaire dans cette affaire, Masayoshi Son, président de Solfbank, est un jeune homme d'affaires d'origine coréenne, surnommé le *« Bill Gates nippon »* en raison du succès fulgurant de son entreprise, comparable à celui de Microsoft. En 1995, ses bénéfices avant impôts ont triplé pour atteindre 14 milliards de yens et ses ventes ont augmenté de 77 % (171 milliards de yens).

TV Asahi a été précurseur dans les émissions politiques à la télévision avec son programme « Sunpro » du dimanche matin, créneau de forte audience au Japon, et elle domine l'audience des journaux télévisés du soir avec News Station, animé par une vedette des médias nippons connue pour son indépendance de ton, Hiroshi Kume.

Philippe Pons

La nouvelle stratégie d'Havas

Pierre Dauzier poursuit ses discussions avec Bertelsmann sans exclure la recherche d'autres partenaires

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle des actionnaires du groupe Havas a eu lieu jeudi 20 juin, alors que les alliances dans le secteur de la télévision numérique ne cessent de se modifier et que la fusion entre UFA, filiale audiovisuelle de Bertelsmann, et la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT) doit être formalisée prochainement.

Le PDG d'Havas, Pierre Dauzier, a reconnu que son groupe, à *la fois actionnaire* de Canal Plus et de la CLT, *« s'est trouvé au cœur d'un conflit dans un secteur lourd en investissements »*. Certes, selon Pierre Dauzier, tous les accords intervenus *« ne sont pas définitifs »*, compte tenu des évolutions du secteur. Mais le rapprochement entre la CLT et Bertelsmann n'est *« ni satisfaisant pour Havas ni pour Canal Plus »*, puisque tous deux avaient déjà signé en mars un accord portant sur une plate-forme numérique en Allemagne avec BSkyB (groupe Murdoch) et Bertelsmann.

Pour autant, *« les conversations avec Bertelsmann se déroulent dans un climat serein. Nous serons en mesure de clarifier les liens avec Bertelsmann qui laissent une plus grande liberté à chacun des partenaires »*, a indiqué le PDG d'Havas, qui doit très prochainement rencontrer celui de Bertelsmann, Mark Wössner. Au pis, et si les difficultés n'étaient pas aplanies, les relations d'Havas avec le groupe allemand pourraient se définir par l'expression « liberté, égalité, sans fraternité ». Le cas échéant, le président d'Havas n'exclut pas d'avoir recours *« à une arme de dissuasion, que nous ne souhaitons pas »*, sans préciser laquelle.

Le marché allemand étant central en matière de télévision numérique, vers qui se tourner si l'alliance avec Bertelsmann échoue ? Interrogé sur d'éventuelles négociations avec l'allemand Leo Kirch, rival de Bertelsmann, M. Dauzier a précisé que, *« si chacun des partenaires devient libre, il peut faire des alliances avec qui bon lui semble »*, tout en ajoutant qu'*« il n'est pas possible pour un opérateur français de réussir seul en Allemagne »*.

INVESTIR DANS LES PROGRAMMES

Concernant l'accord entre Bertelsmann, Canal Plus, Havas et BskyB, Pierre Dauzier fait remarquer que *« BskyB a fait une lettre de réserve, pas une lettre de dénonciation »*, tout en soulignant les *« excellentes »* relations entre Havas, Canal Plus et Rupert Murdoch. M. Dauzier a cependant reconnu que *« la plate-forme numérique est dans les limbes »*, alors que le groupe Kirch lance en juillet son bouquet numérique, ce qui *« risque de prendre de court l'accord »* entre les quatre autres partenaires.

Autre chapitre discuté à l'assemblée générale : la position et le poids d'Havas au sein de la CLT, après sa fusion avec Bertelsmann. Havas ne veut pas se retirer de la CLT et souhaite continuer à défendre ses intérêts dans la compagnie luxembourgeoise. Les accords d'IP, sa régie publicitaire, avec la CLT courent jusqu'en l'an 2000. Mais la fusion CLT-UFA va réduire à 10 % la part d'Havas dans le groupe luxembourgeois, ce qui entraîne l'inquiétude, voire la grogne, de plusieurs actionnaires d'Havas et devrait nécessiter des réaménagements.

Pierre Dauzier a évoqué sa *« ténacité »* pour faire taire les rumeurs sur sa situation à la tête d'Havas. Le groupe a réalisé en 1995 un chiffre d'affaires de 44,6 milliards de francs (42,6 l'an précédent) et un résultat net en très légère baisse (1,11 milliard de francs contre 1,14 en 1994). Sur les cinq premiers mois de 1996, le chiffre d'affaires d'Havas est en hausse de 7,4 %, et Pierre Dauzier prévoit une hausse de 5 % pour l'année en cours.

Le PDG d'Havas a aussi évoqué l'offre publique d'échange de Canal Plus sur le catalogue d'UGC-DA (catalogue de films) et son objectif de *« revenir à parité avec la Générale des eaux »*, dans le cadre du pacte d'actionnaires de 1994 entre Havas et la Générale. Enfin, Pierre Dauzier juge nécessaire de renforcer ses activités dans la production de programmes : *« Les groupes de communication ne préserveront leur indépendance que s'ils sont puissants dans le domaine de la production : l'axe de nos investissements doit se situer dans ce secteur. »*

Alain Salles

Différend entre les NMPP et l'Equipe

Le groupe Amaury, éditeur de *L'Equipe* et du *Parisien*, a protesté jeudi 20 juin contre l'exclusion de son quotidien sportif du conseil de gérance de la coopérative des quotidiens de Paris, adhérente des Nouvelles Messageries de la presse parisienne (NMPP). La veille, la candidature du représentant de *L'Equipe* avait été repoussée par l'assemblée générale de la coopérative (19 voix contre, 4 pour). Le groupe Amaury dénonce le rôle du président Bernard Villeneuve, accusé d'avoir *« orchestré ce vote »*. Selon le groupe Amaury, il illustre une volonté de *« maintenir en l'état un système de distribution de quotidiens qui voit depuis quelques années à la fois une chute des ventes et le maintien d'un lourd déficit ». « Face a une telle situation,* L'Equipe *et l'ensemble du groupe Amaury se réservent une complète liberté de décision et d'action »*, conclut le communiqué du groupe Amaury, qui a plusieurs fois menacé de quitter les NMPP. De son côté, Bernard Villeneuve réplique que *« le président de la coopérative des quotidiens de Paris, pas plus que l'un de ses membres, ne peut, à lui seul, influencer ou orienter le vote de 19 éditeurs sur 23 à l'occasion d'un scrutin secret. »*

■ **PRESSE : les journalistes de *Libération*** ont confirmé, mercredi 19 juin, la nomination de Laurent Joffrin au poste de directeur de la rédaction (*Le Monde* du 18 juin). Cette proposition a obtenu 94,84 % de oui, la participation ayant été de 66 %.

VENDREDI 21 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Femmes. Magazine.
13.40 Les Feux de l'amour. Feuilleton.
14.30 Dallas. Feuilleton. Mariage d'amour.
15.25 Hawaï police d'Etat. Trafic d'armes. Série.
16.30 Une famille en or. Jeu.
17.05 Hooker. Série. Un témoin aveugle.
18.05 Sydney Police. Panier de crabes et de serpents. Série.
19.00 L'Or à l'appel. Jeu.
19.50 et 20.45 Météo.
20.00 Journal.

20.50

L'ANNAMITE
Téléfilm de Thierry Chabert, avec Marie Bunel, Arielle Dombasle (120 min). 236957
En Indochine, à la fin des années 30, la difficile enfance de celle qui deviendra comédienne sous le nom de Dany Carrel. Scénario adapté de son autobiographie.

22.50

FAMILLE, JE VOUS AIME
Magazine présenté par Isabelle Quenin. Les meilleurs moments (90 min). 213727
Un "best of" de l'émission qui nous permet de retrouver Michel Fugain, Lio, Roger Hanin, Yannick Noah, Roland Giraud, Ophélie Winter, Véronique Genest, Catherine Allégret et Michel Boujenah.

1.15 Journal, Météo.

1.25 et 3.10, 5.10 Histoires naturelles. 2.25 et 3.00, 4.00 TF1 nuit. 4.35 Intrigues. 5.00 Musique.

France 2

12.55 et à 13.40 Météo.
12.59 Journal, Point route.
13.50 Les Routiers. Série.
14.50 Le Renard. Série. Le sacrifice.
15.55 et 5.05 La Chance aux chansons. Les coulisses de la Chance.
16.55 Des chiffres et des lettres. Jeu.
17.30 C'est cool. Série. L'Américaine.
18.05 Les Bons Génies. Jeu.
18.45 Qui est qui ? Jeu.
19.20 et 1.35 Studio Gabriel. Invitée : Petula Clark.
19.59 Journal, A cheval, Météo, Point route.

20.55

NESTOR BURMA
Série. Le soleil naît derrière le Louvre, de Joyce Bunuel (100 min). 2106978
Lors d'une soirée de milliardaires, quatre gangsters armés dérobent, sous les yeux de Burma, une collection de tableaux de maître...

22.35

BOUILLON DE CULTURE
Méditerranée : douceurs et violences. Invités : Pierre Hebey (*Alger 1898, la grande vague antijuive*) ; Amin Maalouf (*Les Echelles du Levant*) ; Jules Roy (*Adieu ma mère, adieu mon cœur*) ; Olivier Todd (*Albert Camus, une vie*) (70 min). 2946518

23.45 La Dame de Shanghaï ■ ■ ■ Film d'Orson Welles avec Rita Hayworth (1947, N., 87 min). 2338773

1.10 Journal, Bourse, Météo.

2.05 Envoyé spécial (rediff.). 4.05 24 heures d'infos. 4.20 Histoires courtes. L'eau qui dort. 4.45 Pari sur l'inconnu.

France 3

12.35 Journal, Keno.
13.10 Arnold et Willy. Série.
13.40 Beau Fixe. Invitée : Eve Ruggieri.
14.30 Fame. Série.
15.20 Les Enquêtes de Remington Steele.
16.10 Je passe à la télé.
16.45 ▶ Les Minikeums.
17.45 C'est pas sorcier. Faire un disque, ça vous chante ?
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.50 Un livre, un jour. *Carnet tangérois*, de Pierre Le Tan.
18.55 Le 19-20 de l'information, 19.08, Journal régional.
20.05 Fa si la chanter. Jeu.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50

THALASSA
Présenté par Georges Pernoud. Pêche en eaux troubles (60 min). 6312044
L'année dernière, l'interdiction de la pêche sous-marine aux ormeaux a été enfin levée. Cette nouvelle autorisation a mis fin a près de quarante ans de braconnage intensif.

21.50

FAUT PAS RÊVER
Présenté par Sylvain Augier. Invitée : Jocelyne Berhouard. Afrique du Sud : la danse des mineurs, de Catherine Monfajon et Frédéric Tonolli ; France : jour de bal, de Joëlle Stechel et Didier Portal ; Espagne : les déesses du printemps, de Frédéric Chignac et Nedjma Berder (60 min). 5280179

22.50 Journal, Météo.

23.20 Concert. *Le Sacre du printemps*, de Stravinsky, *Concerto pour violoncelle n° 1*, de Chostakovitch, par Carlos Dourthé, l'Orchestre national de France, dir. Charles Dutoit. 0.25 Cap'tain Café. Avec Renaud, Sarclo, Evasions, Femouse T., Too Leust. 1.20 Les Incorruptibles. Elégie. Série. 2.05 Musique Graffiti. Populaire. *Le Grand Pas classique*, d'Auber, avec Sylvie Guillem, Manuel Legris, Norbert Schmucki, chor. (15 min).

La Cinquième

14.00 L'Histoire du cigare. 15.00 Les Grandes Batailles du passé. Troie. 16.00 A l'aube des temps. Les rhinocéros sont-ils des dinosaures ? [9/13]. 16.30 Le Réseau des métiers. 17.00 Alf. 17.30 Des religions et des hommes. 17.45 Les Clefs de la nature. Greffes : champignon salvateur. 18.00 Plans de vol. Les mordus de l'aviation [7/13]. 18.30 Le Monde des animaux.

Arte

19.00 La Ruée vers l'or vert. Documentaire. Le tiers-monde menacé par la biotechnologie, de Thomas Weidenbach et Gerd Weiss (55 min). 37841
Comment les riches industries du Nord s'approprient le trésor génétique et écologique des pays du Sud...
19.55 Brut. Magazine de Claire Doutriaux et Paul Ouazan. (35 min). 4612957
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

DÉCOLLAGE
Téléfilm d'Uwe Friessner, avec Susanne Bormann, Pierre René Müller (90 min). 340624
Une jeune fille de 13 ans vit dans un quartier de HLM. Elle passe son temps avec un groupe d'adolescents de son âge spécialisés dans le vol de voiture. Chemin faisant, elle entre dans un cercle infernal et devient une véritable professionnelle du crime.

22.15

GRAND FORMAT : LE DERNIER GUERRIER
Documentaire de Bernd Mosblech (1996, 85 min). 698112
Ce documentaire est le résultat de trois années de tournage avec un jeune Masaï du Kenya, William Lemotowan. Le réalisateur a suivi son parcours, depuis ses années de jeune pâtre jusqu'à sa circoncision et à son entrée dans la classe des guerriers.

23.40 Gordon Sherwood, le musicien mendiant. Documentaire de Heiner Sylvester et Erdmann Wingert (45 min). 2191808

0.25 Music Planet. World Collection [6/12]. Noa, Manhattan-Tel-Aviv, de Philip Priestley (rediff.). 1.20 Music Planet. World Collection [5/12]. Jimmy Cliff, Moving on, de François Bergeron et Hélène Lee (rediff.). 2.20 Fête gitane avec les Panini. Documentaire de Carole Fierz (30 min).

M 6

13.25 La Prochaine Victime. Téléfilm de Larry Shaw, avec Jill Clayburgh (92 min). 1089112
Une productrice de feuilletons télévisés, à qui l'on vient de voler tous ses papiers, voit sa vie basculer en plein cauchemar.
Drôles de Dames.
16.30 Hit Machine. Variétés.
17.00 Indaba. Série.
17.30 Studio Sud.
18.00 Les Anges de la ville.
19.00 Caraïbes offshore. Rituel vaudou. Série.
19.54 Six minutes d'information.
20.00 Fête de la musique.
20.05 Notre belle famille.
20.35 et 23.30 Capital 6.

20.45

UN BUS EN OTAGE
Téléfilm de Vern Gillum, avec Karl Malden, Tim Ransom (89 min). 246044
Trois fils de bonne famille prennent en otage une vingtaine d'enfants dans un bus de ramassage scolaire.

22.30

MISSION IMPOSSIBLE, VINGT ANS APRÈS
Série. Le trafiquant (60 min). 18402
Jim Phelps tente de contrecarrer les plans d'un trafiquant d'armes australien qui cherche à livrer des missiles nucléaires à de dangereux terroristes.

23.40 Secrets de femmes.
0.10 Dance Machine. Avec N'Trance, Sarah, Corona, Boyzone, B-One, Boris, E-Type, Gusto, Fun Factory, Voice, J.K., etc. (120 min). 2169880

2.10 Boulevard des clips. Spécial Fête de la musique.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 13.45
12.30 La Grande Famille.
13.45 Un Indien dans la ville. Film d'Hervé Palud (1994, 86 min). 8263082
15.10 Babylon V. La traque.
15.55 Le Journal du cinéma.
16.00 Junior le Terrible 2. Film de Brian Levant (1991, 80 min). 40976
17.30 Les Allumés. Cinq rockeuses à Shieffield de Marc Munden (26 min). 29150
17.55 Reboot.
▶ En clair jusqu'à 20.35
18.32 La Coccinelle de Gotlib.
18.35 Nulle part ailleurs. Invité : Hubert Reeves.
20.30 Le Journal du cinéma.

20.35

MEURTRE A CONTRE-JOUR
Téléfilm de Nathaniel Gutman, avec Virginia Madsen, Richard Thomas (85 min). 909841
Une manipulatrice tente de faire endosser à son mari la responsabilité du meurtre de la femme de son amant...

22.00

AFICION
Documentaire. La passion de la tauromachie, de Marianne Lamour (52 min). 83570
22.50 Flash d'information.
23.00 Elisa. Film de Jean Becker (1994, 110 min). 1152082
0.50 Surprises Gay Pride. Courts métrages (49 min). 2049247
1.35 L'Homme d'Istanbul. Film d'Antonio Isasi Isasmendi (1964, 110 min). 54828247
3.30 Tueurs nés. Présentation.
3.30 Tueurs nés. Film d'Oliver Stone (1994, 114 min). 8681711

Radio

France-Culture

19.33 Perspectives scientifiques. Biologie et médecine. La greffe et les rumeurs du vol d'organes (1).
20.00 Le Rythme et la Raison. Messieurs, le roi danse ! (5).
20.30 Radio archives. *Spécial Fête de la Musique.* Le secret professionnel.
21.32 Black and Blue. La Scène-et-Marnaise de création musicale. Invités : Patrice Caratini et François Jeanneau.
22.40 Nuits magnétiques. En direct de Nantes, à l'occasion de la manifestation Trafics. Nantes : un dernier rêve urbain.

0.05 Du jour au lendemain. Dans la bibliothèque de Michel Cournot. 0.50 Coda. Anita O'Day : The Jezebel of Jazz (5). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Une femme dans le monde des hommes, George Sand à travers ses lettres (2) ; 1.59, Le rire et le sacré ; 3.28, Alain Hervé et Jacques Meunier (La Passion des palmiers) ; 3.56 Le bon plaisir de Michel Verret.

France-Musique

19.05 Domaine privé. De Brigitte Lefèvre.
20.00 Spécial Fête de la Musique. Concert donné en direct du théâtre des Champs-Elysées, par l'Orchestre national de France, dir. Didier Benetti. - Concerts donnés en direct de la salle Pleyel, par le Chœur de Radio-France, dir. François Polgar, chef de chœur : Les Sept Dernières Paroles du Christ, de Gounod ; Motets, de Bruckner ; Œuvres de Milhaud, Beethoven, Barthélémy.

0.00 Jazz Club. En direct du Petit Opportun, à Paris. Gene di Novi, piano, avec Bill Takas, basse. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Le chef d'orchestre Evgueni Mravinski. Tristan et Isolde, prélude et Mort d'Isolde, de Wagner, par l'Orchestre philharmonique de Leningrad ; *Symphonie n° 3*, de Brahms, par l'Orchestre philharmonique de Leningrad ; Sonate pour piano n° 9 op. 103, de Prokofiev, Sviatoslav Richter, piano ; Œuvres de Tchaïkovski, Tuonela, Sibelius.

22.35 Les Soirées... (Suite). Œuvres de Bartok, Chostakovitch. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

20.00 Les 3e Victoires de la musique classique.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Taratata. Invité : Isaac Hayes.
23.45 Concert intime. Enregistré à Montréal (45 min).
0.30 Soir 3 (France 3).
21.25 Marx Brothers. [1/2] Côté cour, côté jardin.
22.25 Enver Hodja ou l'imposture albanaise.
23.00 Gotlib.
23.50 ▶ Humain, trop humain.
1.00 Lourdes, le sabre et le goupillon (35 min).

Planète

19.40 Retour à Samarkand. [2/4] En pays hunza.
20.35 J'ai deux amours.
21.10 Portrait d'Alain Cavalier. La cordonnière.

Paris Première

20.00 20 h Paris Première. Invitée : Jane Birkin.
21.00 Concert : Maria Callas. Enregistré au Palais Garnier, à Paris, le 19 décembre 1958 (140 min). 74857808
23.20 Musiques en scènes. Invitée : Maguy Marin.
23.45 Concert : Billy Joel. Enregistré à Francfort (Allemagne), en juin 1994 (130 min). 63342044

France Supervision

20.30 Le Musée vivant du cheval. De M. Torend.
21.40 Cyclisme.
22.40 Char à voile.
23.05 Haltérophilie.
23.30 Concert : Confederate Railroad (60 min). 36164131

Ciné Cinéfil

20.30 Prisonniers de Satan ■ ■ Film de Lewis Milestone (1944, N., v.o., 95 min) 4361889
22.05 Règlements de compte. Film de Pierre Chevalier (1962, N., 95 min) 58470083
23.40 La Beauté d'Hippolyte ■ Film de Giancarlo Zagni (1962, N., 90 min) 3967137

Ciné Cinémas

20.30 Hollywood 26.
21.00 Batman le défi ■ ■ Film de Tim Burton (1992, 125 min) 21611082
23.05 Avis de recherches ■ Film de Stanley R. Jaffe (1983, v.o., 115 min) 49875678
1.00 Scanners 3, la conquête. Film de Christian Duguay (1991, 100 min) 19084754

Série Club

20.20 L'Etalon noir. Double jeu.
20.45 (et 23.45) Commando Garrison.
21.30 Madame et ses flics.
22.30 La Famille Addams. La fille part en vacances.
23.00 (et 1.00) Wolff, police criminelle.

Canal Jimmy

20.00 Batman. Chapeau Batman.
20.30 Les Envahisseurs. Contre-attaque.
21.20 M.A.S.H. Confusion d'identité.
21.45 Chronique du front.
21.50 Le Meilleur du pire.
22.25 Dream On. Souvenirs, souvenirs.
22.50 Seinfeld. Le rendez-vous.
23.15 Top bab.
23.55 La Semaine sur Jimmy.
0.05 New York Police Blues. Episode n° 53.

Eurosport

13.00 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Halle (Allemagne) : Quarts de finale (180 min). 18211421
19.30 (et 0.00) Football.
21.00 Offroad.
22.00 Body-building.
23.00 Golf (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

RTL 9

22.35 Fureur apache. Film de Robert Aldrich (1972, 105 min). Avec Burt Lancaster. *Western.*
0.35 La baigneuse fait des vagues. Film de Michele Massimo Tarantini (1979, 85 min). Avec Lino Banfi. *Comédie.*

TSR

22.25 Recherche Susan, désespérément. Film de Susan Seidelman (1985, 100 min). Avec Rosanna Arquette. *Comédie.*
0.15 Vivre. Film de Zhang Yimou (1994, v.o., 135 min). Avec Ge You. *Drame.*

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles :
▶ Signalé dans « Le Monde Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

هكذا / من الأصل

Cadfael est arrivé

Canal Plus diffuse huit épisodes d'une série britannique adaptée des romans d'Ellis Peters. Aventures extraordinaires d'un moine détective au Moyen Age anglais. Une réussite

L'ANGLETERRE en l'an de grâce 1135. Le roi Henri I[er], fils de Guillaume le Conquérant, le vainqueur d'Hastings, meurt après avoir donné à l'île trente années de paix et d'ordre. Ce bon roi pensait avoir réglé le problème de sa succession en désignant sa fille Maud (Mathilde), qui vivait alors en Anjou avec son époux Geoffroy Plantagenêt. Mais c'était sans compter avec son neveu Stephen (Etienne de Blois) qui, plus rapide que sa cousine, se fit couronner et sacrer roi des Anglais la même année. Mathilde revint pour faire valoir ses droits. Il s'en suivit une guerre civile de plusieurs années, une guerre civile pour rien car, à sa mort, Stephen laissera le trône au fils de Mathilde, Henri II, l'époux d'Aliénor d'Aquitaine.

Voilà. Le décor est planté. Le moine Cadfael peut arriver ! Cadfael, c'est à la fois Sherlock Holmes, Maigret et le docteur Bertillon. Et, quand vous aurez découvert Cadfael, vous ne pourrez plus vous passer de ce frère bénédictin de l'abbaye de Shrewsbury, dans le comté de Shropshire, à l'ouest de l'Angleterre, aux confins du pays de Galles. Détective que seule une vieille dame romancière anglaise comme Ellis Peters pouvait inventer. Ellis Peters, de son vrai nom Edith Mary Pergeter, née en 1913, près de Shrewsbury. Cette femme énergique, qui a participé à la Seconde Guerre mondiale en tant qu'officier, aime écrire des romans. Et c'est en 1977, inspirée par une chronique médiévale, l'histoire des reliques de sainte Winifred, qu'elle a l'idée de génie de mélanger roman historique et roman policier. C'est seulement trois ans plus tard qu'Umberto Eco publiera en Italie *Le Nom de la rose*. « *C'était*, dit-elle, *une occasion fabuleuse de cacher un cadavre dans la châsse destinée à recevoir les reliques de la sainte.* » Elle écrit donc *Trafic de relique*, créant ainsi le personnage de Cadfael. Puis, quelques mois plus tard, elle publie un nouvel épisode, *Un cadavre de trop* – l'épisode de ce soir –, qui connaît un véritable triomphe : « *A partir de ce moment-là*, expliqua-t-elle, *frère Cadfael m'a entraînée sur le chemin de la réussite. L'écriture de ces livres m'a donné plus de plaisir que tout ce que j'avais fait auparavant.* »



La série se poursuivra jusqu'à sa mort, en 1995. Aujourd'hui, elle compte vingt romans et un recueil de nouvelles. Traduite en seize langues, elle a été vendue à près de 12 millions d'exemplaires.

UN CADAVRE DE TROP

Désormais célèbre dans le monde entier, frère Cadfael a fait son entrée sur le petit écran britannique sous les traits de Sir Derek Jacobi – l'un des plus grands acteurs de Grande-Bretagne – dans une série adaptée des premiers titres de la collection. Huit films seront ainsi diffusés pour la première fois en France.

Dans ce premier épisode, *Un cadavre de trop*, Cadfael se retrouve pris sous les feux croisés du roi Stephen et de sa cousine la reine Maud. Cadfael, appelé pour enterrer quatre-vingt-quatorze soldats rebelles, pendus sur les ordres du roi après la chute du château de Shrewsbury, découvre qu'il y en a un de trop, un quatre-vingt-quinzième qui, lui, a été étranglé. Frère Cadfael suspecte d'abord Hugh Beringar, un homme qui semble avoir prêté récemment allégeance au roi Stephen... mais celui-ci deviendra son assistant et son meilleur ami. Ensemble, ils découvriront le meurtrier parmi les proches du roi.

Cette série réalisée par Graham Theakston est absolument charmante. Au fil des épisodes, les téléspectateurs découvriront que le moine Cadfael est un homme au passé mystérieux, et qu'avant d'entrer au couvent il a été paysan, soldat, croisé à Antioche et même amoureux... Les lecteurs, eux, ont déjà succombé au charme, puisqu'il existe une Ellis Peters Society à Baltimore et que quarante à cinquante mille personnes font le voyage chaque année à Shrewsbury pour retrouver l'âme de Cadfael.

Armelle Cressard

★ « Cadfael : un cadavre de trop », *Canal +, samedi 22 juin à 20 h 30.* Tous les romans policiers d'Ellis Peters sont publiés en 10/18.

Degré zéro

par Agathe Logeart

LE SPECTACLE a lieu à 19 heures, juste avant le journal, sur TF 1. Il s'agit d'un jeu télévisé, où deux équipes de candidats, ainsi que les téléspectateurs, peuvent gagner de l'argent en découvrant les chiffres cachés d'un numéro de téléphone. Cela s'appelle « L'or à la pelle » (on comprend qu'il s'agit d'un subtil jeu de mots : téléphone, appel, vous y êtes ?), et c'est présenté par un dénommé Vincent Lagaf', avec une apostrophe. Pour enrichir sa culture télévisuelle, il ne faut pas manquer de regarder, ne serait-ce qu'une fois et quoi qu'en coûte cette épreuve, cette émission phare de la chaîne, installée dans le prestigieux créneau horaire de l'*access prime time*, autrement dit : qui détient la clef de l'audience de la première partie de soirée.

Vincent Lagaf' est d'ordinaire habillé avec des vestes rouges ou jaune citron, dont il roule les manches parce qu'il fait très chaud, c'est dire s'il mouille sa chemise. En ce moment, parce que c'est l'été, il revêt des gilets décorés comme des arbres de Noël, ce qui ne l'empêche pas de nous prendre à témoin de la chaleur intense qui semble régner dans le studio. Il dispose en outre d'une grande panoplie d'accents étrangers, avec une prédilection pour l'arabe, le belge ou le *popov*. Il est accompagné de six jeunes femmes court vêtues qui sourient tout le temps et se dandinent sur ordre, dès que retentit une musique du genre « *Danse des canards* ». Elles répondent collectivement au nom de *Gafettes*, à l'instar de Cloclo et de ses *Claudettes*. Mais, le plus souvent, Lagaf' les appelle les *boudins* ou les *choses*, ce dont elles ne prennent pas ombrage, et ce qui fait tordre de rire le public. Posé sur le sol, un crocodile en carton-pâte vert ponctue les remarques de Lagaf' de rots et de rires, pour relancer l'hilarité du même public.

Les concurrents sont divisés en équipe bleue et en équipe blanche, d'après la couleur du T-shirt et du pantalon de survêtement qu'ils doivent enfiler pour participer à ce jeu qui allie des épreuves de « culture générale » (du genre : « *En argot, un culbutant est un chaud lapin, exemple je suis un culbutant, vrai ou faux ?* ») et des épreuves physiques, qui consistent, entre autres, à faire éclater du pied des ballons après être monté en haut d'un mât qui bascule. « *Descendez-moi le jambon et montez l'autre !* », ordonne alors Lagaf' à l'équipe technique en désignant ainsi les candidats. Si d'aventure ceux-ci ne font pas un bon score, l'animateur les sermonne élégamment d'un « *Oh, eh ! si vous êtes venu pour nous chier le jeu, c'était pas la peine !* » Pour rire toujours, langue pendante et main baladeuse, il s'amuse aussi à lutiner ses *Gafettes* : « *Allez, faut faire fissa, parce qu'i faut aller ravager le corps de Rosa, et y'a du boulot ! C'est que ça bouffe, un truc comme ça, comme un doberman...* »

On imagine, hélas, que l'émission doit marcher, puisqu'elle s'accroche à la grille. Peut-être conviendrait-il d'en changer le titre, et de la baptiser « Degré zéro ». La télévision peut en effet difficilement tomber plus bas.

SAMEDI 22 JUIN

TF 1

12.50 A vrai dire. Magazine.
12.53 Journal, Météo.
13.20 Reportages. Maman est routier.
13.55 L'homme qui tombe à pic. Un héros pour l'éternité. Série.
14.50 Mac Gyver. Pour l'amour ou pour l'argent. Série.
15.50 Football. En direct. Euro 96. Quart de finale 1. Espagne-Angleterre (125 min). 99971551
17.55 Vidéo gag. Divertissement.
18.20 Allume la télé. Jeu.
19.05 Beverly Hills. Condamné à vie. Série.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.

20.45

LES GROSSES TÊTES

Avec Frédéric Dard, Enrico Macias, Francis Perrin, Guy Montagné, Sim, Carlos, Amanda Lear, Pierre Bellemare, Julien Courbet, Jean-Pierre Foucault (120 min). 579648

22.45

HOLLYWOOD NIGHT

Téléfilm. Piégée dans le désert, de Bradley Battersby, avec D.B. Sweeney, Courteney Cox (100 min). 6494483

0.25 Le Médecin de famille. Au sein de la famille.
1.20 Journal, Météo.

1.30 Les Rendez-vous de l'entreprise (rediff.). 1.50 et 2.55, 3.30, 4.10, 4.40 TF1 nuit. 2.00 et 3.40 et 5.00 Histoires naturelles. 3.05 Mésaventures. Série. 4.50 Musique.

France 2

12.59 Journal.
13.40 INC. Magazine.
13.45 Spécial départs, les pièges de la route. Magazine présenté par Annie Lemoine.
14.35 L'ABC des plantes.
14.45 Samedi sport. 15.55, Tiercé, en direct de Saint-Cloud ; Athlétisme : championnats de France, en direct d'Evry (75 min). 9594735
16.15 La Voix du sang. Téléfilm de Colin Gregg (110 min). 4466700
18.00 Un privé sous les tropiques. Série.
18.55 Ça balance.
19.50 et 20.45 Tirage du Loto.
19.59 Journal, A cheval, Météo.

20.50

FORT BOYARD

Divertissement. Présenté par Patrice Laffont et Cendrine Dominguez. (105 min). 816087

22.35

LES ENFANTS DE LA TÉLÉ

Magazine présenté par Arthur et Pierre Tchernia. Les meilleurs moments (2[e] partie). Avec Mimi Mathy, Jean-Marie Bigard et l'équipe d'Autobus à impériale plus de vingt ans après, Jean-Yves Lafesse et ses impostures, Florent Pagny, Richard Gotainer, Lio, Marc Lavoine, Bruno Solo, Yvan Le Bolloch, Mademoiselle Agnès, Vanessa Demouy... (75 min). 2916919

23.50 Journal, Météo.
0.00 Euro 96. Magazine.

0.50 Soko. Le long voyage ; les organisateurs. 3.25 Voyage surprise d'Alexandre Trauner. 4.15 L'image et la mémoire. Philippe Adrien. 4.40 L'Amour à dix ans. 5.00 Bouillon de culture (rediff.).

France 3

12.35 Journal, Keno.
14.05 Banjo Hackett. Téléfilm d'A. McLaglen (90 min). 8112358
15.40 Papa campeur. Téléfilm de R. Michaels (95 min). 1964551
17.15 Montagne.
17.45 Expression directe. UDF.
18.20 Questions pour un champion. Jeu.
18.20 Le 19-20 de l'information, Journal régional.
18.50 Un livre, un jour. *Voyage du Condottière*, d'André Suarès.

19.10

FOOTBALL

En direct de Liverpool. Euro 96. Quart de finale : France-Pays-Bas. 19.30 Coup d'envoi ; 20.15 Tout le sport ; 20.30 Seconde mi-temps.

21.35

TITANE

Téléfilm de Daniel Moosmann, avec Valérie Mairesse (90 min). 2923754

23.05 Les Dossiers de l'Histoire. Magazine. Kamikazes, de Jonathan Stamp. *(55 min).* 4819822
0.00 Journal, Météo.

0.25 Musique et compagnie. L'œil écoute Tahiti. 1.25 Les Incorruptibles. 2.10 Musique Graffiti. *Miroirs*, de Ravel, par Marie-Josèphe Jude, piano (20 min).

La Cinquième

12.30 Les Lumières du music-hall. Vincent Scotto. 13.00 Mag 5. Spécial cinéma. 13.30 Va savoir. Capou, l'âne heureux. 14.00 A tous vents. Le *Queen-Mary*. 15.00 Business humanum est. INRA. 16.00 *Les Grands Maîtres du cinéma.* Alan Pakula.
17.00 L'Aventure des sciences. Le temps.
18.00 ▶ Arrêt sur images. Invités : Bruno Gaccio, Benoît Delépine et Jean-François Halin (les auteurs des *Guignols de l'info* sur Canal +).

Arte

19.00 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [4/12] (30 min). 7071
19.30 Histoire parallèle. Semaine du 22 juin 1946 : Bayeux et le gaullisme. Invité : Olivier Guichard (45 min). 15006
20.15 Le Dessous des cartes. Chronique géopolitique. Brève étude de démographie : la population mondiale jusqu'en 2030.
20.30 8 1/2 Journal.

20.45

L'AVOCAT

Série [3/6]. Le protecteur, de Heinz Schirk, avec Manfred Krug, Michael Kausch (45 min). 352803

21.30 Métropolis. Albert Willemetz, le prince des années folles ; Pierre Combescot ; *Rent* à Broadway ; l'abécédaire de Gilles Deleuze : M comme maladie (3) ; la revue de presse photographique ; l'agenda culturel (60 min). 49993

22.30

▶ MUSIC PLANET

Jazz Collection [1/3]. Louis Armstrong, de Jean-Luc Leon, Gérald Arnaud et Jean-Pierre Dewilliers (55 min). 21754

Portrait de Louis Armstrong, dans une collection de documentaires qui fait revivre les plus grands musiciens du jazz à l'aide d'archives et d'entretiens.

23.25 Le Petit Roi Eric. Téléfilm de Thomas Bahmann (90 min). 6201613
Un riche industriel décide de léguer son empire à son fils aîné. Mais ce dernier, horloger, n'a que faire du monde des affaires. Son père est pourtant bien résolu à en faire un PDG, de gré ou de force... Il engage un détective.

0.55 L'Ile aux trente cercueils. Feuilleton [3/12] (rediff.). 1.20 Cartoon Factory. Dessins animés (rediff.). 1.50 Un tramway à Moscou. Téléfilm de Jean-Luc Leon (rediff., 55 min).

M 6

12.30 Madame est servie.
13.05 Nick Mancuso, les dossiers secrets du FBI. Série.
14.00 *Robocop.* Série.
14.50 Surfers détectives.
15.40 Chapeau melon et bottes de cuir.
16.45 Télé séries. Magazine.
17.15 Warning. Magazine.
17.30 Turbo. Magazine.
18.10 Mary Higgins Clark, doubles visions. Téléfilm de Rob Knights avec Kim Catrall (90 min). 3278984
19.54 Six minutes *d'information.*
20.00 et 4.25 Hot Forme. Le dos ; Les bienfaits et les dangers du soleil ; etc.
20.35 Coming Next.

20.45

MURDER ONE, L'AFFAIRE JESSICA

Série, avec Daniel Benzall, Justine Appleton.
Chapitre 1 (60 min). 1981990
Chapitre 2 (50 min). 4964803
Chapitre 3 (50 min). 4871829

Un célèbre cabinet d'avocats de Los Angeles assure la défense d'un homme d'affaires milliardaire accusé du viol et du meurtre d'une jeune fille de quinze ans, Jessica. Cette série d'un genre nouveau se propose de transformer chaque spectateur en juré... Pendant vingt-trois épisodes – l'équivalent d'une saison aux Etats-Unis –, L'Affaire Jessica *invite à explorer les coulisses d'un procès à scandale. En outre, chaque chapitre développera une histoire autonome, en marge de l'intrigue principale.*

23.30 Hit Party.
1.35 Best of hit. Musique.

3.00 Jazz 6. 4.00 Fanzine. 4.50 Girls de Saint-Tropez. Documentaire (55 min). 5.45 Boulevard des clips.

Canal +

▶ En clair jusqu'à 14.00
12.25 Flash d'information.
12.30 L'Hebdo de Michel Field.
14.00 Jeux olympiques d'Atlanta 1996. Résumé.
14.30 Golf. L'Evian Masters.
16.00 Chassés-croisés. Téléfilm de Denys Granier-Deferre (87 min). 33862
▶ En clair jusqu'à 18.40
17.30 Dans la nature avec Stéphane Peyron. Patagonie.
18.20 ▶ Portrait d'une présidente, Cleews Vellay. Documentaire.
19.05 Flash d'information.
19.10 L'Œil du cyclone. A vous Cognacq-Gay !
20.25 Pas si vite !

20.30

CADFAEL

Série. [1/8] Un cadavre de trop (90 min). 2601716

Cadfael est un moine détective qui enquête dans la campagne anglaise du XII[e] siècle. C'est le héros des romans d'Ellis Peters, une vieille dame à l'imagination très fertile...

● Lire ci-dessus.

22.00

RUGBY

Premier match-test : Argentine-France (85 min). 8248803

23.25 Flash d'information.
23.30 Aliens, le retour ■ ■ Film de J. Cameron (1986, 132 min). 8784445
1.40 Les Démons du maïs - les Moissons de l'enfer. Film de David F. Price (1992, 90 min). 3442716
3.12 Surprises.
3.55 La Liberté au bout du chemin ■ ■ Film de R. Pearce (1990, v.o., 92 min). 84802280
5.30 Les Allumés. Cinq *rockeuses à Shieffield* (26 min). 8521667

Radio

France-Culture

19.32 Poésie sur parole. En direct du 14[e] Marché de la Poésie.
20.00 Le Temps de la danse. Entretien avec Roland Petit ; Festival de Marseille.
20.30 Photo-portrait. Daniele Del Giudice, écrivain.
20.45 Fiction. *L'Heure, de Martine Drai.*
22.35 Musique : Opus. Ivan Fedele. Etre compositeur aujourd'hui.

0.05 Fiction : Tard dans la nuit. Nouvelles de Tonino Benacquista : Requiem contre un plafond ; Toute sortie est définitive. 0.55 Chronique du bout des heures. 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.). Une femme dans le monde des hommes, George Sand à travers ses lettres (3) ; 1.58, L'Inactuel, poésie japonaise ; 3.45, Polyphonies anglo-saxonnes ; 3.56 Fabrice Luchini lit un Cœur simple, de Gustave Flaubert ; 5.34, Monsieur Escarelle.

France-Musique

19.30 A l'opéra. Donné en direct du studio France-Musique, à Grenade, *par le Chœur et l'Orchestre* symphonique de la Radio bavaroise, dir. Rafael Frühbeck de Burgos : La Gran via, de Chueca ; La Vie brève, de de Falla, Maria Oran (Salud), Gabriele Schrekenbach (La grand-mère), Antonio Ordonez (Paco), Johann Werner Prein (L'oncle), Gabriel Moreno (Le chanteur).
22.30 Concert. Donné en direct du Palais Charles Quint, à Grenade, par l'Orchestre de la ville de Grenade, dir. José Ramon Encinar : Les Tréteaux de Maître Pierre, de de Falla, José Ruiz (Maître Pierre), Enrique Baquerizo (Don Quichotte), David Arredondo (Le Truchement) ; Danses de Don Quichotte, de Gerhard ; Œuvres de de Falla.

0.15 Concert de flamenco. Enregistré à la Pena La Plateria, à Grenade. 1.00 Les Nuits de France-Musique.

Radio-Classique

20.40 La Famille Esterhazy. Symphonie n° 8 Le Soir, de Haydn, par l'Orchestre Haydn Austro-hongrois, dir. Adam *Fischer ; Harmonia Caelestis,* d'Esterhazy, par la Capella Savaria, dir. Nemeth ; Trio Hob.XI :113, de Haydn, Geringas, baryton, Mendelssohn, alto, Klein, violoncelle ; Musique funèbre maçonnique, de Mozart, par l'Orchestre symphonique Columbia, dir. Walter ; Œuvres de Beethoven, Schubert, R. Strauss, Haydn, Liszt.

22.40 Da Capo. Concerto n° 1, de Brahms, par l'Orchestre Philharmonia, dir. Rafael Kubelik, Solomon, piano ; Quatuor n° 12 Américain, de Dvorak, par The Hollywood String Quartet. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les soirées sur le câble et le satellite

TV 5

19.30 Journal (RTBF).
20.00 Des cornichons au chocolat.
21.30 Télécinéma.
21.55 Météo des cinq continents.
22.00 Journal (France 2).
22.30 Fa si la chanter. Invités : Christine Lemler, Enrico Macias, Philippe Lavil, David Koven, Fabienne Thibault, Nicolas Peyrac, Patrick Préjean, Gilbert Montagné (France 3 du 18/6/96)
0.15 Bon week-end.
0.30 Soir 3 (France 3).

Planète

19.40 L'Apocalypse des animaux. [6/6]
20.35 Israël, l'ennemi intérieur.
21.20 Les Plus Beaux Jardins du monde. [6/12] De nouvelles perspectives.
21.45 15 jours sur Planète.
22.15 Retour à Samarkand. [2/4] En pays hunza.
23.10 J'ai deux amours.
23.45 Portrait d'Alain Cavalier. La cordonnière.

Paris Première

19.30 Stars en stock. Lana Turner.
20.00 Golf en capitale.
20.30 Golf.
22.30 Paris dernière.
23.25 Naissance d'une revue. De Denis Bertrand.
0.25 Premières loges.
0.50 Concert : Galliano. Enregistré à Londres en 1994 (30 min). 64737192

France Supervision

20.30 Ballet : Vu d'ici. Par Carolyn Carlson.
21.30 Cap'tain café. Invités : les Innocents et Kent.
22.30 (et 23.05) L'Eté des grands créateurs.
23.40 A la poursuite de Marc Behm.

Ciné Cinéfil

19.55 Actualités Pathé n° 2.
20.45 Le Club. Invité : Darry Cowl.
22.05 Le Meilleur du cinéma britannique.
23.00 Le Génie du mal ■ ■ Film de Richard Fleischer (1958, N., v.o., 100 min) 37025445
0.40 Good Bye, Mister Chips ■ ■ Film de Sam Wood (1939, N., v.o., 115 min) 40077149

Ciné Cinémas

20.30 Ciné Cinécourts.
23.00 Belle époque ■ ■ Film de Fernando Trueba *(1992, 105 min) 37020890*
0.45 Dracula. Téléfilm classé X (65 min) 34458728

Série Club

19.55 Agence Acapulco. Victoire verte.
20.45 Miami Vice.
22.15 Les Têtes brûlées. La prière de l'Irlandais.
23.00 La Loi selon Mc Clain. Feu vert.
23.50 Les Evasions célèbres. L'évasion de Casanova.
0.40 Le Comte Yoster a bien l'honneur.

Canal Jimmy

21.00 Earth Two. Morganite.
21.50 Friends. Celui qui singeait.
22.10 Chronique californienne.
22.15 Le Guide du parfait petit emmerdeur. Le temps des cadeaux.
22.25 T'as pas une idée ? Invitée : Clémentine Célarié.
23.25 La Conquête du ciel.
0.25 Motor Trend.

Eurosport

12.30 Tennis. En direct. Tournoi messieurs de Halle (Allemagne) : Demi-finales (240 min). 94057396
17.00 Monster Truck.
18.00 (et 21.30, 0.00) Football. Espagne-Angleterre.
19.30 Football. En direct. Euro 96. Quart de finale : France-Pays-Bas (120 min). *923272*
23.00 Golf (60 min).

Les films sur les chaînes européennes

TSR

20.05 Hudson Hawk, gentleman et cambrioleur. Film de Michael Lehmann (1991, 95 min). Avec Bruce Willis. *Comédie policière.*
23.50 L'Enfer de la violence. Film de Jack Lee-Thompson (1983, 85 min). Avec Charles Bronson. *Aventures.*

Rendez-vous

8.30 Europe 1. La classe ouvrière en Russie.
13.30 Europe 1. Il était une fois Musicorama. Spécial Eddy Mitchell.
18.30 RTL. Studio 22 : autour de Manu Dibango.

▶ *Signalé dans « Le Monde* Télévision-Radio-Multimédia ».
■ On peut voir.
■ ■ Ne pas manquer.
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

Le Monde
SAMEDI 22 JUIN 1996

Tout feu, tout flammes

par Pierre Georges

LE POMPIER était pyromane. Voilà qui est d'un pur clacissisme en matière de faits divers. On sait des soldats du feu tellement amoureux du feu qu'ils en arrivent à l'allumer pour mieux l'éteindre. Faire et défaire. Allumer et éteindre. Provoquer et maîtriser, double fascination, double dose de plaisir.

Mais telles n'étaient pas les motivations d'un brave petit gars de l'aimable corps des pompiers volontaires de Richwiller, Haut-Rhin. S'il alluma des feux – et pas qu'un, trente-huit ! –, des beaux jolis feux pleins de flammes, ce n'était point par perversité, goût inné des allumettes ou recherche d'un sens à une vie pompelarde sans relief.

Non ! C'était pour rendre service à la compagnie. Aux gendarmes *qui l'arrêtèrent, il fit part* de son angoisse profonde. Selon ses vues, cela roupillait ferme à la caserne de Richwiller. Pas de feux, pas de motivation. Pas de sirène, gros sommeil ! *« Il sentait,* rapportent les enquêteurs, *que le corps des pompiers était en passe de tomber dans une sorte de léthargie. Il voulait le redynamiser »*.

Un peu fêlé notre brave Pim-Pom ? Peut-être pas. Il avait une approche très libérale du marché local des incendies. Rentabilité, dynamisation, efficacité. Un pompier sans feu, convenons-en, c'est à peu près aussi stupide qu'un couteau sans manche. Ou qu'un bilan sans bénéfices. C'est *vain, de la vanité extrême des* gens sans utilité sociale, ni rentabilité immédiate. Un pompier sans feu sur le grand marché planétaire des incendies, c'est anti-économique au possible, diablement anti-concurrentiel. A quoi servirait-il d'investir sur les milices du feu, de les doter de tout l'équipement, de construire des casernes « flambant » neuves, de réserver le 17 aux appels d'urgence, de tout prévoir en somme et de ne rien voir venir. A rien évidemment. Sauf à considérer que les activités parallèles, feux de la Saint-Jean et défilé du 14 juillet, suffisent à justifier l'investissement et les vocations.

Rentabilité, dynamisation, efficacité ! Pas de pompiers lance aux pieds. Pas de surnuméraires du feu. Pas de gras. Du chiffre ! Sachant qu'un pompier américain éteint bonnement dans sa saison trente-huit incendies d'églises noires, un pompier alsacien ne saurait faire moins. C'est la rude loi du marché des incendies et de la bourse mondiale des pompiers.

Voilà pourquoi au lieu de présenter, comme on s'y apprête, ce jeune homme au parquet et de l'envoyer au cachot disserter sur l'ingratitude des temps, il serait plus raisonnable de tenir ses initiatives pour résolument modernes. Ce souci d'efficacité, digne d'éloges chez un jeune homme tout juste doté d'un CAP de prévention et de sécurité, mériterait un autre sort. Enfin, quelqu'un dans cette société passéiste qui a le sens aigu de sa propre rentabilité !

Créer du feu, donc créer de l'emploi. Honneur au jeune pompier tout feu tout flammes de Richwiller ! Ses vertus pionnières, son dévouement, au*raient même pu lui valoir une* médaille. Par exemple, cette médaille d'argent remise, jeudi, à Jean-louis Debré par le colonel Janvier, président de la fédération nationale des sapeurs-pompiers. En reconnaissance des services rendus à la cause des pompiers.

Le gouvernement ne donnera pas un « coup de pouce » au SMIC

La prochaine revalorisation sera limitée à l'obligation légale

DÉCIDÉMENT, les temps changent… En 1995, Jacques Chirac, fraîchement élu président de la République, n'avait pas oublié la formule que, candidat, il répétait à l'envi : *« La feuille de paie n'est pas l'ennemi de l'emploi »*. Le salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) avait donc bénéficié, le 1er juillet, d'une hausse de 4 %, sans précédent depuis 1981. Signe des temps et du nouveau cap économique retenu par le gouvernement, le 1er juillet 1996, il en ira tout autrement : il n'y aura pas de « coup de pouce ».

Le SMIC ne sera donc revalorisé que du montant minimum prévu par la loi, soit 0,37 %. C'est ce que *l'on confirmait à Matignon*, vendredi 21 juin, et ce que le ministre du travail, Jacques Barrot, annoncera officiellement, lundi 24 juin, à l'occasion de la réunion annuelle de la commissison nationale de la négociation collective.

Si l'indice définitif des prix du mois de mai ne réserve pas de surprise, le SMIC horaire devrait donc passer de 37,72 francs à 37,85 francs, et le SMIC mensuel brut de 6 374,68 francs à 6 398,26 francs, le SMIC mensuel net passant pour la première fois la barre symbolique des 5 000 francs pour atteindre 5 011,46 francs.

Les revalorisations du salaire minimum interviennent dans deux cas de figure. D'abord, la loi prévoit que le SMIC soit majoré du montant de l'inflation, dès que celle-ci dépasse 2 % depuis la dernière hausse salariale. C'est à ce titre que le SMIC a été revalorisé de 2 % le 1er mai. La loi prévoit, de surcroît, un réajustement du SMIC le 1er juillet de chaque année. Au minimum, le SMIC doit être relevé du montant de l'inflation sur l'année écoulée et de 50 % du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire (TSH) ouvrier.

RIGUEUR RENFORCÉE

Mais le gouvernement a aussi la *possibilité de faire plus, au titre de* ce qu'il est convenu d'appeler le « coup de pouce ». C'est donc dans le cadre de cette procédure que le chef de l'Etat avait imposé à Matignon, à l'origine beaucoup plus prudent, en juillet 1995, une revalorisation de 4 % du SMIC.

Pourquoi le gouvernement a-t-il donc décidé, d'une année sur l'autre, de changer son fusil d'épaule ? La raison coule de source : la philosophie économique du candidat Chirac n'est plus celle qui inspire, désormais, l'action du gouvernement, et celui-ci craint qu'à trop alourdir le coût salarial des entreprises, surtout pour les plus basses qualifications, les plus exposées au chômage, il ne joue contre l'emploi. En ces temps de conjoncture morose, il a donc opté pour une politique de rigueur renforcée. Après les comptes budgétaires et les comptes sociaux, c'est donc la politique salariale qui va faire l'objet de ce tour de vis.

Pour le gouvernement, l'arbitrage est, cependant, délicat, car plusieurs arguments pouvaient plaider pour un choix inverse. De fait, la conjoncture est morose. Dans ses dernières prévisions économiques, l'Organisation de coopération de développement économiques (OCDE) laisse ainsi entendre que la croissance fran*çaise en 1996 pourrait être encore* plus faible que ne le pense le gouvernement, soit seulement 1 % au lieu du 1,3 % escompté *(lire page 3)*. Or, si la conjoncture tourne à ce point au relenti, c'est d'abord parce que la consommation est atone. Du coup, la question du pouvoir d'achat revêt une importance nouvelle dans les débats de politique économique. C'est du moins l'opinion des socialistes qui en ont fait l'un de leurs principaux chevaux de bataille.

Le débat sur le salaire minimum risque de prendre d'autant plus de relief que précisément, les dernières indications disponibles sur l'évolution du pouvoir d'achat sont préoccupantes. Le ministère du travail vient ainsi d'annoncer (*Le Monde* du 21 juin) que le pouvoir d'achat du TSH avait baissé de 0,3 point au premier trimestre de 1996. La décision du gouvernement de conduire la politique salariale la plus rigoureuse possible ne contribuera donc pas à inverser la tendance.

POUVOIR D'ACHAT

Dans ses prévisions économiques publiées le 29 mars, l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) laissait, d'ailleurs, entendre que le pouvoir d'achat global des Français (celui du revenu disponible brut) devrait brutalement fléchir. Après avoir progressé de 2,6 % en 1995, il devrait stagner au premier semestre de 1996 (0 %).

Faut-il donc, pour sortir l'économie de son anémie, soutenir la consommation et donc le pouvoir d'achat ? Ou bien, la lutte pour l'emploi exige-t-elle du gouvernement qu'il prône la modération salariale ? La décision prise pour le SMIC va, en tout cas, ranimer un vieux débat, qui avait été l'un des moments forts de la campagne présidentielle.

Laurent Mauduit

Malgré l'opposition de Washington Boutros Boutros-Ghali reste décidé à se représenter à l'ONU

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

En dépit de l'opposition affichée des Etats-Unis à sa candidature, le secrétaire général des Nations unies, Boutros Boutros-Ghali, paraît décidé à aller à la bataille pour obtenir un deuxième mandat.

A en croire son porte-parole, ce qui l'aurait renforcé dans cette attitude serait précisément la décision de Washington de rendre publique son opposition à sa personne. *« Le secrétaire général n'avait pas l'intention d'annoncer sa candidature*, a dit Ahmed Fawzi, jeudi 20 juin à New York. *Il l'a fait lorsqu'il a su que le* New York Times *allait publier un article faisant état de l'opposition de Washington à son égard. »*

De fait, quelques heures après l'annonce de la candidature de Boutros Boutros-Ghali pour un deuxième mandat de cinq ans (*Le Monde* du 21 juin), le quotidien ré*vélait que l'administration Clinton* avait décidé, dès le mois de mars, de chercher un nouveau dirigeant pour l'ONU. Le secrétaire général aurait été informé de cette décision en avril par le secrétaire d'Etat américain, Warren Christopher, *qui, afin de lui offrir une* porte de sortie *« digne »*, lui aurait proposé une prolongation de son mandat d'un an – au lieu de deux, qu'il aurait peut-être acceptée. Pourquoi M. Boutros-Ghali a-t-il finalement décidé de maintenir sa candidature ?

Des pays comme la France ou la Chine, membres du Conseil de sécurité, pourraient, certes, s'opposer à un candidat américain. Mais le diplomate égyptien sait bien qu'il ne pourra diriger l'ONU sans l'assentiment des Etats-Unis. Alors, dit un de ses proches, il se présente pour l'honneur ou pour l'Histoire : *« Il le fait pour se préserver. Il est intimement convaincu que l'Histoire lui donnera raison. »*

Mais si, *in fine*, ce n'est pas M. Boutros-Ghali, qui ? L'ambassadeur américain à l'ONU, Madeleine Albright, explique que la décision de Washington de rendre publique, si tôt dans l'année, son opposition à M. Boutros-Ghali a été prise dans le but de permettre à d'autres candidatures d'émerger. Le porte-parole du département *d'Etat, Nicolas Burns, a fait état de* l'intention de l'administration de créer, dans les semaines ou les mois à venir, *« une coalition en faveur d'un candidat qui ferait l'unanimité. Nous ferons tout pour éviter un veto*, a-t-il affirmé, *mais on n'hésitera pas à l'utiliser s'il le faut. »*

Afsané Bassir Pour

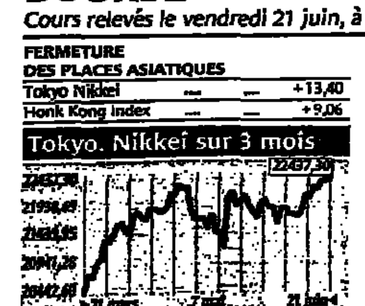
BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le vendredi 21 juin, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	—	—	+13,40
Honk Kong index	—	—	+9,06



OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 20/06	Var. en % 19/06	Var. en % fin 95
Paris CAC 40	2077,08	–1,12	+10,96
Londres FT 100	3737,80	–0,41	+1,31
Zurich	—	—	+14,52
Milan MIB 30	—	—	+22,23
Francfort Dax 30	2539,01	–0,60	+12,65
Bruxelles	—	—	+12,42
Suisse SBS	—	—	–3,70
Madrid Ibex 35	—	—	+15,94
Amsterdam CBS	—	—	+17,91

Tirage du *Monde* daté vendredi 22 juin 1996 : 520 161 exemplaires 3